



BUDGET 2016

Budget de fonctionnement

Montréal 

Adopté par
le conseil municipal
le 9 décembre 2015

et par

le conseil d'agglomération
le 10 décembre 2015

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

À moins d'indications contraires :

- toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
- les données réelles de 2012, de 2013 et de 2014 ainsi que les données du budget de 2015 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables au budget de 2016. Elles sont présentées à titre indicatif;
- les données prévisionnelles de 2015 sont basées sur l'évolution budgétaire au 30 septembre 2015 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2016.

GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2016 sont disponibles sous formats papier et électronique pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Budget de 2016 (*version française disponible en formats papier et électronique*)



Message du directeur général

- le message du directeur général



Certificat du trésorier

- le certificat du trésorier

Budget 2016 en bref

- les faits saillants et le sommaire des prévisions budgétaires de 2016

Profil de Montréal

- la carte du territoire, les statistiques, l'historique de Montréal, l'organigramme de la Ville, les membres des conseils, du comité exécutif et des commissions permanentes

Perspectives économiques de 2016

- un survol de la situation économique mondiale et des perspectives économiques de 2016 de la région métropolitaine de Montréal

Taxation non résidentielle et développement économique

- un survol de la taxation non résidentielle montréalaise

Budget 2016

- l'analyse des revenus et des dépenses, le budget des unités d'affaires, les dépenses corporatives liées au financement, aux dépenses communes et aux dépenses de contributions, les transactions internes et interentités à éliminer

Renseignements complémentaires

- la fiscalité, les quotes-parts, les dépenses par objets, la rémunération globale, l'effectif, les régimes de retraite, l'endettement, l'analyse complémentaire des dépenses et le partage des compétences

Annexes

- la structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement
- le partage des compétences et la confection du budget

Annexes (suite)

- la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif
- les compétences des arrondissements et des services centraux
- la synthèse des politiques financières
- l'information relative au Fonds de l'eau
- les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement
- le glossaire
- la liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés

Divers (*disponibles seulement dans Internet*)



- les politiques financières
- les budgets de fonctionnement et les PTI de l'année en cours et des années antérieures
- les rapports annuels et financiers de l'année en cours et des années antérieures
- le calendrier des commissions d'étude du budget
- le bilan économique de 2015 de l'agglomération de Montréal
- la documentation des années antérieures

Références rapides

Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget de la Ville de Montréal.....	33
L'effectif et la rémunération globale	258
Définitions, abréviations et acronymes	Annexes 8 et 9

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le volume du budget de fonctionnement a été entièrement revu pour l'exercice financier de 2016. Cette révision découle de la volonté des élus et de la Direction générale de présenter une information claire, pertinente et compréhensible pour le citoyen et témoigne d'un souci de transparence et d'amélioration continue.

Jadis axé principalement sur les activités, le budget présente maintenant essentiellement les revenus et les dépenses par objets. La nouvelle présentation s'articule autour des unités d'affaires, regroupées en sept secteurs d'activités. À ceux-ci s'ajoutent les dépenses corporatives liées au financement, aux dépenses communes et aux dépenses de contributions pour constituer l'ensemble des dépenses de la Ville.

Afin d'offrir une information plus complète, les tableaux présentent les revenus et les dépenses réels comparatifs des trois années précédant l'exercice visé ainsi qu'une prévision comparative pour l'exercice en cours. Les affectations sont plus détaillées et réparties entre les revenus et les dépenses.

Le budget est divisé en neuf sections.

1. NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général s'adresse au maire, au président du comité exécutif ainsi qu'aux membres du comité exécutif pour les informer que les prévisions budgétaires soumises respectent les orientations convenues.

2. CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Tel que prévu par l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L. R.Q., c. C-11.4), le trésorier émet un certificat qui atteste que les crédits budgétaires seront disponibles pour les dépenses prévues aux budgets des conseils municipal et d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

3. BUDGET 2016 EN BREF

Cette nouvelle section vise à offrir une vue d'ensemble du budget, en quelques pages seulement. Elle contient les éléments suivants :

UNE PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE

Cette sous-section explique brièvement la nouvelle présentation budgétaire, notamment en ce qui a trait aux affectations. Les deux figures indiquent les écarts observés entre le budget de 2015 adopté et le budget comparatif de 2015.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2016

Une première figure présente le niveau de croissance du budget de 2016 ainsi que les principales dépenses qui l'expliquent. Une deuxième figure concilie la nouvelle présentation budgétaire et celle des années précédentes.

LE SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Cette sous-section présente trois graphiques :

- la provenance des revenus de la Ville de Montréal, en pourcentages;
- la répartition des dépenses par secteurs d'activités;
- les dépenses par objets.

Les prévisions budgétaires sont présentées pour l'ensemble de la Ville, pour le budget du conseil municipal et pour le budget du conseil d'agglomération. On y trouve les revenus par objets, les dépenses par secteurs d'activités, les dépenses corporatives liées au financement, aux dépenses communes et aux dépenses de contributions ainsi que les transactions internes et interentités.

Les variations des charges fiscales sont abordées puis des tableaux présentent la variation des comptes de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne, un condominium moyen et un multiplex de deux à cinq logements moyen.

BUDGET 2016

Cette sous-section présente brièvement, et de façon globale, les principales variations budgétaires touchant les unités administratives, le transport collectif, les régimes de retraite, le plan quinquennal de main-d'œuvre, le paiement au comptant d'immobilisations et le service de la dette brute.

4. PROFIL DE MONTRÉAL

Cette section dresse le portrait de Montréal. On y trouve la carte du territoire, les principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal, un bref historique de Montréal, l'organigramme de l'organisation municipale ainsi que la composition du conseil municipal, du conseil d'agglomération, des conseils d'arrondissement, du comité exécutif et des commissions permanentes.

5. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2016

Après un survol de la situation économique mondiale, cette section présente les perspectives économiques de la région métropolitaine de Montréal pour 2016.

6. TAXATION NON RÉSIDENTIELLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Cette section présente un état de la situation de la taxation municipale des immeubles non résidentiels à la Ville de Montréal, en parallèle avec l'évolution de certains indicateurs liés au développement économique.

7. BUDGET 2016

Après un bref exposé traitant de la provenance des revenus et de la répartition des dépenses, les différentes sections du sommaire des prévisions budgétaires sont analysées les unes après les autres. On y trouve donc, dans l'ordre suivant :

L'ANALYSE DES REVENUS

- les taxes et paiements tenant lieu de taxes
- les quotes-parts
- les transferts
- les services rendus
- les amendes et pénalités
- l'imposition de droits
- les intérêts
- les autres revenus
- les affectations de revenus

L'ANALYSE DES DÉPENSES

- les dépenses par secteurs d'activités et par unités administratives

Les budgets des arrondissements et des services centraux sont intégrés au document budgétaire plutôt que d'être présentés dans un volume distinct.

La présentation des revenus et des dépenses par activités est abandonnée. Il n'y a donc que deux tableaux par unité, qui présentent les dépenses par objets et la rémunération globale par catégories d'emplois.

Les principales variations budgétaires des unités sont présentées pour toutes les unités plutôt que globalement.

- le service de la dette brute, qui comprend les frais de financement, le remboursement de la dette à long terme et l'affectation au remboursement de capital
- le paiement au comptant d'immobilisations, y compris celui provenant des réserves financières et des fonds réservés
- les dépenses communes, qui comprennent les affectations liées aux régimes de retraite et le montant à pourvoir pour les élections de 2017
- les dépenses de contributions
- les transactions internes et interentités à éliminer

8. LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Cette sous-section traite successivement des éléments suivants :

- la fiscalité

Les différentes taxes perçues par le conseil municipal, les conseils d'arrondissement et le conseil d'agglomération sont exposées. Ensuite, différents tableaux présentent les taux de taxation de 2016 par catégories d'immeubles, la variation du compte de taxes pour un immeuble résidentiel, les tarifications liées à l'eau et aux matières résiduelles et la variation des charges fiscales. Enfin, l'évolution du rôle d'évaluation est abordée et des tableaux portant sur la variation de la valeur imposable, sur les valeurs imposables et non imposables et sur l'étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière sont présentés.

- les quotes-parts

Les quotes-parts générales et spécifiques sont définies, puis réparties entre Montréal et les municipalités reconstituées.

- les dépenses par objets
- l'effectif et la rémunération globale
- les régimes de retraite
- le profil de l'endettement et le coût de la dette
- l'état des activités à des fins fiscales
- les dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles et aux loisirs et à la culture

9. ANNEXES

1. LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET LES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Cette annexe porte sur la structure de présentation des revenus et des dépenses dans le budget de fonctionnement, de même que sur les principales conventions comptables relatives à la confection du budget de fonctionnement.

2. LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTON DU BUDGET

- les instances politiques et leurs champs de compétences
- le partage des dépenses selon les compétences
- la répartition des dépenses mixtes
- les étapes de la confection du budget et de la répartition des revenus et des dépenses

3. LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Cette annexe contient l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (décret numéro 1229-2005 et modifications).

4. LES COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

Un tableau résume les compétences, les pouvoirs et les obligations respectifs des arrondissements et des services centraux.

5. LA SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour les différentes instances politiques et organisationnelles.

6. L'INFORMATION RELATIVE AU FONDS DE L'EAU

- l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau
- les acquisitions d'immobilisations prévues et les sources de financement

7. LES SECTEURS D'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

Une carte illustre les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement.

8. LE GLOSSAIRE

9. LA LISTE DES DÉFINITIONS, DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES UTILISÉS

TABLE DES MATIÈRES

Note du directeur général	23
Certificat du trésorier	25
Budget 2016 en bref	27
Profil de Montréal.....	47
Perspectives économiques de 2016	63
Taxation non résidentielle et développement économique	79
Budget 2016	
Sommaire des revenus et des dépenses	89
Analyse des revenus.....	95
Analyse des dépenses.....	117
Services administratifs	117
Sécurité publique	138
Services institutionnels	143
Développement.....	157
Qualité de vie	171
Concertation des arrondissements	180
Arrondissements	182
Analyse complémentaire.....	222
Service de la dette brute	222
Paiement au comptant d'immobilisations	226
Dépenses communes	228
Dépenses de contributions	230
Élimination des transactions internes et interentités	232
Renseignements complémentaires	
Fiscalité.....	233

Quotes-parts.....	251
Dépenses par objets	257
Effectif et rémunération globale	258
Endettement	275
État des activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	278
Analyses complémentaires des dépenses.....	279

Annexes

1 Structure de présentation de l'information budgétaire et principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement.....	1.1
2 Partage des compétences et confection du budget	2.1
3 Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	3.1
4 Compétences des arrondissements et des services centraux	4.1
5 Synthèse des politiques financières	5.1
6 Fonds de l'eau	6.1
7 Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement.....	7.1
8 Glossaire.....	8.1
9 Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations.....	9.1

INDEX DES TABLEAUX

Budget 2016 en bref

Tableau 1	Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget de la Ville de Montréal.....	33
Tableau 2	Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget du conseil municipal	34
Tableau 3	Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget du conseil d'agglomération	35
Tableau 4	Variation des charges fiscales de 2015-2016, par types d'immeubles	36
Tableau 5	Variation des charges fiscales entre 2015 et 2016, immeubles résidentiels et non résidentiels.....	37
Tableau 6	Variation du compte de taxes de la résidence unifamiliale moyenne	39
Tableau 7	Variation du compte de taxes d'un condominium moyen.....	40
Tableau 8	Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen.....	41
Tableau 9	Paiement au comptant d'immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	44
Tableau 10	Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal	45

Profil de Montréal

Tableau 11	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal	48
------------	---	----

Perspectives économiques de 2016

Tableau 12	Chantiers de construction en cours, d'une valeur de 100 M\$ et plus – Secteurs institutionnels, commerciaux, industriels et résidentiels, agglomération de Montréal, juin 2015	76
------------	--	----

Taxation non résidentielle et développement économique

Tableau 13	Évolution des charges fiscales, de 2002 à 2015	80
Tableau 14	Indexation des valeurs des immeubles résidentiels et non résidentiels lors du dépôt des rôles d'évaluation, de 2001 à 2014.....	83
Tableau 15	Taux de taxes des catégories d'immeubles résiduelle et non résidentielle, 2015.....	85
Tableau 16	Taux moyens résidentiels et non résidentiels, 2014.....	86

Budget 2016

Tableau 17	Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget de la Ville de Montréal.....	90
Tableau 18	Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget du conseil municipal	91
Tableau 19	Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget du conseil d'agglomération	92
Tableau 20	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal.....	95
Tableau 21	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal	96
Tableau 22	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération.....	97
Tableau 23	Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	98
Tableau 24	Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération	98
Tableau 25	Quotes-parts des villes liées.....	99
Tableau 26	Transferts – Budget de la Ville de Montréal	100
Tableau 27	Transferts – Budget du conseil municipal	101
Tableau 28	Transferts – Budget du conseil d'agglomération	102
Tableau 29	Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	103
Tableau 30	Services rendus – Budget du conseil municipal	103
Tableau 31	Services rendus – Budget du conseil d'agglomération	104
Tableau 32	Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal	108
Tableau 33	Imposition de droits – Budget du conseil municipal	108
Tableau 34	Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération	109
Tableau 35	Intérêts – Budget de la Ville de Montréal	110
Tableau 36	Intérêts – Budget du conseil municipal.....	110
Tableau 37	Intérêts – Budget du conseil d'agglomération.....	111
Tableau 38	Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal	112
Tableau 39	Autres revenus – Budget du conseil municipal.....	112

Tableau 40	Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération	113
Tableau 41	Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	114
Tableau 42	Affectations de revenus – Budget du conseil municipal	115
Tableau 43	Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération	115
Tableau 44	Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal	117
Tableau 45	Communications – Dépenses par objets.....	118
Tableau 46	Communications – Dépenses par catégories d’emplois	118
Tableau 47	Direction générale – Dépenses par objets	120
Tableau 48	Direction générale – Dépenses par catégories d’emplois.....	120
Tableau 49	Finances – Dépenses par objets.....	123
Tableau 50	Finances – Dépenses par catégories d’emplois	124
Tableau 51	Performance organisationnelle – Dépenses par objets	125
Tableau 52	Performance organisationnelle – Dépenses par catégories d’emplois.....	125
Tableau 53	Ressources humaines – Dépenses par objets	127
Tableau 54	Ressources humaines – Dépenses par catégories d’emplois.....	127
Tableau 55	Technologies de l’information – Dépenses par objets.....	129
Tableau 56	Technologies de l’information – Dépenses par catégories d’emplois	129
Tableau 57	Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets	131
Tableau 58	Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par catégories d’emplois	132
Tableau 59	Commission de la fonction publique – Dépenses par objets	133
Tableau 60	Commission de la fonction publique – Dépenses par catégories d’emplois.....	133
Tableau 61	Secrétariat de liaison – Dépenses par objets	134
Tableau 62	Secrétariat de liaison – Dépenses par catégories d’emplois.....	134
Tableau 63	Vérificateur général – Dépenses par objets	136

Tableau 64	Vérificateur général – Dépenses par catégories d'emplois	136
Tableau 65	Sécurité publique – Budget de la Ville de Montréal	138
Tableau 66	Police – Dépenses par objets	139
Tableau 67	Police – Dépenses par catégories d'emplois.....	140
Tableau 68	Sécurité incendie – Dépenses par objets	141
Tableau 69	Sécurité incendie – Dépenses par catégories d'emplois.....	141
Tableau 70	Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal	143
Tableau 71	Affaires juridiques – Dépenses par objets	144
Tableau 72	Affaires juridiques – Dépenses par catégories d'emplois	145
Tableau 73	Approvisionnement – Dépenses par objets	147
Tableau 74	Approvisionnement – Dépenses par catégories d'emplois.....	147
Tableau 75	Évaluation foncière – Dépenses par objets.....	149
Tableau 76	Évaluation foncière – Dépenses par catégories d'emplois	149
Tableau 77	Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets.....	151
Tableau 78	Gestion et planification immobilière – Dépenses par catégories d'emplois	151
Tableau 79	Greffé – Dépenses par objets.....	153
Tableau 80	Greffé – Dépenses par catégories d'emplois	154
Tableau 81	Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets	155
Tableau 82	Matériel roulant et ateliers – Dépenses par catégories d'emplois.....	155
Tableau 83	Développement – Budget de la Ville de Montréal.....	157
Tableau 84	Commission des services électriques – Dépenses par objets	158
Tableau 85	Commission des services électriques – Dépenses par catégories d'emplois.....	158
Tableau 86	Développement économique – Dépenses par objets	160
Tableau 87	Développement économique – Dépenses par catégories d'emplois.....	160

Tableau 88	Eau – Dépenses par objets	162
Tableau 89	Eau – Dépenses par catégories d'emplois.....	163
Tableau 90	Environnement – Dépenses par objets	165
Tableau 91	Environnement – Dépenses par catégories d'emplois.....	165
Tableau 92	Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par objets	167
Tableau 93	Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par catégories d'emplois.....	167
Tableau 94	Mise en valeur du territoire – Dépenses par objets	169
Tableau 95	Mise en valeur du territoire – Dépenses par catégories d'emplois	169
Tableau 96	Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal	171
Tableau 97	Culture – Dépenses par objets	172
Tableau 98	Culture – Dépenses par catégories d'emplois.....	173
Tableau 99	Diversité sociale et sports – Dépenses par objets.....	174
Tableau 100	Diversité sociale et sports – Dépenses par catégories d'emplois	174
Tableau 101	Espace pour la vie – Dépenses par objets.....	176
Tableau 102	Espace pour la vie – Dépenses par catégories d'emplois	176
Tableau 103	Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par objets.....	178
Tableau 104	Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par catégories d'emplois	179
Tableau 105	Concertation des arrondissements – Dépenses par objets	180
Tableau 106	Concertation des arrondissements – Dépenses par catégories d'emplois	180
Tableau 107	Budgets des arrondissements	182
Tableau 108	Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal	183
Tableau 109	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets	184
Tableau 110	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par catégories d'emplois.....	184
Tableau 111	Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets	186

Tableau 112 Arrondissement d'Anjou – Dépenses par catégories d'emplois	186
Tableau 113 Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets.....	188
Tableau 114 Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par catégories d'emplois.....	188
Tableau 115 Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets.....	190
Tableau 116 Arrondissement de Lachine – Dépenses par catégories d'emplois	190
Tableau 117 Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets	192
Tableau 118 Arrondissement de LaSalle – Dépenses par catégories d'emplois.....	192
Tableau 119 Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets	194
Tableau 120 Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par catégories d'emplois...194	194
Tableau 121 Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets	196
Tableau 122 Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par catégories d'emplois.....	196
Tableau 123 Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets.....	198
Tableau 124 Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par catégories d'emplois	198
Tableau 125 Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets.....	200
Tableau 126 Arrondissement d'Outremont – Dépenses par catégories d'emplois.....	200
Tableau 127 Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets.....	202
Tableau 128 Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par catégories d'emplois	202
Tableau 129 Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets.....	204
Tableau 130 Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par catégories d'emploiis	204
Tableau 131 Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets	206
Tableau 132 Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par catégories d'emplois	206
Tableau 133 Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets.....	208
Tableau 134 Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par catégories d'emplois	208

Tableau 135 Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets	210
Tableau 136 Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par catégories d'emplois	210
Tableau 137 Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets.....	212
Tableau 138 Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par catégories d'emplois	212
Tableau 139 Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets	214
Tableau 140 Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par catégories d'emplois.....	214
Tableau 141 Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets	216
Tableau 142 Arrondissement de Verdun – Dépenses par catégories d'emplois.....	216
Tableau 143 Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets	218
Tableau 144 Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par catégories d'emplois	218
Tableau 145 Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets	220
Tableau 146 Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par catégories d'emplois.....	220
Tableau 147 Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal	222
Tableau 148 Frais de financement – Budget du conseil municipal	223
Tableau 149 Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal.....	224
Tableau 150 Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération.....	224
Tableau 151 Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération.....	225
Tableau 152 Paiement au comptant d'immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	226
Tableau 153 Paiement au comptant d'immobilisations – Budget du conseil municipal.....	226
Tableau 154 Paiement au comptant d'immobilisations – Budget du conseil d'agglomération	227
Tableau 155 Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal	228
Tableau 156 Montants à pourvoir – Régimes de retraite.....	229
Tableau 157 Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal.....	230
Tableau 158 Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal	232

Renseignements complémentaires

Tableau 159 Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2016.....	235
Tableau 160 Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2015 et 2016	237
Tableau 161 Taux de taxation de 2016 – Immeubles de la catégorie résidentielle	239
Tableau 162 Taux de taxation de 2016 – Immeubles de six logements ou plus	240
Tableau 163 Taux de taxation de 2016 – Immeubles de la catégorie non résidentielle	241
Tableau 164 Tarification des immeubles résidentiels, par arrondissement, Ville de Montréal.....	242
Tableau 165 Tarification des immeubles non résidentiels, par arrondissement, Ville de Montréal.....	243
Tableau 166 Variation des charges fiscales de 2015 à 2016, immeubles résidentiels et non résidentiels, par arrondissement.....	245
Tableau 167 Évolution du rôle triennal 2014-2016, Ville de Montréal	246
Tableau 168 Variation de la valeur imposable, par arrondissement, Ville de Montréal	247
Tableau 169 Valeurs imposables et non imposables, par arrondissement, Ville de Montréal	248
Tableau 170 Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2014, 2015 et 2016.....	249
Tableau 171 Quotes-parts de 2016	252
Tableau 172 Quotes-parts générales de 2016, réparties par activités.....	254
Tableau 173 Évolution des dépenses par objets	257
Tableau 174 Déficits de rémunération de base (excluant les charges sociales), 2014.....	261
Tableau 175 Répartition de l'effectif.....	267
Tableau 176 Évolution de la rémunération globale.....	269
Tableau 177 Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur.....	270
Tableau 178 Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés	271
Tableau 179 Profil de l'endettement de Montréal.....	276
Tableau 180 Coût de la dette	277

Tableau 181 État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal..278

Tableau 182 Dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles et aux loisirs et à la culture279

Annexes

Tableau 183 Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils
municipal et d'arrondissement.....2.4

Tableau 184 Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des
arrondissements et des services centraux.....4.1

Tableau 185 État prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau6.2

Tableau 186 Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement.....6.3

INDEX DES GRAPHIQUES

Budget 2016 en bref

Graphique 1	Provenance des revenus.....	31
Graphique 2	Dépenses par secteurs d'activités	31
Graphique 3	Dépenses par grandes familles d'objets.....	32
Graphique 4	Variation des charges fiscales de 2014 à 2016, par types d'immeubles	36
Graphique 5	Variation des charges fiscales résidentielles entre 2015 et 2016.....	38

Perspectives économiques de 2016

Graphique 6	Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2013-2016	65
Graphique 7	Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2013-2016.....	66
Graphique 8	Taux de chômage – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2008-2016...67	
Graphique 9	Taux de chômage – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2008-2016	68
Graphique 10	Taux d'inflation estimé, 2016	69
Graphique 11	Revenu personnel disponible par habitant – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2008-2016.....	70
Graphique 12	Revenu personnel disponible par habitant – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2008-2016	71
Graphique 13	Variation annuelle du nombre de mises en chantier résidentielles – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2013-2016	72
Graphique 14	Nombre de mises en chantier résidentielles – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary, 2008-2016.....	73
Graphique 15	Répartition des chantiers résidentiels ou mixtes en cours, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, en juin 2015, par villes et arrondissements, agglomération de Montréal.....	74
Graphique 16	Répartition des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, en juin 2015, par villes et arrondissements, agglomération de Montréal.....	77

Taxation non résidentielle et développement économique

Graphique 17 Évolution des indices des charges fiscales totales et des prix à la consommation par catégories d'immeubles, de 2001 à 2015.....	81
Graphique 18 Importance relative des revenus prélevés du secteur non résidentiel par rapport à l'assiette foncière non résidentielle, de 2011 à 2014.....	82
Graphique 19 Évolution des charges fiscales, de l'inflation et des valeurs foncières depuis 2002, immeubles non résidentiels	83
Graphique 20 Répartition du nombre d'entreprises dans la région métropolitaine de Montréal, de 2001 à 2014	87
Graphique 21 Indice de croissance de la richesse foncière uniformisée non résidentielle, de 1988 à 2015	88

Budget 2016

Graphique 22 Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	105
Graphique 23 Amendes et pénalités – Budget du conseil municipal.....	106
Graphique 24 Amendes et pénalités – Budget du conseil d'agglomération	107
Graphique 25 Droits sur mutations immobilières – Budget de la Ville de Montréal	109

Renseignements complémentaires

Graphique 26 Dépenses par grandes familles d'objets.....	257
Graphique 27 Évolution des budgets et des dépenses salariales réelles, arrondissements et services corporatifs.....	259
Graphique 28 Évolution des budgets et des dépenses salariales réelles, services corporatifs.....	260
Graphique 29 Évolution des budgets et des dépenses salariales réelles, arrondissements	260
Graphique 30 Déficits de rémunération de base (excluant les charges sociales), services corporatifs, 2014	262
Graphique 31 Déficits de rémunération de base (excluant les charges sociales), arrondissements, 2014.....	264
Graphique 32 Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés.....	266

Graphique 33 Évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement.....	268
Graphique 34 Régimes de retraite – Charge de retraite, budgets de 2007 à 2016.....	273
Graphique 35 Régimes de retraite – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2007 à 2016	274

INDEX DES FIGURES

Budget 2016 en bref

Figure 1 Variations budgétaires relatives aux revenus.....	28
Figure 2 Variations budgétaires relatives aux dépenses	28
Figure 3 Variations budgétaires.....	29
Figure 4 Conciliation des présentations budgétaires	30

Annexes

Figure 5 Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application.....	2.2
Figure 6 Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses.....	2.8
Figure 7 Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement.....	7.1

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Direction générale

Bureau du directeur général
275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.105
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-5753
Télécopieur : 514 872-2896

Le 25 novembre 2015

Objet : Prévisions budgétaires pour 2016

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du comité exécutif,
Mesdames et Messieurs les membres du comité exécutif,

En vertu de l'article 114.1 de la Loi sur les cités et villes, je vous soumets le projet des prévisions budgétaires pour 2016.

Ce projet est conforme aux orientations que je vous ai soumises en avril 2014, dans le document intitulé *Plan quinquennal de la main-d'œuvre 2014-2018* ainsi que dans le deuxième document intitulé *Perspectives budgétaires 2015-2024*, pour déterminer les orientations budgétaires de 2016-2018.

Le directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alain Marcoux".

Alain Marcoux

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	273 327,9	121 548,6
▪ Remboursement de la dette à long terme	271 883,8	175 518,5
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	519 449,9	242 854,3
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	125 497,4	595 168,4
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 166 275,8	1 184 540,2

Le trésorier et directeur du Service des finances,

Yves Courchesne

Le 25 novembre 2015

BUDGET 2016 EN BREF

UNE PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE

Dans un souci de simplification de la présentation des informations financières, soit des revenus d'une part et des dépenses d'autre part, les crédits relatifs aux affectations ont été répartis selon leur nature, soit les affectations touchant les revenus et celles touchant les dépenses. Auparavant, les volumes budgétaires présentaient globalement l'information financière en trois sections :

- les revenus : il s'agit de l'ensemble des revenus de la Ville provenant de différentes sources telles que la taxation, les transferts gouvernementaux et les quotes-parts des villes reconstituées;
- les dépenses : il s'agit de l'ensemble des dépenses de fonctionnement;
- les affectations : on peut trouver sous cette rubrique diverses sources de financement (ou de dépenses selon le cas) du budget de fonctionnement, telles que:
 - l'utilisation d'excédents, de fonds réservés ou de réserves pour financer certaines dépenses (ou son corollaire, soit le transfert de crédits vers des réserves);
 - le financement à long terme de certaines dépenses de fonctionnement ainsi que son remboursement;
 - le paiement au comptant d'immobilisations;
 - certaines mesures d'allègement permises par le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT) ou les impacts des mesures selon les normes comptables relatives à des charges à constater ou à pourvoir dans le futur.

Ainsi, le budget de 2015, tel que voté, se résumait comme suit :

Dépenses	4 882,6 M\$
Revenus	4 866,4 M\$
Affectations ¹	16,2 M\$

L'équilibre budgétaire était établi par l'opération : dépenses = revenus + affectations.

Ce changement de présentation a eu pour effet de modifier le montant des revenus et des dépenses du budget de 2015 en comparaison des montants présentés au budget voté en 2015. Les figures 1 et 2 illustrent respectivement le reclassement des affectations selon que celles-ci sont reliées aux revenus ou aux dépenses.

Ainsi, avec la nouvelle présentation, l'équilibre budgétaire s'établit comme suit : revenus = dépenses.

¹ Il s'agit ici du solde net des affectations.

Figure 1 – Variations budgétaires relatives aux REVENUS

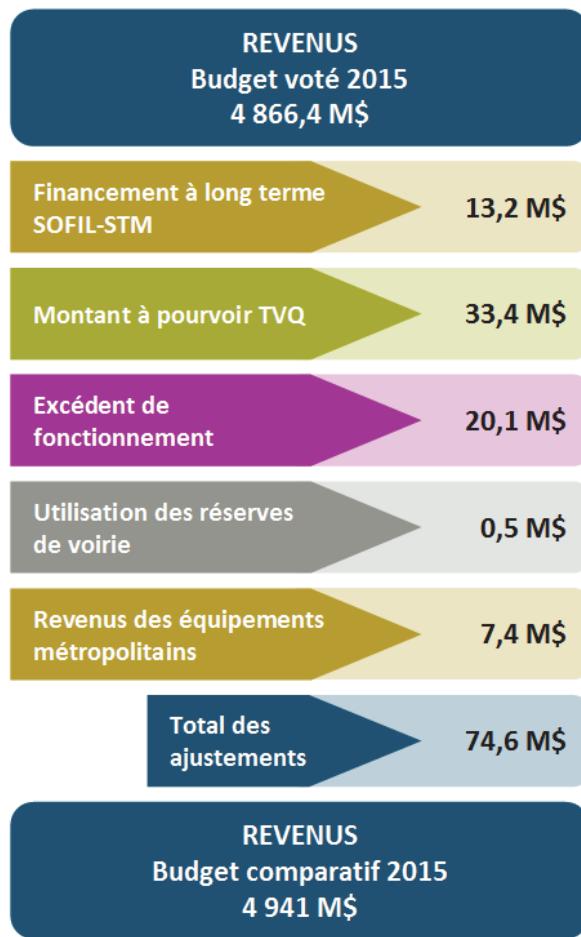
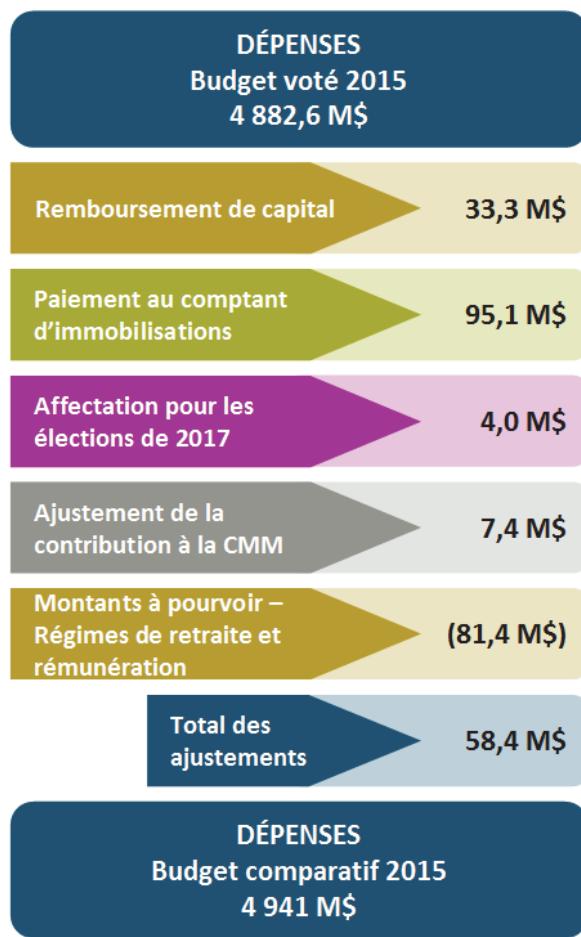


Figure 2 – Variations budgétaires relatives aux DÉPENSES



FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2016

BUDGET DE 5 061,2 M\$, EN HAUSSE DE 2,4 %.

Figure 3 – Variations budgétaires

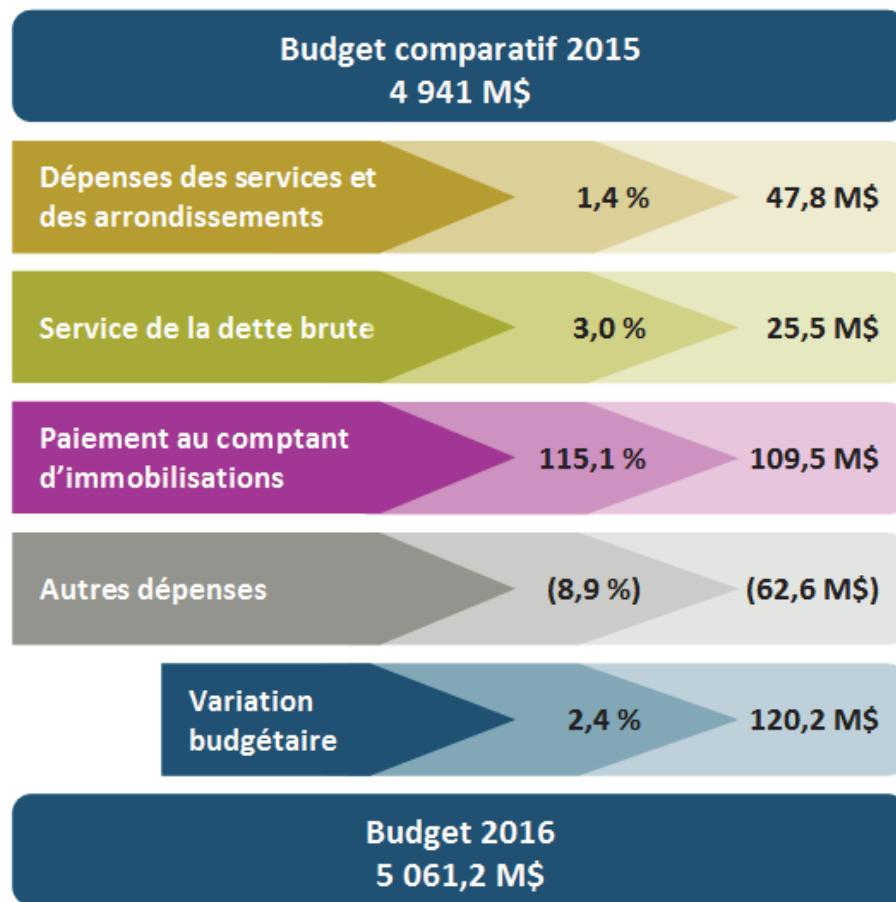
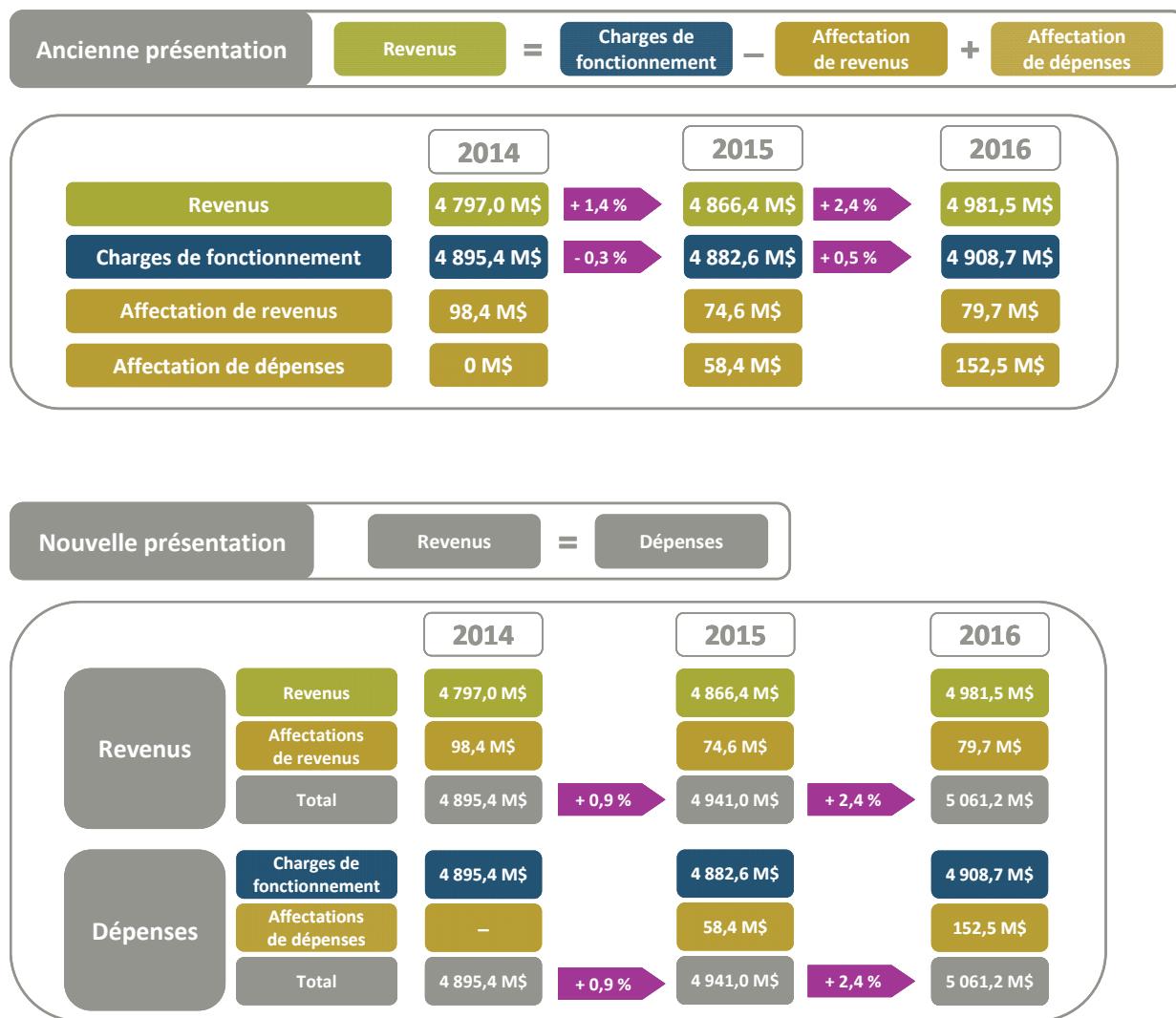
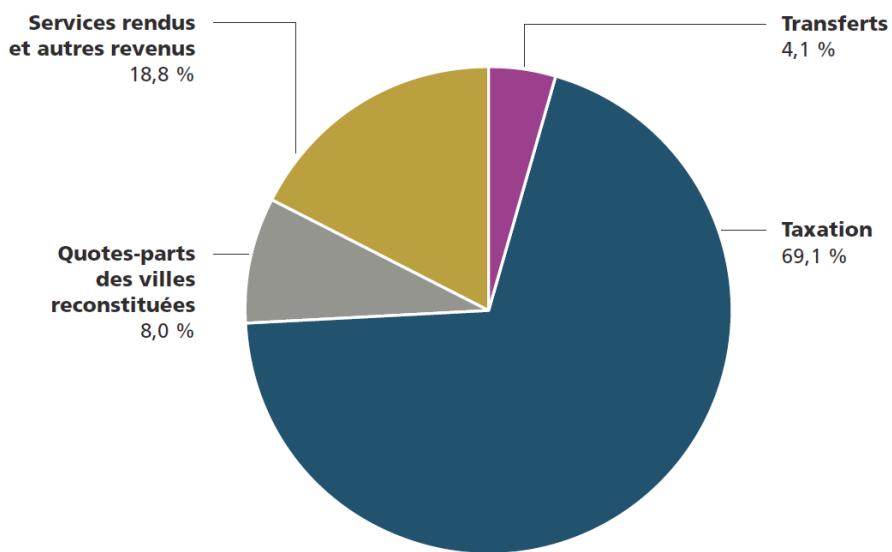


Figure 4 – Conciliation des présentations budgétaires

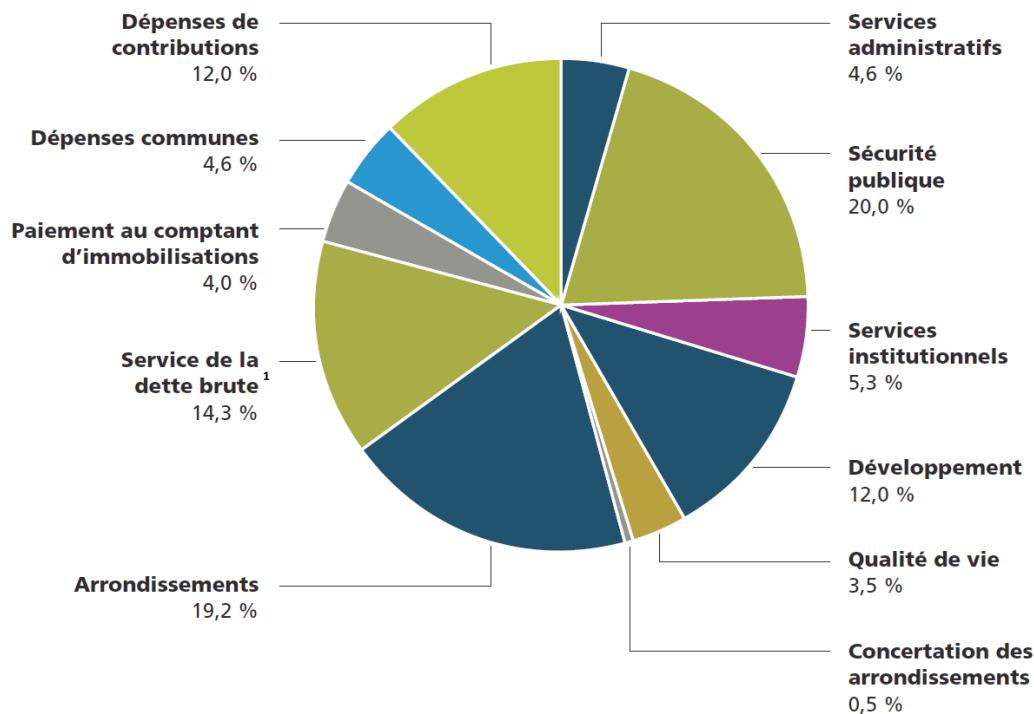


SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2016

Graphique 1 – Provenance des revenus



Graphique 2 – Dépenses par secteurs d'activités



¹ Il s'agit du service de la dette brute corporatif, tel que présenté au tableau 1. Les dépenses des unités d'affaires incorporent pour 130,3 M\$ de service de dette. Ainsi, le service de la dette brute total de la Ville représente 17,2 % du budget, tel que présenté dans le graphique 3.

Graphique 3 – Dépenses par grandes familles d’objets

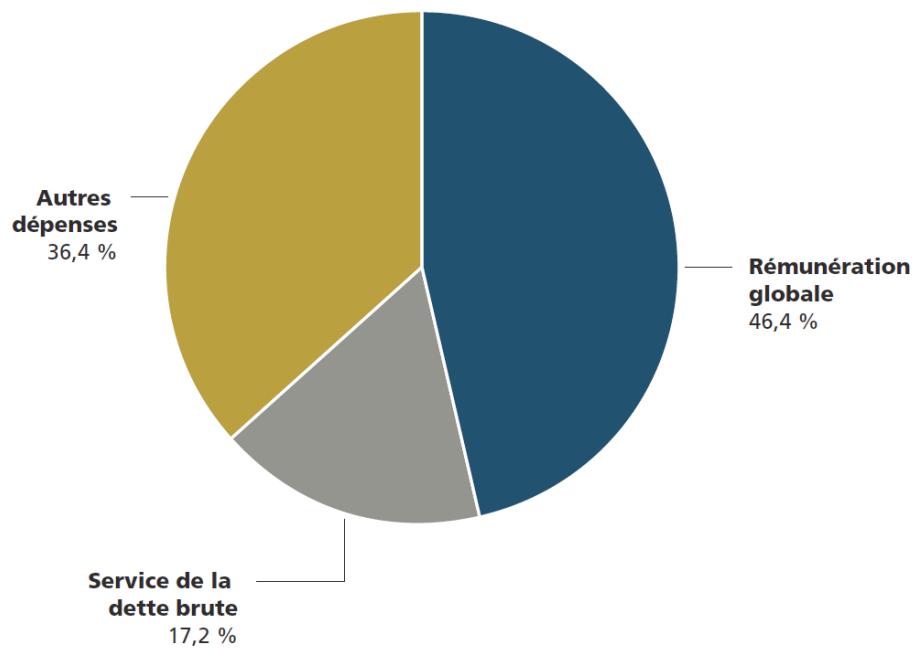


Tableau 1 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2013	2014	2015
REVENUS					
Taxes	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 170 197,3	3 159 091,4
Paiements tenant lieu de taxes	241 638,1	238 411,8	250 956,5	236 311,6	236 311,6
Quotes-parts	393 230,4	396 295,6	400 572,5	406 799,8	406 396,3
Transferts	381 637,3	358 327,6	251 799,6	232 320,5	223 367,7
Services rendus	292 384,2	307 147,5	289 834,0	306 993,2	299 814,3
Amendes et pénalités	181 575,4	195 765,4	178 368,3	166 378,5	199 756,9
Imposition de droits	210 805,5	160 198,8	189 811,0	185 733,2	159 973,1
Intérêts	117 078,6	118 801,8	122 800,8	122 356,0	117 507,9
Autres revenus	85 143,8	76 877,7	77 470,0	65 860,7	71 602,4
Affectation de revenus	65 121,8	78 535,2	40 251,5	106 396,9	67 195,5
Total – Revenus	4 840 086,4	4 903 525,5	4 863 308,7	4 999 347,7	4 941 017,1
DÉPENSES					
Dépenses par secteurs d'activités					
Services administratifs	220 185,1	223 646,4	216 526,2	222 698,4	228 039,0
Sécurité publique	1 009 064,2	1 023 824,3	1 036 283,7	1 052 659,9	1 046 333,0
Services institutionnels	247 569,1	270 309,0	256 665,9	262 565,4	258 931,0
Développement	567 505,9	641 722,5	566 573,9	608 019,3	607 634,7
Qualité de vie	163 882,6	183 679,2	176 362,5	196 892,5	175 047,4
Concertation des arrondissements	18 129,7	19 892,0	22 250,5	23 024,2	23 814,1
Arrondissements	909 764,3	980 420,7	920 095,6	982 425,8	966 157,8
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 136 100,9	3 343 494,1	3 194 758,3	3 348 285,5	3 305 957,0
Dépenses de financement corporatives					
Service de la dette brute	647 424,2	643 453,3	666 050,6	705 028,6	715 228,6
Paiement comptant d'immobilisations	137 660,1	126 436,6	96 198,0	100 456,1	95 098,8
Total – Dépenses de financement	785 084,3	769 889,9	762 248,6	805 484,7	810 327,4
Autres dépenses corporatives					
Dépenses communes	485 745,0	412 563,0	277 024,3	274 987,8	331 863,9
Dépenses de contributions	503 790,5	541 211,2	522 788,6	577 101,7	583 972,0
Total – Autres dépenses corporatives	989 535,5	953 774,2	799 812,9	852 089,5	915 835,9
Élimination des transactions internes et interentités¹					
	(179 760,0)	(115 690,5)	(107 450,9)	(93 061,2)	(91 103,2)
Total – Dépenses²	4 730 960,7	4 951 467,7	4 649 368,9	4 912 798,5	4 941 017,1
SURPLUS DE L'EXERCICE	109 125,7	(47 942,2)	213 939,8	86 549,2	-

¹ Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 71,2 M\$ en 2015 et 69,5 M\$ en 2016. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 19,9 M\$ au budget de 2015 et de 21,1 M\$ au budget de 2016.

² Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels que présentés aux tableaux 2 et 3) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (21,1 M\$) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 841,2 M\$).

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget du conseil municipal
 (en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget 2015	Budget 2016
REVENUS						
Taxes	2 819 122,2	2 928 839,2	3 015 782,1	3 125 025,7	3 114 091,1	3 202 692,4
Paiements tenant lieu de taxes	239 602,4	238 411,8	250 956,5	236 311,6	236 311,6	247 844,1
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-
Transferts	218 247,4	204 598,1	169 623,7	147 318,5	136 359,9	132 988,1
Services rendus	253 470,2	277 702,0	258 532,9	272 862,6	264 025,0	273 273,8
Amendes et pénalités	96 531,6	106 453,2	92 664,0	86 563,3	106 466,3	106 826,9
Imposition de droits	208 956,2	158 321,1	187 955,3	183 764,0	158 030,0	168 019,3
Intérêts	74 556,1	80 816,7	86 265,1	84 817,7	80 423,0	84 238,1
Autres revenus	62 199,8	56 316,7	54 043,6	41 213,3	48 685,7	49 061,3
Affectation de revenus	64 565,6	69 404,5	30 102,5	66 214,8	34 820,5	49 191,8
Total – Revenus	4 037 251,5	4 120 863,3	4 145 925,7	4 244 091,5	4 179 213,1	4 314 135,8
DÉPENSES						
Dépenses par secteurs d'activités						
Services administratifs	211 003,9	222 107,6	210 640,5	218 022,1	224 986,5	232 680,9
Sécurité publique	14 733,4	15 879,4	15 679,7	15 978,7	15 018,6	15 596,9
Services institutionnels	181 705,1	204 723,1	190 959,9	194 296,9	187 844,1	202 323,5
Développement	250 757,7	305 984,7	241 509,5	261 345,6	255 141,6	261 940,4
Qualité de vie	130 923,5	150 182,4	138 211,2	155 111,2	139 606,7	144 016,5
Concertation des arrondissements	18 129,7	19 892,0	22 250,5	23 024,2	23 814,1	24 399,9
Arrondissements	906 751,2	977 217,1	917 283,7	979 376,1	963 107,6	985 135,0
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 714 004,5	1 895 986,3	1 736 535,0	1 847 154,8	1 809 519,2	1 866 093,1
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération						
	1 729 661,9	1 751 442,2	1 764 203,9	1 803 989,7	1 808 975,7	1 841 196,0
Dépenses de financement corporatives						
Service de la dette brute	390 644,6	391 863,2	416 464,8	447 468,8	450 968,8	480 621,0
Paiement comptant d'immobilisations	52 308,4	57 560,2	70 446,8	68 331,8	58 702,7	117 425,5
Total – Dépenses de financement	442 953,0	449 423,4	486 911,6	515 800,6	509 671,5	598 046,5
Autres dépenses corporatives						
Dépenses communes	169 525,0	107 460,6	29 284,1	19 019,5	64 520,5	16 732,6
Dépenses de contributions	45 033,9	44 422,4	46 382,9	57 889,4	57 747,2	61 576,5
Total – Autres dépenses corporatives	214 558,9	151 883,0	75 667,0	76 908,9	122 267,7	78 309,1
Élimination des transactions internes	(153 321,3)	(88 346,4)	(83 264,5)	(72 207,8)	(71 221,0)	(69 508,9)
Total – Dépenses¹	3 947 857,0	4 160 388,5	3 980 053,0	4 171 646,2	4 179 213,1	4 314 135,8
SURPLUS DE L'EXERCICE	89 394,5	(39 525,2)	165 872,7	72 445,3	-	-

¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels que présentés aux tableaux 2 et 3) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (21,1 M\$) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 841,2 M\$).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget du conseil d'agglomération
 (en milliers de dollars)

	Réel		Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2015
					2016
REVENUS					
Taxes	52 349,1	44 324,9	45 662,4	45 171,6	45 000,3
Paiements tenant lieu de taxes	2 035,8	-	-	-	-
Quotes-parts	2 122 892,3	2 147 737,8	2 164 776,4	2 210 789,5	2 215 372,0
Transferts	163 389,8	153 729,5	82 175,7	85 002,0	87 007,8
Services rendus	65 351,8	56 790,4	55 487,7	54 984,0	55 671,5
Amendes et pénalités	85 043,8	89 312,2	85 704,3	79 815,2	93 290,6
Imposition de droits	1 849,3	1 877,7	1 855,7	1 969,2	1 943,1
Intérêts	42 522,5	37 985,1	36 535,6	37 538,3	37 084,9
Autres revenus	22 944,0	20 561,0	23 426,4	24 647,5	22 916,7
Affectation de revenus	556,2	9 130,7	10 149,0	40 182,1	32 375,0
Total – Revenus	2 558 934,6	2 561 449,3	2 505 773,2	2 580 099,4	2 590 661,9
					2 609 298,1
DÉPENSES					
Dépenses par secteurs d'activités					
Services administratifs	9 180,9	1 539,3	5 885,5	4 676,0	3 052,5
Sécurité publique	994 330,8	1 007 944,6	1 020 604,1	1 036 681,2	1 031 314,4
Services institutionnels	65 863,8	65 585,8	65 705,5	68 268,5	71 086,9
Développement	316 748,1	335 737,9	325 064,7	346 673,9	352 493,1
Qualité de vie	32 959,1	33 497,0	38 151,2	41 781,4	35 440,7
Concertation des arrondissements	-	-	-	-	-
Arrondissements	3 012,7	3 204,0	2 812,2	3 049,9	3 050,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 422 095,4	1 447 508,6	1 458 223,2	1 501 130,9	1 496 437,8
					1 487 667,9
Dépenses de financement corporatives					
Service de la dette brute	256 779,7	251 590,1	249 585,8	257 559,8	264 259,8
Paiement comptant d'immobilisations	85 351,7	68 876,4	25 751,2	32 124,3	36 396,1
Total – Dépenses de financement	342 131,4	320 466,5	275 337,0	289 684,1	300 655,9
					344 667,6
Autres dépenses corporatives					
Dépenses communes	316 220,0	305 102,4	247 740,2	255 968,2	267 343,4
Dépenses de contributions	458 756,6	496 788,8	476 405,7	519 212,3	526 224,8
Total – Autres dépenses corporatives	774 976,6	801 891,2	724 145,9	775 180,5	793 568,2
					776 962,6
Total – Dépenses¹	2 539 203,4	2 569 866,3	2 457 706,1	2 565 995,5	2 590 661,9
SURPLUS DE L'EXERCICE	19 731,2	(8 417,0)	48 067,1	14 103,9	-
					-

¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels que présentés aux tableaux 2 et 3) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (21,1 M\$) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 841,2 M\$).

VARIATION DES CHARGES FISCALES DE 2015-2016

Pour 2016, les charges fiscales relevant du conseil municipal sont en hausse de 1,9 % pour les immeubles résidentiels et 0,9 % pour les immeubles non résidentiels. Cette augmentation plus faible pour les immeubles non résidentiels découle d'une volonté de favoriser le développement économique de la Ville de Montréal.

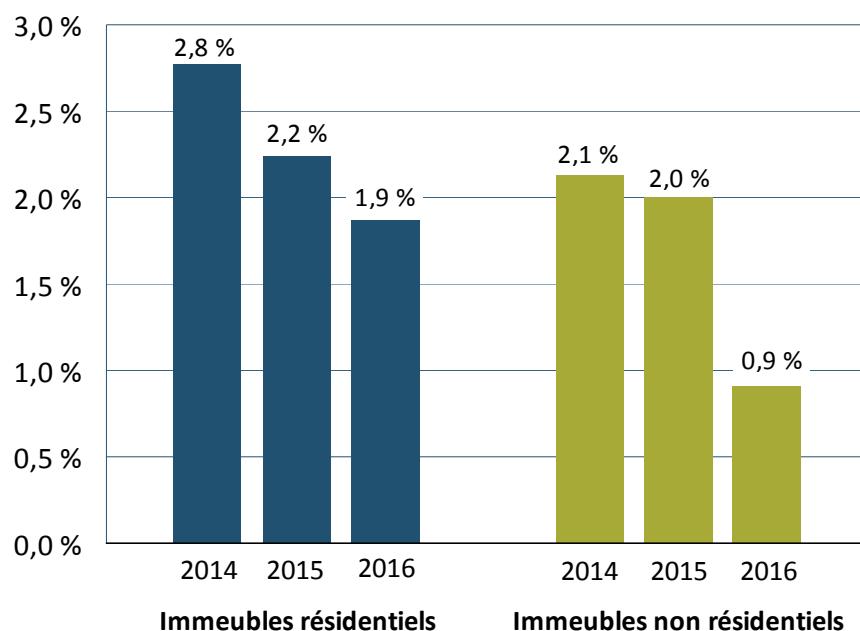
Par ailleurs, chaque conseil d'arrondissement fixe annuellement le niveau de sa taxe de services.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des charges fiscales relevant du conseil municipal et de celles relevant des conseils d'arrondissement. Le tableau suivant présente l'effet des décisions des deux ordres de conseils sur les charges fiscales totales.

Tableau 4 – Variation des charges fiscales de 2015-2016, par types d'immeubles

Ville de Montréal	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Variation générale des charges fiscales	1,8 %	0,9 %
Variation des taxes de services des arrondissements	0,1 %	-
Variation des charges fiscales totales	1,9 %	0,9 %

Graphique 4 – Variation des charges fiscales de 2014 à 2016, par types d'immeubles



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles, et pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 5 – Variation des charges fiscales entre 2015 et 2016, immeubles résidentiels et non résidentiels

Arrondissements	Immeubles résidentiels					Immeubles non résidentiels	
	Ensemble des immeubles	Sous-catégories résidentielles			6 logements ou plus		
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (2 à 5 logements)			
Ahuntsic-Cartierville	2,2 %	2,8 %	1,4 %	2,3 %	1,8 %	0,2 %	
Anjou	1,6 %	2,0 %	1,9 %	1,2 %	1,6 %	0,7 %	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,5 %	3,1 %	1,6 %	2,4 %	2,4 %	1,0 %	
Lachine	2,4 %	3,1 %	1,4 %	1,9 %	1,6 %	(1,1 %)	
LaSalle	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	0,2 %	1,8 %	(0,4 %)	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,0 %	1,2 %	(0,3 %)	0,5 %	(1,1 %)	(1,2 %)	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,1 %	1,1 %	1,4 %	0,9 %	1,8 %	(0,3 %)	
Montréal-Nord	1,0 %	1,1 %	1,1 %	0,7 %	1,9 %	0,0 %	
Outremont	3,3 %	4,0 %	3,1 %	3,0 %	2,2 %	2,1 %	
Pierrefonds-Roxboro	1,0 %	1,1 %	(0,1 %)	0,2 %	0,9 %	0,6 %	
Plateau-Mont-Royal	3,7 %	4,3 %	2,6 %	4,3 %	3,2 %	2,9 %	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5 %	0,5 %	0,2 %	0,4 %	0,1 %	(0,6 %)	
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3 %	3,1 %	1,8 %	2,5 %	1,8 %	2,0 %	
Saint-Laurent	2,3 %	3,2 %	1,8 %	3,0 %	(0,3 %)	(1,3 %)	
Saint-Léonard	1,1 %	1,4 %	1,3 %	1,0 %	2,2 %	0,4 %	
Sud-Ouest	2,2 %	3,3 %	1,5 %	2,4 %	2,3 %	0,3 %	
Verdun	1,7 %	2,8 %	1,1 %	2,1 %	2,1 %	2,0 %	
Ville-Marie	1,3 %	2,3 %	0,7 %	2,3 %	1,7 %	1,8 %	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,1 %	3,1 %	1,2 %	2,2 %	2,1 %	1,2 %	
VILLE DE MONTRÉAL	1,9 %	2,1 %	1,4 %	2,0 %	1,9 %	0,9 %	

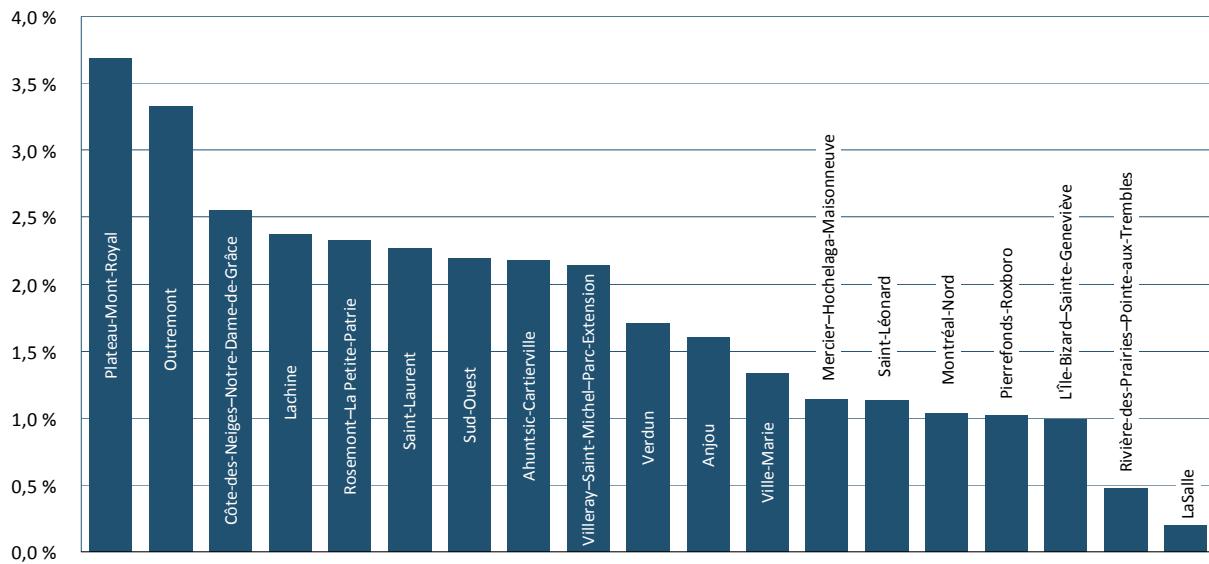
Les variations des charges fiscales comprennent la taxe foncière générale, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements.

Source : compilation actualisée au 11 septembre 2015 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2015 et 2016.

TAXATION RÉSIDENTIELLE

Le graphique suivant illustre la variation des charges fiscales dans chaque arrondissement.

Graphique 5 – Variation des charges fiscales résidentielles entre 2015 et 2016



FACTEURS DE VARIATION DU COMPTE DE TAXES FONCIÈRES RÉSIDENTIEL

Augmentation de 1,9 % des charges fiscales résidentielles relevant du conseil municipal.

Variation des taxes des conseils d'arrondissement.

Variation de la contribution au remboursement des dettes des anciennes villes.

Étalement de la variation des valeurs foncières entre le rôle de 2011-2013 et le rôle de 2014-2016 (3^e année).

Tableau 6 – Variation du compte de taxes de la résidence unifamiliale moyenne
 (en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2016	490 258 \$	378 481 \$	627 975 \$	364 287 \$	394 785 \$	420 149 \$	332 122 \$
Taxes 2015	4 028 \$	3 631 \$	5 079 \$	3 072 \$	3 462 \$	3 515 \$	2 869 \$
Taxes 2016							
Taxe foncière et tarification	3 217 \$	2 568 \$	4 121 \$	2 287 \$	2 433 \$	2 598 \$	2 179 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	490 \$	378 \$	628 \$	364 \$	395 \$	420 \$	332 \$
Taxe relative à la voirie	17 \$	13 \$	22 \$	13 \$	14 \$	15 \$	12 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	216 \$	416 \$	298 \$	267 \$	382 \$	204 \$	219 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	200 \$	326 \$	167 \$	237 \$	230 \$	318 \$	158 \$
	4 141 \$	3 702 \$	5 236 \$	3 168 \$	3 454 \$	3 556 \$	2 900 \$
Variation totale	2,8 %	2,0 %	3,1 %	3,1 %	(0,2 %)	1,2 %	1,1 %
	112 \$	71 \$	156 \$	96 \$	(7 \$)	40 \$	31 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2016	288 947 \$	1 285 744 \$	347 985 \$	602 404 \$	310 193 \$	446 157 \$	522 728 \$
Taxes 2015	2 740 \$	9 877 \$	2 971 \$	4 880 \$	2 845 \$	3 650 \$	4 395 \$
Taxes 2016							
Taxe foncière et tarification	1 878 \$	8 009 \$	2 175 \$	3 953 \$	2 035 \$	2 928 \$	3 338 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	289 \$	1 285 \$	348 \$	602 \$	310 \$	446 \$	522 \$
Taxe relative à la voirie	10 \$	46 \$	12 \$	21 \$	11 \$	16 \$	19 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	392 \$	544 \$	233 \$	340 \$	297 \$	200 \$	365 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	203 \$	389 \$	237 \$	172 \$	206 \$	173 \$	291 \$
	2 771 \$	10 273 \$	3 005 \$	5 089 \$	2 860 \$	3 763 \$	4 535 \$
Variation totale	1,1 %	4,0 %	1,1 %	4,3 %	0,5 %	3,1 %	3,2 %
	31 \$	396 \$	34 \$	209 \$	16 \$	113 \$	140 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2016	486 140 \$	374 984 \$	606 575 \$	777 382 \$	328 959 \$	431 066 \$
Taxes 2015	4 200 \$	3 176 \$	4 971 \$	6 166 \$	2 719 \$	3 632 \$
Taxes 2016						
Taxe foncière et tarification	3 058 \$	2 461 \$	3 846 \$	5 101 \$	2 159 \$	2 791 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	486 \$	375 \$	606 \$	777 \$	329 \$	431 \$
Taxe relative à la voirie	17 \$	13 \$	22 \$	28 \$	12 \$	15 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	399 \$	257 \$	425 \$	343 \$	150 \$	276 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	298 \$	174 \$	210 \$	62 \$	154 \$	194 \$
	4 258 \$	3 280 \$	5 109 \$	6 310 \$	2 803 \$	3 707 \$
Variation totale	1,4 %	3,3 %	2,8 %	2,3 %	3,1 %	2,1 %
	58 \$	105 \$	137 \$	144 \$	84 \$	75 \$

Tableau 7 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen
 (en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2016	249 295 \$	246 288 \$	357 026 \$	259 801 \$	263 876 \$	218 813 \$	243 668 \$
Taxes 2015	2 076 \$	2 365 \$	2 930 \$	2 227 \$	2 308 \$	1 858 \$	2 098 \$
Taxes 2016							
Taxe foncière et tarification	1 636 \$	1 671 \$	2 343 \$	1 631 \$	1 627 \$	1 353 \$	1 599 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	249 \$	246 \$	357 \$	260 \$	264 \$	219 \$	244 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	9 \$	13 \$	9 \$	9 \$	8 \$	9 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	110 \$	271 \$	169 \$	190 \$	255 \$	106 \$	161 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	102 \$	212 \$	95 \$	169 \$	154 \$	166 \$	116 \$
	2 105 \$	2 409 \$	2 977 \$	2 259 \$	2 309 \$	1 852 \$	2 128 \$
Variation totale	1,4 %	1,9 %	1,6 %	1,4 %	0,0 %	-0,3 %	1,4 %
	29 \$	44 \$	46 \$	32 \$	1 \$	-6 \$	29 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2016	237 930 \$	489 698 \$	231 739 \$	350 094 \$	193 358 \$	307 297 \$	299 122 \$
Taxes 2015	2 256 \$	3 797 \$	2 004 \$	2 883 \$	1 779 \$	2 546 \$	2 549 \$
Taxes 2016							
Taxe foncière et tarification	1 546 \$	3 050 \$	1 449 \$	2 297 \$	1 269 \$	2 016 \$	1 910 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	238 \$	489 \$	232 \$	350 \$	193 \$	307 \$	299 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	17 \$	8 \$	12 \$	7 \$	11 \$	11 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	322 \$	207 \$	155 \$	198 \$	185 \$	138 \$	209 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	167 \$	148 \$	158 \$	100 \$	129 \$	119 \$	166 \$
	2 282 \$	3 912 \$	2 001 \$	2 958 \$	1 783 \$	2 592 \$	2 595 \$
Variation totale	1,1 %	3,1 %	-0,1 %	2,6 %	0,2 %	1,8 %	1,8 %
	26 \$	116 \$	-3 \$	75 \$	3 \$	46 \$	46 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2016	274 942 \$	298 222 \$	379 611 \$	392 649 \$	267 642 \$	308 789 \$
Taxes 2015	2 378 \$	2 570 \$	3 161 \$	3 166 \$	2 255 \$	2 620 \$
Taxes 2016						
Taxe foncière et tarification	1 729 \$	1 957 \$	2 407 \$	2 577 \$	1 756 \$	1 999 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	275 \$	298 \$	379 \$	392 \$	268 \$	309 \$
Taxe relative à la voirie	10 \$	11 \$	14 \$	14 \$	10 \$	11 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	226 \$	205 \$	266 \$	173 \$	122 \$	198 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	169 \$	139 \$	131 \$	31 \$	125 \$	139 \$
	2 408 \$	2 609 \$	3 197 \$	3 187 \$	2 281 \$	2 656 \$
Variation totale	1,3 %	1,5 %	1,1 %	0,7 %	1,2 %	1,4 %
	30 \$	39 \$	36 \$	21 \$	26 \$	36 \$

Tableau 8 – Variation du compte de taxes d'un multiplex¹ moyen
 (en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2016	523 752 \$	453 073 \$	571 527 \$	393 736 \$	474 862 \$	436 026 \$	432 473 \$
Taxes 2015	4 326 \$	4 377 \$	4 655 \$	3 361 \$	4 146 \$	3 670 \$	3 743 \$
Taxes 2016							
Taxe foncière et tarification	3 437 \$	3 075 \$	3 750 \$	2 472 \$	2 927 \$	2 696 \$	2 838 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	523 \$	453 \$	571 \$	394 \$	475 \$	436 \$	432 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	16 \$	20 \$	14 \$	17 \$	16 \$	15 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	231 \$	498 \$	271 \$	288 \$	459 \$	212 \$	285 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	213 \$	390 \$	152 \$	256 \$	277 \$	330 \$	206 \$
	4 423 \$	4 432 \$	4 765 \$	3 424 \$	4 155 \$	3 690 \$	3 776 \$
Variation totale	2,3 %	1,2 %	2,4 %	1,9 %	0,2 %	0,5 %	0,9 %
	98 \$	54 \$	110 \$	63 \$	9 \$	20 \$	33 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2016	393 898 \$	1 114 650 \$	460 996 \$	687 627 \$	413 110 \$	500 119 \$	529 293 \$
Taxes 2015	3 752 \$	8 649 \$	3 973 \$	5 567 \$	3 793 \$	4 113 \$	4 459 \$
Taxes 2016							
Taxe foncière et tarification	2 560 \$	6 943 \$	2 882 \$	4 512 \$	2 711 \$	3 282 \$	3 380 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	394 \$	1 114 \$	461 \$	687 \$	413 \$	500 \$	529 \$
Taxe relative à la voirie	14 \$	40 \$	16 \$	24 \$	15 \$	18 \$	19 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	534 \$	471 \$	308 \$	389 \$	396 \$	225 \$	370 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	276 \$	337 \$	313 \$	196 \$	275 \$	194 \$	294 \$
	3 778 \$	8 906 \$	3 981 \$	5 809 \$	3 809 \$	4 218 \$	4 592 \$
Variation totale	0,7 %	3,0 %	0,2 %	4,3 %	0,4 %	2,5 %	3,0 %
	26 \$	257 \$	7 \$	242 \$	16 \$	105 \$	133 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2016	604 224 \$	416 379 \$	464 836 \$	502 123 \$	444 703 \$	500 019 \$
Taxes 2015	5 241 \$	3 556 \$	3 834 \$	3 982 \$	3 709 \$	4 218 \$
Taxes 2016						
Taxe foncière et tarification	3 801 \$	2 732 \$	2 948 \$	3 295 \$	2 918 \$	3 238 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	604 \$	416 \$	465 \$	502 \$	444 \$	500 \$
Taxe relative à la voirie	22 \$	15 \$	17 \$	18 \$	16 \$	18 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	496 \$	286 \$	326 \$	221 \$	203 \$	320 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	370 \$	194 \$	161 \$	40 \$	208 \$	225 \$
	5 292 \$	3 643 \$	3 915 \$	4 076 \$	3 789 \$	4 300 \$
Variation totale	1,0 %	2,4 %	2,1 %	2,3 %	2,2 %	2,0 %
	51 \$	86 \$	81 \$	94 \$	80 \$	83 \$

¹ Immeubles de deux à cinq logements

TAXATION NON RÉSIDENTIELLE

En 2016, la hausse des charges fiscales ciblant les immeubles non résidentiels est inférieure de moitié à celle visant les immeubles résidentiels, soit 0,9 % plutôt que 1,9 %.

La compétitivité est rude entre les régions pour attirer de nouvelles entreprises. Offrir aux entreprises un contexte d'affaires concurrentiel, particulièrement sous l'angle des coûts, est l'un des éléments qui permettent d'attirer et de conserver les entreprises sur le territoire de la ville. Or, le fardeau fiscal imposé aux immeubles non résidentiels fait partie des éléments sur lesquels la Ville de Montréal peut exercer un contrôle. De plus, ce fardeau fiscal est plutôt lourd pour les entreprises, par rapport à ce que paie le secteur résidentiel.

Afin d'améliorer le contexte fiscal des entreprises montréalaises, il a été décidé que les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées de la moitié de l'augmentation imposée aux immeubles résidentiels.

BUDGET 2016

Le budget de 2016 s'élève à 5 061,2 M\$, en hausse de 120,2 M\$ ou de 2,4 %.

Pour la confection du budget de 2016, l'administration municipale s'est concentrée sur le contrôle de la croissance des dépenses. En effet, il faut souligner que le budget de 2016 absorbe des variations importantes pour certains postes de dépenses, soit :

- une hausse brute des paiements au comptant des immobilisations de 120 M\$;
- une hausse de frais de financement nets de 19,7 M\$;
- une hausse de la contribution régulière à la Société de transport de Montréal (STM) de 20,7 M\$;
- des crédits de transferts supplémentaires de 19,4 M\$ pour les arrondissements, soit 16,1 M\$ pour la réforme du financement des arrondissements (RFA) et 3,3 M\$ pour le branchemen d'égouts sous le domaine public.

À ces hausses s'ajoutent l'indexation de la rémunération (46,4 M\$) pour les services centraux ainsi que des crédits pour leurs nouvelles priorités (44,5 M\$).

Pour limiter la hausse du budget de 2016 à 120,2 M\$, l'Administration a déployé des efforts importants, notamment pour contrôler les dépenses et poursuivre la mise en œuvre du Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO). Par ailleurs, ce budget intègre les économies anticipées découlant de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes du secteur municipal* (Loi 15).

UNITÉS ADMINISTRATIVES

Les services centraux, en plus d'assumer la non-indexation de certains de leurs crédits autres que ceux de la rémunération, ont réalisé un plan d'optimisation de leurs ressources et appliqué un plan rigoureux de réduction des effectifs, selon les mesures annoncées dans le PQMO. Ces mesures combinées ont permis de limiter la croissance des dépenses des services centraux à 1,1 %, soit 24,7 M\$.

Par ailleurs, les arrondissements ont également appliqué les mesures relatives au PQMO, mais ils ont conservé les économies ainsi générées pour leur équilibre budgétaire. Les transferts des arrondissements ont été indexés de 1 % et la stratégie de mise en place de la RFA a été poursuivie, pour un total de crédits additionnels de 16,1 M\$. Des crédits supplémentaires de 3,3 M\$ ont été aussi distribués aux arrondissements pour le branchemen d'égouts sous le domaine public. Certains arrondissements ont utilisé des crédits supplémentaires de 4,2 M\$ provenant de leurs surplus. Globalement, ces mesures permettent d'expliquer une croissance des budgets des arrondissements de 23,1 M\$ ou de 2,4 %.

TRANSPORT COLLECTIF

Ce budget incorpore des crédits additionnels de 25,1 M\$ pour le financement des transports collectifs, soit 20,7 M\$ à la contribution régulière à la STM, 4 M\$ à titre de contribution au *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), et 0,4 M\$ à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

RÉGIMES DE RETRAITE

Au chapitre des régimes de retraite, l'Administration poursuivra ses efforts, en collaboration avec ses partenaires, afin de trouver des solutions à la croissance des coûts reliés aux régimes de retraite. Les bons rendements obtenus sur l'actif des caisses de retraite de 2012 à 2014, combinés aux effets la Loi 15, permettent d'anticiper des économies de l'ordre de 103,6 M\$ pour l'ensemble des composantes des régimes de retraite.

PLAN QUINQUENNAL DE MAIN-D'ŒUVRE (PQMO)

Le PQMO a permis une réduction nette des effectifs de 214,2 années-personnes au budget de 2016.

PAIEMENT AU COMPTANT D'IMMOBILISATIONS

Le budget de 2016 prévoit des crédits de 204,6 M\$ pour le paiement au comptant des immobilisations.

Tableau 9 – Paiement au comptant d'immobilisations – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel		Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2015	2016
Paiement comptant d'immobilisations						
Affectation – Paiement comptant et réserves – Eau	96 204,8	79 030,2	43 673,4	30 725,5	16 098,8	13 623,9
Affectation – Paiement comptant et réserves – Voirie	19 617,9	12 069,5	16 212,6	2 030,6	11 300,0	3 300,0
Affectation – Paiement comptant et réserves – Immobilisations	17 480,4	30 967,3	31 290,7	67 700,0	67 700,0	187 700,0
Affectation – Fonds réservés	4 357,0	4 369,6	5 021,3	-	-	-
Total – Paiement comptant d'immobilisations	137 660,1	126 436,6	96 198,0	100 456,1	95 098,8	204 623,9

SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute s'élève à 868,4 M\$, en hausse de 25,5 M\$. Il est composé du service de la dette corporatif à hauteur de 738,1 M\$ et d'un montant de 130,3 M\$ qui se retrouve dans les budgets des unités d'affaires.

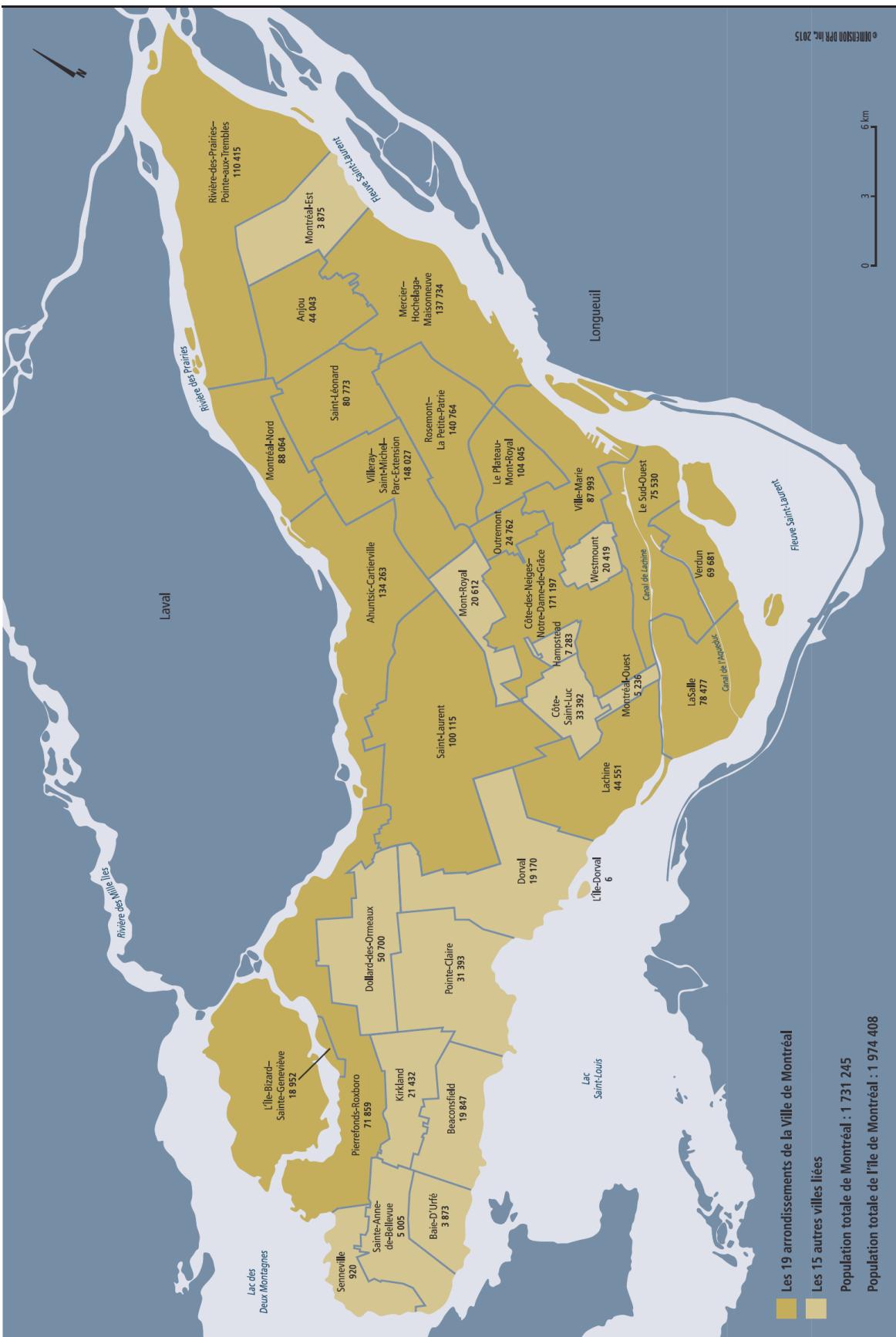
Tableau 10 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Service de la dette brute					
Frais de financement	365 408,2	366 499,5	376 588,1	380 591,1	392 163,4
Remboursement de la dette à long terme	379 014,0	376 515,7	385 304,2	418 259,9	417 465,3
Affectation – Remboursement de capital	31 968,0	32 360,4	33 145,0	33 301,0	33 301,0
Total – Service de la dette brute	776 390,2	775 375,6	795 037,3	832 152,0	842 929,7
					868 393,1

PROFIL DE MONTRÉAL

L'ÎLE DE MONTRÉAL ET SA POPULATION



MONTRÉAL EN QUELQUES CHIFFRES

Tableau 11 – Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal

	2013	2014	Variation 2013-2014 (%)	Tendance 2015 ¹
Économie				
Produit intérieur brut au prix de base (en M\$ de 2002)	116 312	118 871	2,2	↗
Produit intérieur brut par habitant (en \$)	59 202	59 787	1,0	↗
Marché du travail				
Emplois (en nombre)	963 300	947 300	(1,7)	↗
Population active (en nombre)	1 065 800	1 050 800	(1,4)	↗
Taux d'emploi (en %)	58,7	57,3	-1,4 point de %	↗
Taux d'activité (en %)	64,9	63,6	-1,3 point de %	↗
Taux de chômage (en %)	9,6	9,8	+0,2 point de %	↗
Salaire hebdomadaire médian (\$)	692,40	720,00	4,0	↗
Immobilisations				
Investissements en immobilisations (en M\$)	17 310	17 145	(1,0)	↗
Valeur des permis de construction – Secteur non résidentiel (en M\$)	2 202	3 502	59,0	↘
Nombre de permis de construction – Secteur non résidentiel	3 553	3 669	3,3	↘
Taux d'inoccupation des espaces industriels du secteur Centre (en %)	3,8	4,8	+1,0 point de %	↘
Taux d'inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en %)	8,2	12,0	+3,8 points de %	↘
Logement				
Nombre de logements mis en chantier	5 594	8 477	51,5	↗
Valeur des permis de construction – Secteur résidentiel (en M\$)	1 829	1 666	(8,9)	↗
Nombre de permis de construction – Secteur résidentiel	14 161	14 721	4,0	↗
Ventes de résidences – Marché de la revente (en nombre)	14 042	13 936	(0,8)	↗
Prix de vente médian d'une copropriété (en \$)	265 000	267 500	0,9	↗
Taux d'inoccupation des logements (en %)	2,6	3,2	+0,6 point de %	ND
Loyer mensuel moyen, appartement de 2 chambres à coucher (en \$)	746	749	0,4	ND
Immobilisations dans le secteur du logement (en M\$)	4 183	3 771	(9,8)	ND
Démographie				
Population (en nombre de personnes)	1 964 665	1 988 243	1,2	↗
Accroissement naturel (en nombre de personnes)	8 719	9 023	--	ND
Solde migratoire (en nombre de personnes)	11 585	9 825	--	ND
Immigration internationale (en nombre de nouveaux immigrants)	34 734	31 758	(8,6)	ND
Transport et tourisme				
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	28,16	30,45	8,1	↗
Achalage des autobus et du métro (en millions de passagers)	416,7	422,4	1,4	↗
Kilomètres parcourus en autobus (en millions)	89,6	87,1	(2,8)	↗
Kilomètres parcourus en métro (en millions)	78,0	78,1	0,1	↗
Véhicules automobiles en circulation (en nombre)	916 665	925 277	0,9	↗
Touristes (en milliers)	9 031 000	9 226 000	2,2	↗
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en M\$)	2 625	2 747	4,6	↗
Taux d'occupation des hôtels (en %)	67,6	69,9	+2,3 points de %	↗

¹ La tendance est évaluée sur la base des statistiques disponibles au 29 septembre 2015.

HISTORIQUE¹

Lorsqu'il remonte le fleuve Saint-Laurent en 1535, l'explorateur français Jacques Cartier accoste sur une grande île et y trouve un village fortifié iroquoien du nom de Hochelaga. Bien reçu par ses occupants, il décide de nommer la montagne qui domine l'île *Mont Royal*. Ce n'est qu'en 1603, une fois les guerres de religion apaisées en Europe, qu'un envoyé officiel français pose à nouveau les pieds sur l'île. Samuel de Champlain n'y trouve toutefois aucune trace du village décrit par son prédécesseur.

C'est un groupe de religieux et de colons mené par Paul Chomedey de Maisonneuve qui fonde en 1642 le village de Ville-Marie. Cofondatrice de Montréal, Jeanne-Mance y fonde l'Hôtel-Dieu en 1645 et Marguerite Bourgeoys y implante une première école huit ans plus tard. Les premières années du peuplement sont difficiles, celui-ci devant notamment repousser les attaques répétées des Iroquois. Entretemps, de grands explorateurs s'élançent depuis Montréal vers l'intérieur du continent et leurs noms résonnent encore aujourd'hui au-delà des frontières: Joliet, LaSalle, Varennes, la Vérandrye, Radisson, etc. La Grande paix de Montréal, signée en 1701, entre diverses nations amérindiennes et les Français permet d'apaiser la menace iroquoise. Cette dernière est toutefois rapidement remplacée par une menace britannique qui pousse la ville d'environ 2 000 âmes à renforcer ses fortifications, à construire un réseau de forts et à devenir un centre de communication névralgique chargé de déployer des troupes et du ravitaillement aux différents fronts. La chute de Québec en 1759, après plusieurs mois de siège et de bombardements, pousse néanmoins le gouverneur Vaudreuil à signer l'année suivante la capitulation de Montréal, à l'approche des troupes commandées par Lord Jeffrey Amherst.

La Guerre d'indépendance des États-Unis apporte de nouveaux bouleversements. Montréal est occupée en 1775 par les milices indépendantistes, puis reprise par les Britanniques en 1776. La guerre canado-américaine de 1812-1814 incite les Britanniques à améliorer les défenses de Montréal, notamment par la construction d'une forteresse équipée d'une batterie de canons sur l'île Sainte-Hélène. Coupée du marché des États-Unis suite à leur accession à l'indépendance, l'activité économique de Montréal se déplace alors vers l'Ouest. La construction du canal de Lachine en 1824 facilite cette transition. Soumise à une forte immigration (majoritairement britannique), Montréal remplace bientôt Québec comme métropole du Bas-Canada. Le dragage du lac Saint-Pierre accroît aussi grandement son importance portuaire.

Suite à la Rébellion des patriotes de 1837-1838, les colonies du Bas-Canada et du Haut-Canada sont réunies. Le Canada-Uni est ainsi créé en 1840 et Montréal acquiert le statut de capitale en 1843. Ce statut est perdu en 1849 quand l'adoption d'une loi dédommageant les victimes bas-canadiennes des événements de 1837-1838 suscite une émeute à la faveur de laquelle les *Tories* incendent le Parlement et ses bibliothèques. Les tensions dans la métropole mènent à une relocalisation du parlement canadien

¹ Sources : Éric COUPAL. « Le parlement brûle ». In *Centre d'histoire de Montréal* [En ligne]. ville.montreal.qc.ca.
Nicolas-Hugo CHEBIN et Christine NOËL. « Un passé oublié : la vocation militaire de Montréal ». In *Centre d'histoire de Montréal* [En ligne]. ville.montreal.qc.ca.
Paul-André LINTEAU. « Montréal » In *The Canadian Encyclopedia* [En ligne]. www.thecanadianencyclopedia.ca.

à Toronto et à Québec (les anciennes capitales du Haut et du Bas-Canada) selon un principe d'alternance, puis à Ottawa en 1857.

Le 19^e siècle est marqué par le grand incendie de Montréal, en 1852, qui détruit près de 1 200 bâtiments, par le développement du réseau de chemin de fer et par l'industrialisation. Montréal prend part aux deux grandes guerres mondiales et consolide son statut de centre financier et économique du Canada, un rôle qu'elle occupe jusqu'à la seconde moitié du 20^e siècle.

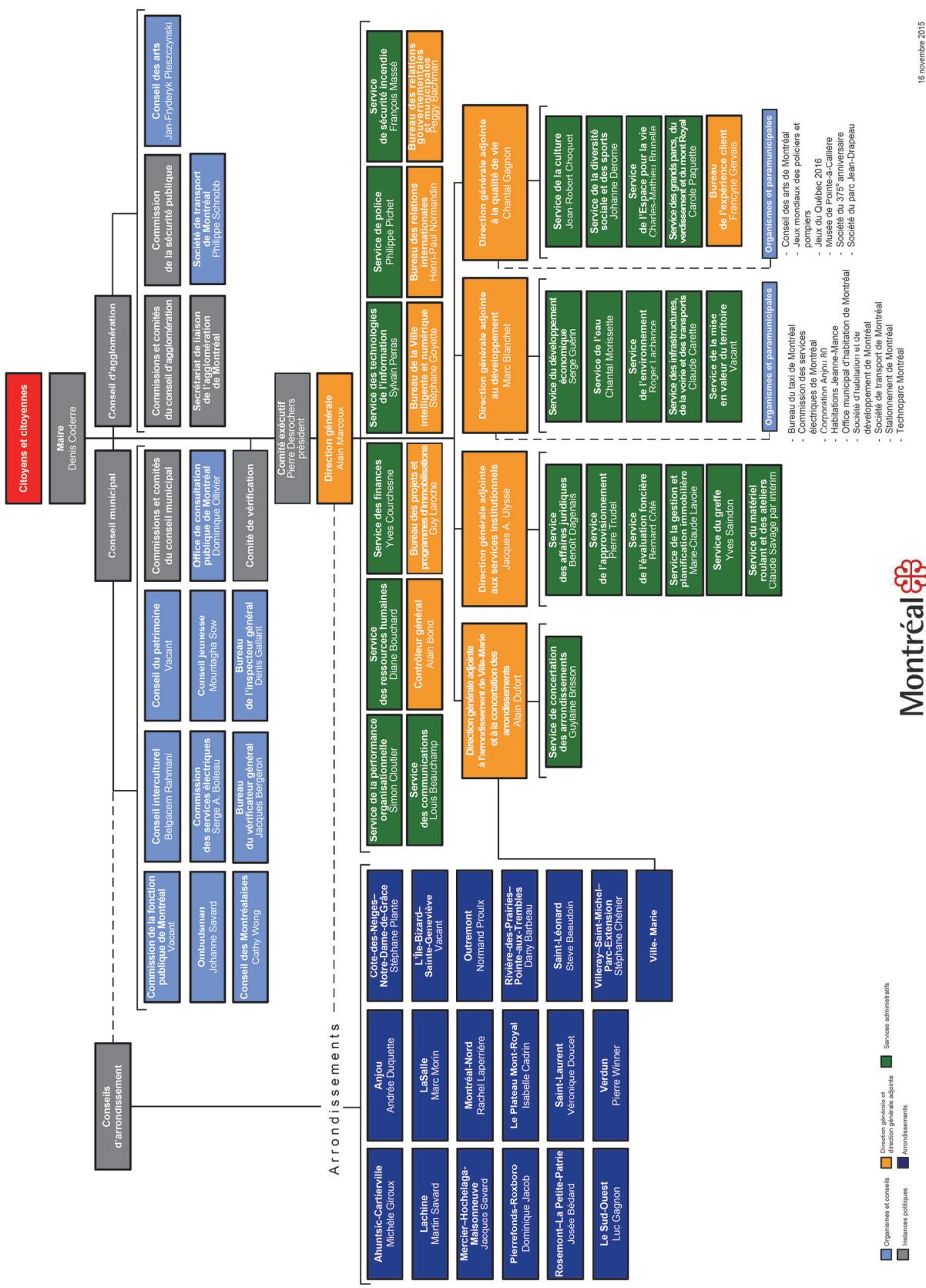
L'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959, la réorientation graduelle du commerce canadien vers les États-Unis et l'essor des provinces de l'Ouest entraînent au cours de la seconde moitié du 20^e siècle un déplacement progressif du statut de métropole canadienne vers Toronto. Aux premières loges de la Révolution tranquille, Montréal participe alors à la construction du Québec moderne tandis qu'elle consolide sa stature internationale en accueillant des événements d'envergure tels que l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques d'été de 1976.

Montréal est en perpétuelle évolution. Elle est forte de ses racines amérindiennes ainsi que de la culture léguée par ses bâtisseurs venus de France, puis d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Elle est également le produit des vagues successives d'immigrants de toutes les origines qui ont pris part à son développement, faisant de Montréal ce qu'elle est devenue aujourd'hui : la métropole dynamique et multiculturelle du Québec.

Moteur économique du Québec, la ville de Montréal est le lieu-chef de l'agglomération de Montréal, de la communauté métropolitaine de Montréal et de la région administrative de Montréal. Elle est reconnue au niveau mondial pour son milieu culturel en ébullition, ses universités de haut calibre, ses industries aéronautique, pharmaceutique et financière ainsi que comme ville UNESCO de design.

La Ville de Montréal célébrera en 2017 son 375^e anniversaire.

ORGANIGRAMME



COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL (65 ÉLUS)

Denis CODERRE, maire

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

CHITILIAN, Harout
District de Bordeaux-Cartierville

DESROCHERS, Pierre
District de Saint-Sulpice

GAGNIER, Pierre
Maire d'arrondissement

PAGÉ, Lorraine
District de Sault-au-Récollet

THUILLIER, Émilie
District d'Ahuntsic

Arrondissement d'Anjou

HÉNAULT, Andrée
Conseillère de la Ville

MIRANDA, Luis
Maire d'arrondissement

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

COPEMAN, Russell
Maire d'arrondissement

MCQUEEN, Peter
District de Notre-Dame-de-Grâce

PEREZ, Lionel
District de Darlington

POPEANU, Madga
District de Côte-des-Neiges

ROTRAND, Marvin
District de Snowdon

SEARLE, Jeremy
District de Loyola

Arrondissement de Lachine

CLOUTIER, Jean-François
District de Fort-Rolland

DAUPHIN, Claude
Maire d'arrondissement

Arrondissement de LaSalle

BARBE, Manon
Mairesse d'arrondissement

DESCHAMPS, Richard
District de Sault-Saint-Louis

VALLÉE, Monique
District de Cecil-P.-Newman

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

MARINACCI, Normand
Maire d'arrondissement

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

BOIVIN ROY, Karine
District de Louis-Riel

CALDWELL, Éric Alan
District d'Hochelaga

CELZI, Richard
District de Tétreaultville

LAVIGNE-LALONDE, Laurence
District de Maisonneuve–Longue-Pointe

MÉNARD, Réal
Maire d'arrondissement

Arrondissement de Montréal-Nord

DEGUIRE, Gilles
Maire d'arrondissement

GIBEAU, Jean-Marc
District d'Ovide-Clermont

ROSSI, Chantal
District de Marie-Clarac

Arrondissement d'Outremont

CINQ-MARS, Marie
Mairesse d'arrondissement

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

BEIS, Dimitrios Jim
Maire d'arrondissement

CLÉMENT-TALBOT, Catherine
District de Cap-Saint-Jacques

MCINTYRE, Justine
District de Bois-de-Liesse

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

BENJAMIN, Frantz
District de Saint-Michel

FERRANDEZ, Luc
Maire d'arrondissement

MAINVILLE, Louise
District de De Lorimier

NORRIS, Alex District de Jeanne-Mance	SALEM, Aref District de Norman-McLaren	SHANAHAN, Steve District de Peter-McGill
RYAN, Richard District de Mile-End	Arrondissement de Saint-Léonard	Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	BISSONNET, Michel Maire d'arrondissement	BENJAMIN, Frantz District de Saint-Michel
DÉCARIE, Suzanne District de Pointe-aux-Trembles	LATTANZIO, Patricia R. District de Saint-Léonard-Est	DEROS, Mary District de Parc-Extension
GUAY, Richard District de La Pointe-aux-Prairies	PERRI, Dominic District de Saint-Léonard-Ouest	LEFEBVRE, Elsie District de Villeray
RAPANÀ, Giovanni District de Rivière-des-Prairies	Arrondissement du Sud-Ouest	OUELLET, Sylvain District de François-Perrault
ROULEAU, Chantal Mairesse d'arrondissement	DORAIS, Benoit Maire d'arrondissement	SAMSON, Anie Mairesse d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	SAUVÉ, Craig District de Saint-Henri–La Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles	
CROTEAU, François W. Maire d'arrondissement	SIGOUIN, Anne-Marie District de Saint-Paul–Émard	
DUCHESNE, Érika District du Vieux-Rosemont	Arrondissement de Verdun	
GADOURY, Marc-André District d'Étienne-Desmarteau	DOWNEY, Sterling District de Desmarchais-Crawford	
LAVOIE, Guillaume District de Marie-Victorin	GAUTHIER, Manon District de Champlain–L'Île-des-Sœurs	
LIMOGES, François District de Saint-Édouard	PARENTEAU, Jean-François Maire d'arrondissement	
Arrondissement de Saint-Laurent	Arrondissement de Ville-Marie	
DESOUSA, Alan Maire d'arrondissement	BERGERON, Richard District de Saint-Jacques	
MIELE, Francesco District de Côte-de-Liesse	PLANTE, Valérie District de Sainte-Marie	

COMPOSITION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION (31 ÉLUS)

Le maire, M. Denis CODERRE, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

BARBE, Manon Mairesse d'arrondissement LaSalle	DEGUIRE, Gilles Maire d'arrondissement Montréal-Nord	ROULEAU, Chantal Mairesse d'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
BEIS, Dimitrios Jim Maire d'arrondissement Pierrefonds-Roxboro	DESOUSA, Alan Maire d'arrondissement Saint-Laurent	SALEM, Aref Conseiller de la Ville Saint-Laurent
CHITILIAN, Harout Conseiller de la Ville Ahuntsic-Cartierville	DESROCHERS, Pierre Conseiller de la Ville Ahuntsic-Cartierville	RYAN, Richard Conseiller de la Ville Le Plateau-Mont-Royal
COPEMAN, Russell Maire d'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	DORAIS, Benoit Maire d'arrondissement Le Sud-Ouest	SAMSON, Anie Mairesse d'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
DAUPHIN, Claude Maire d'arrondissement Lachine	PEREZ, Lionel Conseiller de la Ville Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	VALLÉE, Monique Conseillère de la Ville LaSalle

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. Dollard-Des Ormeaux a un représentant supplémentaire désigné par le maire de cette municipalité.

BOURELLE, Georges Maire de Beaconsfield	JANISZEWSKI, Edward Maire de Dollard-Des Ormeaux	TRUDEAU, Morris Maire de Pointe-Claire
COUTU, Robert Maire de Montréal-Est	MASELLA, Beny Maire de Montréal-Ouest	TUTINO, Maria Mairesse de Baie-D'Urfé
GIBSON, Michel Maire de Kirkland	ROULEAU, Edgar Maire de Dorval ²	Représentants de Dollard-Des Ormeaux :
GUEST, Jane Mairesse de Senneville	ROY, Philippe Maire de Mont-Royal	BROWSTEIN, Herbert du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2016
HAWA, Paola L. Mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue	STEINBERG, William Maire de Hampstead	VESELY, Morris du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2016
Vacant Maire de Côte-Saint-Luc	TRENT, Peter F. Maire de Westmount	

² Le maire de Dorval représente aussi L'Île-Dorval.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Denis CODERRE, maire

Ahuntsic-Cartierville

GAGNIER, Pierre

Maire d'arrondissement

CHITILIAN, Harout

Conseiller de la Ville

District de Bordeaux-Cartierville

DESROCHERS, Pierre

Conseiller de la Ville

District de Saint-Sulpice

PAGÉ, Lorraine

Conseillère de la Ville

District de Sault-au-Récollet

THUILLIER, Émilie

Conseillère de la Ville

District d'Ahuntsic

Anjou

MIRANDA, Luis

Maire d'arrondissement

BEAUDRY, Gilles

Conseiller d'arrondissement

District de l'Ouest

DI GENOVA ZAMMIT, Michelle

Conseillère d'arrondissement

District du Centre

HÉNAULT, Andrée

Conseillère de la Ville

PERRON, Paul-Yvon

Conseiller d'arrondissement

District de l'Est

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

COPEMAN, Russell

Maire d'arrondissement

MCQUEEN, Peter

Conseiller de la Ville

District de Notre-Dame-de-Grâce

PEREZ, Lionel

Conseiller de la Ville

District de Darlington

POPEANU, Madga

Conseillère de la Ville

District de Côte-des-Neiges

ROTRAND, Marvin

Conseiller de la Ville

District de Snowdon

SEARLE, Jeremy

Conseiller de la Ville

District de Loyola

Lachine

DAUPHIN, Claude

Maire d'arrondissement

CLOUTIER, Jean-François

Conseiller de la Ville

RACICOT, Daniel

Conseiller d'arrondissement

District de J.-Émery-Provost

SIMONYIK, Kimberley

Conseillère d'arrondissement

District de Fort-Rolland

VODANOVIC, Maja

Conseillère d'arrondissement

District du Canal

LaSalle

BARBE, Manon

Mairesse d'arrondissement

BLANCHET, Nancy

Conseillère d'arrondissement

District de Sault-Saint-Louis

(siège 1)

DECLOS, Serge

Conseiller d'arrondissement

District de Cecil-P.-Newman

(siège 1)

DESCHAMPS, Richard

Conseiller de la Ville

District de Sault-Saint-Louis

PALESTINI, Laura-Ann

Conseillère d'arrondissement

District de Sault-Saint-Louis

(siège 2)

TROILO, Josée

Conseillère d'arrondissement

District de Cecil-P.-Newman

(siège 2)

VALLÉE, Monique

Conseillère de la Ville

District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

FERRANDEZ, Luc

Maire d'arrondissement

GIGUÈRE, Marianne Conseillère d'arrondissement District de De Lorimier	VAILLANCOURT, Alain Conseiller d'arrondissement District de Saint-Paul-Émard	LAVIGNE-LALONDE, Laurence Conseillère de la Ville District de Maisonneuve–Longue-Pointe
GOSSELIN, Christine Conseillère d'arrondissement District de Jeanne-Mance	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Montréal-Nord
MAINVILLE, Louise Conseillère de la Ville District de De Lorimier	MARINACCI, Normand Maire d'arrondissement	DEGUIRE, Gilles Maire d'arrondissement
NORRIS, Alex Conseiller de la Ville District de Jeanne-Mance	CÔTÉ, Stéphane Conseiller d'arrondissement District de Pierre-Pointe-Foretier	GIBEAU, Jean-Marc Conseiller de la Ville District d'Ovide-Clermont
PLOURDE, Marie Conseillère d'arrondissement District de Mile-End	DUGAS, Éric Conseiller d'arrondissement District de Sainte-Geneviève	LO BIANCO, Sylvia Conseillère d'arrondissement District d'Ovide-Clermont
RYAN, Richard Conseiller de la Ville District de Mile-End	LAROCQUE, Christian Conseiller d'arrondissement District de Denis-Benjamin-Viger	RICOURT, Monica Conseillère d'arrondissement District de Marie-Clarac
Le Sud-Ouest	LÉVESQUE-RENÉ, Jean-Dominic Conseiller d'arrondissement District de Jacques-Bizard	ROSSI, Chantal Conseillère de la Ville District de Marie-Clarac
DORAIS, Benoit Maire d'arrondissement	Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	Arrondissement d'Outremont
SAUVÉ, Craig Conseiller de la Ville District de Saint-Henri–La Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles	MÉNARD, Réal Maire d'arrondissement	CINQ-MARS, Marie Mairesse d'arrondissement
SIGOUIN, Anne-Marie Conseillère de la Ville District de Saint-Paul-Émard	BOIVIN ROY, Karine Conseillère de la Ville District de Louis-Riel	FORGET, Céline Conseillère d'arrondissement District de Joseph-Beaubien
THIÉBAUT, Sophie Conseillère d'arrondissement District de Saint-Henri–La Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles	CALDWELL, Éric Alan Conseiller de la Ville District d'Hochelaga	GREMAUD, Jacqueline Conseillère d'arrondissement District de Jeanne-Sauvé
	CELZI, Richard Conseiller de la Ville District de Tétreaultville	POLLAK, Mindy Conseillère d'arrondissement District de Claude-Ryan
		POTVIN, Marie Conseillère d'arrondissement District de Robert-Bourassa

Pierrefonds-Roxboro	PIERRE-ANTOINE, Nathalie Conseillère d'arrondissement District de Rivière-des-Prairies	SALEM, Aref Conseiller de la Ville District de Norman-McLaren
BEIS, Dimitrios Jim Maire d'arrondissement		
CLÉMENT-TALBOT, Catherine Conseillère de la Ville District de Cap-Saint-Jacques	RAPANÀ, Giovanni Conseiller de la Ville District de Rivière-des-Prairies	Saint-Léonard
GIGNAC, Yves Conseiller d'arrondissement District de Cap-Saint-Jacques	Rosemont–La Petite-Patrie	BISSONNET, Michel Maire d'arrondissement
MCINTYRE, Justine Conseillère de la Ville District de Bois-de-Liesse	CROTEAU, François W. Maire d'arrondissement	BATTISTA, Mario Conseiller d'arrondissement District de Saint-Léonard-Ouest
TROTTIER, Roger Conseiller d'arrondissement District de Bois-de-Liesse	DUCHESNE, Érika Conseillère de la Ville District du Vieux-Rosemont	LATTANZIO, Patricia R. District de Saint-Léonard-Est
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	GADOURY, Marc-André Conseiller de la Ville District d'Étienne-Desmarteau	PERRI, Dominic Conseiller de la Ville District de Saint-Léonard-Ouest
ROULEAU, Chantal Mairesse d'arrondissement	LAVOIE, Guillaume Conseiller de la Ville District de Marie-Victorin	TREMBLAY, Lili-Anne Conseillère d'arrondissement District de Saint-Léonard-Est
DÉCARIE, Suzanne Conseillère de la Ville District de Pointe-aux-Trembles	LIMOGES, François Conseiller de la Ville District de Saint-Édouard	Arrondissement de Verdun
DÉZIEL, Gilles Conseiller d'arrondissement District de Pointe-aux-Trembles	Saint-Laurent	PARENTEAU, Jean-François Maire d'arrondissement
GUAY, Richard Conseiller de la Ville District de La Pointe-aux-Prairies	DESOUSA, Alan Maire d'arrondissement	BRUNET, Marie-Ève Conseillère d'arrondissement District de Champlain–L'Île-des-Sœurs (siège 2)
GUEDES, Manuel Conseiller d'arrondissement District de La Pointe-aux-Prairies	BIRON, Michèle D. Conseillère d'arrondissement District de Norman-McLaren	DOWNEY, Sterling Conseiller de la Ville District de Desmarchais-Crawford
	COHEN, Maurice Conseiller d'arrondissement District de Côte-de-Liesse	GAGNON, Luc Conseiller d'arrondissement District de Desmarchais-Crawford (siège 1)
	MIELE, Francesco Conseiller de la Ville District de Côte-de-Liesse	

GAUTHIER, Manon
Conseillère de la Ville
District de Champlain–L'Île-des-Sœurs

L'HEUREUX, Pierre
Conseiller d'arrondissement
District de Champlain–L'Île-des-Sœurs (siège 1)

MAUGER, Marie-Andrée
Conseillère d'arrondissement
District de Desmarchais-Crawford (siège 2)

Arrondissement de Ville-Marie

CODERRE, Denis
Maire de Montréal et maire d'arrondissement

BERGERON, Richard
Conseiller de la Ville
District de Saint-Jacques

BOIVIN ROY, Karine
Conseillère d'arrondissement désignée par le maire

GIBEAU, Jean-Marc
Conseiller d'arrondissement désigné par le maire

PLANTE, Valérie
Conseillère de la Ville
District de Sainte-Marie

SHANAHAN, Steve
Conseiller de la Ville
District de Peter-McGill

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

SAMSON, Anie
Mairesse d'arrondissement

BENJAMIN, Frantz
Conseiller de la Ville
District de Saint-Michel

DEROS, Mary
Conseillère de la Ville
District de Parc-Extension

LEFEBVRE, Elsie
Conseillère de la Ville
District de Villeray

OUELLET, Sylvain
Conseiller de la Ville
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et les conseillers de la Ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF



Maire

Denis Coderre

Président



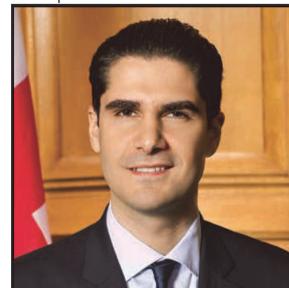
Pierre Desrochers

Vice-présidente



Anie Samson

Vice-président



Harout Chitilian



Dimitrios Jim Beis



Richard Bergeron



Russell Copeman



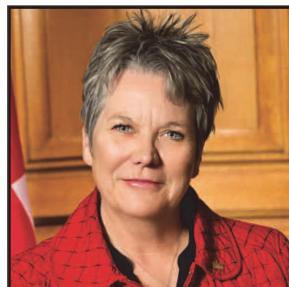
Manon Gauthier



Réal Ménard



Lionel Perez



Chantal Rouleau



Aref Salem



Monique Vallée

Conseillères et conseillers associés

Karine Boivin Roy
Suzanne Décarie
Mary Deros
Jean-Marc Gibeau

Richard Guay
Elsie Lefebvre
Jean-François Parenteau
Chantal Rossi

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Présidente

BIRON, Michèle D.

Vice-présidents

COUTU, Robert

GOSSELIN, Christine

Membres

CINQ-MARS, Marie

DI GENOVA ZAMMIT, Michelle

GIBSON, Michel

GUEDES, Manuel

L'HEUREUX, Pierre

PIERRE-ANTOINE, Nathalie

RAPANÀ, Giovanni

SIGOUIN, Anne-Marie

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

Président

DORAIS, Benoit

Vice-présidents

COUTU, Robert

LO BIANCO, Sylvia

Membres

BRUNET, Marie-Ève

DOWNEY, Sterling

GIBSON, Michel

MCINTYRE, Justine

PAGÉ, Lorraine

RAPANÀ, Giovanni

ROSSI, Chantal

THIÉBAUT, Sophie

COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

Présidente

THUILLIER, Émilie

Vice-présidentes

BERKU, Dida

BOIVIN ROY, Karine

Membres

ALLARD, André

CELZI, Richard

CINQ-MARS, Marie

DESCHAMPS, Richard

GADOURY, Marc-André

GUEDES, Manuel

MAINVILLE, Louise

TREMBLAY, Lili-Anne

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION

Président

DESCHAMPS, Richard

Vice-présidents

COUTU, Robert

LAVIGNE-LALONDE, Laurence

Membres

CALDWELL, Éric Alan

COHEN, Maurice

DEROS, Mary

GIBSON, Michel

GUAY, Richard

LO BIANCO, Sylvia

POTVIN, Marie

TREMBLAY, Lili-Anne

COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Présidente

LEFEBVRE, Elsie

Vice-présidents

PERRI, Dominic

TUTINO, Maria

Membres

BRUNET, Marie-Ève

CLÉMENT-TALBOT, Catherine

DÉZIEL, Gilles

DI GENOVA ZAMMIT, Michelle

HAWA, Paola

OUELLET, Sylvain

POTVIN, Marie

VODANOVIC, Maja

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Président

DESOUSA, Alan

Vice-présidentes

LAVOIE, Guillaume

TRENT, Peter F.

Membres

BOURELLE, Georges

CLÉMENT-TALBOT, Catherine

GIGNAC, Yves

GUAY, Richard

MCINTYRE, Justine

OUELLET, Sylvain

PALESTINI, Laura-Ann

PERRI, Dominic

COMMISSION SUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL	COMMISSION SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL	COMMISSION SUR LE TRANSPORT ET LES TRAVAUX PUBLICS
Présidente PAGÉ, Lorraine	Président PEREZ, Lionel	Président BISSONNET, Michel
Vice-présidents BERGERON, Richard DORAISS, Benoit DUCHESNE, Érika ROULEAU, Edgar	Vice-présidente HAWA, Paola	Vice-présidents GIGUÈRE, Marianne MASELLA, Beny
Membres BARBE, Manon CALDWELL, Éric Alan GAUTHIER, Manon GIBEAU, Jean-Marc MASELLA, Beny MAUGER, Marie-Andréée TREMBLAY, Lili-Anne	Membres BARBE, Manon BOURELLE, Georges DAUPHIN, Claude DEGUIRE, Gilles Vacant	Membres COHEN, Maurice DÉCARIE, Suzanne DEROS, Mary GADOURY, Marc-André L'HEUREUX, Pierre RICOURT, Monica SAUVÉ, Craig TRUDEAU, Morris
COMMISSION SUR LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL	COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Président BENJAMIN, Frantz	Présidente SAMSON, Anie	
Vice-présidents LIMOGES, François MIELE, Francesco	Vice-présidents NORRIS, Alex STEINBERG, William	
Membres CLÉMENT-TALBOT, Catherine DEROS, Mary GIBEAU, Jean-Marc HÉNAULT, Andréée MARINACCI, Normand SAUVÉ, Craig	Membres BRUNET, Marie-Ève CELZI, Richard DÉZIEL, Gilles RICOURT, Monica RIZKALLA, Samir (représentant du gouvernement du Québec) ROULEAU, Edgar	

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2016

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2016

COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE¹

Aux États-Unis, la force du dollar freine les exportations et un panorama de l'économie mondiale en demi-teinte fragilise la confiance des consommateurs. Notre voisin du Sud présente pourtant une économie en croissance au deuxième trimestre de 2015. Les États-Unis affichent des niveaux de consommation et d'investissement en hausse, un taux de chômage nettement en baisse, un marché immobilier qui prend de la vigueur et des ventes de véhicules automobiles stimulées par le recul des prix à la pompe. On prévoit des croissances appréciables du PIB états-unien en 2015 et 2016, soit de 2,6 % et 2,8 % respectivement.

Si la vigueur de l'économie britannique est similaire à celle des États-Unis, il n'en va pas de même pour la zone euro qui présente des augmentations plus modérées de son PIB, soit de 1,5 % en 2015 et de 1,6 % en 2016. Notons que la zone euro affiche néanmoins un taux de chômage en baisse et que deux des pays les plus sévèrement touchés par la crise, l'Espagne et la Grèce, présentent les plus fortes hausses du PIB au 2^e trimestre de 2015.

En Asie, l'économie nippone connaît une faible croissance après avoir stagné en 2014. On évalue la croissance du PIB du Japon à 0,7 % et 1,1 % en 2015 et 2016 respectivement. Pour sa part, l'économie chinoise affiche officiellement une croissance de 7 % au second trimestre de 2015, en phase avec les orientations gouvernementales. Les données officielles émanant de Pékin sont toutefois accueillies avec un scepticisme grandissant par les experts, la croissance réelle du pays devant être sensiblement plus faible selon plusieurs d'entre eux (quelques-uns l'estimant plutôt à 2 % au second trimestre). Certaines institutions prévoient néanmoins que la croissance chinoise se situera entre 6,3 % et 6,8 % en 2015 et 2016. Parmi les autres pays du BRIC², seule l'Inde fait bonne figure, avec des prévisions de croissance avoisinant 7,5 % en 2015 et 2016. Aux prises avec une forte inflation, le Brésil adopte une politique monétaire contraignante, mais doit conjuguer avec la baisse des cours des matières premières, ce qui fait tomber le pays en récession en 2015 (-3 %). Ce passage à vide devrait se prolonger en 2016 (-0,8 %). La Russie est quant à elle affectée par les sanctions décrétées dans la foulée du conflit ukrainien et par la diminution des prix du pétrole, provoquant à la fois une récession (-4 % en 2015 et 0 % en 2016), un affaiblissement du rouble et une forte inflation.

¹ Sources : Desjardins Études économiques, « La Réserve fédérale patiente encore », *Prévisions économiques et financières*, 18 septembre 2015.

Desjardins Études économiques, « Les données décevantes aux Etats-Unis font hésiter la Réserve fédérale », *Prévisions économiques et financières*, 16 octobre 2015.

Conference Board du Canada. *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 23 septembre 2015.

S. R. « Whether to believe China's GDP figures », *The Economist*, 15 juillet 2015.

Marie CHARREL, « Les statistiques de Pékin sèment le doute chez les experts », *Le Devoir*, 29 juillet 2015.

International Monetary Fund. « Slower Growth in Emerging Markets, a Gradual Pickup in Advanced Economies » *World Economic Outlook Update*, 9 juillet 2015.

² Acronyme rassemblant le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine : quatre pays importants caractérisés par une forte croissance et un poids grandissant dans l'économie mondiale, au début du 21^e siècle.

L'économie canadienne connaît une année 2015 difficile, caractérisée par une légère récession technique au premier semestre. La faiblesse des cours du pétrole entraîne une chute des investissements dans ce secteur, ce qui a des effets marqués en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve. Les investissements dans les autres secteurs de l'économie sont également en baisse, alors que les gouvernements restreignent leurs dépenses. La consommation des ménages s'accroît légèrement, limitée par les faibles augmentations salariales et les hauts niveaux d'endettement. La croissance soutenue aux États-Unis et la réduction de la valeur du huard par rapport au billet vert jouent néanmoins en faveur de la hausse des exportations de marchandises. La croissance canadienne devrait se situer entre 1,1 % et 1,5 % en 2015 et entre 1,8 % et 2,1 % en 2016.

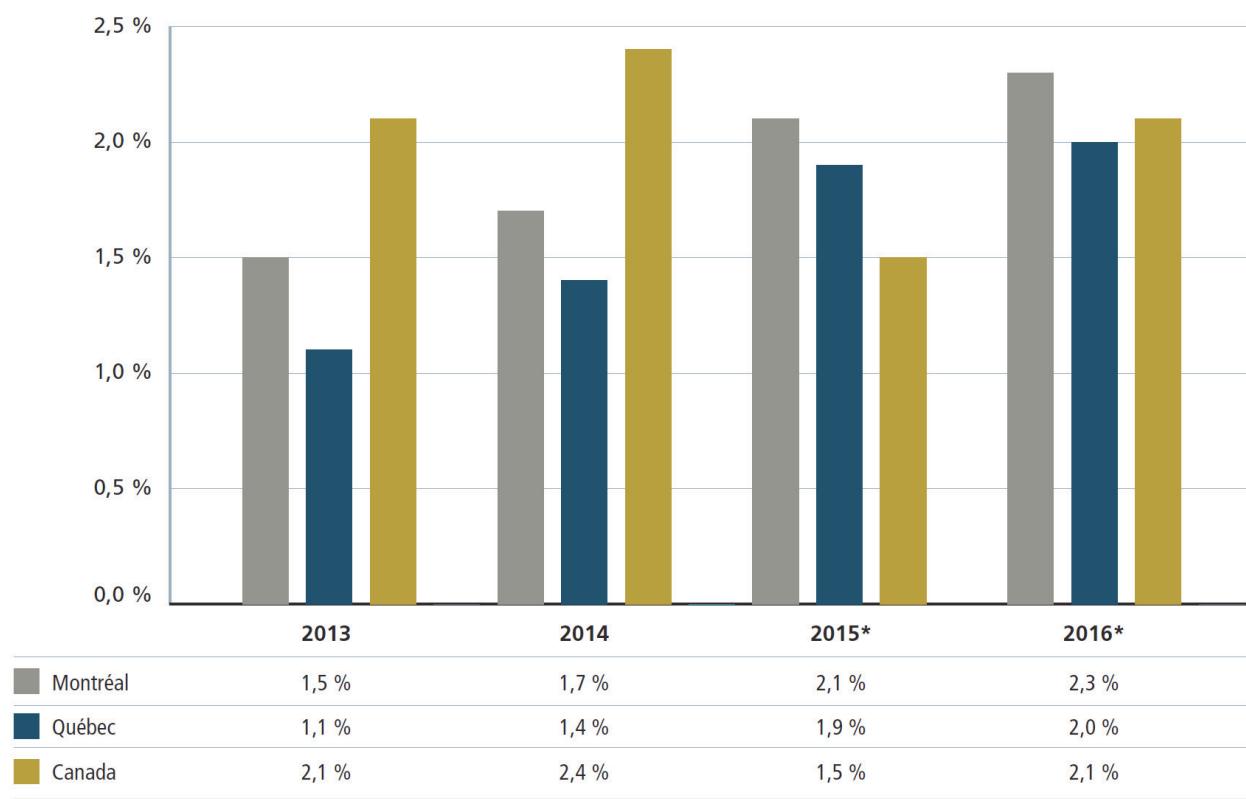
Le Québec est affecté par un manque de vigueur de la consommation et des investissements des entreprises ainsi que par un secteur résidentiel en période d'ajustement. Déterminé à atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le gouvernement québécois ne pourra pas donner une grande impulsion à l'économie à court terme. Le commerce extérieur commence toutefois à s'accélérer, stimulé par la croissance aux États-Unis et par la faiblesse du dollar canadien par rapport au billet vert. La création d'emplois est également au rendez-vous, ce qui permet d'espérer des croissances du PIB situées entre 1,1 % et 1,9 % en 2015 et entre 1,5 % et 2 % en 2016.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION MÉTROPOLITaine DE MONTRÉAL

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Stimulée par la relance de son secteur manufacturier, l'économie montréalaise fait bonne figure en dépassant les prévisions de croissance attribuées au Québec et au Canada. Le ralentissement du secteur pétrolier fait également en sorte de réduire le nombre de Montréalais migrant vers l'Ouest, ce qui doit rétablir la croissance démographique de la région au niveau de la moyenne canadienne, soit 1,1 % en 2016. Le taux de chômage devrait également être en baisse. Les perspectives de l'industrie aéronautique sont toutefois incertaines : si certaines entreprises tirent leur épingle du jeu, d'autres connaissent actuellement des difficultés. Concernant la construction, le ralentissement de l'activité dans le secteur résidentiel ne pourra être entièrement compensé par le déploiement des chantiers du pont Champlain et de l'échangeur Turcot, aussi importants soient-ils.

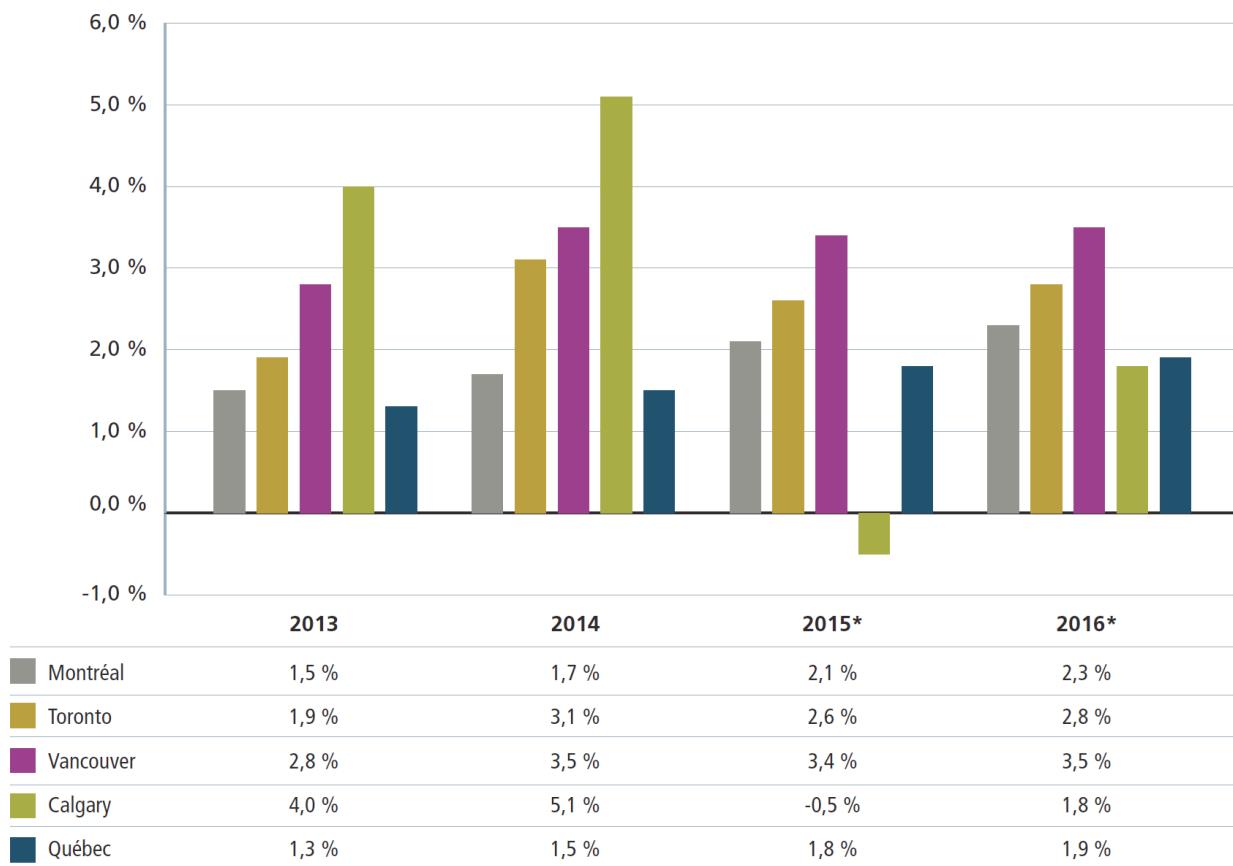
Graphique 6 – Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2013-2016



Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 23 septembre 2015.

Si l'on anticipe une croissance plus importante dans la région de Montréal en 2015 et 2016 par rapport aux années précédentes et par rapport à la croissance que connaîtront les régions de Québec et de Calgary (cette dernière étant particulièrement affectée par la faiblesse des cours du pétrole), on note toutefois que cette croissance est inférieure à celles que devraient connaître les régions métropolitaines de Toronto et de Vancouver. Alors que la région de Montréal aspire à une croissance de 2,1 % en 2015 et de 2,3 % en 2016, celle de Toronto devrait enregistrer des taux de croissance de 2,6 % et 2,8 % et celle de Vancouver, de 3,4 % et 3,5 % pour ces mêmes années.

Graphique 7 – Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2013-2016



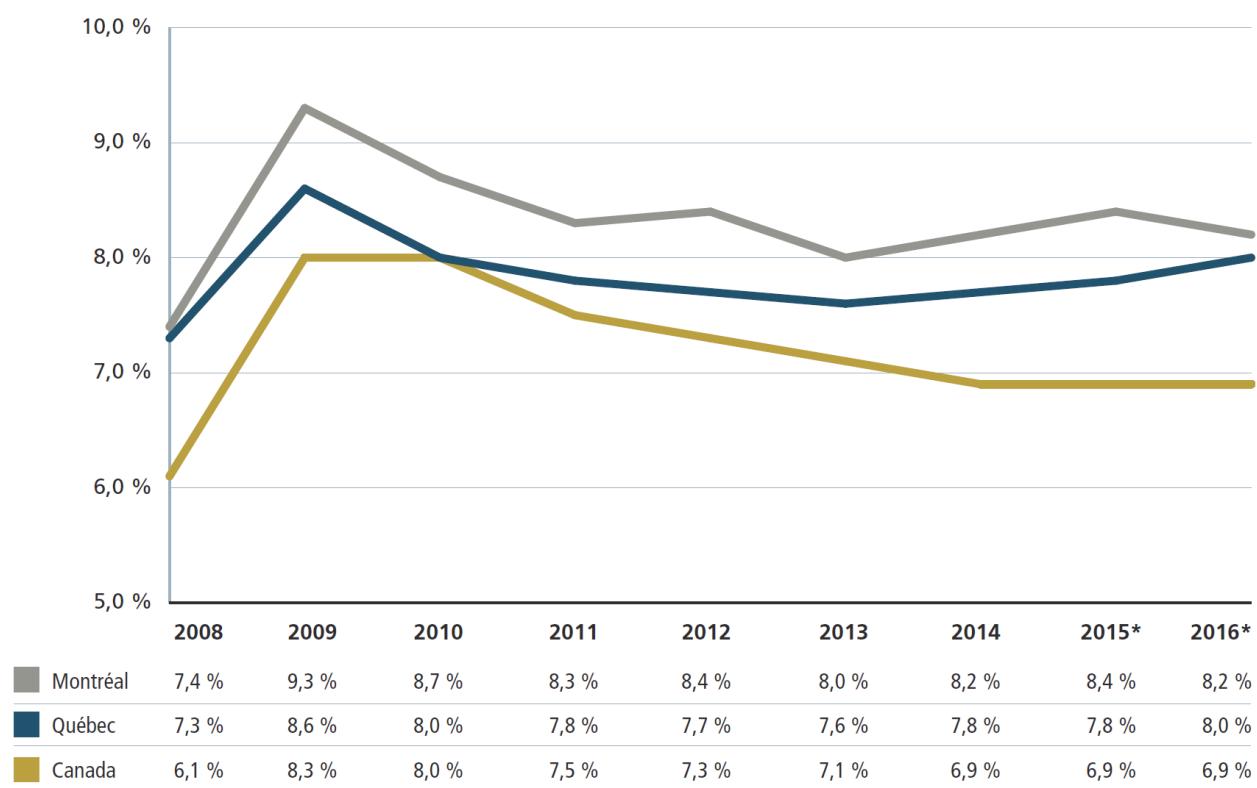
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 23 septembre 2015.

L'EMPLOI

La région de Montréal a connu une année 2014 difficile, caractérisée par la perte de 11 000 emplois et par une hausse du taux de chômage de 8 % à 8,2 %. À l'opposé, avec l'essor du secteur manufacturier, 22 000 emplois devraient être créés en 2015. Toutefois, le taux de chômage augmentera à 8,4 %, étant donné l'augmentation de la population active. L'année 2016 devrait être meilleure, combinant la création de 34 000 emplois et un retour à la baisse du taux de chômage, à 8,2 %. À ce niveau, le taux de chômage montréalais demeurera cependant légèrement plus élevé que celui de l'ensemble du Québec (8 %) et nettement supérieur à celui du Canada (6,9 %).

Graphique 8 – Taux de chômage – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2008-2016

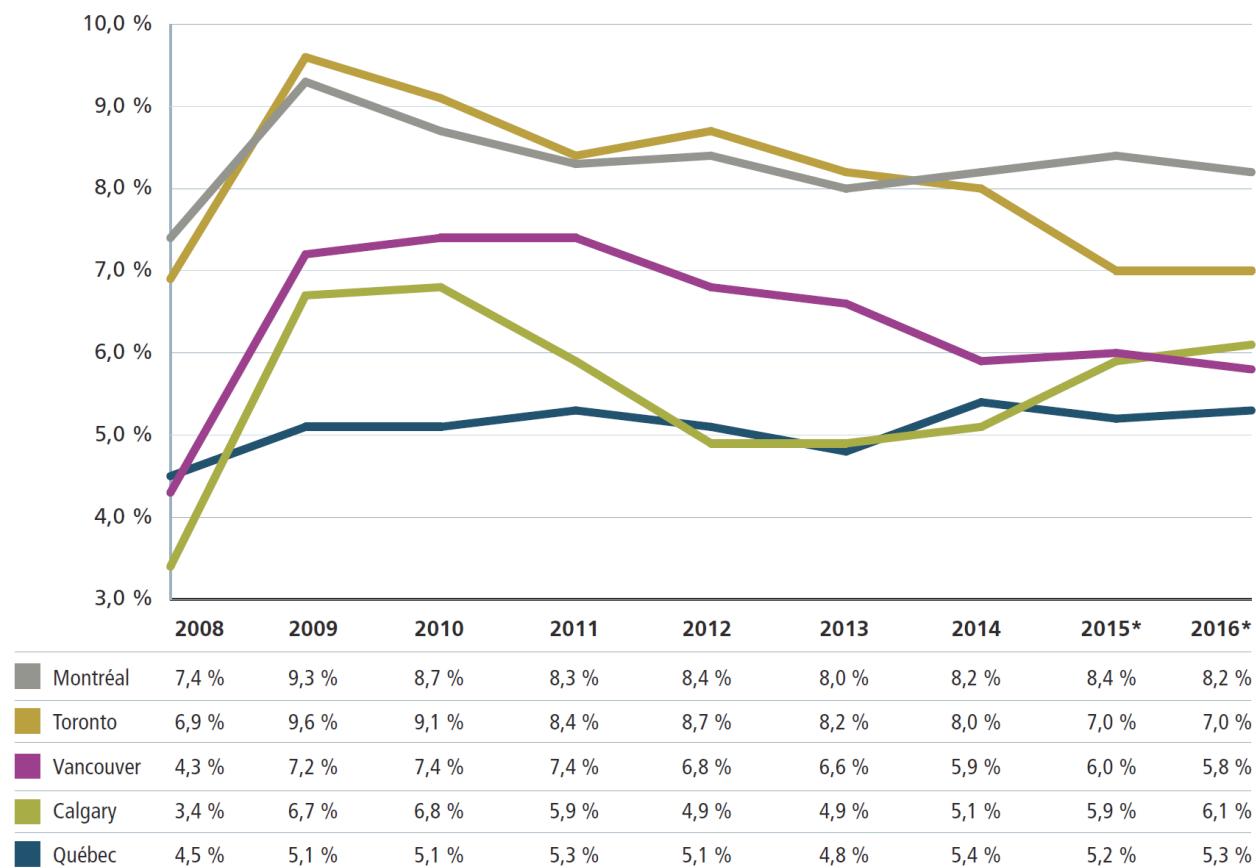


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 23 septembre 2015.

Malgré une évolution favorable de 2015 à 2016, le taux de chômage montréalais devrait demeurer en 2016 largement supérieur à celui des autres grandes régions métropolitaines du Canada. Selon les prévisions du Conference Board du Canada, Toronto, Vancouver et Calgary afficheront respectivement des taux de chômage de 7 %, 5,8 % et 6,1 %. La région de Québec les devancera toutes avec un taux de chômage de 5,3 %.

Graphique 9 – Taux de chômage – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2008-2016



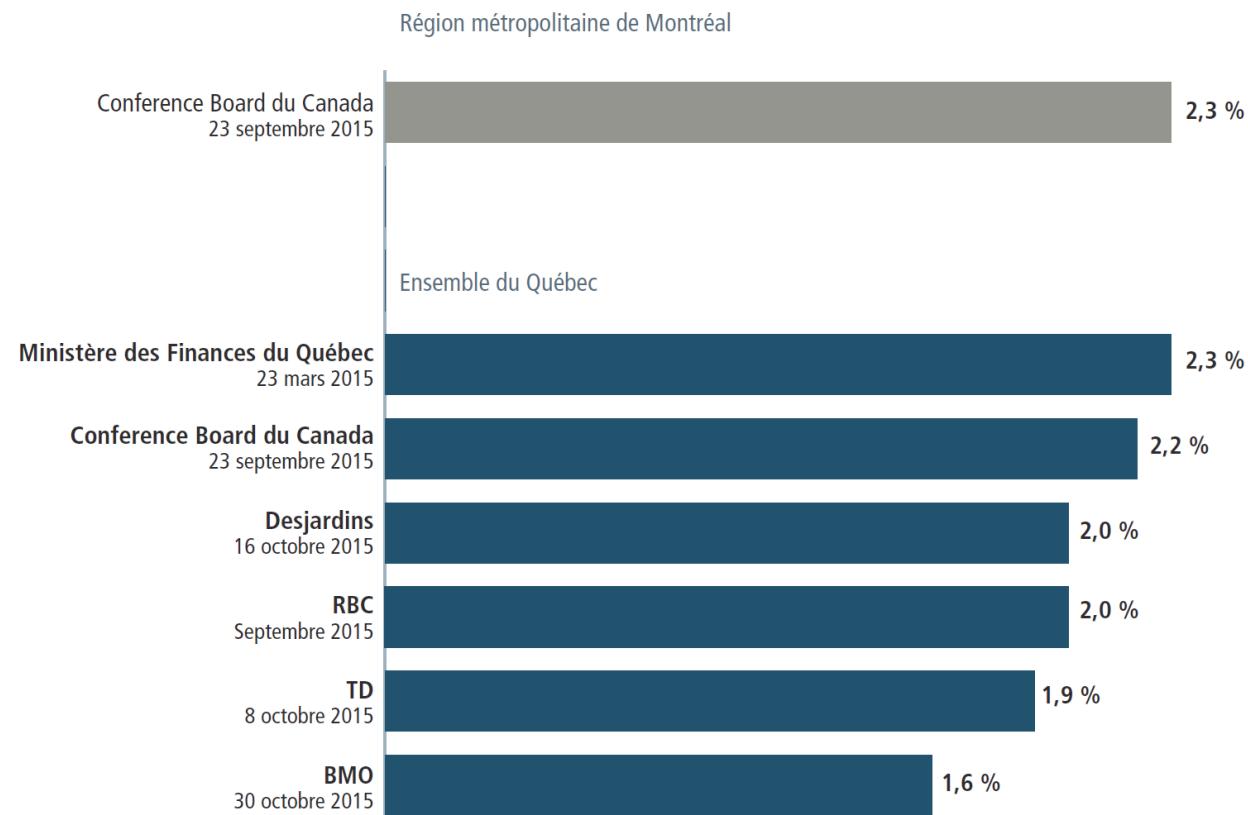
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 23 septembre 2015.

L'INFLATION

Le taux d'inflation au Québec pour l'année 2016, estimé par le gouvernement du Québec, les grandes institutions financières et le Conference Board du Canada, varie de 1,6 % à 2,3 %. Seul à effectuer une estimation de l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 2,3 %.

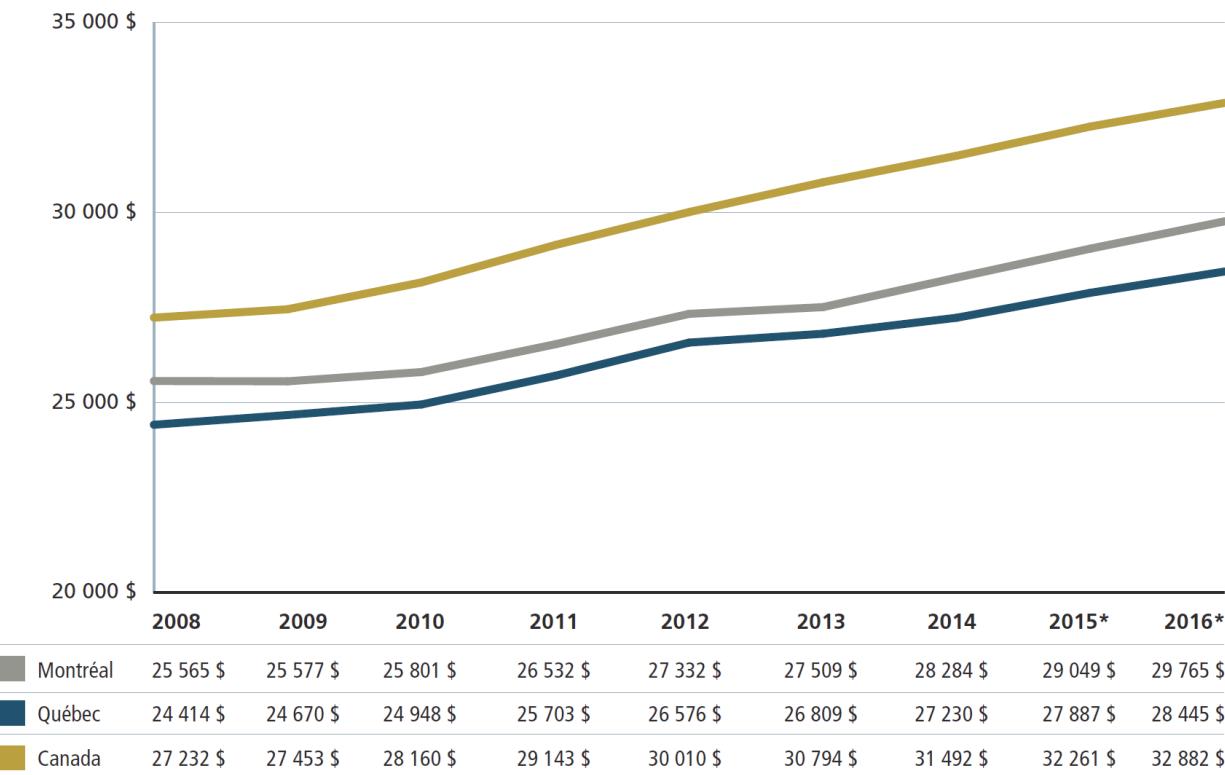
Graphique 10 – Taux d'inflation estimé, 2016



LE REVENU PERSONNEL DISPONIBLE PAR HABITANT

Le revenu personnel disponible désigne les fonds disponibles pour les dépenses personnelles ou l'épargne, une fois payés les impôts directs personnels, incluant l'impôt sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Le revenu personnel disponible par habitant devrait connaître une hausse de 2,7 % en 2015 et de 2,5 % en 2016 dans la région métropolitaine de Montréal, soit des hausses supérieures à l'inflation projetée. Ces hausses permettront aux habitants de la région de Montréal de maintenir un revenu personnel disponible supérieur à la moyenne québécoise, mais sensiblement inférieur à la moyenne canadienne. En 2016, selon les estimations du Conference Board du Canada, le revenu personnel disponible par habitant atteindra 29 765 \$ à Montréal, 28 445 \$ au Québec et 32 882 \$ au Canada.

Graphique 11 – Revenu personnel disponible par habitant – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2008-2016

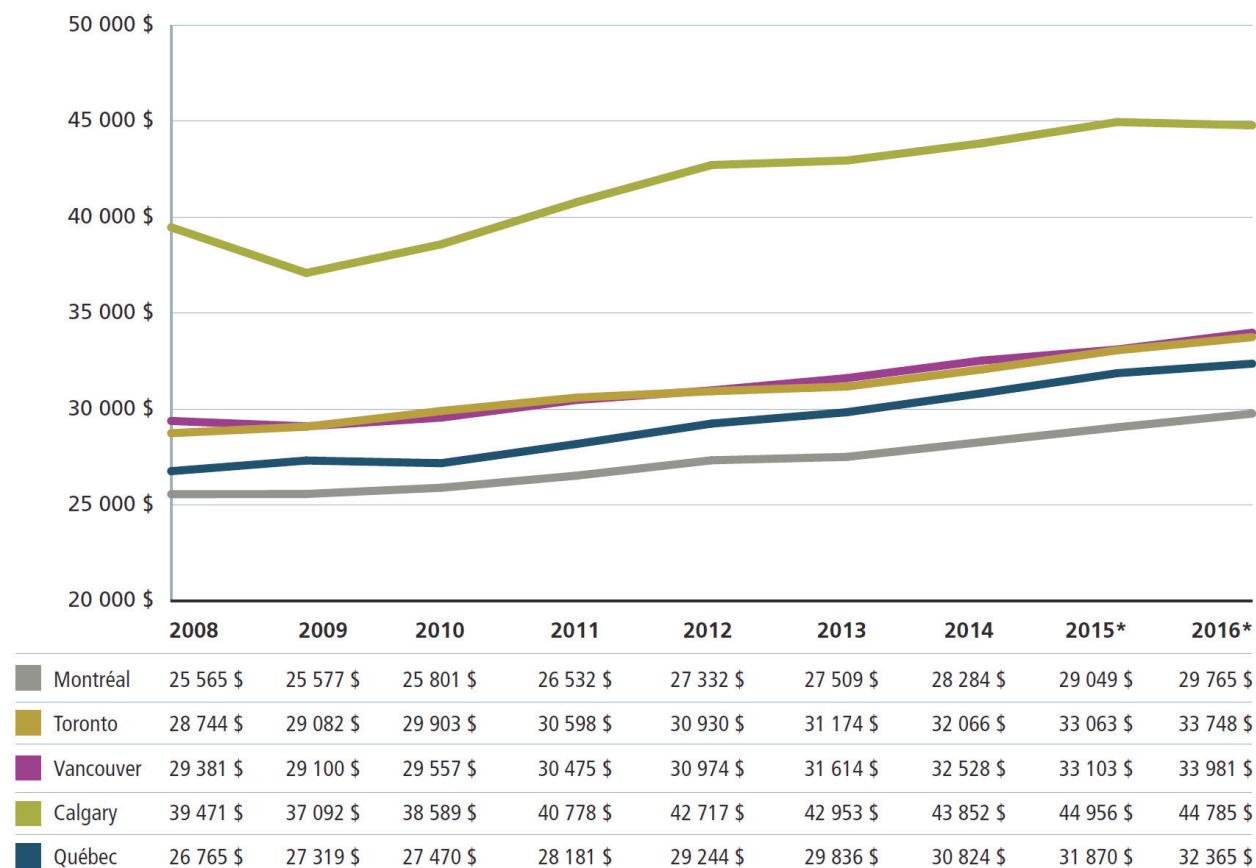


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 23 septembre 2015.

Les taux de croissance prévus pour le revenu personnel disponible par habitant dans les diverses régions métropolitaines sont assez variés pour l'année 2015 et encore plus pour l'année 2016. Ils vont de 1,8 % (Vancouver) à 3,4 % (Québec) en 2015 et de -0,4 % (Calgary) à 2,7 % (Vancouver) en 2016. Le revenu personnel disponible par habitant à Montréal demeure inférieur à celui observé dans les autres métropoles canadiennes et à celui de la région de Québec. En 2016, il devrait atteindre 33 748 \$ à Toronto, 33 981 \$ à Vancouver, 44 785 \$ à Calgary et 32 365 \$ à Québec.

Graphique 12 – Revenu personnel disponible par habitant – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2008-2016



* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 23 septembre 2015.

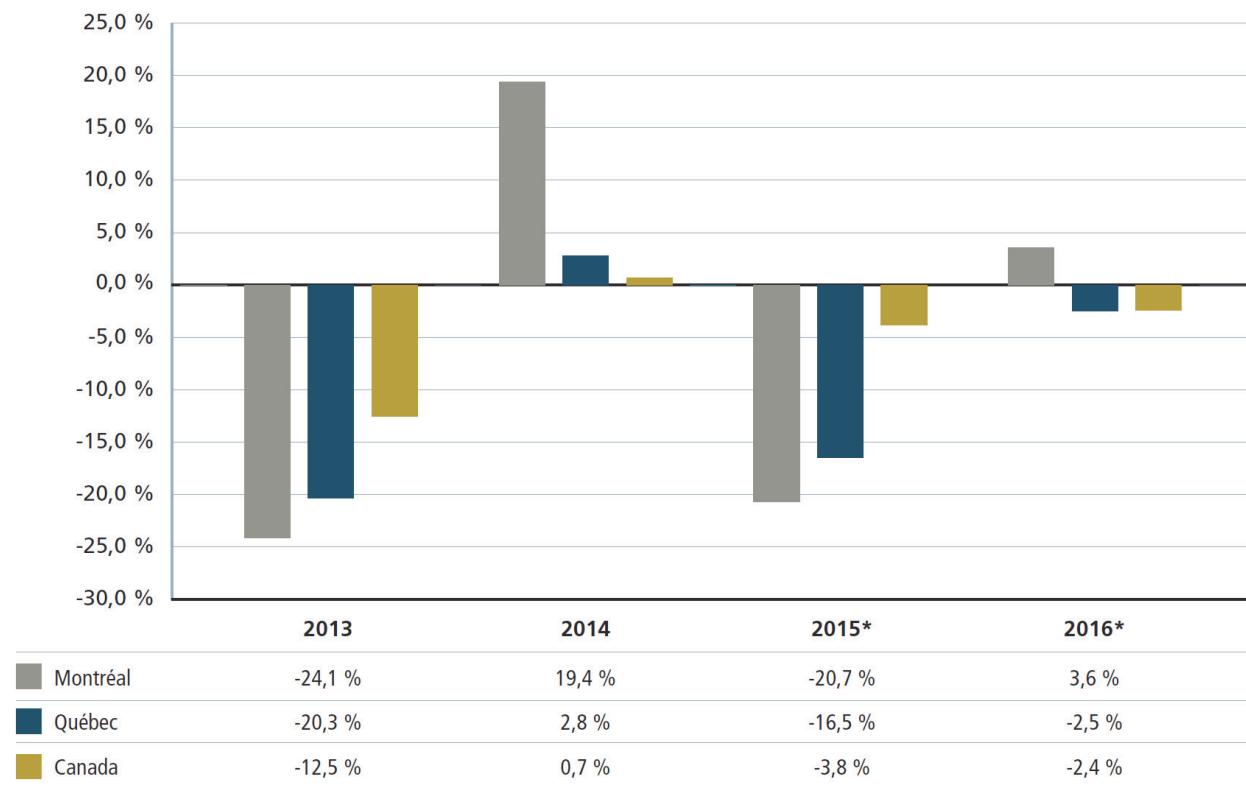
LE MARCHÉ IMMOBILIER

Marché immobilier résidentiel

Construction

La région de Montréal a connu un bond considérable du nombre de mises en chantier résidentielles en 2014 (19,4 %). Ce dernier serait toutefois suivi d'un repli massif en 2015 (-20,7 %), puis d'un timide retour à la croissance en 2016 (3,6 %). Il convient de noter que cette faible croissance prévue pour 2016 se compare avantageusement aux prévisions établies pour l'ensemble du Québec et du Canada, qui évoluent toutes deux en territoire négatif.

Graphique 13 – Variation annuelle du nombre de mises en chantier résidentielles – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2013-2016

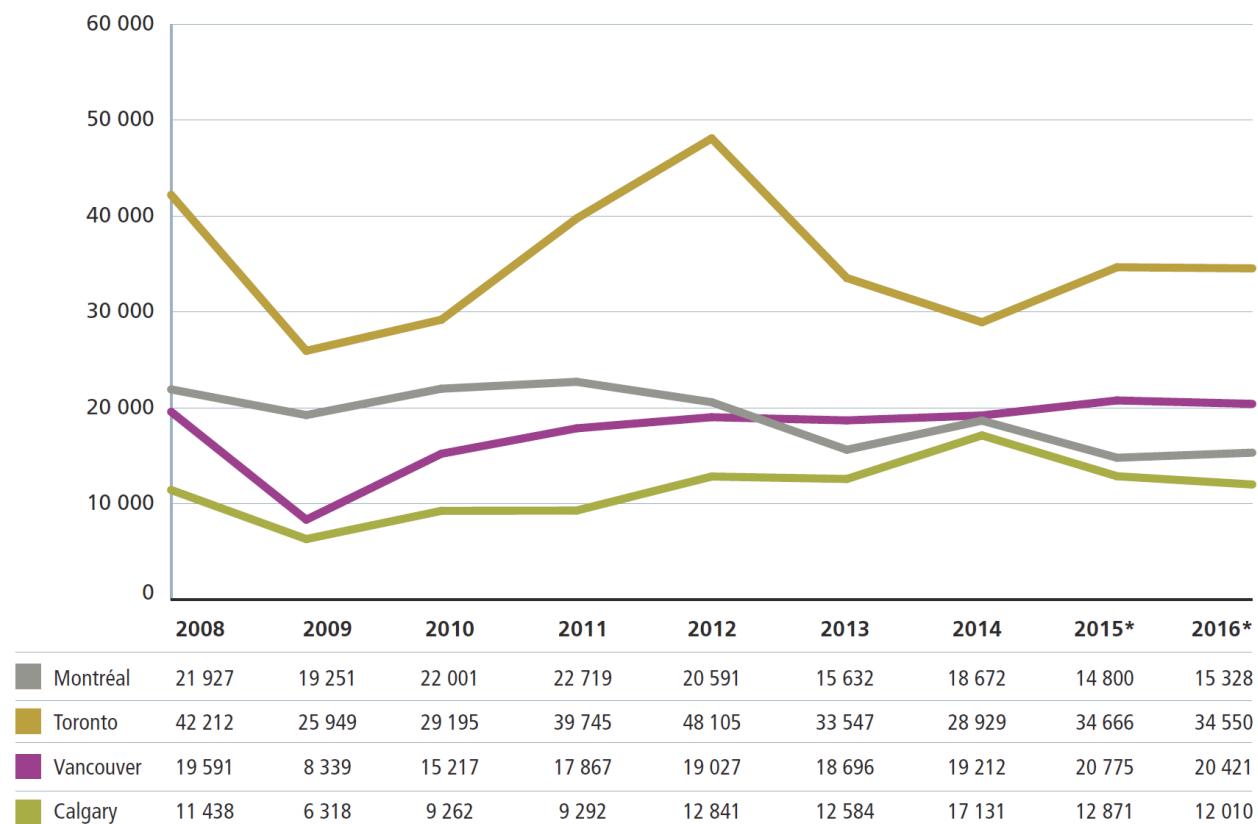


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 23 septembre 2015.

Au fil des ans, la région de Montréal connaît une diminution du nombre de mises en chantier qui n'a pas d'équivalent dans les autres métropoles canadiennes. En effet, le nombre moyen de mises en chantier annuelles passe de 21 300 pour la période 2008-2012 à 16 100 pour la période 2013-2016 (-24,4 %). Pour les mêmes périodes, Toronto enregistre une baisse de 11,1 % tandis que Vancouver et Calgary enregistrent respectivement des hausses de 23,5 % et de 38,8 %.

Graphique 14 – Nombre de mises en chantier résidentielles – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary, 2008-2016

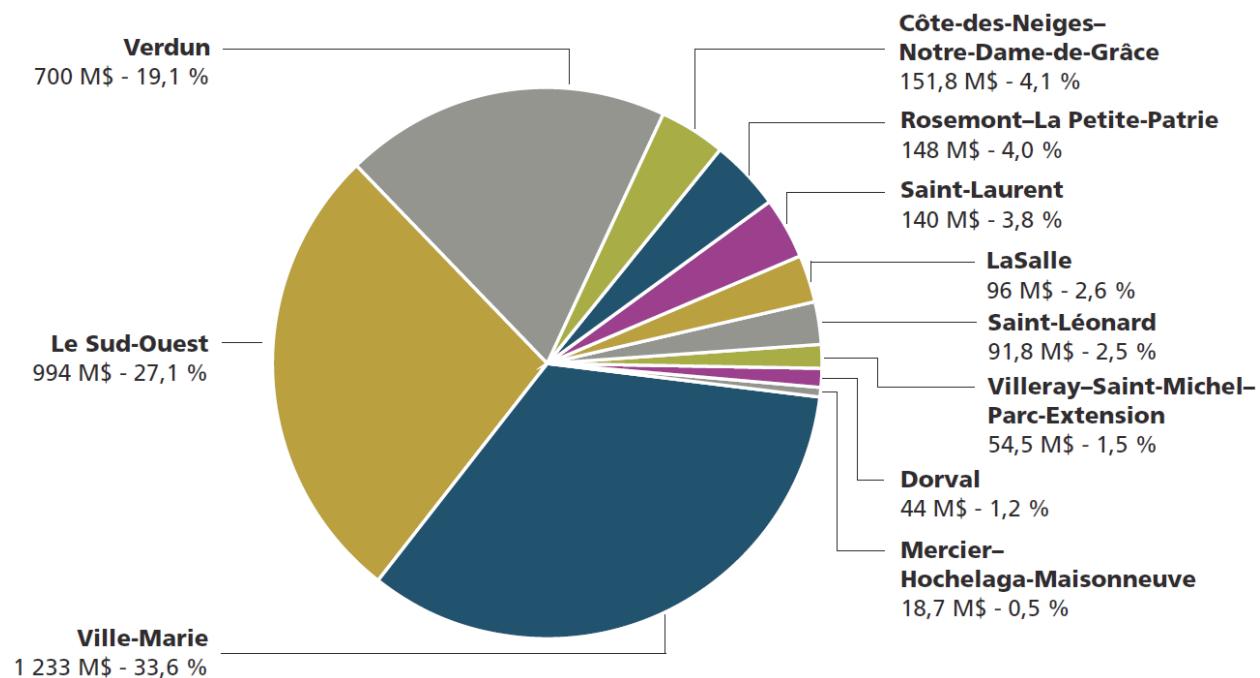


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 23 septembre 2015.

Cela étant dit, de nombreux projets résidentiels d'une valeur supérieure à 5 M\$ sont en cours de réalisation sur l'île de Montréal. On observe que 79,8 % de la valeur de ces derniers est concentrée dans trois arrondissements, soit Ville-Marie (33,6 %), Le Sud-Ouest (27,1 %) et Verdun (19,1 %).

Graphique 15 – Répartition des chantiers résidentiels ou mixtes en cours, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, en juin 2015, par villes et arrondissements, agglomération de Montréal



Source : Ville de Montréal. *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, juin 2015.

Revente

En 2015, le nombre de reventes est en hausse dans la région métropolitaine de Montréal, et ce, pour la première fois en cinq ans. Ce marché est stimulé par l'amélioration du marché de l'emploi chez les 25 à 44 ans et par le maintien des taux hypothécaires à des niveaux très bas. Estimé à 37 500 en 2015, le nombre de reventes devrait croître de 3,5 % pour atteindre 38 800 en 2016. Ce niveau demeure toutefois bien en deçà de 41 450, la moyenne annuelle atteinte au cours de la période 2007-2012. Les conditions du marché se resserreront quelque peu tandis que les prix croîtront en moyenne de 2 % en 2015 et 2016 dans la région. Le marché des maisons unifamiliales et celui des plex évolueront à la frontière entre un marché équilibré et un marché d'acheteurs, tandis que le marché de la copropriété demeurera favorable aux acheteurs³.

³ Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Perspectives du marché de l'habitation – RMR de Montréal*, automne 2015.

Marché locatif

Le taux d'inoccupation des logements locatifs traditionnels a connu une première hausse importante depuis les années 2000, s'établissant à 3,4 % en 2014 alors qu'il était de 2,8 % un an plus tôt. Deux facteurs expliquent cette hausse. Le premier est une diminution passagère du solde migratoire montréalais. Les nouveaux arrivants sont souvent de jeunes adultes et représentent une clientèle importante pour les logements locatifs. Le second est le nombre grandissant de copropriétés en location, vers lesquelles se tourne une part de la clientèle des logements locatifs traditionnels. Affecté par un maintien du solde migratoire à des niveaux relativement faibles en 2015 et 2016 ainsi que par une augmentation de l'offre, le taux d'inoccupation devrait atteindre 3,9 % en 2015 et 4,2 % en 2016⁴.

Marché immobilier non résidentiel

Marché des locaux pour bureaux

Le taux d'inoccupation des locaux pour bureaux dans la région métropolitaine a légèrement fléchi au 3^e trimestre de 2015, pour se situer à 12,6 %. La construction toujours vigoureuse de locaux pour bureaux neufs combinée à la libération par leurs occupants de superficies appréciables au cours des deux prochaines années, poussera le taux d'inoccupation à 13,5 % en 2016. Dans ces circonstances, les conditions demeureront favorables aux locataires jusqu'à la fin de 2016⁵.

Marché des locaux industriels

L'ajout de nouveaux locaux industriels au parc immobilier de la région métropolitaine se poursuit au 3^e trimestre (+110 000 pieds carrés), dans la foulée de la reprise de l'activité manufacturière. Des bâtiments totalisant 584 000 pieds carrés sont par ailleurs en cours de construction, lesquels sont concentrés aux trois quarts sur l'île de Montréal, plus précisément dans l'ouest de l'île et Saint-Laurent. L'entrée sur le marché de ces nouveaux locaux haussera le taux d'inoccupation, qui devrait atteindre 7,5 % en 2016. On note toutefois un nombre grandissant de projets de réaménagement d'immeubles industriels en immeubles à bureaux, particulièrement dans le centre de l'île de Montréal. Ce courant est néanmoins limité par la rareté relative des immeubles industriels disposant de plafonds suffisamment élevés pour être attrayants une fois convertis en locaux pour bureaux. En effet, dotée d'un parc industriel âgé par rapport au reste de la région métropolitaine, l'île de Montréal compte une majorité d'immeubles industriels présentant une hauteur libre de 18 pieds. Ces immeubles s'avèrent en revanche attrayants pour des centres de données, un secteur d'activité en croissance pour lequel la hauteur libre revêt moins d'importance. Dans ce contexte, on s'attend à ce que le marché de la location, actuellement avantageux pour les locataires, tende vers l'équilibre en 2016, tandis que le marché de la vente demeurera à l'avantage des acheteurs^{6,7}.

⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Perspectives du marché de l'habitation – RMR de Montréal*, automne 2015.

⁵ Jones Lang LaSalle, *Aperçu du marché des espaces de bureaux – T3 2015 – Montréal*, automne 2015.

⁶ Jones Lang LaSalle, *Aperçu industriel – T2 2015 – Montréal*, été 2015.

⁷ Jones Lang LaSalle, *Aperçu industriel – T3 2015 – Montréal*, automne 2015.

Grands projets immobiliers

Le tableau suivant présente les chantiers en cours d'une valeur de 100 M\$ et plus dans les secteurs institutionnels, commerciaux, industriels et résidentiels de l'agglomération de Montréal. On note d'entrée de jeu que 50,2 % de la valeur de ces derniers se concentre dans le milieu hospitalier (CHUM, CHU Sainte-Justine, hôpital général juif, hôpitaux Shriners et St. Mary), ce qui est plutôt élevé. Les projets résidentiels et mixtes comptent pour 29,3 % de la valeur des grands projets, tandis que les investissements dans les immeubles de bureaux, les hôtels, les usines et les parcs d'affaires totalisent 10,5 % de la valeur des projets de 100 M\$ et plus. On note enfin que les projets d'expansion de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et du port de Montréal comptent pour 3,9 % de la valeur des grands projets, soit un peu plus que les 3,4 % associés au développement du campus Outremont de l'Université de Montréal.

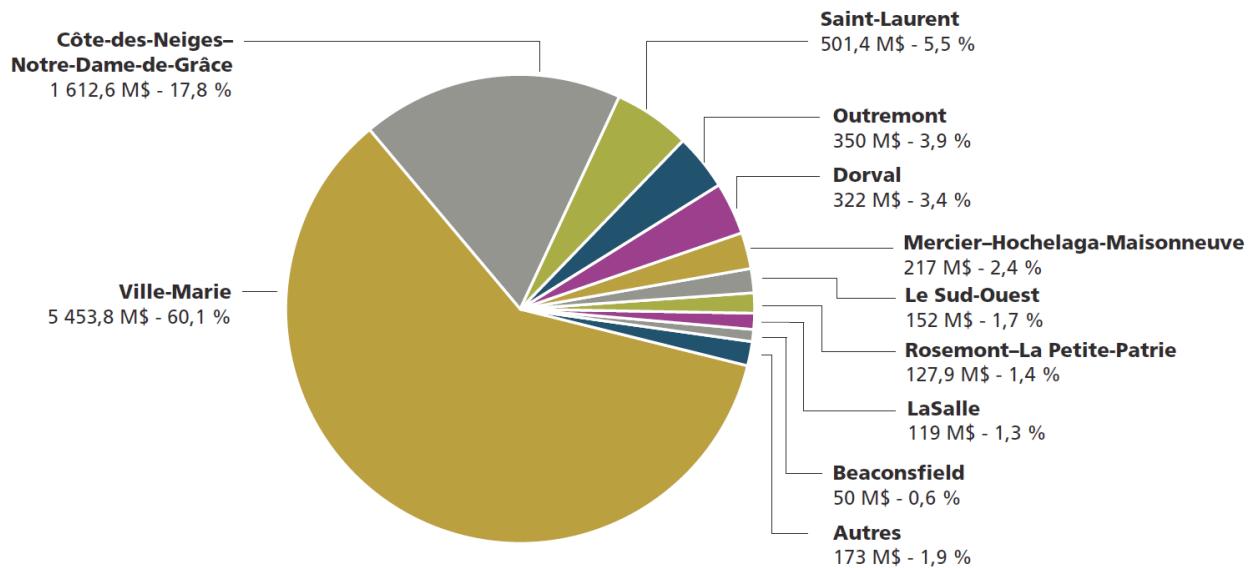
Tableau 12 – Chantiers de construction en cours, d'une valeur de 100 M\$ et plus – Secteurs institutionnels, commerciaux, industriels et résidentiels, agglomération de Montréal, juin 2015

Ville – Arrondissement	Description	Valeur (M\$)
Montréal – Ville-Marie	Construction et rénovation du CHUM	3 630,9
Montréal – CDN-NDG	Construction – Modernisation CHU Sainte-Justine	936,6
Montréal – Le Sud-Ouest	Développement des Bassins du Havre	760,0
Montréal – Verdun	Développement Projet Pointe-Nord	700,0
Montréal – CDN-NDG	Construction-modernisation hôpital général juif de Montréal	426,0
Montréal – Outremont	Construction du complexe de sciences - UdeM site Outremont	350,0
Montréal – Ville-Marie	Construction du complexe Destination YUL	300,0
Dorval	Aménagement et agrandissement de l'aéroport	290,0
Montréal – Saint-Laurent	Construction d'une usine de plasma sanguin – Green Cross Biotherapeutics	275,0
Montréal – Ville-Marie	Développement Gare Hôtel Viger	250,0
Montréal – Ville-Marie	Construction de l'immeuble de copropriétés Tour des Canadiens - phase 1	230,0
Montréal – Ville-Marie	Construction de l'immeuble de bureaux Tour Deloitte	200,0
Montréal – Ville-Marie	Construction de l'immeuble de bureaux Maison Manuvie	200,0
Montréal – Ville-Marie	Construction de l'immeuble mixte L'Avenue	200,0
Montréal – Ville-Marie	Construction d'un immeuble mixte – Carbonleo	200,0
Montréal – Saint-Laurent	Parc d'affaires Éco-Campus Hubert-Reeves – Technoparc Montréal	175,0
Montréal – Ville-Marie	Projet Les condos O'Nessy	175,0
Montréal – Ville-Marie	Développement du Quartier des spectacles	154,0
Montréal – Saint-Laurent	Projet résidentiel Nouveau Saint-Laurent - phase 3	140,0
Montréal – CDN-NDG	Construction – hôpital Shriners	130,0
Montréal – Mercier-Ho-Ma	Expansion du port de Montréal	122,0
Montréal – CDN-NDG	Projet immobilier Rouge Condominiums	120,0
Montréal – Ville-Marie	Immeubles de copropriétés M sur la montagne	120,0
Montréal – Lachine	Construction du centre d'entretien Lachine de l'AMT	119,0
Montréal – CDN-NDG	Agrandissement et rénovation de l'hôpital St-Mary	117,0
Montréal – Ville-Marie	Immeuble de copropriétés Le Roccabella	117,0

Source : Ville de Montréal, *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, juin 2015.

On note que la valeur des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours qui sont d'une valeur de 5 M\$ ou plus est très concentrée géographiquement. En effet, on trouve dans trois arrondissements 83,4 % de la valeur des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours sur l'île, soit dans Ville-Marie (60,1 %), Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (17,8 %) et Saint-Laurent (5,5 %).

Graphique 16 – Répartition des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours d'une valeur de 5 M\$ ou plus, en juin 2015, par villes et arrondissements, agglomération de Montréal



Source : Ville de Montréal, *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, juin 2015.

TAXATION NON RÉSIDENTIELLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

TAXATION NON RÉSIDENTIELLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les facteurs de localisation géographique des entreprises comprennent des éléments aussi variés que la disponibilité de la main-d'œuvre, les coûts de production ou encore, la qualité du milieu de vie. Parmi ces facteurs, on trouve également la fiscalité municipale, qui est une composante des coûts de production des entreprises. L'administration municipale peut ainsi avoir un impact important sur le développement économique de Montréal par l'intermédiaire des taxes municipales imposées aux immeubles non résidentiels.

L'essentiel des revenus de la Ville, environ 70 %, provient de la taxation foncière imposée aux propriétaires d'immeubles. Compte tenu de l'importance du fardeau fiscal sur le territoire de la Ville de Montréal, il a été décidé de limiter les hausses des charges fiscales à un maximum de 2 %. Plus encore, afin d'envoyer un signal fort de la volonté de soutenir le développement économique à Montréal, il a été décidé que les charges fiscales non résidentielles connaîtront une hausse égale à la moitié de celles du secteur résidentiel. Cette réduction de la croissance des charges du secteur non-résidentiel sera financée par les efforts de réduction des dépenses.

La présente section vise à expliquer le contexte de cette orientation budgétaire, par la présentation d'un état de la fiscalité municipale montréalaise, ainsi que de données sur l'évolution des charges fiscales, de l'assiette foncière non résidentielle et du nombre d'entreprises sur le territoire de Montréal.

FISCALITÉ MUNICIPALE MONTRÉALAISE

Les principales composantes de la fiscalité municipale montréalaise sont :

- la taxe foncière générale, imposée en fonction de taux variés selon quatre catégories d'immeubles;
- la taxe spéciale de l'eau et la taxe spéciale de voirie, imposées à taux variés selon que l'immeuble est résidentiel ou non résidentiel;
- les taxes spéciales pour le financement des dépenses d'arrondissement : taxe relative aux services et taxe relative aux investissements, imposées à taux unique pour l'ensemble des immeubles;
- les tarifs imposés pour le financement des services de l'eau et de la gestion des matières résiduelles, qui varient en fonction du type d'immeubles et du secteur de la ville.

Toutes les composantes de la fiscalité municipale sont présentées en détail dans la section « La fiscalité » du présent document.

CHARGES FISCALES

Les charges fiscales représentent la somme des montants payés pour la taxe foncière générale, les taxes spéciales de l'eau et de la voirie, les taxes d'arrondissement et les tarifications pour l'eau et les déchets. Les charges fiscales sont habituellement présentées distinctement pour les immeubles résidentiels et non résidentiels.

ÉVOLUTION DES CHARGES FISCALES MONTRÉALAISES DEPUIS 2002

Depuis 2002, le taux de croissance des charges fiscales pour les immeubles non résidentiels a été supérieur à celui pour les immeubles résidentiels à trois occasions, soit en 2004, 2005 et 2010. Pour toutes les autres années, le conseil municipal a fait varier les charges fiscales de tous les immeubles d'une proportion équivalente.

En 2014 et 2015, l'augmentation des charges fiscales du conseil municipal a été de 2 % pour l'ensemble des immeubles. Toutefois, les taxes de services d'arrondissement ont un poids proportionnellement plus important pour les charges fiscales des immeubles résidentiels. La décision d'augmenter les charges fiscales relevant du conseil municipal a donc un impact légèrement différent entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Le tableau suivant présente l'évolution des charges fiscales entre 2002 et 2015.

Tableau 13 – Évolution des charges fiscales, de 2002 à 2015

Exercice	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
2002	(0,7 %)	(0,7 %)
2003	0,0 %	0,0 %
2004	1,8 %	3,9 %
2005	0,5 %	2,8 %
2006	0,0 %	0,0 %
2007	0,7 %	0,7 %
2008	0,8 %	0,5 %
2009	0,7 %	0,6 %
2010	5,2 %	6,0 %
2011	4,3 %	4,3 %
2012	3,0 %	3,0 %
2013	2,2 %	2,2 %
2014	1,9 %	2,0 %
2015	1,8 %	2,0 %

Notes :

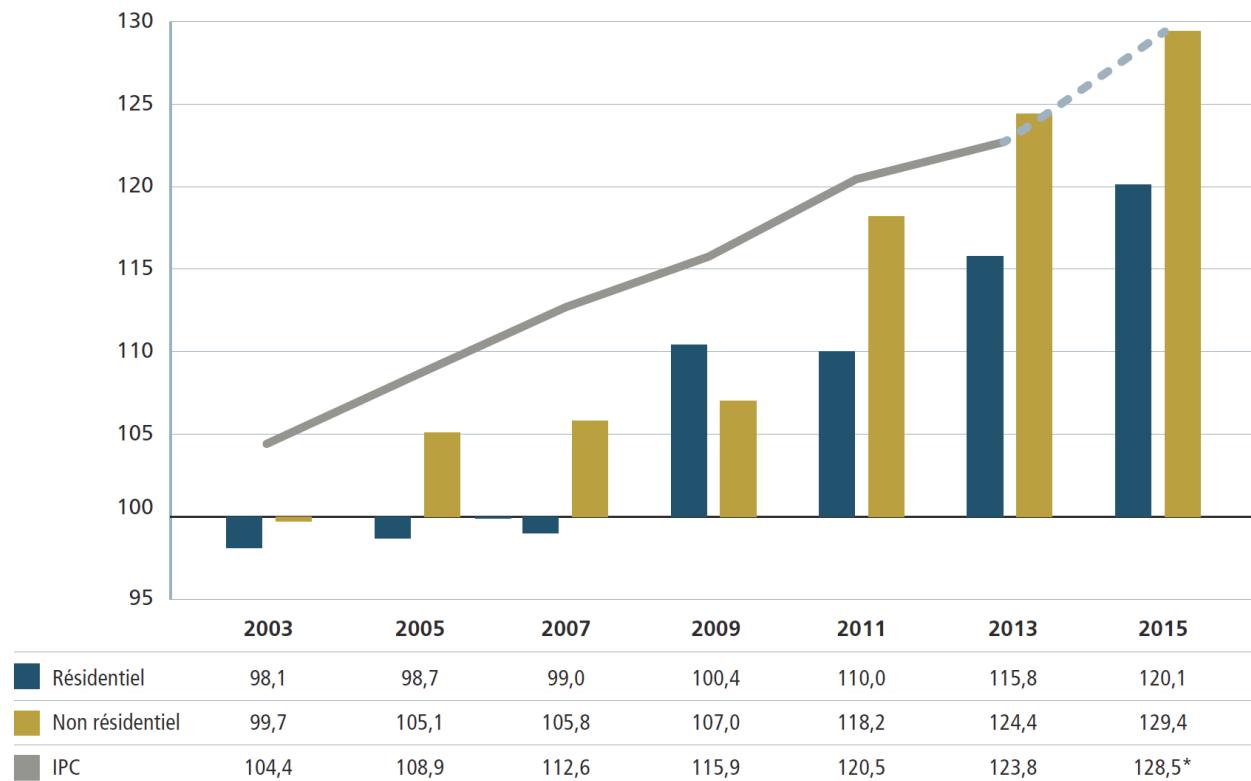
Pour les années 2002 à 2005, il s'agit des charges fiscales de la ville de Montréal fusionnée, qui comprenait tout le territoire de l'île de Montréal. Depuis 2006, il s'agit de l'évolution des charges fiscales des Montréalais seulement.

Sont exclues les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

Depuis 2002, la hausse cumulative des charges fiscales pour les immeubles résidentiels est inférieure au niveau de l'inflation et pour les immeubles non résidentiels, légèrement au-dessus de l'inflation. Le graphique suivant illustre cette évolution des charges fiscales.

Graphique 17 – Évolution des indices des charges fiscales totales¹ et des prix à la consommation² par catégories d'immeubles, de 2001 à 2015

Indice (2001 = 100)



* IPC prévu

Notes :

Le graphique présente l'évolution des charges fiscales des contribuables montréalais pour l'ensemble de la période.

¹ L'indice des charges fiscales totales mesure la variation des taxes foncières générales, des tarifs fiscaux, des taxes d'arrondissement et des taxes relatives à l'eau et à la voirie.

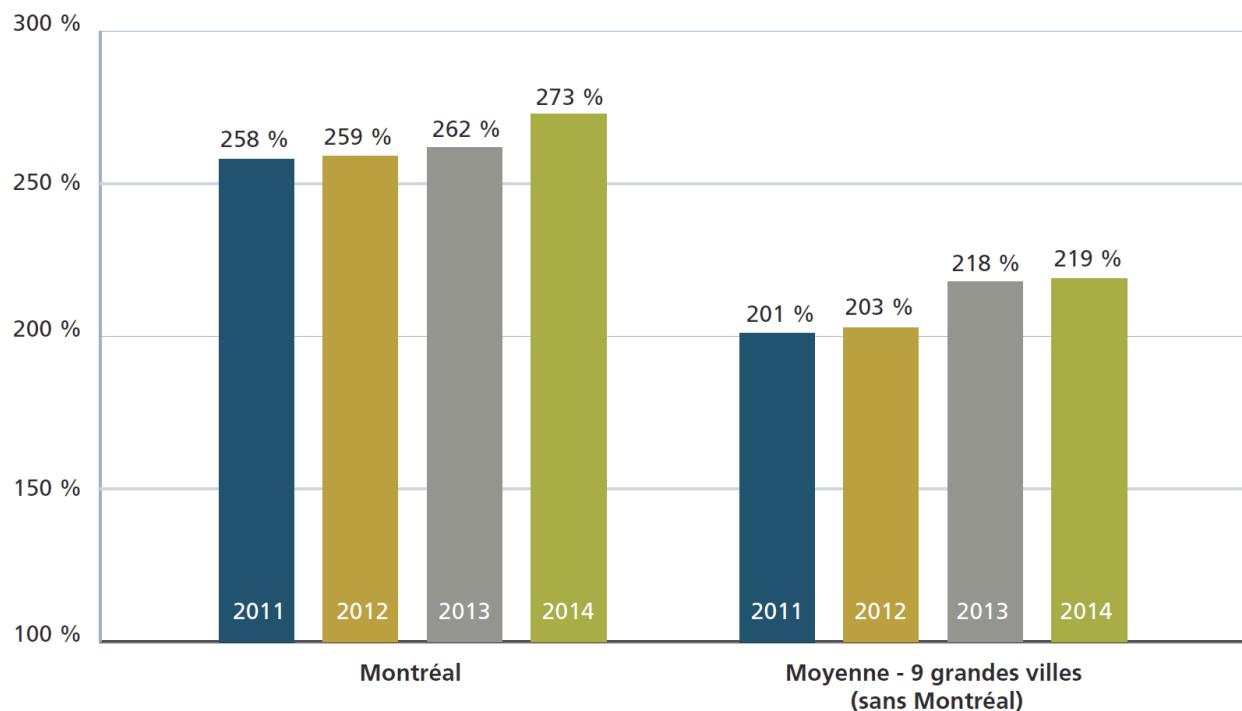
² Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada.

EFFORT FISCAL RELATIF DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

La mesure de l'effort fiscal relatif des immeubles non résidentiels est le ratio entre le poids de l'assiette foncière non résidentielle (19,6 % en 2014) sur le poids des revenus fonciers non résidentiels (53,5 % en 2014). À Montréal, les revenus provenant des contribuables non résidentiels représentent 2,7 fois leur poids dans l'assiette foncière ($53,5\% / 19,6\% = 273\%$).

Aucune autre grande ville québécoise n'exige une telle contribution du secteur non résidentiel par rapport à son poids dans l'assiette foncière. Laval et Longueuil s'en approchent toutefois, avec des ratios de 255 % et 244 % respectivement.

Graphique 18 – Importance relative des revenus prélevés du secteur non résidentiel par rapport à l'assiette foncière non résidentielle, de 2011 à 2014



Source : MAMOT, Prévisions budgétaires. Compilation Ville de Montréal.

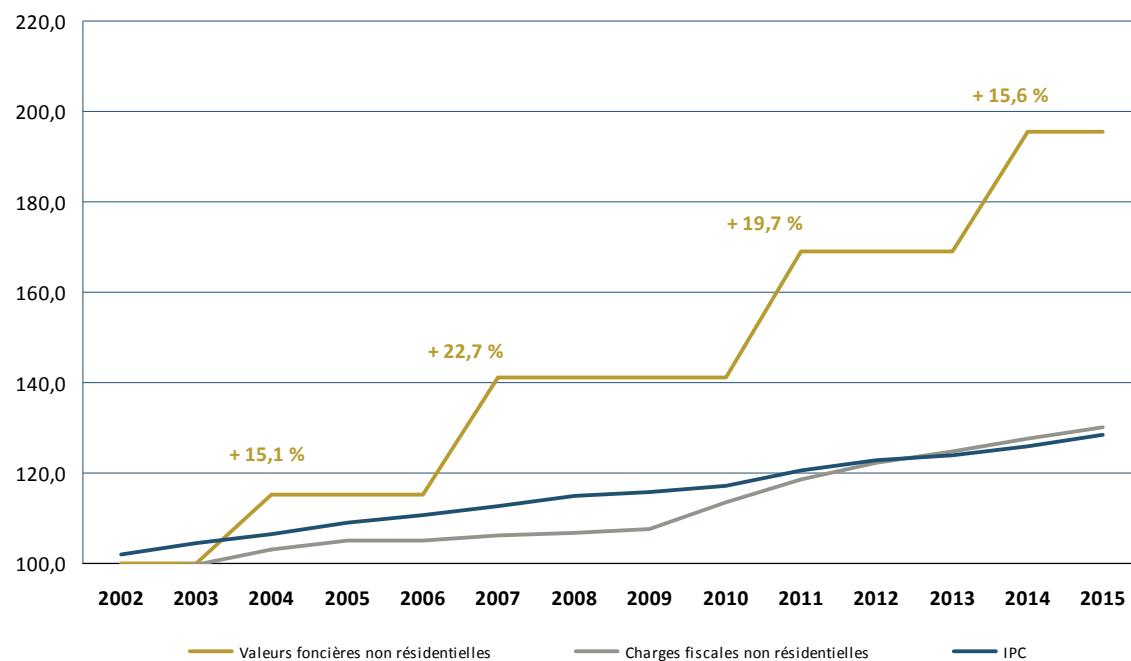
ÉCART ENTRE LES TAUX RÉSIDENTIELS ET NON RÉSIDENTIELS

La *Loi sur la fiscalité municipale* permet de fixer des taux variés, selon certaines catégories d'immeubles. Ces balises sont fixées de façon à permettre de neutraliser les effets de rôle entre différentes catégories d'immeubles, notamment entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Les valeurs foncières sont habituellement mises à jour tous les trois ans par le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation. Lors du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière, la Ville de Montréal ne s'enrichit pas : elle ajuste ses taux à la baisse pour neutraliser l'effet de la hausse des valeurs. Ainsi, plus les valeurs foncières augmentent, plus le taux nécessaire pour prélever le même montant de taxes diminue.

Le graphique suivant illustre le fait que bien que les valeurs foncières des immeubles non-résidentiels aient presque doublé cumulativement depuis 2001, les charges fiscales n'ont pas suivi la même tendance.

Graphique 19 – Évolution des charges fiscales, de l'inflation et des valeurs foncières depuis 2002, immeubles non résidentiels



Non seulement la Ville de Montréal ajuste ses taux afin de ne pas s'enrichir lors d'un dépôt de rôle, mais cette opération est effectuée de façon à ce qu'aucun déplacement fiscal ne soit créé entre les catégories d'immeubles suivantes :

- immeubles de 5 logements et moins (catégorie résiduelle);
- immeubles de 6 logements et plus;
- immeubles non résidentiels.

Le tableau suivant présente les augmentations de valeurs lors du dépôt des rôles depuis 2004.

Tableau 14 – Indexation des valeurs des immeubles résidentiels et non résidentiels lors du dépôt des rôles d'évaluation, de 2001 à 2014

Rôle	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
2004	27,9 %	15,1 %
2007	49,7 %	22,7 %
2011	25,2 %	19,7 %
2014	21,7 %	15,6 %
Variation 2001-2014	191,7 %	95,4 %

L'évolution différente des valeurs foncières dans chaque catégorie d'immeubles, combinée à la volonté de la Ville de Montréal d'empêcher les déplacements fiscaux entre ces catégories d'immeubles lors des dépôts de rôle, a fait en sorte de faire évoluer les taux de taxes d'une façon différente selon les catégories d'immeubles.

Par exemple, les valeurs foncières des immeubles résidentiels ont augmenté de façon très importante sur la période. Les taux des taxes qui leur sont appliqués ont donc été diminués de façon très importante également. Puisque les valeurs foncières des immeubles non résidentiels ont augmenté de façon moindre que celles des immeubles résidentiels, les taux qui leur sont applicables ont donc été diminués dans une proportion moindre que les taux résidentiels ne l'ont été.

Cette évolution différente des valeurs foncières s'est traduite par un accroissement de l'écart entre les taux appliqués aux immeubles résidentiels et ceux appliqués aux immeubles non résidentiels.

Comparaison de l'écart entre les taux résidentiels et non résidentiels des grandes villes québécoises

Puisque les dépôts de rôle ne sont pas synchronisés dans l'ensemble des villes québécoises, il importe de ne pas comparer les taux entre eux. L'utilisation de la mesure d'étalement par certaines municipalités influence également les taux des taxes foncières.

Toutefois, la comparaison des ratios entre les taux résidentiels et non résidentiels de chaque municipalité peut s'avérer utile dans l'analyse des charges fiscales résidentielles et non résidentielles. Il faut tout de même tirer des conclusions en prenant certaines précautions, notamment en raison des dates des dépôts de rôle différentes.

Une comparaison des taux de la taxe foncière générale est toutefois incomplète, puisque bon nombre de municipalités imposent des taxes spéciales sur la valeur foncière pour financer certaines dépenses particulières :

- pour la dette (Longueuil, Québec, Lévis, Gatineau);
- pour l'eau ou les infrastructures (Montréal, Laval, Gatineau, Longueuil, Terrebonne);
- autres motifs, comme des taxes de secteurs (Montréal, Gatineau, Lévis, Terrebonne).

Ces taxes spéciales sont souvent imposées à taux unique. Le tableau suivant présente donc le ratio entre la somme des différents taux de taxes foncières pour les immeubles résidentiels et non résidentiels. Ce ratio est plus comparable entre les villes, puisqu'il donne un portrait global de la fiscalité municipale.

Avec un ratio de 4,36, la Ville de Montréal se situe parmi les villes dont le ratio entre les taux non résidentiels et résidentiels est le plus élevé. Cela signifie que les immeubles non résidentiels se voient

imposer des taux de taxes foncières 4,36 fois plus importants que les immeubles résidentiels. Seules les villes de Laval et Lévis présentent des ratios semblables.

Tableau 15 – Taux de taxes des catégories d'immeubles résiduelle et non résidentielle, 2015

Municipalité	Sommes des taux de taxes sur la valeur foncière		
	Catégorie résiduelle	Catégorie non résidentielle	Ratio NR / R
Gatineau	1,0824	2,7873	2,58
Laval	0,7720	3,2090	4,16
Lévis	0,5164	2,3453	4,54
Longueuil	0,9692	3,0837	3,18
Montréal	0,8462	3,6931	4,36
Québec	0,9488	3,4682	3,66
Saguenay	1,0332	3,0452	2,95
Sherbrooke	0,9658	2,1350	2,21
Terrebonne	0,8608	1,9984	2,32
Trois-Rivières	1,3008	2,5449	1,96

Un autre élément complexifie la comparaison des charges fiscales : l'utilisation de la tarification à des degrés variés selon les municipalités. Pour améliorer la comparaison entre les fardeaux imposés aux immeubles résidentiels et non résidentiels, il est préférable d'utiliser une mesure de taux moyens. Ces taux moyens sont établis en divisant la somme des revenus provenant d'une catégorie d'immeubles par l'assiette foncière de cette catégorie.

La principale limite de cette mesure se trouve, encore une fois, dans le fait que les villes ne déposent pas leur rôle d'évaluation en même temps. Toutefois, les ratios entre les taux peuvent être comparés, avec les mêmes précautions que mentionnées précédemment.

Là encore, la Ville de Montréal impose un fardeau fiscal relativement plus lourd aux immeubles non résidentiels que ne le font les autres grandes villes québécoises.

Tableau 16 – Taux moyens résidentiels et non résidentiels, 2014

Municipalité	Immeubles		Ratio NR / R
	Résidentiels	Non Résidentiels	
Gatineau	1,2464	3,0852	2,48
Laval	0,9548	3,4927	3,66
Lévis	1,0105	2,7536	2,72
Longueuil	0,9780	3,1172	3,19
Montréal	0,8137	3,7284	4,58
Québec	1,1877	3,7804	3,18
Saguenay	1,2741	3,4295	2,69
Sherbrooke	1,2447	2,1643	1,74
Terrebonne	1,1913	2,2744	1,91
Trois-Rivières	1,8508	2,8519	1,54

Enfin, mentionnons que les balises légales ne permettent pas à toutes les villes québécoises les mêmes écarts de taux entre les catégories résidentielles et non résidentielles, ce qui peut en partie expliquer la situation actuelle.

Fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels

Peu importe la mesure utilisée pour analyser l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et celui des immeubles non résidentiels, il demeure que la Ville de Montréal impose un fardeau fiscal plus important aux immeubles non résidentiels. Cet écart est également plus important que dans les autres grandes villes québécoises.

Il y a donc lieu de s'interroger sur l'impact de cette situation sur le développement et la compétitivité économiques de Montréal.

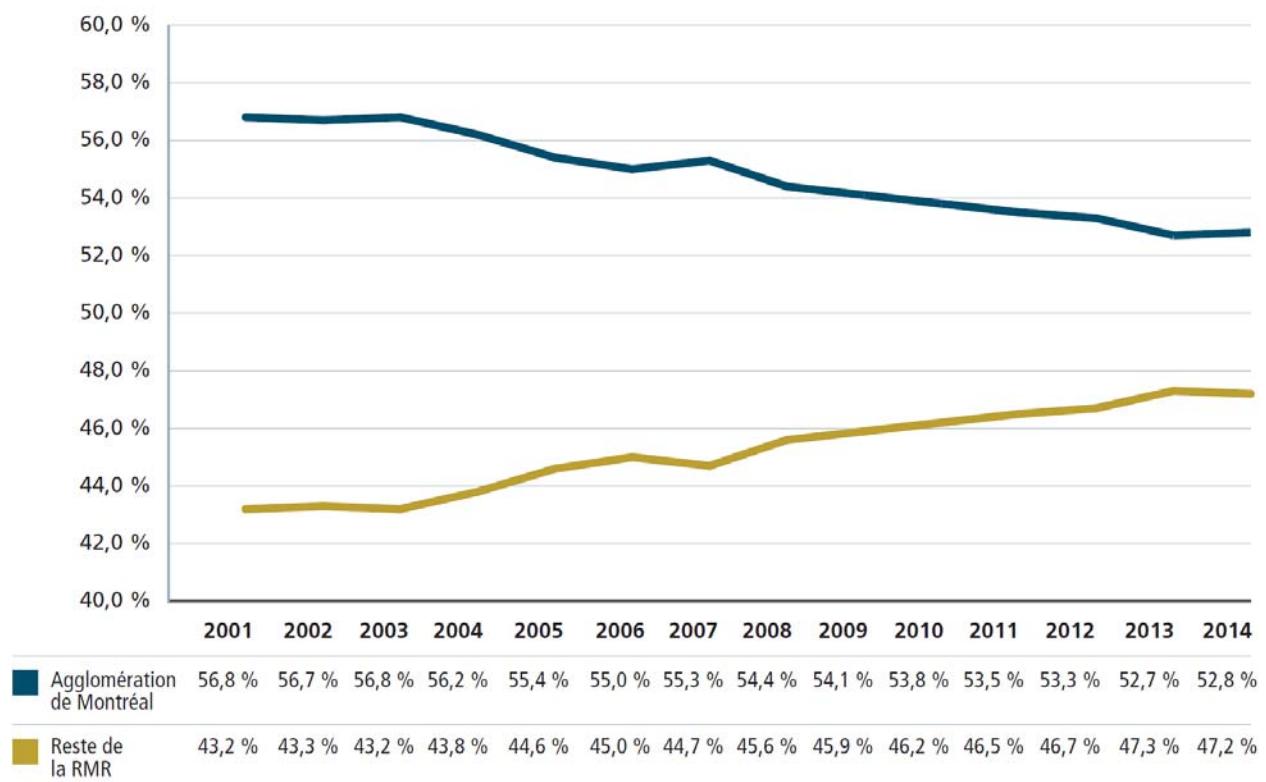
ASSIETTE FONCIÈRE NON RÉSIDENTIELLE ET NOMBRE D'ENTREPRISES

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ENTREPRISES DANS LA RÉGION MÉTROPOLITaine

Sur la période 2001-2014, le poids de l'agglomération de Montréal dans le nombre d'entreprises de la région métropolitaine a diminué de façon importante. En effet, en 2001, l'agglomération était le lieu d'affaires de 56,8 % des entreprises de la région. Cette proportion passe à 52,8 % en 2014.

Cette modification dans la répartition du nombre d'entreprises s'effectue de plus dans un contexte où le nombre d'entreprises total dans la région métropolitaine est relativement stable pour cette même période. Ces données montrent que Montréal a de plus en plus de difficultés à attirer ou à retenir les entreprises sur son territoire, par rapport au reste de la RMR.

Graphique 20 – Répartition du nombre d'entreprises dans la région métropolitaine de Montréal, de 2001 à 2014



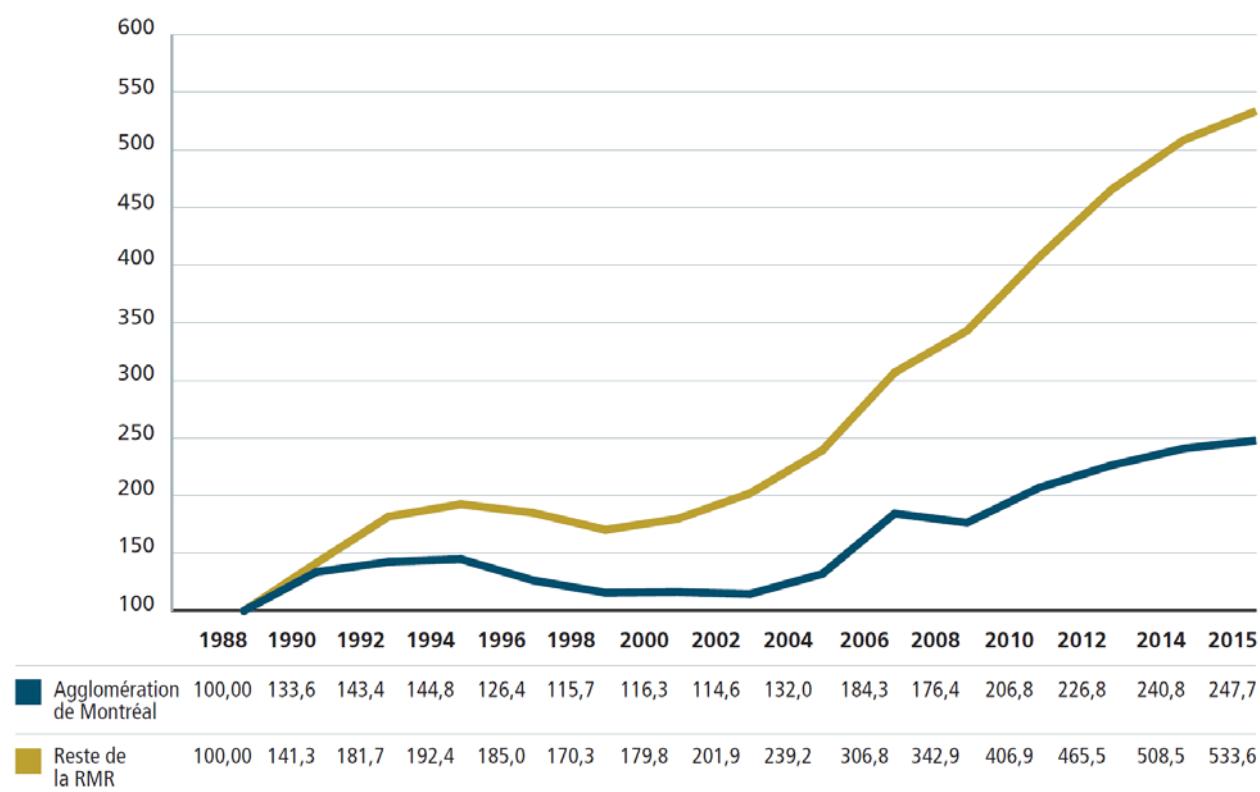
ÉVOLUTION DE L'ASSIETTE FONCIÈRE NON RÉSIDENTIELLE

Depuis plusieurs années, la part relative de la richesse foncière uniformisée (RFU) non résidentielle de l'agglomération de Montréal est en baisse constante dans la RMR de Montréal.

Cet effritement du poids relatif de l'assiette foncière non résidentielle de l'agglomération illustre que d'autres municipalités bénéficient d'une croissance plus importante de leur assiette non résidentielle, et des revenus fonciers qui y sont associés.

Graphique 21 – Indice de croissance de la richesse foncière uniformisée non résidentielle, de 1988 à 2015

Indice (1988 = 100)



FISCALITÉ MUNICIPALE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ensemble des données présentées dans ce chapitre donne le portrait d'un fardeau fiscal plus important pour les immeubles non résidentiels, dans un contexte où Montréal perd de l'importance relative en matière de richesse foncière non résidentielle et d'établissement d'entreprises à l'intérieur de sa région métropolitaine. Un constat qui s'étend lorsque l'on s'attarde également à la croissance de l'emploi ou à la croissance démographique dans la RMR de Montréal.

C'est ainsi qu'afin d'améliorer le contexte fiscal des entreprises, il a été décidé que les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées de la moitié de l'augmentation des charges fiscales des immeubles résidentiels.

BUDGET 2016

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. Sa principale source de financement provient des taxes municipales.

Le sommaire des prévisions budgétaires de 2016 décrit le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal de façon globale. Conformément à la loi, la Ville présente un budget équilibré.

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget 2015	Budget 2016
REVENUS						
Taxes	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 170 197,3	3 159 091,4	3 248 762,7
Paiements tenant lieu de taxes	241 638,1	238 411,8	250 956,5	236 311,6	236 311,6	247 844,1
Quotes-parts	393 230,4	396 295,6	400 572,5	406 799,8	406 396,3	405 112,2
Transferts	381 637,3	358 327,6	251 799,6	232 320,5	223 367,7	207 335,7
Services rendus	292 384,2	307 147,5	289 834,0	306 993,2	299 814,3	310 351,4
Amendes et pénalités	181 575,4	195 765,4	178 368,3	166 378,5	199 756,9	199 545,1
Imposition de droits	210 805,5	160 198,8	189 811,0	185 733,2	159 973,1	169 962,4
Intérêts	117 078,6	118 801,8	122 800,8	122 356,0	117 507,9	120 112,7
Autres revenus	85 143,8	76 877,7	77 470,0	65 860,7	71 602,4	72 448,5
Affectation de revenus	65 121,8	78 535,2	40 251,5	106 396,9	67 195,5	79 705,6
Total – Revenus	4 840 086,4	4 903 525,5	4 863 308,7	4 999 347,7	4 941 017,1	5 061 180,4
DÉPENSES						
Dépenses par secteurs d'activités						
Services administratifs	220 185,1	223 646,4	216 526,2	222 698,4	228 039,0	235 608,8
Sécurité publique	1 009 064,2	1 023 824,3	1 036 283,7	1 052 659,9	1 046 333,0	1 031 435,3
Services institutionnels	247 569,1	270 309,0	256 665,9	262 565,4	258 931,0	274 394,6
Développement	567 505,9	641 722,5	566 573,9	608 019,3	607 634,7	618 518,6
Qualité de vie	163 882,6	183 679,2	176 362,5	196 892,5	175 047,4	180 142,1
Concertation des arrondissements	18 129,7	19 892,0	22 250,5	23 024,2	23 814,1	24 399,9
Arrondissements	909 764,3	980 420,7	920 095,6	982 425,8	966 157,8	989 261,7
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 136 100,9	3 343 494,1	3 194 758,3	3 348 285,5	3 305 957,0	3 353 761,0
Dépenses de financement corporatives						
Service de la dette brute	647 424,2	643 453,3	666 050,6	705 028,6	715 228,6	738 090,2
Paiement comptant d'immobilisations	137 660,1	126 436,6	96 198,0	100 456,1	95 098,8	204 623,9
Total – Dépenses de financement	785 084,3	769 889,9	762 248,6	805 484,7	810 327,4	942 714,1
Autres dépenses corporatives						
Dépenses communes	485 745,0	412 563,0	277 024,3	274 987,8	331 863,9	239 159,4
Dépenses de contributions	503 790,5	541 211,2	522 788,6	577 101,7	583 972,0	616 112,3
Total – Autres dépenses corporatives	989 535,5	953 774,2	799 812,9	852 089,5	915 835,9	855 271,7
Élimination des transactions internes et interentités¹						
	(179 760,0)	(115 690,5)	(107 450,9)	(93 061,2)	(91 103,2)	(90 566,4)
Total – Dépenses²	4 730 960,7	4 951 467,7	4 649 368,9	4 912 798,5	4 941 017,1	5 061 180,4
SURPLUS DE L'EXERCICE	109 125,7	(47 942,2)	213 939,8	86 549,2	-	-

¹ Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 71,2 M\$ en 2015 et 69,5 M\$ en 2016. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 19,9 M\$ au budget de 2015 et de 21,1 M\$ au budget de 2016.

² Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels que présentés aux tableaux 18 et 19) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (21,1 M\$) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 841,2 M\$).

Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget du conseil municipal
 (en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget 2015	Budget 2016
REVENUS						
Taxes	2 819 122,2	2 928 839,2	3 015 782,1	3 125 025,7	3 114 091,1	3 202 692,4
Paiements tenant lieu de taxes	239 602,4	238 411,8	250 956,5	236 311,6	236 311,6	247 844,1
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-
Transferts	218 247,4	204 598,1	169 623,7	147 318,5	136 359,9	132 988,1
Services rendus	253 470,2	277 702,0	258 532,9	272 862,6	264 025,0	273 273,8
Amendes et pénalités	96 531,6	106 453,2	92 664,0	86 563,3	106 466,3	106 826,9
Imposition de droits	208 956,2	158 321,1	187 955,3	183 764,0	158 030,0	168 019,3
Intérêts	74 556,1	80 816,7	86 265,1	84 817,7	80 423,0	84 238,1
Autres revenus	62 199,8	56 316,7	54 043,6	41 213,3	48 685,7	49 061,3
Affectation de revenus	64 565,6	69 404,5	30 102,5	66 214,8	34 820,5	49 191,8
Total – Revenus	4 037 251,5	4 120 863,3	4 145 925,7	4 244 091,5	4 179 213,1	4 314 135,8
DÉPENSES						
Dépenses par secteurs d'activités						
Services administratifs	211 003,9	222 107,6	210 640,5	218 022,1	224 986,5	232 680,9
Sécurité publique	14 733,4	15 879,4	15 679,7	15 978,7	15 018,6	15 596,9
Services institutionnels	181 705,1	204 723,1	190 959,9	194 296,9	187 844,1	202 323,5
Développement	250 757,7	305 984,7	241 509,5	261 345,6	255 141,6	261 940,4
Qualité de vie	130 923,5	150 182,4	138 211,2	155 111,2	139 606,7	144 016,5
Concertation des arrondissements	18 129,7	19 892,0	22 250,5	23 024,2	23 814,1	24 399,9
Arrondissements	906 751,2	977 217,1	917 283,7	979 376,1	963 107,6	985 135,0
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 714 004,5	1 895 986,3	1 736 535,0	1 847 154,8	1 809 519,2	1 866 093,1
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération						
	1 729 661,9	1 751 442,2	1 764 203,9	1 803 989,7	1 808 975,7	1 841 196,0
Dépenses de financement corporatives						
Service de la dette brute	390 644,6	391 863,2	416 464,8	447 468,8	450 968,8	480 621,0
Paiement comptant d'immobilisations	52 308,4	57 560,2	70 446,8	68 331,8	58 702,7	117 425,5
Total – Dépenses de financement	442 953,0	449 423,4	486 911,6	515 800,6	509 671,5	598 046,5
Autres dépenses corporatives						
Dépenses communes	169 525,0	107 460,6	29 284,1	19 019,5	64 520,5	16 732,6
Dépenses de contributions	45 033,9	44 422,4	46 382,9	57 889,4	57 747,2	61 576,5
Total – Autres dépenses corporatives	214 558,9	151 883,0	75 667,0	76 908,9	122 267,7	78 309,1
Élimination des transactions internes						
	(153 321,3)	(88 346,4)	(83 264,5)	(72 207,8)	(71 221,0)	(69 508,9)
Total – Dépenses¹	3 947 857,0	4 160 388,5	3 980 053,0	4 171 646,2	4 179 213,1	4 314 135,8
SURPLUS DE L'EXERCICE	89 394,5	(39 525,2)	165 872,7	72 445,3	-	-

¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels que présentés aux tableaux 18 et 19) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (21,1 M\$) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 841,2 M\$).

Tableau 19 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2016 – Budget du conseil d'agglomération
 (en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget 2015	Budget 2016
REVENUS						
Taxes	52 349,1	44 324,9	45 662,4	45 171,6	45 000,3	46 070,3
Paiements tenant lieu de taxes	2 035,8	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 122 892,3	2 147 737,8	2 164 776,4	2 210 789,5	2 215 372,0	2 246 308,2
Transferts	163 389,8	153 729,5	82 175,7	85 002,0	87 007,8	74 347,6
Services rendus	65 351,8	56 790,4	55 487,7	54 984,0	55 671,5	58 135,1
Amendes et pénalités	85 043,8	89 312,2	85 704,3	79 815,2	93 290,6	92 718,2
Imposition de droits	1 849,3	1 877,7	1 855,7	1 969,2	1 943,1	1 943,1
Intérêts	42 522,5	37 985,1	36 535,6	37 538,3	37 084,9	35 874,6
Autres revenus	22 944,0	20 561,0	23 426,4	24 647,5	22 916,7	23 387,2
Affectation de revenus	556,2	9 130,7	10 149,0	40 182,1	32 375,0	30 513,8
Total – Revenus	2 558 934,6	2 561 449,3	2 505 773,2	2 580 099,4	2 590 661,9	2 609 298,1
DÉPENSES						
Dépenses par secteurs d'activités						
Services administratifs	9 180,9	1 539,3	5 885,5	4 676,0	3 052,5	2 927,9
Sécurité publique	994 330,8	1 007 944,6	1 020 604,1	1 036 681,2	1 031 314,4	1 015 838,4
Services institutionnels	65 863,8	65 585,8	65 705,5	68 268,5	71 086,9	72 071,1
Développement	316 748,1	335 737,9	325 064,7	346 673,9	352 493,1	356 578,2
Qualité de vie	32 959,1	33 497,0	38 151,2	41 781,4	35 440,7	36 125,6
Concertation des arrondissements	-	-	-	-	-	-
Arrondissements	3 012,7	3 204,0	2 812,2	3 049,9	3 050,2	4 126,7
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 422 095,4	1 447 508,6	1 458 223,2	1 501 130,9	1 496 437,8	1 487 667,9
Dépenses de financement corporatives						
Service de la dette brute	256 779,7	251 590,1	249 585,8	257 559,8	264 259,8	257 469,2
Paiement comptant d'immobilisations	85 351,7	68 876,4	25 751,2	32 124,3	36 396,1	87 198,4
Total – Dépenses de financement	342 131,4	320 466,5	275 337,0	289 684,1	300 655,9	344 667,6
Autres dépenses corporatives						
Dépenses communes	316 220,0	305 102,4	247 740,2	255 968,2	267 343,4	222 426,8
Dépenses de contributions	458 756,6	496 788,8	476 405,7	519 212,3	526 224,8	554 535,8
Total – Autres dépenses corporatives	774 976,6	801 891,2	724 145,9	775 180,5	793 568,2	776 962,6
Total – Dépenses¹	2 539 203,4	2 569 866,3	2 457 706,1	2 565 995,5	2 590 661,9	2 609 298,1
SURPLUS DE L'EXERCICE	19 731,2	(8 417,0)	48 067,1	14 103,9	-	-

¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels que présentés aux tableaux 18 et 19) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (21,1 M\$) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 841,2 M\$).

Le budget de 2016 s'élève à 5 061,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 120,2 M\$ ou de 2,4 %.

PROVENANCE DES REVENUS

Pour le budget du conseil municipal, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes s'élèvent à 3 450,5 M\$. Les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée des nouvelles valeurs foncières imposables et compensables de 3,8 milliards de dollars en 2016. Ces hypothèses s'appuient sur des statistiques historiques et sur l'analyse des projets de construction dans le contexte économique anticipé. Globalement, l'augmentation des charges fiscales relevant du conseil municipal est de 1,9 % pour les immeubles résidentiels et de 0,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus proviennent principalement d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées, incluant Montréal. Globalement, les quotes-parts sont en hausse de 1,4 % et se situent à 2 246,3 M\$. En plus des quotes-parts, deux taxes relèvent du conseil d'agglomération, soit la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour 34,6 M\$ et celle destinée à financer les centres d'urgence 911, pour 11,4 M\$.

De façon plus détaillée, la croissance des revenus de 120,2 M\$ du budget de la Ville de Montréal s'explique principalement par :

- une augmentation des charges fiscales qui génère des revenus de l'ordre de 42 M\$;
- la croissance immobilière, pour 55 M\$;
- une hausse de 10 M\$ pour les droits de mutation immobilière;
- l'utilisation, par les arrondissements, de leurs surplus, pour un montant de 9,3 M\$, pour le financement de dépenses, soit une hausse de 4,2 M\$;
- une hausse des taxes locales en arrondissements, de l'ordre de 3,4 M\$;
- une hausse de 15 M\$ des surplus des années antérieures;
- un emprunt supplémentaire de 4 M\$ pour financer la contribution municipale de 17,2 M\$ aux projets d'investissement de la STM liés au Programme d'aide aux immobilisations en transport de la SOFIL;
- une diminution de l'utilisation des mesures transitoires mises en place en 2014 à la suite du changement apporté au régime de remboursement de la taxe de vente du Québec, pour un montant de 10,9 M\$.

Enfin, un taux d'intérêt de 2,5 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés aux fonds d'amortissement et un taux de 1 %, pour les revenus des placements à court terme reliés à la gestion de l'encaisse.

RÉPARTITION DES DÉPENSES

Concernant les dépenses, l'administration municipale s'est concentrée sur le contrôle de la croissance des dépenses. En effet, en 2016, l'augmentation globale des dépenses, selon la nouvelle présentation, est de l'ordre de 2,4 %. Donc, le budget se situe à 5 061,2 M\$, en hausse de 120,2 M\$. Il faut souligner que le budget absorbe des variations importantes pour certains postes de dépenses, dont les principales sont attribuables à :

- une hausse brute du paiement au comptant des immobilisations de 120 M\$;
- une hausse des frais de financement nets de 19,7 M\$;
- une hausse de la contribution régulière à la STM de 20,7 M\$;
- une hausse des contributions aux organismes, notamment 3 M\$ supplémentaires à la Société du parc Jean-Drapeau et 4 M\$ de plus pour la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;
- une hausse des transferts de 16,1 M\$ dans le cadre de la RFA et de 3,3 M\$ pour le branchement d'égouts sous le domaine public;
- l'indexation de la rémunération de 46,4 M\$ dans les services centraux;
- des crédits supplémentaires de 44,5 M\$ pour de nouvelles priorités des services centraux.

Pour limiter la hausse du budget de 2016 à 120,2 M\$, l'Administration a déployé des efforts importants pour contrôler les dépenses, notamment par l'optimisation des ressources des services centraux (31,5 M\$) et la poursuite de la mise en œuvre du PQMO (10 M\$). Par ailleurs, le budget intègre les économies anticipées de 103,6 M\$ découlant de la Loi 15 et du partage du coût des assurances collectives, pour 16,5 M\$.

ANALYSE DES REVENUS

TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s'y rattachent, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget	
					2015	2016
Taxes						
Taxes foncières générales	2 336 943,2	2 425 655,6	2 538 357,8	2 642 483,8	2 631 006,4	2 711 034,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	347 512,8	345 957,8	318 842,5	322 545,5	323 088,9	327 927,4
Gestion des matières résiduelles	13 627,6	13 778,3	13 855,2	13 782,4	13 782,4	13 880,5
Contributions au service de la dette	87 990,8	92 968,2	95 385,4	97 182,8	97 182,8	100 626,1
Centres d'urgence 911	10 734,5	10 719,3	11 564,7	10 740,3	10 740,3	11 440,3
Taxe sur l'immatriculation	30 229,9	33 605,6	34 097,7	34 431,3	34 260,0	34 630,0
Taxe sur le stationnement	15 960,2	21 917,5	20 354,6	19 796,7	19 796,7	19 629,8
Taxe relative à la voirie	16 872,9	17 024,9	17 075,1	16 805,3	16 805,3	16 811,9
Autres	11 599,4	11 536,9	11 911,5	12 429,2	12 428,6	12 782,7
Total – Taxes	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 170 197,3	3 159 091,4	3 248 762,7
Paiements tenant lieu de taxes						
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 903,1	37 401,0	33 910,3	38 361,8	38 361,8	38 792,2
Réseaux de la santé et de l'éducation	151 021,5	150 217,3	170 202,7	146 382,9	146 382,9	157 598,5
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 709,1	2 192,8	2 388,2	2 491,3	2 491,3	1 413,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 312,0	36 725,8	31 633,8	35 434,5	35 434,5	35 776,1
Organismes municipaux	9 343,8	9 311,0	10 129,4	10 670,1	10 670,1	11 213,3
Autres	2 348,6	2 563,9	2 692,1	2 971,0	2 971,0	3 050,8
Total – Paiements tenant lieu de taxes	241 638,1	238 411,8	250 956,5	236 311,6	236 311,6	247 844,1

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget				
	2012			2015	2016		
Taxes							
Taxes foncières générales	2 330 939,1	2 425 655,6	2 538 357,8	2 642 483,8	2 631 006,4	2 711 034,0	
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	342 138,2	345 957,8	318 842,5	322 545,5	323 088,9	327 927,4	
Gestion des matières résiduelles	13 627,6	13 778,3	13 855,2	13 782,4	13 782,4	13 880,5	
Contributions au service de la dette	87 990,8	92 968,2	95 385,4	97 182,8	97 182,8	100 626,1	
Taxe sur le stationnement	15 960,2	21 917,5	20 354,6	19 796,7	19 796,7	19 629,8	
Taxe relative à la voirie	16 866,9	17 024,9	17 075,1	16 805,3	16 805,3	16 811,9	
Autres	11 599,4	11 536,9	11 911,5	12 429,2	12 428,6	12 782,7	
Total – Taxes	2 819 122,2	2 928 839,2	3 015 782,1	3 125 025,7	3 114 091,1	3 202 692,4	
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 903,1	37 401,0	33 910,3	38 361,8	38 361,8	38 792,2	
Réseaux de la santé et de l'éducation	151 021,5	150 217,3	170 202,7	146 382,9	146 382,9	157 598,5	
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 709,1	2 192,8	2 388,2	2 491,3	2 491,3	1 413,2	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	37 277,0	36 725,8	31 633,8	35 434,5	35 434,5	35 776,1	
Organismes municipaux	9 343,1	9 311,0	10 129,4	10 670,1	10 670,1	11 213,3	
Autres	2 348,6	2 563,9	2 692,1	2 971,0	2 971,0	3 050,8	
Total – Paiements tenant lieu de taxes	239 602,4	238 411,8	250 956,5	236 311,6	236 311,6	247 844,1	

Variations budgétaires

En 2016, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 100,1 M\$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation des charges fiscales de 1,9 % pour les immeubles résidentiels et de 0,9 % pour les immeubles non résidentiels, qui génère des revenus supplémentaires de 42 M\$;
- une croissance immobilière anticipée qui, par l'ajout de 3,1 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables et de 800 M\$ en nouvelles valeurs compensables, permet de générer des revenus de 55 M\$, dont 1,3 M\$ revient aux arrondissements au moyen de leurs taxes de services;
- une augmentation des revenus des taxes de services des arrondissements de 2,1 M\$, qui découle des décisions des conseils d'arrondissement;
- une augmentation des cotisations des sociétés de développement commercial de 0,4 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 22 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2013	2014	2015
Taxes					
Taxes foncières générales	6 004,1	-	-	-	-
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	5 374,6	-	-	-	-
Centres d'urgence 911	10 734,5	10 719,3	11 564,7	10 740,3	10 740,3
Taxe sur l'immatriculation	30 229,9	33 605,6	34 097,7	34 431,3	34 260,0
Taxe relative à la voirie	6,0	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total – Taxes	52 349,1	44 324,9	45 662,4	45 171,6	45 000,3
Paiements tenant lieu de taxes					
Gouvernement du Canada et ses entreprises	2 035,0	-	-	-	-
Organismes municipaux	0,8	-	-	-	-
Total – Paiements tenant lieu de taxes	2 035,8	-	-	-	-

Variations budgétaires

En 2016, les revenus de taxes sont en hausse de 1 M\$ en raison de l'augmentation des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade et de ceux de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 911.

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, dont le revenu prévu totalise 34,6 M\$, demeure à 45 \$ par véhicule de promenade immatriculé. La croissance de 0,4 M\$ des revenus de cette taxe découle de la croissance du parc automobile dans l'agglomération de Montréal.

Le pacte fiscal 2016-2019 prévoit que le taux de la taxe municipale destinée à financer les centres d'urgence 911, prélevée par les compagnies de téléphone, sera indexé à partir du 1^{er} août 2016. Cette décision permet de prévoir des revenus additionnels de 0,7 M\$, ce qui portera les revenus provenant de cette taxe à 11,4 M\$ pour 2016.

QUOTES-PARTS

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant des villes reconstituées.

Tableau 23 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2014	2015	2016
Quotes-parts					
Dépenses générales	342 215,0	347 989,8	356 713,4	362 144,8	362 144,8 360 224,3
Service de l'eau	19 764,2	19 963,8	29 449,5	29 631,5	29 631,5 29 277,9
Réserve financière de l'eau	20 481,4	17 323,5	-	-	- -
Alimentation en eau potable	4 154,5	3 670,0	6 783,3	7 448,0	7 133,7 7 617,1
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	2 423,2	2 339,7	1 947,6	1 878,7	1 878,7 1 809,8
Service des premiers répondants	1 141,4	1 242,2	1 219,5	1 081,4	1 081,4 1 083,1
Tarifaire (compteurs d'eau)	-	85,5	319,0	264,0	287,9 100,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 050,7	3 681,1	3 969,9	4 063,5	4 063,5 4 446,9
Financement des investissements admissibles au FCCQ	-	-	170,3	287,9	174,8 553,0
Total – Quotes-parts	393 230,4	396 295,6	400 572,5	406 799,8	406 396,3 405 112,2

Budget du conseil d'agglomération

Cette section présente les quotes-parts perçues par le conseil d'agglomération auprès des municipalités liées, y compris Montréal, pour le financement de l'exercice de ses compétences.

Tableau 24 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2014	2015	2016
Quotes-parts					
Dépenses générales	1 817 894,8	1 856 101,7	1 911 902,5	1 955 236,6	1 955 236,7 1 987 819,8
Service de l'eau	104 990,2	106 482,4	157 842,6	159 982,1	159 982,1 161 563,9
Réserve financière de l'eau	108 800,0	92 400,0	-	-	- -
Alimentation en eau potable	50 725,9	51 160,6	55 896,1	58 382,0	59 667,7 59 702,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	31 000,6	29 934,4	24 725,0	23 855,8	23 855,8 22 986,6
Service des premiers répondants	6 430,1	7 026,1	6 931,9	6 192,6	6 192,6 6 340,7
Tarifaire (compteurs d'eau)	-	951,5	3 338,1	2 789,0	6 198,8 2 895,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 050,7	3 681,1	3 969,9	4 063,5	4 063,5 4 446,9
Financement des investissements admissibles au FCCQ	-	-	170,3	287,9	174,8 553,0
Total – Quotes-parts	2 122 892,3	2 147 737,8	2 164 776,4	2 210 789,5	2 215 372,0 2 246 308,2

Variations budgétaires

En 2016, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 30,9 M\$ ou de 1,4 %.

Les dépenses d'agglomération sont en hausse de 18,6 M\$ alors que les revenus autres que les quotes-parts sont en diminution de 12,3 M\$. Il en résulte donc un besoin de financement additionnel par quotes-parts de 30,9 M\$ pour 2016.

La croissance immobilière au cours de la dernière année fait varier le potentiel fiscal des municipalités, soit la base de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Ainsi, bien que les quotes-parts augmentent globalement de 1,4 %, les quotes-parts de la Ville de Montréal augmentent de 1,8 % et celles de l'ensemble des villes reconstituées diminuent de 0,3 %.

Tableau 25 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision			Budget	
	2012	2013	2014	2015	2015	2016
Baie-D'urfé	10 874,3	11 042,2	11 280,5	11 479,0	11 430,9	11 409,0
Beaconsfield	19 570,0	19 821,1	20 181,0	20 486,3	20 511,9	20 358,3
Côte-Saint-Luc	27 460,1	27 693,4	27 792,0	28 201,0	28 187,9	28 114,3
Dollard-Des Ormeaux	38 463,1	39 169,8	39 354,0	40 099,9	40 173,8	39 965,0
Dorval	69 542,0	70 390,2	71 586,8	72 643,6	72 510,1	72 278,9
Hampstead	9 747,2	9 819,4	9 834,7	9 943,4	9 953,1	9 901,9
L'Île-Dorval	49,1	49,3	52,6	56,9	55,3	57,8
Kirkland	29 579,7	29 703,2	30 216,8	30 477,9	30 580,6	30 262,5
Mont-Royal	43 547,0	44 150,7	44 339,1	45 283,8	45 003,0	45 098,9
Montréal-Est	18 152,4	17 199,0	17 548,1	17 738,0	17 748,6	17 590,9
Montréal-Ouest	4 960,9	5 157,2	5 157,7	5 302,8	5 275,3	5 297,9
Pointe-Claire	58 350,5	58 697,8	59 525,7	60 247,7	60 190,0	59 780,1
Senneville	3 662,0	3 649,7	3 430,4	3 467,6	3 463,1	3 448,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 466,2	9 526,5	9 904,1	10 023,5	9 988,4	9 846,1
Westmount	49 805,9	50 226,1	50 369,0	51 348,4	51 324,3	51 702,1
Ville de Montréal	1 729 661,9	1 751 442,2	1 764 203,9	1 803 989,7	1 808 975,7	1 841 196,0
Total – Quotes-parts	2 122 892,3	2 147 737,8	2 164 776,4	2 210 789,5	2 215 372,0	2 246 308,2

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droit ne sont associés à aucune activité spécifique.

Les transferts sont en baisse de 16 M\$, principalement en raison de la réduction des subventions pour la rénovation urbaine et le développement économique local.

Tableau 26 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2015	2016	
Transferts					
Contribution au service de la dette	66 249,4	62 162,0	54 760,3	46 092,5	45 023,0
Compensation relative au pacte fiscal	84 561,3	97 109,1	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	17 200,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0
Activités d'immobilisations	7 301,5	3 375,1	1 298,8	2 593,1	-
Gestion des matières résiduelles	32 543,4	35 419,2	36 220,3	35 110,6	35 100,0
Projets « Montréal 2025 »	32 090,6	25 964,7	24 394,0	37 900,9	29 236,2
Rénovation urbaine	16 163,2	14 055,1	10 052,2	9 366,1	17 404,5
Développement économique local	15 581,0	15 992,9	14 393,6	6 466,7	14 393,6
Sécurité publique (police)	24 093,8	11 977,7	8 420,1	7 965,6	8 377,0
Lutte à la pauvreté	9 475,0	9 109,7	8 869,7	9 932,6	9 000,0
Projet des premiers répondants	8 090,0	8 308,4	8 442,3	8 375,5	8 438,9
Loisirs et culture	8 698,7	8 224,8	9 599,1	16 126,0	6 369,0
Violence conjugale	1 950,5	1 998,9	2 018,3	2 018,2	2 039,2
Droits sur les divertissements	45 557,4	45 739,6	46 014,1	22 900,0	22 900,0
Autres	4 281,5	1 690,4	2 316,8	2 472,7	107,3
Total – Transferts	381 637,3	358 327,6	251 799,6	232 320,5	223 367,7
					207 335,7

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2014	2015	2016
Transferts					
Contribution au service de la dette	24 494,7	23 357,5	23 831,0	16 243,3	15 173,8
Compensation relative au pacte fiscal	39 084,6	43 150,7	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	17 200,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0
Activités d'immobilisations	7 301,5	3 375,1	1 298,8	2 593,1	-
Gestion des matières résiduelles	32 543,4	35 419,2	36 220,3	35 110,6	35 100,0
Projets « Montréal 2025 »	21 598,8	16 751,2	17 479,3	23 329,5	19 140,8
Rénovation urbaine	11 587,8	10 239,2	8 539,0	4 896,0	12 674,0
Développement économique local	-	-	-	1,9	-
Loisirs et culture	8 636,5	8 227,0	9 325,9	15 974,2	6 264,0
Droits sur les divertissements	45 557,4	45 739,6	46 014,1	22 900,0	22 900,0
Autres	2 442,7	1 138,6	1 915,3	1 269,9	107,3
Total – Transferts	218 247,4	204 598,1	169 623,7	147 318,5	136 359,9
					132 988,1

Variations budgétaires

En 2016, les revenus de transferts sont en baisse de 3,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par la réduction des subventions pour la rénovation urbaine et l'augmentation de la contribution au service de la dette.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 28 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2015	2016	
Transferts					
Contribution au service de la dette	41 754,7	38 804,5	30 929,3	29 849,2	28 558,7
Compensation relative au pacte fiscal	45 476,6	53 958,4	-	-	-
Projets « Montréal 2025 »	10 491,8	9 213,5	6 914,7	14 571,4	10 095,4
Rénovation urbaine	4 575,4	3 815,9	1 513,1	4 470,1	4 730,5
Développement économique local	15 581,0	15 992,9	14 393,6	6 464,8	6 464,8
Sécurité publique (police)	24 093,8	11 977,7	8 420,1	7 965,6	8 377,0
Lutte à la pauvreté	9 475,0	9 109,7	8 869,7	9 932,6	9 000,0
Projet des premiers répondants	8 090,0	8 308,4	8 442,3	8 375,5	8 438,9
Loisirs et culture	62,2	(2,2)	273,2	151,8	105,0
Violence conjugale	1 950,5	1 998,9	2 018,3	2 018,2	2 039,2
Autres	1 838,8	551,8	401,4	1 202,8	-
Total – Transferts	163 389,8	153 729,5	82 175,7	85 002,0	87 007,8
					74 347,6

Variations budgétaires

En 2016, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 12,7 M\$. Cette variation s'explique essentiellement par la réduction des subventions aux projets de rénovation urbaine et de développement local, plus particulièrement des subventions accordées aux centres locaux de développement.

SERVICES RENDUS

Les services rendus aux organismes municipaux comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 29 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2015	2016	
Services rendus					
Services rendus aux organismes municipaux	372,9	339,4	409,8	242,3	193,5
Autres services rendus	292 011,3	306 808,1	289 424,2	306 750,9	299 620,8
Total – Services rendus	292 384,2	307 147,5	289 834,0	306 993,2	299 814,3

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2015	2016	
Services rendus					
Services rendus aux organismes municipaux	74,5	130,6	233,2	48,8	-
Autres services rendus	253 395,7	277 571,4	258 299,7	272 813,8	264 025,0
Total – Services rendus	253 470,2	277 702,0	258 532,9	272 862,6	264 025,0

Variations budgétaires

En 2016, les autres services rendus sont en hausse de 9,2 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une croissance des revenus autonomes des arrondissements de l'ordre de 3,2 M\$ venant principalement des recettes de l'occupation du domaine public;
- une hausse de 1,8 M\$ liée aux frais d'entretien et de gardiennage;
- une intégration de 3,3 M\$ des revenus relatifs au nouveau protocole d'entente 2015-2019 avec BIXI-Montréal;
- divers rajustements de 0,9 M\$ effectués dans l'ensemble des unités.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 31 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget	
					2015	2016
Services rendus						
Services rendus aux organismes municipaux	298,4	208,8	176,6	193,5	193,5	189,4
Autres services rendus	65 053,4	56 581,6	55 311,1	54 790,5	55 478,0	57 945,7
Total – Services rendus	65 351,8	56 790,4	55 487,7	54 984,0	55 671,5	58 135,1

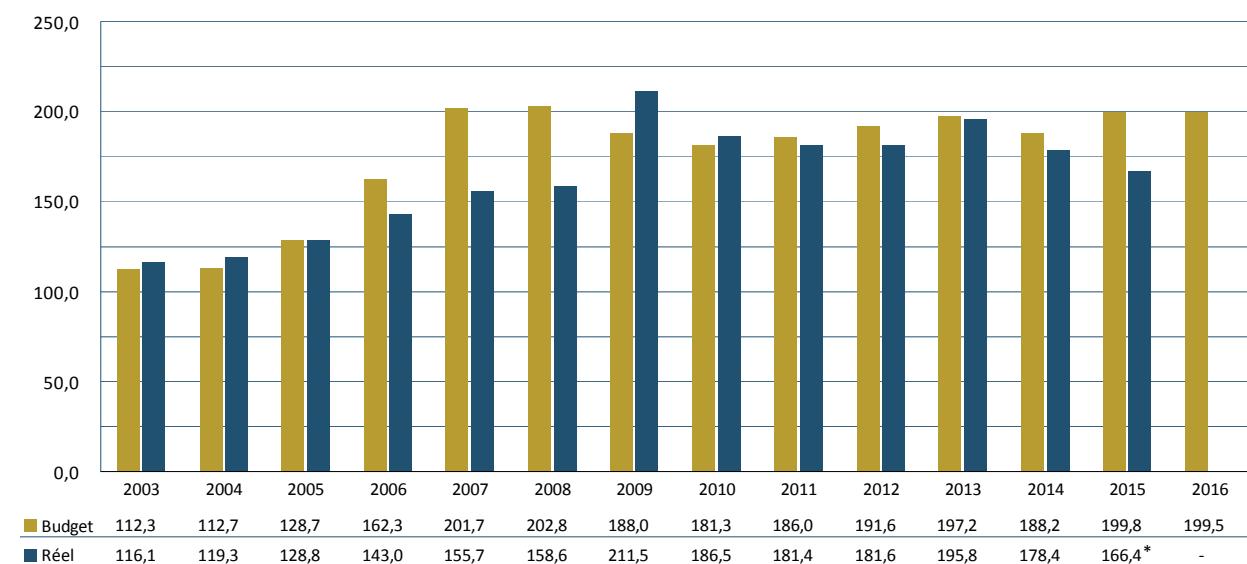
Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 2,4 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par des revenus additionnels liés au remboursement de frais, par le ministère des Transports du Québec, dans le cadre des projets de Griffintown et de l'échangeur Turcot pour 1,7 M\$.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Les revenus d'amendes et de pénalités sont générés par l'émission des constats d'infraction, notamment ceux relatifs à la circulation et au stationnement. Ces revenus représentent 199,5 M\$, soit 0,3 M\$ de moins qu'au budget de 2015.

Graphique 22 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)



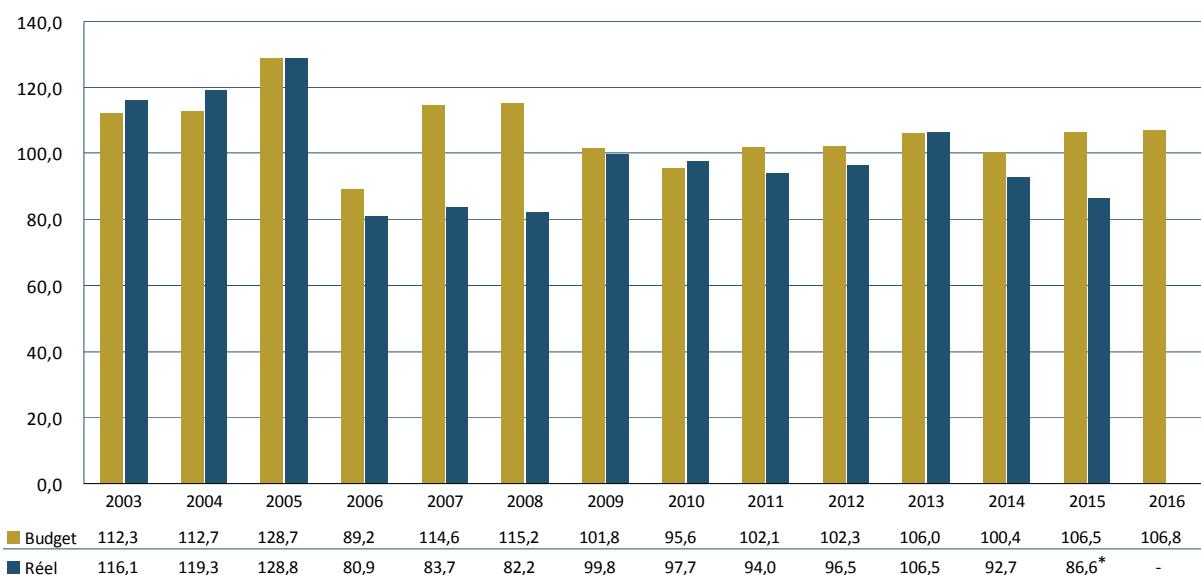
* Prévision.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Graphique 23 – Amendes et pénalités – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)



* Prévision.

Variations budgétaires

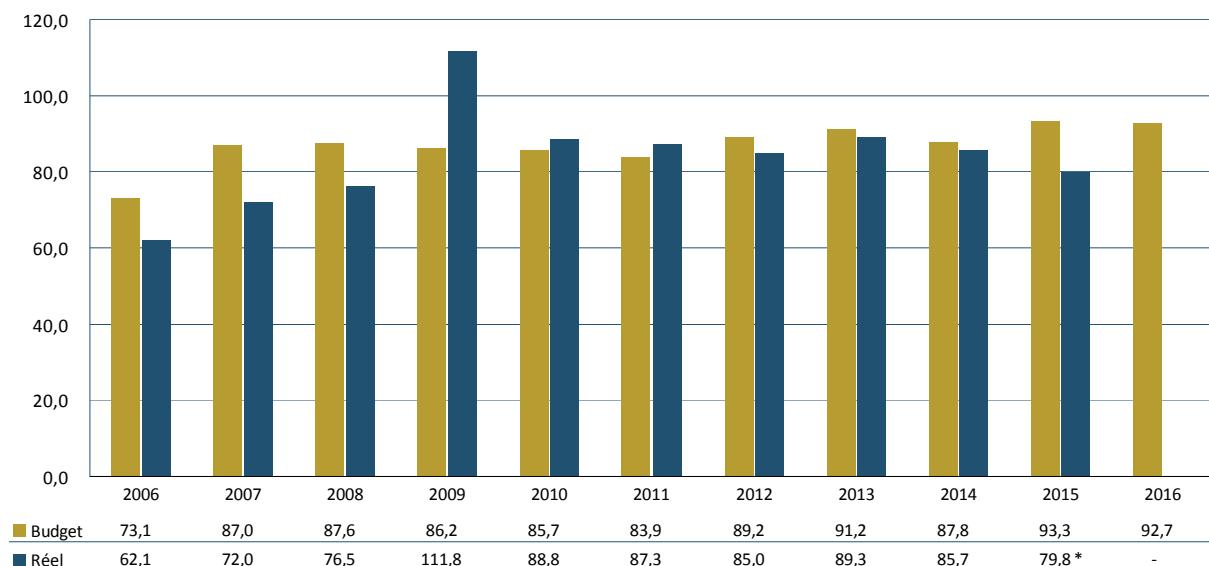
Le budget s'établit à 106,8 M\$, en hausse de 0,3 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Graphique 24 – Amendes et pénalités – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)



* Prévision.

Variations budgétaires

Le budget s'établit à 92,7 M\$, en baisse de 0,6 M\$.

IMPOSITION DE DROITS

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2014	2015	
Imposition de droits					
Droits sur les mutations immobilières	161 848,0	126 294,3	154 583,4	153 810,9	130 730,9
Licences et permis	48 957,5	33 904,5	35 227,6	31 922,3	29 242,2
Total – Imposition de droits	210 805,5	160 198,8	189 811,0	185 733,2	159 973,1
					169 962,4

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

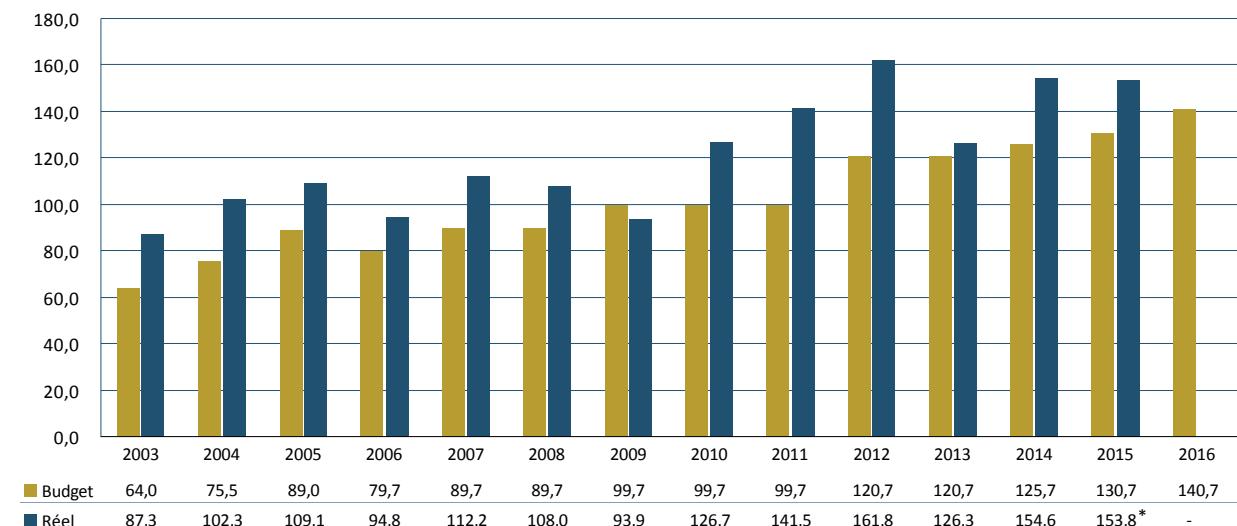
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2014	2015	
Imposition de droits					
Droits sur les mutations immobilières	161 848,0	126 294,3	154 583,4	153 810,9	130 730,9
Licences et permis	47 108,2	32 026,8	33 371,9	29 953,1	27 299,1
Total – Imposition de droits	208 956,2	158 321,1	187 955,3	183 764,0	158 030,0
					168 019,3

Variations budgétaires

En 2016, les droits sur les mutations immobilières expliquent la hausse de 10 M\$ de ce poste budgétaire.

Graphique 25 – Droits sur mutations immobilières – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)



* Prévision.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel		Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2015	2016
Imposition de droits						
Licences et permis	1 849,3	1 877,7	1 855,7	1 969,2	1 943,1	1 943,1
Total – Imposition de droits	1 849,3	1 877,7	1 855,7	1 969,2	1 943,1	1 943,1

Variations budgétaires

En 2016, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

INTÉRÊTS

Les revenus d'intérêts proviennent des placements et des arrérages de sommes dues à la Ville. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 2,6 M\$ pour atteindre 120,1 M\$.

Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2014	2015	2016
Intérêts					
Arriérés de taxes	17 312,3	12 717,8	13 085,4	8 848,4	8 848,4
Fonds d'amortissement	48 202,5	54 513,9	57 451,4	58 747,9	58 747,9
Encaisse et autres intérêts	51 563,8	51 570,1	52 264,0	54 759,7	49 911,6
Total – Intérêts	117 078,6	118 801,8	122 800,8	122 356,0	120 112,7

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2014	2015	2016
Intérêts					
Arriérés de taxes	12 959,1	12 741,6	13 112,8	8 846,4	8 846,4
Fonds d'amortissement	30 957,9	35 343,9	37 965,8	38 166,0	38 166,0
Encaisse et autres intérêts	30 639,1	32 731,2	35 186,5	37 805,3	33 410,6
Total – Intérêts	74 556,1	80 816,7	86 265,1	84 817,7	84 238,1

Variations budgétaires

La variation de ce poste s'explique principalement par une augmentation de 2,6 M\$ des arrérages des sommes dues à la Ville et du fonds d'amortissement de 0,7 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel	2014	Prévision	Budget	
	2012			2015	2016
Intérêts					
Arriérés de taxes	4 353,2	(23,8)	(27,5)	2,0	2,0
Fonds d'amortissement	17 244,6	19 170,0	19 485,6	20 581,9	21 884,2
Encaisse et autres intérêts	20 924,7	18 838,9	17 077,5	16 954,4	13 988,0
Total – Intérêts	42 522,5	37 985,1	36 535,6	37 538,3	35 874,6

Variations budgétaires

La variation de ce poste s'explique principalement par une baisse de 2,5 M\$ sur le plan de l'encaisse et autres intérêts.

AUTRES REVENUS

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'actifs et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 72,4 M\$, en hausse de 0,8 M\$.

Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	2013	2014	Prévision 2015	Budget	
	2012				2015	2016
Autres revenus						
Cession d'éléments d'actif	12 132,7	16 550,9	13 383,0	14 487,3	14 263,0	14 852,1
Contributions des organismes municipaux	45 271,5	51 328,8	52 146,8	37 678,0	45 020,5	45 886,2
Autres	27 739,6	8 998,0	11 940,2	13 695,4	12 318,9	11 710,2
Total – Autres revenus	85 143,8	76 877,7	77 470,0	65 860,7	71 602,4	72 448,5

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel	2013	2014	Prévision 2015	Budget	
	2012				2015	2016
Autres revenus						
Cession d'éléments d'actif	11 772,3	16 224,0	13 012,3	14 236,8	14 038,0	14 627,1
Contributions des organismes municipaux	32 236,5	31 990,5	32 249,7	16 528,0	23 870,5	24 736,2
Autres	18 191,0	8 102,2	8 781,6	10 448,5	10 777,2	9 698,0
Total – Autres revenus	62 199,8	56 316,7	54 043,6	41 213,3	48 685,7	49 061,3

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,4 M\$, principalement en raison de variations dans la prévision des revenus de cession de terrains et des contributions des organismes municipaux.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2014	2015	
Autres revenus					
Cession d'éléments d'actif	360,4	326,9	370,7	250,5	225,0
Contributions des organismes municipaux	13 035,0	19 338,3	19 897,1	21 150,0	21 150,0
Autres	9 548,6	895,8	3 158,6	3 247,0	1 541,7
Total – Autres revenus	22 944,0	20 561,0	23 426,4	24 647,5	22 916,7
					23 387,2

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,5 M\$ en raison de la hausse des primes à l'émission d'obligations.

AFFECTATIONS DE REVENUS

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des surplus et des réserves financières.

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget	
					2015	2016
Affectations de revenus						
Financement à long terme – SOFIL-STM	-	8 791,0	-	13 200,0	13 200,0	17 200,0
Financement à long terme – Autres	854,7	3 904,6	1 295,2	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	-	33 400,0	33 400,0	22 500,0
Affectation – Excédent de fonctionnement	63 274,3	64 795,2	36 652,1	53 251,0	20 141,2	39 127,2
Affectation des réserves et fonds	992,8	1 044,4	2 304,2	6 545,9	454,3	878,4
Total – Affectations de revenus	65 121,8	78 535,2	40 251,5	106 396,9	67 195,5	79 705,6

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissement dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la SOFIL. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement admissibles réalisées par la STM. Cette contribution est financée par emprunt.

Affectation – Montants à pourvoir – TVQ

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le gouvernement du Québec impose un régime général à la TVQ, de telle sorte que le remboursement s'applique aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal, sous forme de crédits sur les intrants. Auparavant, ce remboursement de TVQ par le gouvernement du Québec était versé sous forme de transfert inconditionnel.

Ce changement de régime a eu un impact majeur sur les finances des municipalités. Afin d'atténuer cet impact, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures transitoires. Ces mesures permettent aux municipalités qui le désirent d'emprunter, pendant une période maximale de quatre ans, des montants qui sont fixés en fonction d'un pourcentage de la somme reçue en 2013 à titre de compensation pour la TVQ. Les montants doivent être amortis, par la suite, sur une période maximale de dix ans.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, il est prévu d'utiliser une partie des surplus des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et fonds

Il est prévu d'utiliser des sommes puisées à même les réserves financières et les fonds pour financer des dépenses du budget de fonctionnement.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2013	2014	2015
Affectations de revenus					
Financement à long terme – Autres	854,7	3 602,7	1 295,2	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	-	14 700,0	14 700,0
Affectation – Excédent de fonctionnement	63 121,0	64 757,4	26 503,1	51 535,5	20 141,2
Affectation des réserves et fonds	589,9	1 044,4	2 304,2	(20,7)	(20,7)
Total – Affectations de revenus	64 565,6	69 404,5	30 102,5	66 214,8	34 820,5
					49 191,8

Variations budgétaires

En 2016, les affectations augmentent de 14,4 M\$, atteignant 49,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par une hausse de 15 M\$ de l'utilisation corporative des surplus des années antérieures et par une hausse de 4,2 M\$ de l'utilisation des surplus des arrondissements, ainsi que par une réduction de 4,8 M\$ du montant à pourvoir pour la TVQ.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2013	2014	2015
Affectations de revenus					
Financement à long terme – SOFIL-STM	-	8 791,0	-	13 200,0	13 200,0
Financement à long terme – Autres	-	301,9	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	-	18 700,0	18 700,0
Affectation – Excédent de fonctionnement	153,3	37,8	10 149,0	1 715,5	-
Affectation des réserves et fonds	402,9	-	-	6 566,6	475,0
Total – Affectations de revenus	556,2	9 130,7	10 149,0	40 182,1	32 375,0
					30 513,8

Variations budgétaires

En 2016, les affectations diminuent de 1,9 M\$, atteignant 30,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par une hausse de 4 M\$ de la contribution à la SOFIL-STM, par une hausse de 0,2 M\$ du montant puisé dans la réserve de la voirie et par une baisse de 6,1 M\$ du montant à pourvoir pour la TVQ.

ANALYSE DES DÉPENSES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Les dépenses des services administratifs s'élèvent à 235,6 M\$, en hausse de 7,6 M\$.

Tableau 44 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget			
	2012		2013	2014	2015	
Services administratifs						
Services de la direction générale						
Communications	17 050,1	13 662,8	14 215,6	14 015,4	14 556,4	
Direction générale	15 690,0	15 471,3	16 004,5	18 237,3	16 804,8	
Finances	65 574,8	66 040,3	56 369,7	57 613,8	61 588,4	
Performance organisationnelle	2 139,3	2 139,3	2 111,0	3 245,4	2 752,5	
Ressources humaines	45 619,3	48 665,7	49 464,0	48 009,5	48 244,9	
Technologies de l'information	67 787,6	70 863,9	68 971,0	69 947,1	70 734,1	
Autres services administratifs						
Bureau de l'inspecteur général	-	-	2 428,7	4 222,4	5 550,4	
Commission de la fonction publique	1 003,9	1 046,0	1 040,0	1 116,6	1 116,6	
Secrétariat de liaison	161,0	250,8	247,0	267,0	667,0	
Vérificateur général	5 159,1	5 506,3	5 674,7	6 023,9	6 023,9	
Total – Services administratifs	220 185,1	223 646,4	216 526,2	222 698,4	228 039,0	
					235 608,8	

COMMUNICATIONS

Budget : 15,4 M\$

Effectif : 112 années-personnes

Le Service des communications a pour mission d'informer les Montréalais et les parties prenantes des décisions de l'administration municipale et des services qu'il offre. Il conseille et accompagne les unités administratives de la Ville de Montréal en matière de communication et déploie des stratégies de communication dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de leurs projets. Garant de l'image de marque de la Ville de Montréal, le Service des communications en assure la cohérence à travers les mandats qui lui sont confiés.

Tableau 45 – Communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget	
	2012		2014	2015
Dépenses par objets				
Rémunération	9 912,0	6 458,3	7 628,0	7 991,7
Cotisations de l'employeur	2 838,8	2 003,1	2 249,0	2 397,5
Transport et communications	1 136,1	1 706,2	1 340,5	1 223,9
Services professionnels	99,1	163,2	59,6	306,5
Services techniques et autres	1 247,5	1 227,6	1 157,9	278,3
Location, entretien et réparation	1 606,2	1 942,7	1 652,5	1 663,4
Biens non durables	229,1	137,5	109,2	123,5
Biens durables	38,0	73,1	18,9	20,6
Autres	(56,7)	(48,9)	-	10,0
Total	17 050,1	13 662,8	14 215,6	14 015,4
			14 556,4	15 433,2

Tableau 46 – Communications – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 106,9	1 225,8	7,0	7,0
Cadres conseil	-	150,0	-	1,0
	1 106,9	1 375,8	7,0	8,0
Professionnels	7 345,8	7 759,6	68,0	70,0
Cols blancs	2 147,0	2 449,3	30,1	34,0
Cols bleus	60,9	-	0,9	-
Total	10 660,6	11 584,7	106,0	112,0

Principales variations budgétaires du service

Le budget du Service des communications a connu une hausse de 6 %, soit de 0,9 M\$. En matière de rémunération, outre les rajustements salariaux de base, tels que l'indexation et les progressions statutaires, ainsi que l'impact du PQMO, entraînant l'abolition de deux postes, il faut noter l'ajout de 9 a-p. en lien avec la poursuite du regroupement des activités de soutien en communication, ce qui représente une hausse de 0,8 M\$. Ces postes concernent l'équipe d'*Info-Travaux* qui relevait auparavant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et dont certains étaient assumés par le PTI; à la suite du transfert, tous ces postes seront désormais inscrits au budget de fonctionnement, conformément aux orientations de l'Administration à cet effet.

Dans les autres familles de dépenses, on note une réduction de 0,3 M\$ en transport et communications, qui découle d'un plan d'optimisation des communications organisationnelles, ainsi qu'une hausse de 0,2 M\$ pour les services professionnels, techniques et autres, notamment afin d'assurer la poursuite des démarches du Bureau de suivi pour le mouvement *Je fais Montréal*.

DIRECTION GÉNÉRALE

Budget : 20,1 M\$

Effectif : 104,3 années-personnes

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale assure la gestion des activités administratives de la Ville, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions. Elle établit les priorités des services municipaux et en assure le suivi.

La Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination en matière de contrôle interne, de développement durable, de ville intelligente et numérique, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, de coordination des projets ainsi que de programmes d'immobilisations et d'expérience client.

Tableau 47 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget	
	2012		2014	2015
Dépenses par objets				
Rémunération	9 802,4	8 979,3	9 305,9	9 322,7
Cotisations de l'employeur	2 757,9	2 758,8	2 442,3	2 538,9
Transport et communications	487,2	416,9	431,0	542,9
Services professionnels	72,1	354,4	988,6	1 840,3
Services techniques et autres	1 445,5	1 482,3	1 622,7	1 448,5
Location, entretien et réparation	906,8	982,5	973,1	981,7
Biens non durables	198,7	211,4	141,3	200,6
Biens durables	19,4	43,7	49,6	62,0
Contributions à des organismes	-	242,0	50,0	1 299,7
Total	15 690,0	15 471,3	16 004,5	18 237,3
			16 804,8	20 103,8

Tableau 48 – Direction générale – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 357,5	4 086,4	16,0	18,0
Cadres conseil	1 536,2	1 870,0	9,5	12,0
	4 893,7	5 956,4	25,5	30,0
Professionnels	4 159,2	6 277,7	36,0	50,5
Cols blancs	2 312,6	1 783,8	20,8	23,8
Total	11 365,5	14 017,9	82,3	104,3

Principales variations budgétaires du service

Le budget de la Direction générale connaît une augmentation de 3,3 M\$, attribuable en grande partie à la mise en place de deux bureaux, soit le Bureau de la ville intelligente et numérique et le Bureau de l'expérience client, ainsi qu'à l'intégration de nouvelles activités et de nouveaux projets.

La rémunération et les cotisations de l'employeur augmentent de 2,7 M\$. Outre les rajustements salariaux de base (indexation et progressions statutaires), de l'ordre de 0,3 M\$, la variation des dépenses en rémunération globale s'explique principalement par les facteurs suivants :

- la création de huit postes, sur les dix initialement prévus pour le Bureau de la ville intelligente et numérique, pour un montant de 1,3 M\$, de même que la création de neuf postes pour le Bureau de l'expérience client, pour un montant de 1,2 M\$;
- la création de six postes temporaires, pour 0,7 M\$, afin d'assurer le suivi de différents projets, comme la mise sur pied de l'Observatoire international des maires sur le vivre-ensemble, les travaux relatifs au statut de métropole, les projets *Je vois Montréal* et *Je fais Montréal*, et la réingénierie des processus 311;
- la régularisation d'un employé en disponibilité et le maintien d'un poste d'ingénieur pour une durée de six mois au bureau du Contrôleur général, afin d'appliquer la Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes, pour un total de 0,1 M\$;
- l'abolition de postes équivalant à 4,5 a-p. dans les unités suivantes : Bureau des relations internationales, Division du développement durable, Bureau du contrôleur général et Bureau de la ville intelligente et numérique, à la suite de la mise en œuvre du PQMO, de même que le remplacement des employés en disponibilité, générant des économies de 0,9 M\$.

Dans les autres familles de dépenses, on note une augmentation de 0,6 M\$, attribuable aux éléments suivants :

- la mise en place du Bureau de la ville intelligente et numérique ainsi que du Bureau de l'expérience client, qui engendre des coûts de 1,2 M\$, principalement dans les services techniques et autres;
- un budget supplémentaire de 0,3 M\$ pour les dépenses administratives et les contrats de services professionnels, requis à la Division de la réingénierie des processus 311;
- un budget supplémentaire de 0,1 M\$ pour la convention de licence de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction;
- une réduction globale de 1,2 M\$ des dépenses en honoraires professionnels, en services techniques et en frais de publicité et de représentation;

- un réaménagement budgétaire au Bureau des relations internationales, qui s'est opéré entre les contributions à des organismes vers les services techniques et autres, afin de rapprocher les budgets à la nature réelle des dépenses.

FINANCES

Budget : 58,9 M\$

Effectif : 466,5 années-personnes

Leader de la fonction « finances » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseils stratégiques, opérationnels et transactionnels dans le domaine financier selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

- Il réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'expert-conseil en stratégies financières et fiscales aux unités d'affaires et aux instances.
- Il conseille et appuie les unités d'affaires dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure le respect des normes et la véracité de leurs informations financières.
- Il gère les opérations de taxation, les transactions de facturation et les déboursés en conjuguant la qualité du service à la clientèle, l'innovation et l'efficience.
- Il produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise comptable.
- Il établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 49 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget	
					2015	2016
Dépenses par objets						
Rémunération	34 705,2	34 466,1	33 796,6	34 572,1	36 816,7	35 544,9
Cotisations de l'employeur	9 969,2	10 578,2	10 005,4	10 460,0	11 215,4	10 580,8
Transport et communications	2 674,7	2 348,9	1 851,2	1 823,4	1 898,6	1 899,2
Services professionnels	(872,2)	1 778,6	1 470,8	1 397,2	1 828,6	1 830,5
Services techniques et autres	4 262,0	3 784,6	4 387,5	4 310,3	4 627,3	4 106,8
Location, entretien et réparation	2 095,6	1 561,6	1 809,7	1 899,4	1 521,3	1 640,9
Biens non durables	670,8	439,6	426,9	443,2	940,8	476,1
Biens durables	(31,9)	108,6	110,0	174,8	228,3	226,9
Contributions à des organismes	9 547,1	5 926,3	-	-	-	-
Autres	2 554,3	5 047,8	2 511,6	2 533,4	2 511,4	2 544,1
Total	65 574,8	66 040,3	56 369,7	57 613,8	61 588,4	58 850,2

Tableau 50 – Finances – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	6 709,8	7 041,2	38,5	40,0
Cadres conseil	1 107,0	1 010,8	11,0	10,0
	7 816,8	8 052,0	49,5	50,0
Professionnels	19 389,3	18 754,8	163,0	155,0
Cols blancs	20 826,0	19 318,9	276,5	261,5
Total	48 032,1	46 125,7	489,0	466,5

Principales variations budgétaires du service

Le budget de 2016 du Service des finances s'élève à 58,9 M\$ et affiche une réduction de 2,7 M\$, ou 4,4 %. La rémunération et les cotisations de l'employeur baissent de 1,9 M\$. Cette réduction de la masse salariale est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 0,7 M\$ liée à des rajustements salariaux de base (indexation et progressions statutaires);
- l'abolition de près de 26 postes à la suite de la mise en œuvre du PQMO, générant une économie de 2 M\$;
- un réaménagement interne vers d'autres familles de dépenses, de même que des économies imputables à une anticipation de postes vacants, pour une diminution de 0,6 M\$.

Parmi les autres familles de dépenses, on observe une réduction de 0,5 M\$ dans les services professionnels, techniques et autres, s'expliquant notamment par la fin des études portant sur l'évaluation des coûts de décontamination des propriétés détenues par la Ville. Ces travaux étaient nécessaires afin de respecter les nouvelles normes comptables. Du côté des biens non durables, le budget est réduit de 0,5 M\$, ce qui représente une économie de près de 50 % directement reliée à l'intégration de la fonction « finances ».

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Budget : 3,5 M\$

Effectif : 18,5 années-personnes

La mission du Service de la performance organisationnelle se décline en trois volets :

- améliorer l'efficacité et l'efficience des activités ainsi que la qualité des services offerts;
- fournir un service d'étalonnage pour que les unités d'affaires et les citoyens puissent suivre l'évolution de la performance relative dans le temps;
- évaluer la pertinence et les niveaux des services offerts par la Ville de Montréal.

Tableau 51 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget	
	2012		2015	2016
Dépenses par objets				
Rémunération	870,0	870,0	870,0	1 731,5
Cotisations de l'employeur	263,4	263,4	238,6	510,3
Transport et communications	110,0	110,0	112,4	56,6
Services professionnels	820,0	820,0	820,0	749,4
Services techniques et autres	-	-	-	39,6
Location, entretien et réparation	20,0	20,0	20,0	136,2
Biens non durables	50,0	50,0	50,0	21,3
Biens durables	-	-	-	0,5
Autres	5,9	5,9	-	-
Total	2 139,3	2 139,3	2 111,0	3 245,4
			2 752,5	3 491,9

Tableau 52 – Performance organisationnelle – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	333,9	354,7	2,0	2,0
Cadres conseil	153,1	101,8	1,0	0,5
	487,0	456,5	3,0	2,5
Professionnels	1 045,7	1 648,0	9,0	13,0
Cols blancs	216,2	326,8	2,0	3,0
Total	1 748,9	2 431,3	14,0	18,5

Principales variations budgétaires du service

La rémunération et les cotisations de l'employeur augmentent de 0,7 M\$. Outre les rajustements salariaux de base (indexation et progressions statutaires), cette variation est attribuable à la création de cinq postes générant des dépenses additionnelles de 0,6 M\$. Quatre de ces postes sont requis pour l'implantation de la gestion par activités, tandis que le cinquième poste est affecté au chantier sur l'harmonisation des devis.

Dans les autres familles de dépenses, la variation budgétaire reflète essentiellement les deux éléments suivants :

- une réduction de 41,3 \$ dans le domaine du transport et des communications, pour des dépenses en frais de déplacement qui ne sont plus requises en 2016;
- une hausse de 98,3 \$ attribuable à l'augmentation de la facturation immobilière, à la suite du déménagement du service dans ses nouveaux locaux, situés au 465, rue Saint-Jean.

RESSOURCES HUMAINES

Budget : 49,3 M\$

Effectif : 379 années-personnes

Le Service des ressources humaines exerce un leadership organisationnel afin de soutenir l'administration municipale dans l'ensemble de sa gestion des ressources humaines et de son développement. Il a aussi comme mission de produire une paie intègre et juste tout en respectant les délais.

Tableau 53 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget	
	2012		2013	2014
Dépenses par objets				
Rémunération	29 657,8	31 760,5	31 805,4	29 715,1
Cotisations de l'employeur	8 884,0	9 780,0	9 258,2	9 241,3
Transport et communications	463,7	575,8	570,8	704,7
Services professionnels	2 968,8	2 686,0	3 263,6	3 651,0
Services techniques et autres	1 715,5	2 641,2	1 939,9	1 677,7
Location, entretien et réparation	1 246,6	1 192,8	2 425,0	2 753,7
Biens non durables	(3,4)	(64,4)	178,8	212,6
Biens durables	223,0	80,4	21,8	53,4
Contributions à des organismes	-	1,5	-	-
Autres	463,3	11,9	0,5	-
Total	45 619,3	48 665,7	49 464,0	48 009,5
			48 244,9	49 338,4

Tableau 54 – Ressources humaines – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 564,2	5 774,9	34,5	33,0
Cadres conseil	21 894,2	23 354,1	190,0	190,5
	27 458,4	29 129,0	224,5	223,5
Professionnels	1 499,7	1 418,2	13,0	12,0
Cols blancs	10 574,3	10 356,8	148,0	143,5
Total	39 532,4	40 904,0	385,5	379,0

Principales variations budgétaires du service

Le budget du Service des ressources humaines augmente de 1,1 M\$, ce qui représente une variation de 2,3 % des dépenses. En matière de rémunération et de cotisations de l'employeur, le budget augmente de 1,4 M\$. Outre les rajustements salariaux de base (indexation et progressions statutaires), qui expliquent 1,7 M\$ de la variation, on relève les éléments suivants :

- la mise en œuvre du PQMO, qui permet une économie de 0,7 M\$ et contribue à réduire l'effectif de 7,5 a-p., rendue possible notamment par l'optimisation des processus de dotation et l'adoption de meilleures pratiques d'évaluation;
- une révision des processus à la Division de la paie, dans le cadre du plan d'optimisation du service, qui permettra une économie de 0,5 M\$ et une réduction de l'effectif de 5 a-p.;
- la régularisation de postes, équivalant à 3 a-p., pour un montant de 0,4 M\$, nécessaires, entre autres, pour la coordination de la formation à portée organisationnelle, pour les dossiers d'indemnisation des lésions professionnelles et pour finaliser les dossiers d'équité salariale;
- la création de deux postes à la Division du développement organisationnel, pour 0,3 M\$, affectés au Bureau de l'expérience client, ainsi que la création d'un poste de directeur du soutien-conseil à la gestion, pour 0,2 M\$, qui sera intégré dans une nouvelle direction ayant, entre autres, la responsabilité de l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires.

Dans les autres familles de dépenses, le budget de 8,4 M\$ affiche une baisse de 0,3 M\$, expliquée principalement par les éléments suivants :

- une réduction de 0,5 M\$ dans les services techniques et autres en raison de la fin du contrat conclu avec l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), relativement au programme de formation des gestionnaires. Cependant, il est à noter que nous sommes à renégocier ce contrat pour 2016-2017;
- une réduction de 0,1 M\$ du budget alloué aux enquêtes relatives aux plaintes de harcèlement ou d'incivilité, en vertu de la Politique du respect de la personne de la Ville de Montréal, du fait que ces coûts seront désormais assumés en partie par les unités d'affaires d'où provient la plainte;
- une augmentation nette de 0,1 M\$ des frais d'honoraires professionnels dans le domaine de l'actuariat-conseil, relativement aux deux principaux contrats déjà octroyés concernant la restructuration des différents régimes de retraite de la Ville de Montréal;
- un budget supplémentaire de 0,3 M\$ afin que le Bureau de santé soit en mesure d'effectuer davantage d'expertises médicales pour le suivi des dossiers d'absence pour maladie personnelle et lors de lésions professionnelles, afin de soutenir une priorité de l'Administration liée à l'augmentation de la présence au travail.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Budget : 74,8 M\$

Effectif : 441,3 années-personnes

La mission du Service des technologies de l'information est de soutenir et de conseiller l'administration municipale concernant les orientations globales en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), dans une perspective de gestion intégrée de l'actif technologique. À ce titre, le service travaille en concertation avec la clientèle afin de proposer les priorités d'investissement, selon un processus éprouvé, de trouver les innovations technologiques pertinentes et de définir des normes et des standards, notamment en matière de sécurité informatique.

Tableau 55 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget	
	2012		2015	2016
Dépenses par objets				
Rémunération	35 919,9	37 835,3	37 442,9	35 473,3
Cotisations de l'employeur	9 910,9	11 255,4	10 269,4	10 498,1
Transport et communications	4 134,0	4 029,8	3 533,7	2 570,7
Services professionnels	348,2	263,9	267,3	773,4
Services techniques et autres	429,1	787,6	455,9	2 193,4
Location, entretien et réparation	15 146,4	14 951,2	15 667,0	17 447,0
Biens non durables	993,6	973,2	607,6	694,9
Biens durables	505,0	677,6	719,5	647,9
Contributions à des organismes	-	2,0	63,5	-
Autres	400,5	87,9	(55,8)	(351,6)
Total	67 787,6	70 863,9	68 971,0	69 947,1
			70 734,1	74 847,3

Tableau 56 – Technologies de l'information – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 716,3	5 851,2	30,8	35,3
Cadres conseil	134,5	-	1,0	-
	4 850,8	5 851,2	31,8	35,3
Professionnels	25 516,5	26 273,2	218,0	222,0
Cols blancs	16 892,1	15 413,0	195,5	184,0
Total	47 259,4	47 537,4	445,3	441,3

Principales variations budgétaires du service

Le budget du service s'élève à 74,8 M\$ et est en hausse de 4,1 M\$, ou 5,8 %. En matière de rémunération et de cotisations de l'employeur, les dépenses demeurent à peu près stables. Dans les autres familles de dépenses, la variation budgétaire de 3,8 M\$ s'explique principalement par les facteurs suivants :

- un rajustement non récurrent de 1,5 M\$, requis pour des services professionnels dans le domaine de l'architecture d'entreprise;
- un ajout de 1,5 M\$ dans les services techniques et autres, pour le financement d'une suite bureautique infonuagique dans le cadre du projet *Bureau de demain*;
- un rajustement non récurrent de 0,7 M\$ et un rajustement récurrent de 0,5 M\$ en matière de location, entretien et réparation, dans le cadre du déploiement en radiocommunication.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Budget : 5,6 M\$

Effectif : 28 années-personnes

L'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et de l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée, comme la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Bureau du taxi, etc.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats. Il exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité.

Tableau 57 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2013	2014	2015
Dépenses par objets					
Rémunération	-	-	850,1	2 262,6	2 795,7
Cotisations de l'employeur	-	-	195,3	722,0	845,1
Transport et communications	-	-	56,9	70,0	80,0
Services professionnels	-	-	60,5	70,0	65,0
Services techniques et autres	-	-	173,7	225,8	1 438,8
Location, entretien et réparation	-	-	128,1	350,0	325,8
Biens non durables	-	-	99,6	32,0	-
Biens durables	-	-	594,5	30,0	-
Autres	-	-	270,0	460,0	-
Total	-	-	2 428,7	4 222,4	5 550,4
					5 578,6

Tableau 58 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	954,1	935,8	4,0	4,0
Cadres conseil	626,5	1 577,1	5,0	9,0
	1 580,6	2 512,9	9,0	13,0
Professionnels	1 686,0	1 248,8	13,0	11,0
Cols blancs	374,2	316,1	5,0	4,0
Total	3 640,8	4 077,8	27,0	28,0

Principales variations budgétaires du service

Le budget du Bureau de l'inspecteur général est pratiquement demeuré inchangé en 2016. Par contre, après une deuxième année d'activité, le Bureau a beaucoup évolué et des réaménagements internes se sont avérés nécessaires pour terminer la mise en place de sa structure.

Rappelons que les règles déterminant le budget du Bureau de l'inspecteur général sont précisées à l'article 57.1.21 de la Charte de la Ville de Montréal. Ainsi, le budget doit être égal ou supérieur au produit que l'on obtient en multipliant par 0,11 % le total des autres crédits prévus au budget de fonctionnement de la Ville.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Budget : 1,2 M\$

Effectif : 6 années-personnes

La Commission de la fonction publique de Montréal a pour mission de vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation et autres politiques de la Ville en matière de gestion de la main-d'œuvre. En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la commission relève du conseil municipal et est encadrée par le règlement 04-061 de la Ville.

Tableau 59 – Commission de la fonction publique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2013	2014	2015
Dépenses par objets					
Rémunération	639,2	651,1	663,0	705,5	705,5
Cotisations de l'employeur	179,7	191,4	183,3	199,0	199,0
Transport et communications	15,9	13,2	12,7	15,7	15,5
Services professionnels	17,8	57,6	59,7	71,2	71,2
Services techniques et autres	38,0	22,6	22,7	30,7	30,7
Location, entretien et réparation	99,8	108,3	96,0	81,5	81,5
Biens non durables	4,0	1,6	2,6	13,0	13,2
Biens durables	9,5	0,2	-	-	-
Total	1 003,9	1 046,0	1 040,0	1 116,6	1 116,6
					1 181,7

Tableau 60 – Commission de la fonction publique – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	401,7	412,4	2,0	2,0
Cadres conseil	417,3	439,4	3,0	3,0
	819,0	851,8	5,0	5,0
Cols blancs	85,5	86,2	1,0	1,0
Total	904,5	938,0	6,0	6,0

Principales variations budgétaires du service

Le budget de 2016 ne présente aucune variation importante par rapport à celui de 2015.

SECRÉTARIAT DE LIAISON

Budget : 0,7 M\$

Effectif : 2 années-personnes

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal est entré en fonction le 1^{er} janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008.

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal relève directement des membres du conseil d'agglomération. Sa mission est de répondre à toutes demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le Secrétariat soumet une demande à la municipalité centrale, en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Tableau 61 – Secrétariat de liaison – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision			Budget	
	2012	2013	2014	2015	2015	2016
Dépenses par objets						
Rémunération	107,3	174,7	177,0	183,5	384,5	184,5
Cotisations de l'employeur	36,1	54,4	52,5	60,6	116,8	55,2
Transport et communications	2,7	4,6	4,3	4,7	14,0	14,0
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9
Services techniques et autres	4,1	1,8	4,0	4,4	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	7,8	7,8	6,8	7,4	11,1	11,4
Biens non durables	2,4	4,8	2,4	6,4	104,1	217,1
Biens durables	0,6	2,7	-	-	21,6	21,6
Total	161,0	250,8	247,0	267,0	667,0	671,6

Tableau 62 – Secrétariat de liaison – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	148,4	159,5	1,0	1,0
Cadres conseil	163,8	-	1,0	-
	312,2	159,5	2,0	1,0
Professionnels	35,8	-	1,0	-
Cols blancs	153,3	80,2	2,0	1,0
Total	501,3	239,7	5,0	2,0

Principales variations budgétaires du service

Le budget du Secrétariat s'élève à 671,6 M\$ et demeure relativement stable. Les dépenses en rémunération et cotisations de l'employeur baissent de 0,3 M\$, en raison notamment de l'abolition de trois postes à la suite de la mise en œuvre du PQMO.

Parmi les autres familles de dépenses, on note des hausses importantes dans les services professionnels (0,2 M\$) ainsi que dans les biens non durables (0,1 M\$), afin de compenser cette abolition de postes.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Budget : 6,1 M\$

Effectif : 33 années-personnes

Le Bureau du vérificateur général a pour mandat de rendre compte au conseil municipal d'une vérification indépendante des comptes et affaires de la Ville, des sociétés paramunicipales et organismes municipaux, portant sur l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources, sur l'imputabilité des gestionnaires et sur la fidélité des états financiers, en vue d'accroître la qualité de la gestion municipale.

Au préalable, le Bureau informe l'administration municipale ainsi que les administrateurs des sociétés paramunicipales et des organismes municipaux des résultats de sa vérification.

Tableau 63 – Vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget	
	2012		2015	2016
Dépenses par objets				
Rémunération	3 147,8	2 872,6	3 063,3	3 511,8
Cotisations de l'employeur	878,7	893,0	856,0	1 027,6
Transport et communications	71,8	78,8	93,9	81,0
Services professionnels	490,2	1 140,0	1 181,5	978,1
Services techniques et autres	62,5	102,2	57,5	66,7
Location, entretien et réparation	354,8	312,4	291,4	303,8
Biens non durables	153,3	107,3	131,1	54,9
Total	5 159,1	5 506,3	5 674,7	6 023,9
				6 112,1

Tableau 64 – Vérificateur général – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	963,8	1 044,7	5,0	5,0
Cadres conseil	-	148,2	-	1,0
	963,8	1 192,9	5,0	6,0
Professionnels	3 410,3	3 286,6	27,0	25,0
Cols blancs	165,3	166,6	2,0	2,0
Total	4 539,4	4 646,1	34,0	33,0

Principales variations budgétaires du service

Le budget du Bureau du vérificateur général s'élève à 6,1 M\$ et demeure relativement stable. Les dépenses en rémunération et cotisations de l'employeur augmentent de 0,1 M\$, alors que dans les autres familles de dépenses, le budget demeure pratiquement inchangé.

Rappelons que les règles déterminant le budget du Bureau du vérificateur général sont précisées à l'article 107.5 de la Loi sur les cités et villes. Ainsi, le budget doit être égal ou supérieur au produit que l'on obtient en multipliant par 0,11 % le total des autres crédits prévus au budget de fonctionnement de la Ville.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les dépenses de sécurité publique s'élèvent à 1 031,4 M\$, en baisse de 14,9 M\$.

Tableau 65 – Sécurité publique – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision 2015	Budget	
	2012	2013	2014	2015		2015	2016
Sécurité publique							
Police	676 689,9	684 329,5	693 529,8	695 622,2	686 601,5	680 442,7	
Sécurité incendie	332 374,3	339 494,8	342 753,9	357 037,7	359 731,5	350 992,6	
Total – Sécurité publique	1 009 064,2	1 023 824,3	1 036 283,7	1 052 659,9	1 046 333,0	1 031 435,3	

POLICE

Budget : 680,4 M\$

Effectif : 5 499 années-personnes

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique ainsi que de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la Loi sur la police, L.R.Q. c. P-13.1).

En partenariat avec les institutions, les organismes socio-économiques, les groupes communautaires et les citoyens du territoire de Montréal, le service s'engage à promouvoir leur qualité de vie en :

- contribuant à réduire la criminalité;
- améliorant le bilan routier;
- favorisant le sentiment de sécurité;
- développant un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Tableau 66 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2013	2014	2015
Dépenses par objets					
Rémunération	486 479,0	483 129,8	494 044,0	501 060,2	488 050,7
Cotisations de l'employeur	132 137,6	144 163,3	145 717,3	137 581,2	140 326,6
Transport et communications	5 151,0	4 868,2	3 969,0	4 563,3	4 566,5
Services professionnels	2 577,9	2 534,3	1 888,9	1 982,0	1 654,5
Services techniques et autres	6 162,1	6 015,6	5 504,6	5 189,1	6 141,0
Location, entretien et réparation	22 852,7	23 526,9	23 014,3	24 112,0	23 748,6
Biens non durables	16 907,4	15 204,8	14 914,5	15 005,4	16 817,6
Biens durables	1 238,9	1 123,9	664,1	2 432,3	1 127,3
Contributions à des organismes	3 912,2	3 767,7	4 083,1	4 168,7	4 168,7
Autres	(728,9)	(5,0)	(270,0)	(472,0)	-
Total	676 689,9	684 329,5	693 529,8	695 622,2	686 601,5
					680 442,7

Tableau 67 – Police – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	32 092,4	32 774,8	198,7	203,7
Cadres conseil	1 009,5	725,0	7,0	4,0
	33 101,9	33 499,8	205,7	207,7
Contremaîtres	212,8	218,2	2,0	2,0
Professionnels	6 312,4	6 725,1	53,5	57,0
Cols blancs	54 828,3	55 897,7	813,2	778,9
Cols bleus	4 271,1	4 485,6	57,1	56,1
Policiers	520 871,0	510 642,5	4 219,3	4 168,3
Préposés aux traverses d'écoliers	8 779,8	8 805,0	229,4	229,0
Total	628 377,3	620 273,9	5 580,2	5 499,0

Principales variations budgétaires du service

Le budget du service s'élève à 680,4 M\$ et affiche une baisse de 6,2 M\$, soit près de 1 %.

En matière de rémunération et de cotisations de l'employeur, les dépenses diminuent de 8,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- les rajustements découlant de l'application des conventions collectives, qui génèrent un coût supplémentaire de 18 M\$, lequel est en partie compensé par une économie de 11,3 M\$, attribuable à la stratégie d'embauche du personnel policier, de même que par une économie de 5,4 M\$ dégagée par la poursuite de la mise en œuvre du PQMO, faisant en sorte que le coût net des hausses salariales est de 1,3 M\$;
- une augmentation des heures supplémentaires des policiers, notamment pour couvrir les opérations policières de même que les activités de surveillance des chantiers de construction, pour un montant de 6,1 M\$;
- une baisse importante des cotisations de l'employeur, soit de 15,5 M\$, s'expliquant principalement par l'intégration des économies anticipées à l'égard des négociations visant un partage différent des cotisations aux régimes de retraite et autres avantages sociaux.

Dans les autres familles de dépenses, la variation budgétaire de 1,9 M\$ s'explique pour l'essentiel par la hausse des frais d'entretien et de gardiennage des bâtiments, de même que par l'indexation des loyers.

SÉCURITÉ INCENDIE

Budget : 351 M\$

Effectif : 2 792,4 années-personnes

À tout moment, nous nous employons à rendre l'agglomération de Montréal plus sécuritaire en protégeant les vies, les biens et l'environnement. L'atteinte de cette mission se réalise en intervenant lors de tous types d'urgences, y compris les urgences médicales, les incendies et les sinistres, et en poursuivant nos actions en prévention, en éducation et en sécurité civile.

Tableau 68 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2013	2014	2015
Dépenses par objets					
Rémunération	225 187,2	229 922,4	238 243,2	242 893,4	244 604,6
Cotisations de l'employeur	73 323,4	75 957,8	75 108,5	78 654,9	80 174,0
Transport et communications	2 078,4	2 024,6	1 999,8	1 928,8	1 943,8
Services professionnels	2 283,6	2 151,5	2 334,9	3 308,9	2 998,6
Services techniques et autres	2 549,8	2 687,3	2 941,9	3 952,6	3 278,6
Location, entretien et réparation	15 070,8	14 605,5	12 559,0	14 365,7	12 986,9
Biens non durables	9 196,5	8 376,0	7 786,9	7 681,0	9 094,1
Biens durables	2 690,6	3 598,7	1 617,8	4 136,9	2 450,9
Contributions à des organismes	-	25,0	50,0	15,5	-
Autres	(6,0)	146,0	111,9	100,0	2 200,0
Total	332 374,3	339 494,8	342 753,9	357 037,7	359 731,5
					350 992,6

Tableau 69 – Sécurité incendie – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	17 169,9	19 274,2	113,0	115,0
Cadres conseil	95,4	226,1	1,0	2,0
	17 265,3	19 500,3	114,0	117,0
Professionnels	2 891,7	3 014,1	26,5	28,0
Cols blancs	17 241,1	13 522,3	223,0	230,0
Cols bleus	423,2	436,4	6,4	6,4
Pompiers	286 957,3	279 741,4	2 430,0	2 411,0
Total	324 778,6	316 214,5	2 799,9	2 792,4

Principales variations budgétaires du service

Le budget du Service de sécurité incendie (SIM) est de 351 M\$, et affiche une baisse de 8,7 M\$, ou 2,4 %. Cette variation s'explique principalement par une baisse des dépenses de 8,6 M\$ dans la masse salariale du service. L'actualisation des salaires découlant de l'indexation et des progressions statutaires au sein de l'effectif fait augmenter les dépenses de 8 M\$; toutefois, les économies anticipées dans les régimes de retraite et autres cotisations de l'employeur (11,6 M\$), de même que l'impact prévu par l'économie du plan d'optimisation (5,4 M\$) expliquent majoritairement la baisse des dépenses dans la rémunération globale. L'autre portion s'explique par la réduction découlant du PQMO ainsi que de nouveaux besoins relatifs au plan de développement à la Direction de la sécurité civile et de la résilience, qui engendre un coût supplémentaire de 0,5 M\$ et la création de quatre postes.

SERVICES INSTITUTIONNELS

Les dépenses des services institutionnels s'élèvent à 274,4 M\$, en hausse de 15,5 M\$.

Tableau 70 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	2015	Budget		
	2012			2013	2014	2016
Services institutionnels						
Affaires juridiques	58 338,0	59 061,3	60 605,5	63 184,3	65 753,1	68 413,1
Approvisionnement	21 513,9	21 687,3	21 812,5	21 421,0	21 686,3	22 813,7
Évaluation foncière	17 067,5	17 759,8	16 733,3	17 664,1	18 504,1	18 027,2
Gestion et planification immobilière	77 310,2	85 296,7	83 233,2	80 477,8	76 707,9	84 676,0
Greffe	27 430,0	40 716,6	28 294,3	29 648,2	29 652,6	30 256,2
Matériel roulant et ateliers	45 909,5	45 787,3	45 987,1	50 170,0	46 627,0	50 208,4
Total – Services institutionnels	247 569,1	270 309,0	256 665,9	262 565,4	258 931,0	274 394,6

AFFAIRES JURIDIQUES

Budget : 68,4 M\$

Effectif : 477,1 années-personnes

La mission du Service des affaires juridiques est d'offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats et d'actes notariés pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville et des arrondissements, de rédiger des règlements municipaux et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques vise également à assurer à la population de l'agglomération de Montréal les services d'une cour municipale ayant pour objectif d'offrir sur l'ensemble de l'île de Montréal une justice de proximité accessible à tous les justiciables. Il assure aussi la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM) et de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence.

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services du Bureau des réclamations, où les citoyens peuvent déposer leurs demandes d'indemnisation pour des dommages subis en raison d'une faute commise par la Ville ou l'un de ses employés.

Tableau 71 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget	
	2012		2015	2016
Dépenses par objets				
Rémunération	32 786,6	34 249,0	35 329,4	36 671,5
Cotisations de l'employeur	8 999,5	9 588,8	9 692,7	10 159,2
Transport et communications	2 411,0	2 762,5	2 979,2	3 300,0
Services professionnels	1 460,9	696,7	1 020,5	1 439,3
Services techniques et autres	8 097,6	7 228,8	7 139,2	7 126,3
Location, entretien et réparation	3 581,3	3 621,6	3 570,5	3 422,8
Biens non durables	747,4	709,6	717,3	904,7
Biens durables	180,7	191,1	156,7	160,5
Autres	73,0	13,2	-	-
Total	58 338,0	59 061,3	60 605,5	63 184,3
			65 753,1	68 413,1

Tableau 72 – Affaires juridiques – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion ¹	3 806,1	4 051,9	28,0	28,0
Cadres conseil	136,4	512,7	1,0	3,0
	3 942,5	4 564,6	29,0	31,0
Juges	9 286,8	9 662,9	31,0	31,0
Professionnels	13 455,5	15 462,2	107,0	112,5
Cols blancs	22 615,9	21 637,9	311,6	302,6
Total	49 300,7	51 327,6	478,6	477,1

¹ Inclut 6 stagiaires du Barreau du Québec.

Principales variations budgétaires du service

Le budget du Service des affaires juridiques connaît une hausse de 4 %, soit une augmentation de 2,7 M\$.

En matière de rémunération et de cotisations de l'employeur, les dépenses augmentent de 2 M\$. Les ajustements salariaux de base (indexation des salaires et progressions statutaires) représentent 1,8 M\$ de cette hausse. Le reste de la variation est attribuable aux éléments suivants :

- la création de trois postes d'avocats pour assister la Société du parc Jean-Drapeau et permettre de traiter à l'interne des dossiers de grande envergure, ainsi que d'un poste d'analyste en droit du contentieux à la suite de l'augmentation du seuil de juridiction et des directives du juge coordonnateur de la Cour des petites créances (0,5 M\$);
- la régularisation de deux postes (0,3 M\$);
- l'abolition de huit postes dans la poursuite de la mise en œuvre du PQMO, dont deux ayant déjà été supprimés en 2015, pour une économie de 0,4 M\$;
- une réduction des dépenses de 0,3 M\$ dans la rémunération des huissiers municipaux, notamment en raison de changements apportés par le nouveau Code de procédure civile, à compter de janvier 2016.

Dans les autres familles de dépenses, on note en premier lieu une hausse de 0,4 M\$ en transport et communications, s'expliquant principalement par la hausse des frais de postes de la cour municipale afin d'actualiser les coûts réels des différents tarifs de Postes Canada. Cette augmentation est par ailleurs financée par une hausse équivalente des revenus du tarif judiciaire.

En second lieu, on note une augmentation de 0,4 M\$ dans les services techniques et autres, s'expliquant notamment par une hausse de la tarification des services de la Société de l'assurance automobile du

Québec (SAAQ), pour 0,7 M\$. L'impact sur le cadre financier de cette hausse est nul, puisque la Ville récupère ces frais dans les revenus d'amendes et de pénalités liés à la circulation et au stationnement. Par ailleurs, les changements apportés par le nouveau Code de procédure civile, tel que nous l'avons mentionné plus haut au sujet des huissiers, entraînent une réduction des dépenses de 0,2 M\$.

APPROVISIONNEMENT

Budget : 22,8 M\$

Effectif : 239,5 années-personnes

Par l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans la couverture de leurs besoins d'équipements, de services et opérationnels. Il développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Tableau 73 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2015	2016	
Dépenses par objets					
Rémunération	15 292,2	15 441,2	15 265,5	14 868,0	14 809,0
Cotisations de l'employeur	4 751,4	4 758,2	4 593,0	4 518,2	4 604,6
Transport et communications	256,6	285,8	336,9	346,4	395,7
Services professionnels	40,3	56,4	43,0	85,8	75,4
Services techniques et autres	56,2	102,7	100,9	169,3	124,1
Location, entretien et réparation	372,5	356,7	816,4	1 076,5	1 124,9
Biens non durables	447,0	360,0	336,6	213,2	440,9
Biens durables	61,9	123,9	74,5	46,0	16,1
Frais de financement	0,6	-	-	-	-
Contributions à des organismes	-	-	-	2,0	-
Autres	235,2	202,4	245,7	95,6	95,6
Total	21 513,9	21 687,3	21 812,5	21 421,0	21 686,3
					22 813,7

Tableau 74 – Approvisionnement – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 167,0	2 795,8	15,0	20,0
Professionnels	2 403,2	2 093,1	21,0	18,0
Cols blancs	14 029,5	14 692,2	183,8	188,3
Cols bleus	813,9	905,1	12,2	13,2
Total	19 413,6	20 486,2	232,0	239,5

Principales variations budgétaires du service

La rémunération et les cotisations de l'employeur augmentent de 1,1 M\$. Parmi les facteurs de variation, on relève les suivants :

- les rajustements salariaux d'usage, de même que la hausse des heures supplémentaires pour répondre aux besoins du service, dont l'impact s'élève à 0,4 M\$;
- l'application du PQMO, qui a permis une réduction de 2,5 a-p. et a généré une économie de 0,1 M\$;
- la création d'un nouveau poste afin de soutenir le processus d'appel d'offres pour le compte de la Société du parc Jean-Drapeau, ainsi que le transfert d'un poste en provenance du Service des communications, entraînant une dépense de 0,1 M\$;
- la régularisation de cinq postes, financés antérieurement par des économies réalisées par le service ou par des unités requérantes, pour 0,4 M\$;
- la création de trois nouveaux postes pour le projet de gestion Maxim'eau, pour 0,3 M\$.

Dans les autres familles de dépenses, le budget demeure relativement stable. Toutefois, on observe une variation de 0,2 M\$ dans les services techniques et autres, liée aux frais de formation concernant le soutien et l'implantation du modèle d'affaires de l'approvisionnement et des nouveaux modules du système SIMON.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Budget : 18 M\$

Effectif : 175,3 années-personnes

Le Service d'évaluation foncière a pour mission de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

Tableau 75 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget	
	2012		2014	2015
Dépenses par objets				
Rémunération	11 411,6	11 761,6	11 219,6	11 630,5
Cotisations de l'employeur	3 364,1	3 657,5	3 354,6	3 601,8
Transport et communications	345,9	230,1	223,2	332,9
Services professionnels	71,9	73,1	11,8	14,7
Services techniques et autres	291,0	350,6	302,2	426,3
Location, entretien et réparation	1 331,4	1 578,1	1 486,5	1 518,2
Biens non durables	226,2	92,4	75,6	89,7
Biens durables	25,4	16,4	59,8	50,0
Total	17 067,5	17 759,8	16 733,3	17 664,1
			18 504,1	18 027,2

Tableau 76 – Évaluation foncière – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 034,4	2 100,7	14,0	14,0
Cadres conseil	91,7	59,9	-	-
	2 126,1	2 160,6	14,0	14,0
Professionnels	6 473,0	6 157,1	57,5	54,1
Cols blancs	7 232,3	7 124,0	109,8	106,2
Cols bleus	60,9	64,5	0,9	1,0
Total	15 892,3	15 506,2	182,2	175,3

Principales variations budgétaires du service

Le budget de 2016 affiche une baisse de 2,6 %, soit une diminution de 0,5 M\$, principalement attribuable à la mise en œuvre du PQMO. À cet effet, on constate une réduction de la rémunération et des cotisations de l'employeur de l'ordre de 0,4 M\$, se traduisant par une réduction de 6,9 a-p.

Dans les autres familles de dépenses, seule la diminution de la facturation immobilière, occasionnée par le non-renouvellement du bail de la division régionale de l'Est, a une incidence réelle sur le budget, de l'ordre de 0,1 M\$. Les autres variations reflètent des réaménagements internes entre les principaux objets de dépenses. Ainsi en est-il, par exemple, d'un transfert des dépenses des services professionnels aux services techniques et autres, pour assurer le maintien des licences d'exploitation, de même que le développement des logiciels utilisés par le service.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

Budget : 84,7 M\$

Effectif : 489,3 années-personnes

La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière est de rendre disponibles aux services et aux arrondissements de la Ville les immeubles dont ils ont besoin pour remplir leur mission respective, tout en assurant l'administration municipale que ce parc immobilier est compétitif sur le marché. De plus, il doit fournir les services et l'expertise en matière de sécurité et d'entretien technique des bâtiments, afin de permettre aux diverses unités de la Ville d'offrir aux citoyens et aux employés des installations adéquates et sécuritaires. Enfin, il doit conseiller les arrondissements pour la gestion de leur parc immobilier et la réalisation de projets.

Tableau 77 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget	
	2012		2014	2015
Dépenses par objets				
Rémunération	36 496,8	38 494,5	39 573,2	38 523,1
Cotisations de l'employeur	11 006,1	11 691,7	11 756,2	11 846,4
Transport et communications	1 133,2	1 162,3	1 131,1	1 143,7
Services professionnels	902,0	553,1	587,0	759,9
Services techniques et autres	1 137,5	954,3	799,1	900,6
Location, entretien et réparation	18 099,0	20 512,8	16 688,7	19 662,9
Biens non durables	4 355,7	6 685,5	7 121,3	7 413,7
Biens durables	927,9	3 334,4	1 956,5	226,4
Contributions à des organismes	1 071,9	675,0	3 618,0	1,1
Autres	2 180,1	1 233,1	2,1	-
Total	77 310,2	85 296,7	83 233,2	80 477,8
			76 707,9	84 676,0

Tableau 78 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 753,3	5 764,6	33,0	37,0
Contremaîtres	1 985,3	2 284,9	18,0	20,0
Professionnels	8 437,3	8 396,3	71,0	69,5
Cols blancs	7 190,6	7 070,4	94,0	96,0
Cols bleus	23 408,5	25 143,5	295,7	266,8
Total	45 775,0	48 659,7	511,7	489,3

Principales variations budgétaires du service

La rémunération et les cotisations de l'employeur augmentent de 2,9 M\$. Outre les rajustements salariaux de base (indexation et progressions statutaires), la variation des dépenses en matière de rémunération et cotisations de l'employeur s'explique principalement par les éléments suivants :

- la mise en œuvre du PQMO, qui entraîne une réduction de 14 a-p. générant une économie de 1,4 M\$;
- la régularisation de trois postes de gestionnaires, pour un budget additionnel de 0,4 M\$;
- une modification de la structure organisationnelle du service, entraînant un budget additionnel de 0,7 M\$ et l'ajout de 5 a-p.;
- un rajustement de 1,8 M\$, requis pour l'entretien et le gardiennage des immeubles, notamment en heures supplémentaires.

Dans les autres familles de dépenses, le budget de 36 M\$ affiche une augmentation de 5,1 M\$ s'expliquant, entre autres, par les facteurs suivants :

- l'impact des projets du programme triennal d'immobilisations sur le budget de fonctionnement du service, à hauteur de 2 M\$;
- un rajustement de 2,1 M\$ pour les travaux d'entretien et l'exploitation de bâtiments vacants;
- une facturation immobilière qui nécessite un rajustement de 1,6 M\$.

GREFFE

Budget : 30,3 M\$

Effectif : 207,5 années-personnes

La mission du Service du greffe comporte la préparation, la tenue et le suivi des séances du comité exécutif, des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération, de même que le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Le Service du greffe s'occupe également de la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi que du traitement et de la signature des contrats, de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur les archives et, enfin, de la gestion des processus électoral et référendaire.

Tableau 79 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2015	2016	
Dépenses par objets					
Rémunération	17 732,3	22 118,5	18 841,5	19 218,5	19 100,2
Cotisations de l'employeur	5 480,0	6 080,3	5 669,0	6 165,1	6 169,5
Transport et communications	552,5	2 340,1	564,6	671,9	595,6
Services professionnels	351,8	1 252,1	177,0	198,9	446,5
Services techniques et autres	740,0	4 966,8	551,6	826,4	898,0
Location, entretien et réparation	1 983,4	3 001,1	1 837,8	2 108,1	1 765,8
Biens non durables	330,6	509,2	283,2	340,4	578,8
Biens durables	23,9	99,0	31,6	49,7	24,0
Contributions à des organismes	205,5	249,3	237,8	-	-
Autres	30,0	100,2	100,2	69,2	74,2
Total	27 430,0	40 716,6	28 294,3	29 648,2	29 652,6
					30 256,2

Tableau 80 – Greffe – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	14 086,1	14 474,3	103,0	103,0
Cadres de gestion	3 576,9	3 383,0	20,0	19,0
Cadres conseil	3 203,9	3 585,0	31,0	34,0
	6 780,8	6 968,0	51,0	53,0
Professionnels	1 863,0	1 923,8	16,0	16,0
Cols blancs	2 539,8	2 472,2	36,5	35,5
Total	25 269,7	25 838,3	206,5	207,5

Principales variations budgétaires du service

Le budget du Service du greffe s'établit à 30,3 M\$ et connaît une hausse de 2 %.

La rémunération et les cotisations de l'employeur augmentent de 0,6 M\$, ce qui s'explique principalement par les rajustements salariaux, y compris, notamment, les provisions en matière d'allocations de départ et de transition. D'autres mouvements dans la main-d'œuvre expliquent le reste des écarts, dont l'abolition de deux postes découlant de la poursuite de la mise en œuvre du PQMO et l'ajout de 2 a-p., afin d'accroître le soutien aux élus.

Dans les autres familles de dépenses, le budget demeure relativement stable dans l'ensemble. Parmi les variations, on note :

- un ajout de 0,2 M\$ au Bureau de la présidence du conseil pour des événements à l'hôtel de ville en prévision d'activités dans le cadre du 375^e anniversaire;
- l'inscription d'une contribution financière de 0,2 M\$ pour le prêt d'employés au Conseil interculturel de Montréal (CIM), compensée en partie par un revenu additionnel;
- une réduction de 0,2 M\$ à la suite d'un ajustement relatif à l'élection du Bureau du taxi sur une base biennale.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Budget : 50,2 M\$

Effectif : 327 années-personnes

Le Service du matériel roulant et des ateliers fournit des services d'entretien et de réparation, de gestion du parc de véhicules et des services spécialisés à des coûts compétitifs, de qualité et adaptés aux besoins du client grâce à des employés compétents et motivés.

Tableau 81 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget	
	2012		2014	2015
Dépenses par objets				
Rémunération	21 954,3	21 607,1	21 581,3	24 287,4
Cotisations de l'employeur	7 034,4	6 968,9	6 696,3	7 606,5
Transport et communications	279,0	267,3	259,5	263,8
Services professionnels	109,6	59,5	77,4	43,6
Services techniques et autres	1 611,8	1 373,3	915,5	1 686,9
Location, entretien et réparation	1 338,7	1 461,6	1 899,2	1 242,7
Biens non durables	13 183,8	13 908,0	14 471,3	14 876,1
Biens durables	151,7	140,3	86,6	163,0
Contributions à des organismes	-	0,5	-	-
Autres	246,2	0,8	-	-
Total	45 909,5	45 787,3	45 987,1	50 170,0
			46 627,0	50 208,4

Tableau 82 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 003,3	3 328,7	22,0	23,0
Cadres conseil	-	232,3	-	2,0
	3 003,3	3 561,0	22,0	25,0
Contremaîtres	1 876,4	1 850,4	16,0	15,0
Professionnels	1 456,9	1 459,1	13,0	13,0
Cols blancs	1 325,3	1 349,5	17,0	17,0
Cols bleus	20 906,7	23 449,5	263,5	257,0
Total	28 568,6	31 669,5	331,5	327,0

Principales variations budgétaires du service

La rémunération et les cotisations de l'employeur augmentent de 3,1 M\$. En grande partie, cette variation reflète une nouvelle procédure comptable dans la facturation des achats d'équipements effectués par les autres unités d'affaires de la Ville. Auparavant, le service enregistrait un crédit de dépenses pour les ventes réalisées, alors qu'à compter de 2016, le budget sera inscrit dans les revenus du service. Dans la rémunération, l'impact de ce changement se traduit par une hausse de 2,3 M\$. Parmi les autres facteurs expliquant l'augmentation en matière de rémunération, on note les éléments suivants :

- une hausse de 1,1 M\$ découlant des rajustements salariaux de base (indexation et progressions statutaires);
- une réduction de 6,5 a-p. générée par l'application du PQMO, pour une économie de 0,5 M\$;
- la régularisation de deux postes de conseillers spécialisés, pour une hausse de 0,2 M\$.

Dans les autres familles de dépenses, on enregistre une variation à la hausse de 0,5 M\$, s'expliquant par le résultat net des facteurs suivants :

- une augmentation de 1,2 M\$ résultant du changement de méthode comptable pour la facturation des achats avec les unités d'affaires, tel qu'il est expliqué plus haut;
- un effort de réduction de 0,7 M\$ découlant du plan d'optimisation des dépenses du service.

DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de ce secteur d'activités s'élèvent à 618,5 M\$, en hausse de 10,9 M\$.

Tableau 83 – Développement – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2 012,0		2 015,0	2 016,0	
Développement					
Commission des services électriques	58 319,2	55 295,3	55 519,9	64 639,0	66 670,3
Développement économique	42 753,3	43 167,4	40 820,1	39 658,5	46 028,7
Eau	228 900,1	232 358,6	225 290,7	239 087,7	238 623,9
Environnement	135 458,8	205 170,4	131 640,5	137 456,9	134 199,0
Infrastructures, voirie et transports	36 741,0	44 207,4	55 375,1	61 947,0	65 252,1
Mise en valeur du territoire	65 333,5	61 523,4	57 927,6	65 230,2	67 744,6
Total – Développement	567 505,9	641 722,5	566 573,9	608 019,3	607 634,7
					618 518,6

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

Budget : 66,7 M\$

Effectif : 67,9 années-personnes

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur tout le territoire de la ville en s'associant avec la Ville de Montréal et de nombreuses entreprises et organisations de réseaux d'énergie et de télécommunications. La CSEM coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir un réseau d'infrastructures fiable, sécuritaire et durable tant au niveau souterrain qu'au niveau aérien.

La CSEM intervient aussi sur tous les projets de raccordement des réseaux aux immeubles et aux bâtiments partout à Montréal.

Tableau 84 – Commission des services électriques – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2015	2016	
Dépenses par objets					
Rémunération	4 354,3	3 882,0	5 001,1	4 706,6	4 522,6
Cotisations de l'employeur	1 210,2	1 138,1	1 426,3	1 288,9	1 288,9
Transport et communications	230,9	224,3	227,5	108,5	283,8
Services professionnels	206,0	167,3	182,3	320,0	392,5
Services techniques et autres	6 272,1	1 674,3	(222,9)	7 102,8	7 292,8
Location, entretien et réparation	941,7	1 039,9	993,1	1 229,2	1 079,2
Biens non durables	259,8	357,3	352,2	400,5	340,5
Biens durables	52,1	26,8	84,5	47,0	401,0
Frais de financement	21 515,4	22 304,4	22 879,8	23 165,1	23 165,1
Remboursement de la dette à long terme	22 567,8	23 591,0	24 130,3	24 610,4	24 610,4
Autres	708,9	889,9	465,7	1 660,0	1 962,3
Total	58 319,2	55 295,3	55 519,9	64 639,0	64 809,8
					66 670,3

Tableau 85 – Commission des services électriques – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 203,6	1 251,7	9,0	8,0
Cadres conseil	268,7	272,7	3,0	3,0
	1 472,3	1 524,4	12,0	11,0
Cols blancs	3 310,2	3 071,3	42,8	42,8
Cols bleus	1 029,0	1 072,7	13,9	14,1
Total	5 811,5	5 668,4	68,7	67,9

Principales variations budgétaires du service

Le budget de la CSEM prévoit une hausse de 1,9 M\$ attribuable principalement à l'augmentation de ses obligations liées au remboursement de la dette et au paiement des frais financiers afférents au financement des immobilisations des conduits souterrains.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Budget : 46 M\$

Effectif : 43,5 années-personnes

La mission principale du Service de développement économique consiste à stimuler la création de la richesse collective avec l'aide des acteurs du développement économique, dans une perspective de développement durable.

Tableau 86 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2014	2015	
Dépenses par objets					
Rémunération	2 785,7	3 537,2	3 200,0	2 921,6	2 980,3
Cotisations de l'employeur	765,9	1 047,5	903,7	862,9	880,9
Transport et communications	421,3	189,4	303,2	263,1	124,9
Services professionnels	2 810,5	342,9	796,7	906,0	125,3
Services techniques et autres	345,8	146,2	213,4	161,3	99,5
Location, entretien et réparation	357,8	355,8	359,1	994,5	706,7
Biens non durables	9,0	2,7	17,1	16,0	6,2
Biens durables	-	0,2	8,7	7,5	-
Contributions à des organismes	20 795,1	22 322,7	21 759,0	18 824,8	20 139,1
Autres	14 462,2	15 222,8	13 259,2	14 700,8	19 476,6
Total	42 753,3	43 167,4	40 820,1	39 658,5	44 539,5
					46 028,7

Tableau 87 – Développement économique – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	399,2	624,0	2,0	3,0
Professionnels	3 191,9	4 062,4	27,5	35,5
Cols blancs	270,1	342,8	4,0	5,0
Total	3 861,2	5 029,2	33,5	43,5

Principales variations budgétaires du service

Le budget augmente de 1,5 M\$, soit une hausse de 3,3 %. La rémunération et les cotisations de l'employeur expliquent en grande partie la hausse des dépenses du service, pour une augmentation de 1,2 M\$, en raison de l'ajout de 10 postes afin de consolider et renforcer le rôle et les compétences de la Ville en matière de développement économique.

Dans les autres familles de dépenses, l'augmentation somme toute restreinte de 0,3 M\$ masque tout de même des fluctuations importantes entre certains objets de dépenses. De fait, on relève les éléments suivants :

- une réduction des contributions à divers organismes de 5,8 M\$, qui s'explique, d'une part, par une baisse de 7,9 M\$ de la contribution aux centres locaux de développement (CLD) à la suite de l'adoption du projet de loi 28, et pour laquelle une baisse équivalente des revenus est enregistrée, et, d'autre part, par une augmentation de 2,1 M\$ de la contribution à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour favoriser le développement local et régional sur le territoire montréalais;
- une augmentation de 4,8 M\$ dans les « autres objets de dépenses », qui traduit notamment une hausse de 2,9 M\$ relativement à l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec, surtout pour des projets de l'agglomération, de même qu'une augmentation de 2,3 M\$ des subventions au programme PR@M – industrie;
- une hausse de 0,8 M\$ dans les services professionnels, techniques et autres afin de soutenir divers projets associés, notamment le Plan d'action économique 2015-2017 ainsi que les opérations de revitalisation des espaces industriels;
- un rajustement de près de 0,6 M\$ touchant la location des immeubles, notamment pour la cession du bail des locaux qui étaient occupés par la Conférence régionale des élus de Montréal et celle de la sous-location d'une partie de ces espaces par l'organisme Concertation régionale de Montréal.

EAU

Budget : 238,6 M\$

Effectif : 791,2 années-personnes

Le Service de l'eau a pour mission d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une organisation de gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de l'île de Montréal.

De plus, le Service de l'eau est responsable du plan d'intervention de l'eau, intégrant le volet voirie, afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau.

Tableau 88 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015 ¹	Budget		
	2012		2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	48 184,1	50 236,0	53 164,9	52 623,7	53 244,2
Cotisations de l'employeur	14 002,6	15 174,9	15 263,4	16 593,8	16 827,4
Transport et communications	1 731,8	1 788,6	1 475,7	1 679,3	1 676,6
Services professionnels	10 058,2	8 723,9	2 931,3	7 136,3	10 257,1
Services techniques et autres	8 203,3	8 372,0	9 995,7	9 681,9	10 083,9
Location, entretien et réparation	21 961,6	25 172,0	22 643,7	26 836,4	21 089,2
Biens non durables	49 060,2	47 393,1	50 518,8	55 972,3	57 639,2
Biens durables	864,5	766,3	607,8	1 395,3	1 179,8
Frais de financement	28 626,6	27 992,6	24 704,7	22 921,5	23 407,5
Remboursement de la dette à long terme	46 381,5	46 355,5	45 594,8	45 721,1	45 826,5
Contributions à des organismes	407,5	419,8	378,0	427,5	398,7
Autres	(581,8)	(36,1)	(1 988,1)	(1 901,4)	(4 022,9)
Total	228 900,1	232 358,6	225 290,7	239 087,7	237 607,2
					238 623,9

¹ Ce tableau n'intègre pas un redressement au niveau de la prévision 2015 à l'objet location, entretien et réparation pour refléter le transfert budgétaire dédié à l'entretien vers les arrondissements en 2016.

Tableau 89 – Eau – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	7 559,7	8 170,4	56,4	64,7
Cadres conseil	336,7	180,8	-	-
	7 896,4	8 351,2	56,4	64,7
Contremaîtres	4 526,5	5 039,3	39,8	46,8
Professionnels	11 402,9	11 360,6	97,5	96,7
Cols blancs	10 119,7	9 570,0	166,3	165,3
Cols bleus	36 126,1	37 689,6	420,6	417,7
Total	70 071,6	72 010,7	780,6	791,2

Principales variations budgétaires du service

Avec une prévision des dépenses de 238,6 M\$, en hausse de 0,4 %, le budget du Service de l'eau demeure à peu près stable. Cette faible variation masque toutefois des éléments qui méritent d'être relevés.

En matière de rémunération et de cotisations de l'employeur, les dépenses augmentent de 1,9 M\$ et on constate que le service emploie l'équivalent de 791,2 a-p. Les rajustements salariaux de base (indexation des salaires et progressions statutaires), génèrent une hausse de 1,5 M\$. Parmi les autres facteurs de variation, on note :

- la mise en œuvre du PQMO, qui a permis une économie de 1 M\$ se traduisant par une réduction de l'effectif équivalant à 11,6 a-p.;
- la création de 11 postes pour le projet Maxim'eau, au coût de 0,9 M\$, ceux-ci étant financé par un réaménagement et visant l'optimisation de la gestion de l'actif des réseaux d'eau secondaires;
- un ajout de deux postes pour se conformer aux exigences liées à l'accroissement des projets d'investissement d'envergure pour l'entretien et la réhabilitation des collecteurs, pour un coût de 0,2 M\$.

Par ailleurs, outre d'autres rajustements techniques liés à la main-d'œuvre, qui était auparavant payée au comptant par le budget d'investissement, augmentant l'effectif d'un équivalent de 2,4 a-p., il faut souligner l'impact d'un exercice de régularisation effectué dans les différentes banques d'heures, expliquant une hausse de 6,8 a-p., afin de permettre la sécurisation de divers projets tels que :

- l'implantation d'un système de relève pour le programme des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI);
- le déploiement des secteurs de régulations de pression;

- la mise en œuvre des activités en lien avec les raccordements inversés;
- la mise à jour des procédés à la Direction de l'eau potable;
- l'avancement des plans d'entretien et des stratégies opérationnelles.

Dans les autres familles de dépenses, le budget baisse de 0,9 M\$. Le plan d'optimisation réalisé par le service s'est concrétisé par une réduction budgétaire de 2,8 M\$, notamment dans les services professionnels, techniques et autres, ainsi que dans les dépenses d'entretien. Parmi les faits saillants de ce plan, on relève les éléments suivants :

- une imputation plus importante dans les projets d'investissement pour les services professionnels et techniques, dans le respect de la politique de capitalisation, permettant un allègement des coûts de fonctionnement de l'ordre de 0,8 M\$, notamment pour des travaux de réfection et de mise aux normes des usines d'eau;
- une réduction de 0,7 M\$ associée à la baisse des besoins de récurage des conduites primaires d'égout, de même qu'à la baisse du volume de déchets dirigés vers les sites d'enfouissement;
- une baisse générale des coûts d'entretien de 1,3 M\$ découlant, entre autres, des travaux planifiés réalisés au cours des dernières années et de la hausse des travaux d'entretien et de dépistage, lesquels ont permis de réduire pour près de 1 M\$ les sommes consacrées aux dépenses pour imprévus et autres urgences.

Par ailleurs, la croissance des coûts en énergie (électricité et carburants), que ce soit sur le plan de l'indexation des tarifs ou de la hausse du volume de consommation par la mise en œuvre de nouveaux procédés, ainsi que l'augmentation des prix des produits chimiques font augmenter le budget consacré aux biens non durables de 1,5 M\$.

Au chapitre des réaménagements, 0,4 M\$ sont injectés aux biens non durables afin de refléter le coût projeté lié aux pièces et accessoires et 0,6 M\$ du budget des honoraires professionnels sont consentis aux dépenses de location d'une génératrice à la suite de travaux d'urgence à l'usine de Lachine 0,3 M\$ de même qu'à l'entretien pour imprévus et urgences des équipements liés aux procédés d'ozonation et UV aux usines Desbailllets et Atwater 0,3 M\$. Finalement, 0,9 M\$ en provenance de l'entretien serviront à financer la structure d'effectifs affectés à la gestion des actifs des réseaux d'eau secondaires – Projet Maxim'eau.

Enfin, deux autres éléments viennent compléter le portrait de la variation budgétaire dans les autres familles de dépenses :

- l'impact du modèle financier de quotes-parts lié à l'ajustement des tarifs et des volumes pour le projet des compteurs d'eau générant une croissance budgétaire de 2,4 M\$ au Service de l'eau;
 - une réduction des frais financiers de 0,8 M\$, consécutive à l'extinction progressive d'anciennes dettes, jumelée aux nouveaux besoins en emprunt financés à des frais d'intérêts inférieurs à ce qui avait été prévu.
-

ENVIRONNEMENT

Budget : 134,2 M\$

Effectif : 244,4 années-personnes

La mission du Service de l'environnement consiste à améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires.

Le Service de l'environnement doit aussi assumer, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développer, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

Tableau 90 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2013	2014	2015
Dépenses par objets					
Rémunération	17 059,7	17 006,2	16 840,8	16 633,3	16 741,7
Cotisations de l'employeur	5 052,4	5 221,9	4 890,0	5 337,4	5 316,0
Transport et communications	744,4	797,7	783,5	1 110,7	1 022,9
Services professionnels	394,1	786,8	506,5	1 749,9	585,5
Services techniques et autres	109 285,5	110 909,4	107 801,3	110 244,2	112 553,1
Location, entretien et réparation	2 210,3	2 264,8	1 699,1	2 450,1	1 905,5
Biens non durables	2 177,0	2 042,2	1 890,9	2 135,1	2 200,3
Biens durables	3 600,4	783,5	520,6	1 562,9	1 584,3
Contributions à des organismes	51,9	2,5	34,5	444,8	107,5
Autres	(5 116,9)	65 355,4	(3 326,7)	(4 211,5)	(4 211,5)
Total	135 458,8	205 170,4	131 640,5	137 456,9	137 805,3
					134 199,0

L'objet « Autres » de l'exercice 2013 inclut une réserve particulière. Cette réserve est un passif environnemental de 65,5 M\$ couvrant les coûts de la construction des infrastructures et de l'exploitation de l'usine pour capturer et traiter les eaux souterraines du site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Tableau 91 – Environnement – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 687,7	2 854,3	18,0	18,4
Contremaîtres	104,4	109,9	1,0	1,0
Professionnels	6 652,7	6 875,0	57,3	59,8
Cols blancs	11 873,7	11 754,9	155,9	155,8
Cols bleus	739,2	742,2	9,4	9,4
Total	22 057,7	22 336,3	241,6	244,4

Principales variations budgétaires du service

Le budget du Service de l'environnement s'élève 134,2 M\$ et diminue de 3,6 M\$. Cette diminution s'explique en grande partie par l'effet net de la baisse des coûts des activités associées à la gestion des matières résiduelles, ce qui a permis de financer les nouveaux projets prévus en 2016.

Ainsi, concernant l'élimination et le traitement des matières résiduelles, on relève des économies de 5,4 M\$ s'expliquant essentiellement par la réduction des coûts d'enfouissement, que ce soit en raison de la baisse des prix constatée lors des derniers appels d'offres (baisse de 4,7 M\$) ou d'une prévision de tonnage volumétrique moins élevée, entraînant une réduction des dépenses de 0,7 M\$. De plus, il faut mentionner une baisse des coûts de 0,3 M\$ relativement aux redevances à payer pour l'enfouissement des matériaux secs non valorisables.

Ces économies permettront notamment de couvrir les nouveaux besoins du service en lien avec la stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires, pour desservir 134 725 portes supplémentaires, dont 72 000 qui génèrent des coûts additionnels. Ce service nécessitera des investissements supplémentaires de plus de 1,6 M\$ répartis comme suit :

- 0,9 M\$ dans les services techniques pour le transport et la collecte;
- 0,7 M\$ pour la campagne de sensibilisation.

Par ailleurs, dans le cadre de la centralisation liée à la gestion des contrats techniques de matières résiduelles des arrondissements, le service s'est doté d'une équipe pour soutenir les nouveaux défis de coordination, en ajoutant 3 a-p. à son effectif, pour un budget de 0,3 M\$.

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS

Budget : 65,3 M\$

Effectif : 259,8 années-personnes

La mission du Service des infrastructures, de la voirie et des transports est d'assurer la fonctionnalité du réseau de rues artérielles de Montréal en considérant l'exploitation des équipements, de même que l'entretien, le maintien, l'aménagement et le développement des infrastructures.

Tableau 92 – Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget		
	2012		2013	2014	2015
Dépenses par objets					
Rémunération	14 878,8	17 583,2	19 675,6	17 116,5	16 215,5
Cotisations de l'employeur	4 295,5	4 591,0	4 441,5	5 359,0	5 170,5
Transport et communications	1 349,1	1 574,8	1 627,9	1 968,0	795,8
Services professionnels	2 385,8	3 186,4	3 880,5	7 575,5	2 279,0
Services techniques et autres	1 942,8	2 818,3	1 907,3	3 986,0	2 597,2
Location, entretien et réparation	11 878,2	11 954,6	13 100,2	14 573,0	13 220,6
Biens non durables	47,5	2 059,9	2 693,9	4 165,6	4 733,1
Biens durables	144,5	258,2	193,2	625,5	126,0
Contributions à des organismes	215,3	155,0	3 076,5	417,1	3 117,8
Autres	(396,5)	26,0	4 778,5	6 160,8	-
Total	36 741,0	44 207,4	55 375,1	61 947,0	48 255,5
					65 252,1

Tableau 93 – Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 129,5	3 772,8	18,3	23,6
Cadres conseil	-	141,2	-	1,0
	3 129,5	3 914,0	18,3	24,6
Professionnels	10 551,6	13 945,8	87,2	114,2
Cols blancs	7 506,7	9 863,4	99,0	118,0
Cols bleus	198,2	215,4	2,8	3,0
Total	21 386,0	27 938,6	207,3	259,8

Principales variations budgétaires du service

Le budget de 2016 s'élève à 65,3 M\$, ce qui représente une hausse de 17 M\$, ou 35,2 %.

La masse salariale globale, soit la rémunération et les cotisations de l'employeur, affiche une variation de 6,6 M\$, et l'effectif augmente de 52,5 a-p. Cette variation exceptionnelle découle, en partie, du transfert d'une partie de la main-d'œuvre du service, auparavant payée à même le budget d'investissement par l'intermédiaire du PTI, au budget de fonctionnement. En 2016, conformément aux orientations de l'Administration, des rajustements sont donc apportés à cet effet, ce qui se traduit par l'ajout de 34,5 a-p. à l'effectif du service. L'impact sur le budget de fonctionnement est de 3,5 M\$.

Par ailleurs, les projets d'envergure que sont la reconstruction de l'échangeur Turcot et la construction du nouveau pont Champlain, nécessitent l'ajout d'équipes de travail pour accompagner les gouvernements supérieurs dans la réalisation de ces projets. Il en résulte un ajout de 15 a-p., pour un budget supplémentaire de 1,5 M\$. Toutefois, ces dépenses seront entièrement financées par le ministère des Transports du Québec (MTQ) ainsi que par Infrastructure Canada.

Au chapitre des autres familles de dépenses, des besoins additionnels expliquent la variation budgétaire de 10,4 M\$; parmi ceux-ci, mentionnons :

- une hausse des dépenses dans le programme de réparation de nids de poule et autres activités d'entretien (1,8 M\$);
- le fonctionnement du nouveau centre de gestion de mobilité urbaine (1 M\$);
- les travaux d'inspection et d'entretien des structures de ponts et tunnels (0,6 M\$);
- un transfert budgétaire de 0,6 M\$ en provenance du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, pour l'exploitation de la navette fluviale;
- les travaux nécessaires à la réalisation du programme d'implantation des rues piétonnes (0,6 M\$);
- le marquage de voies cyclables additionnelles (0,3 M\$).

Conformément à l'entente intervenue entre la Ville et BIXI Montréal pour les années 2015 à 2019, cette contribution a été intégrée au budget de la Ville en 2015 et, comptabilisée dans les dépenses communes. Cette dernière est maintenant intégrée au budget du service, ce qui crée une variation de 3,3 M\$ dans le budget des dépenses de contribution du service.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Budget : 67,7 M\$

Effectif : 159,7 années-personnes

Le Service de la mise en valeur du territoire a pour mission d'améliorer la qualité du cadre de vie des Montréalais, tout en stimulant la création de richesse collective. À cette fin, il fournit aux arrondissements et à la Direction générale un encadrement et un soutien en planification du développement du territoire qui répondent aux enjeux d'aménagement urbain et d'habitation.

Tableau 94 – Mise en valeur du territoire – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget	
					2015	2016
Dépenses par objets						
Rémunération	12 155,0	11 528,9	11 480,8	12 439,3	11 903,4	13 667,7
Cotisations de l'employeur	3 411,1	3 579,8	3 221,3	3 780,7	3 624,9	4 007,1
Transport et communications	556,8	716,8	603,7	992,1	578,5	598,5
Services professionnels	5 189,0	1 925,9	594,4	3 535,3	4 667,0	5 262,0
Services techniques et autres	1 104,4	529,3	329,3	765,1	337,9	317,9
Location, entretien et réparation	3 000,9	2 119,8	2 747,2	2 499,9	2 514,7	2 724,8
Biens non durables	107,9	114,4	115,1	238,6	232,6	232,6
Biens durables	168,7	254,3	26,1	6,1	-	-
Contributions à des organismes	817,2	1 384,1	329,0	1 181,7	-	-
Autres	38 822,5	39 370,1	38 480,7	39 791,4	50 758,4	40 934,0
Total	65 333,5	61 523,4	57 927,6	65 230,2	74 617,4	67 744,6

Tableau 95 – Mise en valeur du territoire – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 305,9	2 544,1	13,7	14,7
Professionnels	8 908,6	10 963,8	76,2	93,0
Cols blancs	4 313,8	4 166,9	55,5	52,0
Total	15 528,3	17 674,8	145,4	159,7

Principales variations budgétaires du service

La rémunération et les cotisations de l'employeur augmentent de 2,1 M\$, ou 13,8 %. Les principaux éléments expliquant cette variation sont les suivants :

- le transfert de postes du budget d'investissement au budget de fonctionnement, conformément aux orientations de la Ville, pour un équivalent de 12,8 a-p. et représentant un budget de 1,5 M\$;

- l'ajout de huit ressources pour les dossiers de soutien en arrondissement, ainsi que de deux postes pour la Division du transport et de la mobilité, pour 1 M\$;
- la réalisation de la cible découlant du PQMO, soit une réduction équivalente à 8,5 a-p., pour une économie de 0,7 M\$.

Dans les autres familles de dépenses, le budget de 50,1 M\$ affiche une baisse de 9 M\$. Parmi les facteurs attribuables à cette variation, on note :

- la réduction des subventions du *Programme Rénovation Québec*, dont l'impact se traduit par une baisse de 8,8 M\$ des dépenses consécutive à la réduction de la contribution de la Société d'habitation du Québec (SHQ) au financement des divers programmes de subvention en habitation (la Ville maintient toutefois son effort au niveau des dépenses nettes par rapport à 2015);
- le retrait d'un budget de 0,8 M\$ destiné au *Programme de logements adaptés pour aînés autonomes* (LAAA), à la suite de l'abolition de ce programme;
- un ajout de 0,6 M\$ pour soutenir diverses études et analyses concernant des projets d'urbanisme et l'habitation;
- l'octroi de crédits additionnels pour financer des projets d'investissement portés au PTI 2016 du service, ce qui ajoute 0,9 M\$ au budget de fonctionnement.

QUALITÉ DE VIE

Les dépenses de ce secteur d'activités s'élèvent à 180,1 M\$, en hausse de 5,1 M\$.

Tableau 96 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2014	2015	2016
Qualité de vie					
Culture	37 576,1	44 930,9	43 582,8	48 296,7	40 579,5
Diversité sociale et sports	38 304,9	37 984,6	42 604,0	49 710,5	39 790,9
Espace pour la vie	69 485,3	83 789,5	71 463,0	73 748,5	72 649,9
Grands parcs, verdissement et mont Royal	18 516,3	16 974,2	18 712,7	25 136,8	22 027,1
Total – Qualité de vie	163 882,6	183 679,2	176 362,5	196 892,5	175 047,4
					180 142,1

CULTURE

Budget : 41,3 M\$

Effectif : 156,8 années-personnes

Le Service de la culture a pour mission de consolider, de développer et d'accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux, d'agir à titre de répondant municipal en matière de culture avec les milieux culturels, les partenaires publics et privés ainsi que le grand public.

De manière plus spécifique, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur :

- le loisir culturel, la pratique artistique amateur et le patrimoine immatériel;
- le réseau des bibliothèques;
- le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture);
- l'art public et le patrimoine artistique;
- les événements publics;
- les festivals et événements culturels;
- l'industrie cinématographique et télévisuelle;
- les industries culturelles et créatives;
- les équipements, espaces et quartiers culturels.

Tableau 97 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	2013	2014	Prévision 2015	Budget	
	2012				2015	2016
Dépenses par objets						
Rémunération	10 387,1	11 643,2	11 539,2	11 371,5	11 281,7	11 401,1
Cotisations de l'employeur	2 958,2	3 553,8	3 298,3	3 484,8	3 456,7	3 402,7
Transport et communications	431,8	842,9	734,8	872,1	485,7	424,8
Services professionnels	609,0	1 638,6	1 524,5	2 147,0	1 797,0	2 000,3
Services techniques et autres	3 040,4	3 100,9	2 588,3	4 881,4	3 306,8	2 787,0
Location, entretien et réparation	2 453,5	2 688,4	2 163,6	2 347,8	2 197,2	2 194,1
Biens non durables	4 986,5	5 153,0	5 266,8	4 794,1	4 763,6	5 090,9
Biens durables	310,1	227,3	114,4	112,3	150,3	117,5
Contributions à des organismes	12 154,7	15 867,6	16 206,8	17 925,3	12 480,2	13 334,0
Autres	244,8	215,2	146,1	360,4	660,3	535,0
Total	37 576,1	44 930,9	43 582,8	48 296,7	40 579,5	41 287,4

Tableau 98 – Culture – Dépenses par catégories d’emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l’employeur				
Cadres de gestion	2 270,9	2 436,0	14,2	15,0
Cadres conseil	137,4	142,9	1,0	1,0
	2 408,3	2 578,9	15,2	16,0
Professionnels	6 922,7	7 390,3	63,3	66,6
Cols blancs	4 879,1	4 289,2	72,0	66,7
Cols bleus	528,3	545,4	7,5	7,5
Total	14 738,4	14 803,8	158,0	156,8

Principales variations budgétaires du service

Le budget global du service s’élève à 41,3 M\$ et présente une hausse de 0,7 M\$, soit 1,7 %.

La hausse des dépenses dans la rémunération et les cotisations de l’employeur est limitée à 0,4 %, soit 0,1 M\$. Les rajustements salariaux de base, tels que l’indexation et les progressions statutaires, de même que la conversion de quatre postes dont les salaires étaient auparavant payés par le budget d’investissement, font augmenter les dépenses de 0,8 M\$. Toutefois, ces augmentations sont presque entièrement compensées par les économies de 0,7 M\$ réalisées dans la poursuite de la mise en œuvre du PQMO.

Dans les autres familles de dépenses, le budget augmente de 0,6 M\$. Cette variation est attribuable à différents facteurs et parmi ceux-ci, notons :

- un rajustement de 0,2 M\$ pour le renouvellement de l’environnement numérique des bibliothèques, découlant de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016*;
- une hausse des dépenses de l’ordre de 0,3 M\$ dans les biens non durables, nécessaires en prévision de l’ouverture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce (bibliothèque Benny);
- une augmentation de 0,9 M\$ des dépenses de contribution, s’expliquant par différents rajustements budgétaires effectués dans les contributions à divers organismes, notamment la contribution accordée dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue des premiers ArtsGames à Montréal, en 2018;
- une réduction globale de 0,5 M\$ dans les services techniques et autres, s’expliquant en partie par le transfert des dépenses d’exploitation du Théâtre Outremont au Service de la gestion et de la planification immobilière, et en partie par le plan d’optimisation des dépenses du service.

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS

Budget : 41,8 M\$

Effectif : 148,5 années-personnes

La mission du service est de favoriser l'équité sociale, économique et culturelle ainsi que la valorisation des compétences des personnes et des collectivités montréalaises pour contribuer activement au développement d'une ville solidaire et inclusive. Contribuer par ses installations d'envergure, son leadership, ses programmes et son expertise, à la vie physiquement active des citoyens et au rayonnement de Montréal en tant que ville olympique et métropole sportive de premier plan.

Tableau 99 – Diversité sociale et sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	8 327,1	8 661,4	8 760,7	8 780,3	8 544,1
Cotisations de l'employeur	2 324,4	2 556,0	2 454,7	2 765,8	2 691,4
Transport et communications	261,8	366,0	231,0	302,7	228,1
Services professionnels	352,0	396,1	323,5	1 063,9	316,4
Services techniques et autres	1 487,2	1 899,4	1 998,7	2 909,8	2 178,3
Location, entretien et réparation	4 164,8	4 076,5	4 049,6	5 038,7	5 308,2
Biens non durables	2 102,1	1 773,4	2 011,4	2 287,5	2 211,8
Biens durables	343,3	141,3	81,3	13,1	2,1
Contributions à des organismes	17 095,8	16 762,8	21 335,1	25 303,4	16 952,5
Autres	1 846,4	1 351,7	1 358,0	1 245,3	1 358,0
Total	38 304,9	37 984,6	42 604,0	49 710,5	41 807,5

Tableau 100 – Diversité sociale et sports – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 084,5	2 331,6	16,0	17,0
Professionnels	3 659,8	4 037,5	31,5	33,6
Cols blancs	2 675,6	2 691,6	55,9	55,9
Cols bleus	2 815,6	2 813,2	43,5	42,0
Total	11 235,5	11 873,9	146,9	148,5

Principales variations budgétaires du service

Le budget global du service est de 41,8 M\$ et augmente de 2 M\$, soit une hausse de 5,1 %.

La rémunération et les cotisations de l'employeur affichent une hausse de 0,6 M\$, ce qui reflète, pour l'essentiel, les rajustements salariaux de base (indexation et progressions statutaires) ainsi que la conversion de deux postes qui étaient auparavant inscrits au PTI du service.

Dans les autres familles de dépenses, on note une variation de 1,4 M\$ dans les contributions aux organismes, ce qui représente une hausse de 8,3 %, s'expliquant notamment par les éléments suivants :

- un rajustement du soutien financier à Tennis Canada – Stade Jarry, relativement aux modalités du protocole d'entente intervenue à cet effet entre la Ville de Montréal et l'organisme pour les années 2016 à 2021;
- une contribution additionnelle au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence;
- une contribution pour soutenir l'organisation des 47^{es} Championnats du monde de gymnastique artistique qui se tiendront à Montréal, en 2017;
- une bonification du soutien financier offert à plusieurs organismes pour favoriser la tenue d'événements et le développement de programmes d'activités sportives et de loisirs;
- une réduction de la contribution pour la tenue des Jeux du Québec, conformément aux ententes de soutien prévues à cet effet.

ESPACE POUR LA VIE

Budget : 73,2 M\$

Effectif : 439,2 années-personnes

Par leurs actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium Rio-Tinto Alcan de Montréal accompagnent l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, ces institutions forment le plus important complexe en sciences de la nature au Canada; un pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain : un Espace pour la vie.

Tableau 101 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2015
Dépenses par objets					
Rémunération	26 956,7	31 005,5	28 212,6	27 094,5	27 024,7
Cotisations de l'employeur	7 987,2	8 995,9	8 279,4	9 857,2	9 834,6
Transport et communications	1 813,5	2 077,3	1 865,9	2 233,0	1 344,5
Services professionnels	929,0	1 697,7	1 632,0	1 444,6	730,9
Services techniques et autres	8 858,2	10 976,6	9 803,8	11 018,5	12 635,2
Location, entretien et réparation	3 072,9	3 882,6	3 530,4	3 535,8	3 600,5
Biens non durables	8 175,4	10 495,5	7 308,8	8 018,8	7 563,3
Biens durables	29,7	186,6	178,4	28,8	2,1
Frais de financement	4 222,8	4 802,8	4 664,3	4 790,9	4 790,9
Remboursement de la dette à long terme	4 529,1	5 753,5	5 890,4	4 778,2	4 778,2
Contributions à des organismes	2 923,0	3 927,7	95,0	948,1	345,0
Autres	(12,2)	(12,2)	2,0	0,1	-
Total	69 485,3	83 789,5	71 463,0	73 748,5	72 649,9
					73 214,7

Tableau 102 – Espace pour la vie – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 175,4	4 425,5	29,4	30,0
Cadres conseil	87,3	87,3	-	-
	4 262,7	4 512,8	29,4	30,0
Contremaîtres	1 287,3	1 074,5	12,0	10,0
Professionnels	4 159,8	4 290,4	36,6	36,6
Cols blancs	11 422,1	10 946,7	158,2	165,9
Cols bleus	15 727,4	16 030,9	198,4	196,7
Total	36 859,3	36 855,3	434,6	439,2

Principales variations budgétaires du service

Avec un budget de 36,9 M\$, les dépenses de rémunération et les cotisations de l'employeur demeurent à peu près stables en 2016. Concernant l'effectif, la hausse de 4,6 a-p. est le résultat combiné d'une réduction de 14,4 a-p. découlant des mesures du PQMO, ainsi que de l'ajout de près de 18,9 a-p. en raison de la régularisation des coûts de main-d'œuvre du service.

Parmi les autres familles de dépenses, on observe une réduction de 0,8 M\$ dans les services techniques et autres, en raison notamment des efforts de compression liés au développement de la programmation (exposition et évènements), de même qu'une hausse des frais financiers et du remboursement de la dette à long terme, de 1,5 M\$, s'expliquant par différents rajustements apportés à l'échéancier de remboursement du capital et des intérêts liés aux emprunts du service, expliquée par différents ajustements dans le remboursement des emprunts, notamment liés au déficit actuariel.

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL

Budget : 23,8 M\$

Effectif : 112 années-personnes

À titre d'acteur majeur dans l'aménagement d'une ville qui préserve son environnement, le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal a comme mission :

- d'améliorer la qualité de vie des Montréalais et des visiteurs par la protection, le développement, l'aménagement et la gestion des parcs, d'espaces verts, de milieux naturels, de places publiques et de parcours urbains. Ces lieux assurent un ensemble de services écologiques favorisant notamment la détente, le ressourcement, la convivialité des déplacements et le loisir;
- de mettre en œuvre le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal;
- de réaliser le verdissement du domaine public et de l'encourager sur le domaine privé;
- d'assurer la protection et la mise en valeur des paysages;
- de travailler à l'amélioration de l'ensemble du milieu urbain.

Le service réalise sa mission au moyen d'une approche de développement intégrée, en concertation avec les autres directions et arrondissements, et en partenariat avec le milieu. Il intègre dans ses modèles de fonctionnement les notions de créativité et d'innovation ainsi que les principes reconnus du développement durable.

Tableau 103 – Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision 2015	Budget	
	2012		2015	2016
Dépenses par objets				
Rémunération	8 606,2	7 284,8	7 021,7	7 734,1
Cotisations de l'employeur	2 503,7	2 114,3	1 851,2	2 375,5
Transport et communications	364,7	424,4	520,8	464,3
Services professionnels	690,5	565,7	799,2	2 517,9
Services techniques et autres	1 355,9	1 588,2	3 503,2	4 384,8
Location, entretien et réparation	2 899,7	3 184,7	3 311,8	3 351,3
Biens non durables	814,0	1 061,9	844,2	3 233,7
Biens durables	138,0	146,3	102,0	69,9
Contributions à des organismes	1 098,8	559,1	713,0	960,5
Autres	44,8	44,8	45,6	44,8
Total	18 516,3	16 974,2	18 712,7	25 136,8
			22 027,1	23 832,5

Tableau 104 – Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 180,8	2 481,7	14,2	16,0
Contremaîtres	208,8	219,8	2,0	2,0
Professionnels	3 033,8	3 668,9	26,2	30,7
Cols blancs	3 454,7	3 173,2	56,3	52,9
Cols bleus	1 083,6	803,8	15,2	10,4
Total	9 961,7	10 347,4	113,9	112,0

Principales variations budgétaires du service

Le budget du service s'établit à 23,8 M\$ et affiche une hausse de 1,8 M\$, soit 8,2 %.

La rémunération et les cotisations de l'employeur augmentent de 0,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- des rajustements salariaux de base (indexation et progressions statutaires), pour 0,3 M\$;
- la conversion de postes qui étaient auparavant assumés par le budget d'investissement du service, et dont l'impact au budget de fonctionnement est de 0,7 M\$, soit l'équivalent de 5,3 a-p.;
- la création d'un poste pour les études relatives au projet de l'échangeur Turcot, et dont le salaire est entièrement financé par le ministère des Transports du Québec (MTQ);
- la poursuite de la mise en œuvre du PQMO, qui génère des économies de 0,3 M\$ et réduit l'effectif de 3,1 a-p.;
- une réduction de l'ordre de 0,3 M\$ consécutive à un transfert budgétaire à l'Arrondissement de Ville-Marie, pour l'entretien de la patinoire réfrigérée du lac aux Castors, sur le mont Royal.

Parmi les autres familles de dépenses, on observe des augmentations importantes dans les services techniques et autres, de l'ordre de 1,3 M\$, de même qu'au chapitre des contributions à des organismes, pour 0,2 M\$, ce qui représente une hausse de 53 %. Dans le premier cas, il s'agit de rajustements budgétaires nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins du service, liés notamment au traitement des frênes situés sur des propriétés privées et situés dans des zones à risque. Dans le deuxième cas, la hausse s'explique principalement par une bonification de la contribution au Centre de la montagne, un organisme voué à l'éducation relative à l'environnement du mont Royal.

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Budget : 24,4 M\$

Effectif : 128,3 années-personnes

La mission première du Service de la concertation des arrondissements est d'assurer aux arrondissements et aux services corporatifs, le pilotage de projets d'envergure municipale et d'activités de soutien aux opérations, notamment de travaux publics, par des approches de concertation et de services-conseils.

Tableau 105 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	2 391,2	3 275,5	3 185,2	6 622,2	3 363,8
Cotisations de l'employeur	752,5	1 015,1	942,2	1 879,1	1 051,2
Transport et communications	664,5	549,7	632,2	745,1	403,9
Services professionnels	1 270,5	1 242,8	1 190,6	443,2	1 858,0
Services techniques et autres	11 645,0	12 248,0	14 957,3	8 330,2	15 689,0
Location, entretien et réparation	1 055,7	1 169,6	985,3	3 563,9	1 074,8
Biens non durables	122,1	148,9	189,5	757,1	370,9
Biens durables	14,2	2,4	18,2	18,1	2,5
Contributions à des organismes	214,0	240,0	150,0	665,3	-
Total	18 129,7	19 892,0	22 250,5	23 024,2	23 814,1
					24 399,9

Tableau 106 – Concertation des arrondissements – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	707,4	1 022,9	4,5	6,0
Professionnels	956,8	1 131,4	8,0	10,0
Cols blancs	2 750,8	3 435,6	32,0	42,5
Cols bleus	-	4 201,3	-	69,8
Total	4 415,0	9 791,2	44,5	128,3

Principales variations budgétaires du service

Le budget consacré à la masse salariale, soit la rémunération et les cotisations de l'employeur, est en hausse de 5,4 M\$, et l'effectif augmente de 83,8 a-p. Cette situation particulière est largement attribuable à la régularisation de 78,3 a-p., à la suite de la centralisation, amorcée en 2015, des activités reliées à la propreté ainsi qu'à l'entretien et l'exploitation des sites d'élimination de la neige. Au budget

de 2015, faute de connaître exactement le portrait de la main-d'œuvre concernée par ces mouvements, le financement de la rémunération, pour 4,8 M\$, avait été initialement dirigé dans les autres familles de dépenses. Par ailleurs, d'autres éléments viennent expliquer cette variation, et parmi ceux-ci, notons :

- la création de trois postes reliés à la gestion du système intelligent de transport de la neige (SIT-Neige), dont les coûts s'élèvent à près de 0,3 M\$;
- la mise en œuvre du PQMO, pour laquelle une réduction de 2,8 a-p. est effectuée, générant une économie de 0,2 M\$.

Dans les autres familles de dépenses, le budget affiche une baisse de 4,8 M\$, s'expliquant en grande partie par le corollaire du transfert mentionné plus haut, puisque les sommes prévues en 2015 relativement à la propreté ainsi qu'à l'entretien et l'exploitation des sites d'élimination de la neige, avaient été budgétées dans les services techniques et autres.

ARRONDISSEMENTS

VILLE DE MONTRÉAL

Pour l'année 2016, le budget des arrondissements s'élève à 989,3 M\$, soit une hausse de 23,1 M\$ ou 2,4 %. Il comprend un montant de transferts centraux de 785,3 M\$, des revenus de sources locales de l'ordre de 57,5 M\$, des revenus de taxation de 137,1 M\$ ainsi que l'utilisation des surplus des années antérieures à hauteur de 9,3 M\$.

Tableau 107 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Arrondissements					
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	60 916,1	65 141,1	61 677,7	63 587,6	62 862,6
Arrondissement d'Anjou	26 812,8	28 120,1	25 241,0	29 197,0	29 513,5
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 491,3	72 740,4	68 925,3	71 170,4	71 849,5
Arrondissement de Lachine	28 617,2	31 083,6	29 466,7	32 912,5	33 344,8
Arrondissement de LaSalle	40 047,6	42 944,2	36 880,6	42 431,2	42 102,3
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	11 217,3	11 162,2	11 063,7	10 495,5	11 055,5
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	69 880,1	69 780,3	64 792,3	68 334,9	67 924,4
Arrondissement de Montréal-Nord	38 350,2	42 394,0	39 521,1	43 753,4	43 402,0
Arrondissement d'Outremont	17 220,2	18 902,5	18 681,9	17 366,9	17 771,6
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	30 398,4	30 927,2	30 997,9	32 737,3	32 518,9
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	57 123,9	61 825,2	58 629,9	62 716,4	61 556,0
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	58 966,1	61 913,6	57 019,2	63 588,4	63 446,7
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	61 543,8	67 780,3	63 301,3	62 553,1	62 843,3
Arrondissement de Saint-Laurent	64 933,4	72 599,7	69 227,8	79 715,8	75 920,5
Arrondissement de Saint-Léonard	37 837,2	42 660,1	36 577,5	40 230,3	40 731,5
Arrondissement du Sud-Ouest	53 382,3	57 885,5	54 672,5	59 867,3	56 279,4
Arrondissement de Verdun	32 799,1	36 565,6	36 616,2	39 145,9	37 655,4
Arrondissement de Ville-Marie	87 005,7	97 270,1	92 815,1	97 247,9	89 874,4
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	64 221,6	68 725,0	63 987,9	65 374,0	65 505,5
Total – Arrondissements	909 764,3	980 420,7	920 095,6	982 425,8	966 157,8
					989 261,7

Tableau 108 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Budget 2015	Sources de financement				Budget 2016	Écart
		Taxes	Autres revenus	Affectations	Transferts		
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	62 862,6	6 778,0	1 733,9	-	55 694,7	64 206,6	2,1
Anjou	29 513,5	6 284,4	1 484,0	690,0	21 993,0	30 451,4	3,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	71 849,5	8 614,8	2 365,2	857,2	62 162,8	74 000,0	3,0
Lachine	33 344,8	4 256,2	3 494,5	-	25 944,1	33 694,8	1,0
LaSalle	42 102,3	7 916,7	1 263,9	-	34 383,3	43 563,9	3,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 055,5	1 254,7	459,9	-	9 285,8	11 000,4	(0,5)
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	67 924,4	8 776,7	2 021,3	296,0	58 236,5	69 330,5	2,1
Montréal-Nord	43 402,0	8 079,7	1 065,6	(20,7)	35 479,6	44 604,2	2,8
Outremont	17 771,6	2 282,4	1 641,3	1 474,4	13 484,1	18 882,2	6,2
Pierrefonds-Roxboro	32 518,9	4 969,5	1 313,7	245,0	26 673,6	33 201,8	2,1
Plateau-Mont-Royal	61 556,0	8 847,9	7 274,2	-	46 725,0	62 847,1	2,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	63 446,7	10 628,7	1 420,4	-	53 436,9	65 486,0	3,2
Rosemont–La Petite-Patrie	62 843,3	6 591,2	3 167,7	-	54 393,3	64 152,2	2,1
Saint-Laurent	75 920,5	11 492,0	4 280,5	850,1	59 985,7	76 608,3	0,9
Saint-Léonard	40 731,5	6 710,6	1 751,4	493,3	32 083,7	41 039,0	0,8
Sud-Ouest	56 279,4	6 606,1	3 226,1	1 502,5	47 321,7	58 656,4	4,2
Verdun	37 655,4	6 423,3	1 727,7	535,0	28 797,2	37 483,2	(0,5)
Ville-Marie	89 874,4	15 136,0	14 870,2	910,5	62 684,7	93 601,4	4,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	65 505,5	5 491,0	2 954,0	1 458,5	56 548,8	66 452,3	1,4
Total – Arrondissements	966 157,8	137 139,9	57 515,5	9 291,8	785 314,5	989 261,7	2,4
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(906 007,4)	(136 373,7)	-	-	(785 314,5)	(921 688,2)	1,7
Total net – Arrondissements	60 150,4	766,2	57 515,5	9 291,8	-	67 573,5	

ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Population : 134 263 habitants

Superficie : 24 km²

Parcs et espaces verts : 77

Budget : 64,2 M\$

Effectif : 425,1 années-personnes

Tableau 109 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	25 921,9	27 070,6	28 183,2	27 248,0	25 834,3
Cotisations de l'employeur	7 671,3	8 039,0	8 177,3	8 444,4	8 016,1
Transport et communications	730,8	741,6	670,4	690,1	629,3
Services professionnels	232,5	168,7	143,9	206,0	150,1
Services techniques et autres	9 413,3	11 181,0	7 471,2	9 058,1	8 244,5
Location, entretien et réparation	8 394,2	8 438,5	7 823,0	8 211,0	8 774,7
Biens non durables	5 102,6	5 177,7	4 883,2	5 269,0	6 792,6
Biens durables	92,8	116,8	65,1	76,0	42,6
Contributions à des organismes	1 618,0	1 640,9	1 694,4	1 724,4	1 655,0
Autres	1 738,7	2 566,3	2 566,0	2 660,6	2 723,4
Total	60 916,1	65 141,1	61 677,7	63 587,6	62 862,6
					64 206,6

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 110 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 698,0	3 840,5	27,0	27,0
Cadres conseil	779,9	805,1	7,0	7,0
	4 477,9	4 645,6	34,0	34,0
Contremaîtres	2 068,7	2 152,4	19,0	19,8
Professionnels	3 798,2	4 266,0	34,8	38,8
Cols blancs	9 116,0	9 179,9	131,4	131,0
Cols bleus	14 389,6	15 745,2	186,2	201,5
Total	33 850,4	35 989,1	405,4	425,1

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement 2016 de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'accroît de 1 344,0 \$ et son effectif, de 19,7 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 2 138,7 \$) : cette fluctuation est liée principalement aux régularisations des effectifs affectés notamment aux activités d'accueil et entretien des parcs, de nettoyage des voies publiques et d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts. À cet effet, une régularisation de 26,7 a-p., équivalant à un budget de 1 816,8 \$, a été considérée par l'Arrondissement. En outre, des rajustements salariaux associés aux conventions collectives et la mise en œuvre du PQMO expliquent principalement la variation de rémunération résiduelle;
- services techniques et autres (\uparrow 782,6 \$) : location, entretien et réparation (\downarrow 658,7 \$) et biens non durables (\downarrow 1 077,6 \$) : ces fluctuations sont liées principalement à des reclassifications du budget, notamment pour l'entretien de sections d'aqueduc et d'égouts et afin de régulariser des effectifs dans la structure de l'Arrondissement. Un budget additionnel est également prévu pour le branchement d'égouts sous le domaine public.

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Population : 44 043 habitants

Superficie : 13,9 km²

Parcs et espaces verts : 18 parcs et 78 îlots de verdure

Budget : 30,5 M\$

Effectif : 215,7 années-personnes

Tableau 111 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	12 008,1	12 382,7	12 291,4	13 277,4	12 539,2
Cotisations de l'employeur	3 529,9	3 582,7	3 524,0	4 008,5	3 833,3
Transport et communications	541,2	505,6	519,2	557,7	556,0
Services professionnels	454,4	322,7	163,6	353,0	322,4
Services techniques et autres	3 205,3	4 774,4	2 110,4	3 890,9	4 124,7
Location, entretien et réparation	3 089,6	2 931,8	2 626,3	2 823,8	3 116,2
Biens non durables	3 694,4	3 693,4	3 451,2	3 796,3	4 090,0
Biens durables	160,6	2,2	52,8	64,1	19,0
Frais de financement	101,7	96,6	91,1	85,3	85,3
Remboursement de la dette à long terme	81,3	86,4	91,9	97,7	97,7
Contributions à des organismes	204,7	174,9	182,9	213,5	159,2
Autres	(258,4)	(433,3)	136,2	28,8	570,5
Total	26 812,8	28 120,1	25 241,0	29 197,0	29 513,5
					30 451,4

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 112 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 268,7	2 460,1	16,0	16,5
Cadres conseil	215,3	365,4	2,0	2,0
	2 484,0	2 825,5	18,0	18,5
Contremaîtres	634,4	650,6	6,0	6,0
Professionnels	1 335,9	1 308,3	12,7	12,4
Cols blancs	5 277,6	5 565,4	85,1	88,2
Cols bleus	6 640,6	6 948,9	87,6	90,6
Total	16 372,5	17 298,7	209,4	215,7

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

L'Arrondissement d'Anjou connaît en 2016 une augmentation de 937,9 \$ de son budget de dépenses de fonctionnement et de 6,3 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par l'élément mentionné ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 926,2 \$) : cette fluctuation est liée principalement aux rajustements salariaux associés aux conventions collectives ainsi qu'aux régularisations des effectifs affectés notamment à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts et à d'autres activités des Travaux publics de l'Arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Population : 171 197 habitants

Superficie : 21,4 km²

Parcs et espaces verts : 36 et 7 jardins communautaires

Budget : 74 M\$

Effectif : 489,9 années-personnes

Tableau 113 – Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	28 290,1	29 588,5	29 617,7	27 840,6	28 187,1
Cotisations de l'employeur	8 210,9	8 612,8	8 499,1	8 652,9	8 744,9
Transport et communications	880,5	834,1	761,4	976,8	683,6
Services professionnels	710,9	397,6	342,3	766,3	774,3
Services techniques et autres	9 060,3	10 590,0	8 351,4	10 856,1	10 804,2
Location, entretien et réparation	8 918,1	9 639,6	8 791,6	8 670,4	9 764,9
Biens non durables	6 390,9	6 674,4	6 325,7	6 679,5	6 146,9
Biens durables	218,7	128,5	431,7	403,5	171,4
Contributions à des organismes	4 152,7	4 240,5	4 295,6	4 451,6	3 870,3
Autres	1 658,2	2 034,4	1 508,8	1 872,7	2 701,9
Total	68 491,3	72 740,4	68 925,3	71 170,4	71 849,5
					74 000,0

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 114 – Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	22,8	23,0	-	-
Cadres de gestion	4 223,6	4 089,2	30,0	28,0
Cadres conseil	1 032,9	895,6	6,0	8,0
	5 256,5	4 984,8	36,0	36,0
Contremaîtres	2 096,4	2 038,8	20,0	18,8
Professionnels	3 876,3	4 144,7	36,9	40,9
Cols blancs	10 532,3	11 494,7	166,0	183,9
Cols bleus	15 147,7	16 218,5	201,8	210,3
Total	36 932,0	38 904,5	460,7	489,9

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

L'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a adopté, pour 2016, un budget de 74 000,0 \$, en hausse de 2 150,5 \$, soit 2,9 % par rapport à l'année 2015. Ce budget vise d'abord le maintien du niveau de services de proximité à la population, tout en limitant la hausse du taux de taxation locale à 1 %.

Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- ouverture du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce : cette nouvelle installation requiert un budget additionnel d'exploitation de 2 298,6 \$ et de 22,8 a-p. en 2016, notamment pour la rémunération et l'entretien de l'immeuble;
- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 1 972,5 \$) : outre l'ouverture du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, qui compte pour 1 363,6 \$, le reste de l'écart est essentiellement lié aux rajustements salariaux référant aux conventions collectives. Précisons que l'Arrondissement a aboli 16,0 a-p. en 2016 dans le cadre du PQMO, amenant ainsi une diminution de budget de 1 550,6 \$ au chapitre de la main-d'œuvre. Il a également procédé à des régularisations de 19,5 a-p. totalisant 1 360,3 \$, afin d'inclure dorénavant à son budget les postes temporaires, les assignations temporaires SST, les postes financés par des budgets corporatifs ainsi que ceux supportés par les surplus de gestion de l'Arrondissement. Enfin, trois postes ont été créés, un découlant d'une réorganisation de la Direction de l'urbanisme et des services aux entreprises (DAUSE), un permettant de réintégrer un employé hors structure et un dernier lié à une régularisation budgétaire.
- services techniques et autres (\uparrow 541,7 \$) : location, entretien et réparation (\downarrow 857,2 \$) et biens non durables (\uparrow 446,1 \$) : mise à part l'ouverture du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, ces fluctuations découlent de plusieurs réaménagements budgétaires, notamment l'intégration du budget pour l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts et la répartition du budget du fonds des immeubles. Enfin, malgré les efforts pour contenir les dépenses et limiter la hausse de taxes, l'Arrondissement a tenu à augmenter le budget pour les interventions de réparation des nids-de-poule, budget que l'on retrouve dans les biens non durables.

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Population : 44 551 habitants

Superficie : 17,7 km²

Parcs et espaces verts : 38

Budget : 33,7 M\$

Effectif : 249 années-personnes

Tableau 115 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	14 395,0	15 036,1	14 855,1	15 349,9	15 233,4
Cotisations de l'employeur	4 587,7	4 713,1	4 494,1	4 920,8	4 826,8
Transport et communications	401,5	438,3	424,6	485,0	625,6
Services professionnels	119,4	285,6	134,8	137,3	207,6
Services techniques et autres	2 985,2	4 271,1	3 594,3	4 572,2	4 147,3
Location, entretien et réparation	1 108,7	1 242,2	729,0	1 174,6	2 151,4
Biens non durables	3 972,1	4 371,2	4 211,6	4 934,2	5 092,2
Biens durables	20,2	(356,2)	11,4	12,0	40,0
Contributions à des organismes	1 076,9	1 057,2	1 012,3	1 326,5	1 020,5
Autres	(49,5)	25,0	(0,5)	-	-
Total	28 617,2	31 083,6	29 466,7	32 912,5	33 344,8

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 116 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 898,3	2 783,2	19,0	19,0
Cadres conseil	326,4	401,0	3,0	2,0
	3 224,7	3 184,2	22,0	21,0
Contremaîtres	1 266,2	1 245,6	10,3	10,4
Professionnels	1 898,5	1 682,4	16,2	15,2
Cols blancs	5 607,7	5 421,7	93,4	93,3
Cols bleus	8 063,1	8 421,8	108,1	109,1
Total	20 060,2	19 955,7	250,0	249,0

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

En 2016, l'Arrondissement de Lachine présente un premier budget équilibré depuis plusieurs années sans le recours au surplus de gestion grâce à une optimisation de ses activités et de ses ressources. Il intègre un gel de taxe relative aux services et baisse le tarif lié à l'entretien et à la propreté.

Le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine s'accroît de 350,0 \$ pour 2016 et son effectif diminue de 1,0 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur ($\downarrow 104,5 \$$) : cette fluctuation est liée principalement aux rajustements salariaux associés aux conventions collectives, au PQMO ainsi qu'aux régularisations des effectifs affectés à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- services techniques et autres ($\uparrow 929,1 \$$) ainsi que location, entretien et réparation ($\downarrow 673,4 \$$) : ces fluctuations sont liées principalement à une reclassification du budget pour l'entretien de sections d'aqueduc et d'égouts et pour l'allocation d'un budget additionnel à la bibliothèque Saul-Bellow, à la suite de sa rénovation et de son agrandissement.

ARRONDISSEMENT DE LASALLE

Population : 78 477 habitants

Superficie : 16 km²

Parcs et espaces verts : 42

Budget : 43,6 M\$

Effectif : 290,4 années-personnes

Tableau 117 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	18 890,1	18 977,8	18 893,7	18 625,7	18 637,7
Cotisations de l'employeur	5 650,3	5 578,8	5 501,4	6 394,7	6 392,5
Transport et communications	812,4	570,9	481,1	664,8	658,5
Services professionnels	157,6	140,2	131,8	357,1	105,8
Services techniques et autres	5 074,0	8 814,8	3 480,4	6 208,3	6 073,7
Location, entretien et réparation	3 126,8	2 809,5	2 415,5	3 440,2	3 443,6
Biens non durables	5 022,1	5 021,6	4 738,2	5 199,4	4 933,3
Biens durables	251,7	254,4	188,8	225,0	250,6
Contributions à des organismes	1 245,7	1 402,4	1 290,2	1 132,8	1 218,9
Autres	(183,1)	(626,2)	(240,5)	183,2	387,7
Total	40 047,6	42 944,2	36 880,6	42 431,2	42 102,3
					43 563,9

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 118 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	54,1	55,0	-	-
Cadres de gestion et stagiaires ¹	3 216,4	3 427,3	18,5	21,7
Cadres conseil	479,6	680,4	4,0	3,0
	3 696,0	4 107,7	22,5	24,7
Contremaîtres	1 683,4	1 624,5	14,0	14,0
Professionnels	1 471,5	1 489,6	13,0	13,3
Cols blancs	7 660,9	7 506,5	109,8	107,4
Cols bleus	10 464,3	10 921,3	131,0	131,0
Total	25 030,2	25 704,6	290,3	290,4

¹ Le budget de 2016 de cadres de gestion et de stagiaires inclut 0,7 a-p. stagiaires contractuels non syndiqués.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, l'Arrondissement de LaSalle a augmenté son budget de dépenses de fonctionnement de 1 461,6 \$ et son effectif de 0,1 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 674,4 \$) : cette fluctuation est liée principalement aux rajustements salariaux associés aux conventions collectives, au PQMO ainsi qu'aux régularisations des effectifs affectés à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- autres objets (\uparrow 787,2 \$) : cette fluctuation est liée principalement à l'augmentation des réserves de l'Arrondissement pour financer des dépenses additionnelles non prévues au budget de fonctionnement et au PTI ainsi que pour assumer le coût de certains projets à venir aux Travaux publics.

ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

Population : 18 952 habitants

Superficie : 23,63 km²

Parcs et espaces verts : 34

Budget : 11 M\$

Effectif : 91,5 années-personnes

Tableau 119 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2015
Dépenses par objets					
Rémunération	5 551,9	5 661,8	5 806,7	5 098,5	5 324,1
Cotisations de l'employeur	1 651,6	1 384,8	1 664,3	1 516,7	1 674,6
Transport et communications	242,4	240,2	198,0	215,2	241,7
Services professionnels	59,3	24,4	19,2	157,0	141,3
Services techniques et autres	971,8	1 082,2	848,7	745,0	771,9
Location, entretien et réparation	1 129,1	1 361,7	1 196,8	1 221,4	1 298,4
Biens non durables	1 337,5	1 296,3	1 267,3	1 398,2	1 466,9
Biens durables	1,5	0,5	0,2	1,1	0,5
Frais de financement	(0,3)	0,1	-	-	-
Contributions à des organismes	209,5	66,8	47,2	142,4	136,1
Autres	63,0	43,4	15,3	-	-
Total	11 217,3	11 162,2	11 063,7	10 495,5	11 055,5
					11 000,4

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 120 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 200,7	1 273,8	8,5	8,5
Contremaîtres	294,3	294,4	2,5	2,5
Professionnels	367,1	407,3	4,0	4,0
Cols blancs	2 035,0	1 820,8	33,5	33,5
Cols bleus	3 101,6	3 200,6	43,0	43,0
Total	6 998,7	6 996,9	91,5	91,5

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève diminue de 55,1 \$, tandis que son effectif reste stable. Cette variation budgétaire s'explique essentiellement par l'élément mentionné ci-dessous :

- services techniques et autres (↓ 79,2 \$) : cette fluctuation est liée principalement au renouvellement du contrat de sécurité publique de l'Arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Population : 137 734 habitants

Superficie : 25,4 km²

Parcs et espaces verts : 71 parcs et places publiques

Budget : 69,3 M\$

Effectif : 511,7 années-personnes

Tableau 121 – Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	31 000,4	31 418,6	30 773,6	31 588,8	31 443,8
Cotisations de l'employeur	9 196,0	9 439,7	9 136,6	9 747,2	9 759,8
Transport et communications	795,5	722,5	677,3	704,9	728,9
Services professionnels	254,6	212,8	143,2	280,1	222,3
Services techniques et autres	10 814,7	9 842,6	7 774,7	9 385,1	8 114,9
Location, entretien et réparation	8 963,5	9 737,5	8 192,6	8 940,9	9 372,4
Biens non durables	6 738,3	6 231,4	5 983,8	6 315,6	6 890,6
Biens durables	364,2	52,7	128,5	99,9	37,0
Contributions à des organismes	3 702,2	3 729,0	3 541,0	3 704,8	3 787,1
Autres	(1 949,3)	(1 606,5)	(1 559,0)	(2 432,4)	(2 432,4)
Total	69 880,1	69 780,3	64 792,3	68 334,9	67 924,4
					69 330,5

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 122 – Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion et stagiaires ¹	3 842,9	4 157,4	27,0	31,4
Cadres conseil	578,3	671,4	5,0	6,0
	4 421,2	4 828,8	32,0	37,4
Contremaîtres	2 397,2	2 612,7	22,2	24,0
Professionnels	4 274,2	4 354,9	40,6	40,6
Cols blancs	10 272,7	10 656,4	154,7	157,6
Cols bleus	19 838,3	19 772,4	256,1	252,1
Total	41 203,6	42 225,2	505,6	511,7

¹ Le budget de 2016 de cadres de gestion et de stagiaires inclut 2,4 a-p. stagiaires contractuels non syndiqués.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve s'accroît de 1 406,1 \$ et son effectif, de 6,1 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 1 021,6 \$) : cette fluctuation est liée principalement aux rajustements salariaux associés aux conventions collectives, à des réductions de 14,3 a-p. et 912,7 \$ en vertu du PQMO ainsi qu'à des régularisations de 14,9 a-p. totalisant 503,8 \$. Ces régularisations concernent notamment l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, l'embauche de stagiaires, les assignations temporaires et l'entretien des parcs Carlos-D'Alcantara et du Vaisseau-d'Or. De plus, l'Arrondissement a bonifié ses services, notamment la délivrance des permis, le bureau Accès Montréal et les communications;
- services techniques et autres (\uparrow 593,7 \$) : cette fluctuation est liée principalement à l'ajout d'un budget pour le branchement d'égouts sous le domaine public et pour la mise à niveau des contrats de déneigement et de transport de la neige.

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

Population : 88 064 habitants

Superficie : 11,07 km²

Parcs et espaces verts : 56 parcs, îlots de verdure et places publiques

Budget : 44,6 M\$

Effectif : 364,9 années-personnes

Tableau 123 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	20 363,5	22 465,1	22 840,2	22 723,2	20 744,0
Cotisations de l'employeur	5 449,4	6 471,7	6 644,4	7 091,6	6 524,5
Transport et communications	445,5	511,4	464,8	624,7	596,2
Services professionnels	138,2	160,6	124,7	410,4	711,2
Services techniques et autres	3 233,4	4 341,7	2 820,4	4 715,3	6 574,8
Location, entretien et réparation	2 747,2	2 633,0	1 437,9	2 261,4	2 505,3
Biens non durables	5 310,1	4 906,8	4 602,3	5 219,9	5 090,0
Biens durables	167,1	33,9	14,7	21,2	19,2
Contributions à des organismes	516,5	551,9	609,9	588,7	570,9
Autres	(20,7)	317,9	(38,2)	97,0	65,9
Total	38 350,2	42 394,0	39 521,1	43 753,4	43 402,0
					44 604,2

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 124 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 740,3	3 980,7	25,0	26,0
Cadres conseil	163,9	596,7	2,0	4,3
	3 904,2	4 577,4	27,0	30,3
Contremaîtres	1 751,6	1 634,9	14,0	13,3
Professionnels	1 586,1	2 232,2	15,0	20,0
Cols blancs	8 564,6	10 003,9	126,2	152,8
Cols bleus	11 462,0	11 600,1	149,4	148,5
Total	27 268,5	30 048,5	331,6	364,9

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Montréal-Nord augmente de 1 202,2 \$ et son effectif, de 33,3 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 2 780,0 \$) : cette fluctuation est liée principalement aux régularisations des effectifs affectés notamment à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, de même qu'à certaines banques d'heures de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ces régularisations totalisent 38,3 a-p. et 2 516,9 \$. De plus, les variations résiduelles concernent surtout les rajustements salariaux prévus aux conventions collectives et le PQMO;
- services techniques et autres (\downarrow 1 704,2 \$) : cette fluctuation est liée principalement au financement des régularisations de la rémunération. Cet élément est toutefois contrebalancé par l'ajout d'un budget pour le branchement d'égouts sous le domaine public, pour l'indexation du contrat de déneigement ainsi que pour certains services techniques prévus pour le plan directeur de l'Arrondissement, certaines études de circulation, la médiation culturelle ainsi que la mobilisation et la participation citoyennes.

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Population : 24 762 habitants

Superficie : 3,9 km²

Parcs et espaces verts : 27

Budget : 18,9 M\$

Effectif : 135,3 années-personnes

Tableau 125 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	7 003,5	7 785,9	8 001,0	7 600,0	7 614,0
Cotisations de l'employeur	1 891,3	2 159,8	2 327,6	2 100,0	2 119,1
Transport et communications	344,3	386,3	358,4	380,0	411,0
Services professionnels	160,6	219,7	194,9	220,0	140,4
Services techniques et autres	4 189,3	3 932,2	3 051,9	3 037,4	3 089,1
Location, entretien et réparation	1 460,0	1 487,2	1 493,0	1 450,0	1 857,6
Biens non durables	1 689,0	2 160,5	2 232,2	2 000,0	2 009,6
Biens durables	-	21,6	-	6,0	-
Contributions à des organismes	353,9	383,2	524,5	123,5	52,9
Autres	128,3	366,1	498,4	450,0	477,9
Total	17 220,2	18 902,5	18 681,9	17 366,9	17 771,6
					18 882,2

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 126 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 121,0	2 916,4	20,0	19,0
Cadres conseil	100,3	65,4	2,0	1,0
	3 221,3	2 981,8	22,0	20,0
Contremaîtres	430,2	561,1	6,0	5,0
Professionnels	572,8	813,9	7,0	8,0
Cols blancs	2 691,5	3 378,6	48,6	59,8
Cols bleus	2 817,3	2 998,6	45,9	42,5
Total	9 733,1	10 734,0	129,5	135,3

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, l'arrondissement d'Outremont ajoute 1 110,6 \$ à son budget de fonctionnement et 5,8 a-p à son effectif. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur ($\uparrow 1\,000,9$ \$) : cette fluctuation est liée principalement aux rajustements salariaux associés aux conventions collectives, au PQMO ainsi qu'aux régularisations des effectifs affectés aux ateliers municipaux. De plus, l'Arrondissement augmente ses effectifs, notamment pour le projet du site Outremont de l'Université de Montréal;
- services techniques et autres ($\uparrow 736,0$ \$) ainsi que location, entretien et réparation ($\downarrow 485,8$ \$) : ces fluctuations sont liées principalement à des reclassifications du budget pour l'entretien de sections d'aqueduc et d'égouts. Un budget additionnel est également prévu pour le branchement d'égouts sous le domaine public et en prévision de l'augmentation du coût du contrat de déneigement.

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

Population : 71 859 habitants

Superficie : 27 km²

Parcs et espaces verts : 77

Budget : 33,2 M\$

Effectif : 267,8 années-personnes

Tableau 127 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	16 053,1	16 250,3	16 668,7	17 000,0	16 693,7
Cotisations de l'employeur	4 704,8	4 807,9	4 917,2	5 262,7	5 174,7
Transport et communications	361,9	345,1	300,7	399,0	443,5
Services professionnels	230,0	88,8	141,3	170,0	165,2
Services techniques et autres	1 645,2	1 790,4	1 462,4	1 746,5	1 826,3
Location, entretien et réparation	2 268,8	2 622,9	2 295,1	2 431,3	2 990,7
Biens non durables	4 257,5	4 330,5	4 347,0	4 654,9	4 132,3
Biens durables	62,2	47,4	47,2	51,9	50,6
Contributions à des organismes	805,6	667,7	703,5	751,1	763,0
Autres	9,3	(23,8)	114,8	269,9	278,9
Total	30 398,4	30 927,2	30 997,9	32 737,3	32 518,9
					33 201,8

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 128 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 674,9	3 449,1	21,0	24,0
Cadres conseil	205,2	419,8	2,0	3,0
	3 880,1	3 868,9	23,0	27,0
Contremaîtres	1 231,6	1 276,3	10,0	10,8
Professionnels	1 472,9	1 485,1	15,0	15,0
Cols blancs	5 572,1	5 659,9	78,5	81,5
Cols bleus	9 711,7	10 406,7	129,8	133,5
Total	21 868,4	22 696,9	256,3	267,8

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro augmente de 682,9 \$ et son effectif, de 11,5 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 828,5 \$) : cette fluctuation est liée principalement aux rajustements salariaux associés aux conventions collectives, au PQMO ainsi qu'aux régularisations de 13,5 a-p., pour un total de 435,6 \$. Ces régularisations concernent notamment l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts et proviennent aussi d'ajouts entraînés par une conversion de système budgétaire;
- services techniques et autres (\uparrow 152,5 \$), location, entretien et réparation (\downarrow 566,0 \$) et biens non durables (\uparrow 129,4 \$) : ces fluctuations sont liées principalement à des reclassifications du budget, notamment pour l'entretien de sections d'aqueduc et d'égouts.

ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

Population : 104 045 habitants

Superficie : 8,1 km²

Parcs et espaces verts : 65

Budget : 62,8 M\$

Effectif : 442 années-personnes

Tableau 129 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	25 902,5	27 866,9	28 009,7	28 085,9	26 994,1
Cotisations de l'employeur	7 519,3	8 057,2	8 095,6	8 566,5	8 314,7
Transport et communications	578,0	553,0	556,3	592,5	617,0
Services professionnels	409,8	409,9	535,1	809,5	1 605,4
Services techniques et autres	6 594,6	7 762,1	4 821,7	7 812,4	7 131,3
Location, entretien et réparation	8 174,0	7 971,3	8 198,9	7 887,4	8 688,0
Biens non durables	4 581,5	5 118,8	4 276,6	4 471,0	4 394,6
Biens durables	261,9	583,8	651,8	454,9	106,1
Contributions à des organismes	1 403,4	1 374,9	1 393,6	1 502,7	1 129,2
Autres	1 698,9	2 127,3	2 090,6	2 533,6	2 575,6
Total	57 123,9	61 825,2	58 629,9	62 716,4	61 556,0
					62 847,1

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 130 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 304,8	3 500,5	26,0	26,0
Cadres conseil	764,7	936,4	6,0	8,0
	4 069,5	4 436,9	32,0	34,0
Contremaîtres	1 759,9	1 996,4	16,3	18,6
Professionnels	3 959,9	3 688,6	39,4	35,0
Cols blancs	10 008,7	10 355,5	150,0	149,6
Cols bleus	15 510,8	16 623,2	204,3	204,8
Total	35 308,8	37 100,6	442,0	442,0

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de fonctionnement de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'élève à 62 847,1 \$, soit une hausse de 1 291,1 \$. En ce qui concerne la structure des effectifs, une baisse de 8 a-p. aurait dû être constatée au budget de 2016 si la DGSRE n'avait pas transféré à l'Arrondissement un budget d'effectifs équivalent. La variation budgétaire s'explique donc essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur ($\uparrow 1 791,8 \$$) : cette fluctuation est liée principalement aux rajustements salariaux associés aux conventions collectives, au PQMO ainsi qu'aux régularisations des effectifs affectés à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, pour 712,6 \$ et 8 a-p.;
- location, entretien et réparation ($\downarrow 815,6 \$$) : cette fluctuation est liée principalement à des reclassifications du budget, notamment pour l'entretien d'aqueduc et d'égouts. Également, une réduction des dépenses d'entretien et de réparations du matériel roulant a été introduite dans le budget de 2016 de l'Arrondissement à la suite de l'achat de nouveaux véhicules;
- contributions à des organismes ($\uparrow 212,5 \$$) : cette fluctuation est liée à l'accroissement du budget visant le soutien aux projets spéciaux d'animation.

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES

Population : 110 415 habitants

Superficie : 42,3 km²

Parcs et espaces verts : 125

Budget : 65,5 M\$

Effectif : 408,8 années-personnes

Tableau 131 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	24 352,6	24 917,6	24 867,9	25 433,0	25 019,2
Cotisations de l'employeur	7 062,9	7 409,4	7 284,9	7 752,9	7 801,0
Transport et communications	695,3	709,3	660,5	1 233,2	765,6
Services professionnels	403,4	426,2	433,2	1 270,2	598,9
Services techniques et autres	8 902,3	10 377,2	6 837,4	8 981,7	7 856,9
Location, entretien et réparation	9 044,9	8 636,1	7 856,9	7 977,4	9 207,4
Biens non durables	5 474,5	5 566,2	5 372,9	6 969,0	8 570,7
Biens durables	120,5	120,2	180,0	294,9	88,4
Contributions à des organismes	1 429,7	1 567,1	1 511,2	1 633,0	1 495,5
Autres	1 480,0	2 184,3	2 014,3	2 043,1	2 096,5
Total	58 966,1	61 913,6	57 019,2	63 588,4	63 446,7

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 132 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion et stagiaires ¹	3 672,1	3 865,2	25,0	26,2
Cadres conseil	545,9	579,6	5,0	5,0
	4 218,0	4 444,8	30,0	31,2
Contremaîtres	2 225,2	2 317,4	20,8	21,3
Professionnels	3 428,1	3 550,0	31,2	31,7
Cols blancs	9 273,6	9 402,3	143,5	143,6
Cols bleus	13 675,3	14 117,2	181,3	181,0
Total	32 820,2	33 831,7	406,8	408,8

¹ L'augmentation de 1,2 a-p. dans les cadres de gestion et stagiaires 2016 de l'arrondissement représente des banques d'heures pour engager des stagiaires étudiants contractuels et non syndiqués.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles subit une hausse de 2 039,3 \$ et son effectif augmente de 2 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur ($\uparrow 1\,011,5$ \$) : cette fluctuation est liée principalement à des rajustements salariaux associés aux conventions collectives. L'arrondissement a régularisé 10 a-p., ce qui représente une hausse de 374,4 \$, notamment pour l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, les assignations temporaires SST et l'embauche de stagiaires recrutés annuellement par l'Arrondissement. Ce rajustement est contrebalancé par les réductions de 9 a-p. et de 567,7 \$ relatives au PQMO;
- services professionnels ($\uparrow 376,1$ \$) : ces fluctuations sont liées principalement à un investissement additionnel de l'Arrondissement dans le développement d'un concept d'aménagement et d'ambiance pour le Vieux-Pointe-aux-Trembles et pour le paiement d'honoraires professionnels en vue d'un futur centre multifonctionnel;
- services techniques et autres ($\uparrow 1\,735,7$ \$) : ces fluctuations sont liées principalement à de nouveaux services au bénéfice des citoyens de l'arrondissement, tels que le gardiennage dans les parcs, la navette fluviale et les branchements d'égouts. Un budget additionnel est également prévu en 2016 pour les contrats de déneigement, en raison de l'adhésion de l'Arrondissement à la politique de déneigement de la Ville. De plus, des rajustements sont apportés pour la gestion des matières résiduelles;
- location, entretien et réparation ($\downarrow 1\,421,2$ \$) : ces fluctuations sont liées principalement à des économies anticipées en matière de gestion immobilière, notamment à la Maison du Citoyen, grâce à la centralisation de son personnel en 2016.

L'Arrondissement augmente également son budget pour la lutte contre l'agrile du frêne et pour la réparation de nids-de-poule. Il maintient aussi sa réserve de 1 424,3 \$ pour le paiement de la troisième tranche du déficit neige enregistré dans les années 2012 et 2013.

Soulignons enfin que le taux de la taxe de services en 2016 est de 0,0958 \$/100 \$ d'évaluation au lieu de 0,0978 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2015, ce qui limitera la hausse de la charge fiscale à moins de 2 %.

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Population : 140 764 habitants

Superficie : 15,9 km²

Parcs et espaces verts : 110

Budget : 64,2 M\$

Effectif : 661,7 années-personnes

Tableau 133 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2015
Dépenses par objets					
Rémunération	35 517,2	38 542,2	40 470,1	39 403,0	37 802,3
Cotisations de l'employeur	10 464,0	11 324,0	11 665,4	12 713,8	11 903,3
Transport et communications	786,5	873,4	784,5	769,2	813,6
Services professionnels	414,5	545,4	179,3	299,9	419,4
Services techniques et autres	9 696,2	11 928,5	7 445,8	8 493,9	8 013,6
Location, entretien et réparation	7 527,7	7 763,0	7 047,3	7 526,3	8 728,0
Biens non durables	7 907,3	8 541,7	7 840,5	6 730,9	8 582,6
Biens durables	400,0	791,3	978,0	724,0	534,6
Contributions à des organismes	2 111,6	2 132,0	2 053,6	1 648,8	1 584,9
Autres	(13 281,2)	(14 661,2)	(15 163,2)	(15 756,7)	(15 539,0)
Total	61 543,8	67 780,3	63 301,3	62 553,1	62 843,3
					64 152,2

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 134 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 834,6	4 021,5	28,0	28,0
Cadres conseil	556,9	734,1	6,0	8,0
	4 391,5	4 755,6	34,0	36,0
Contremaîtres	3 829,3	4 203,0	33,0	36,0
Professionnels	4 425,7	3 934,6	45,8	39,5
Cols blancs	11 342,2	11 742,8	161,9	185,1
Cols bleus	25 716,9	28 647,1	333,2	365,1
Total	49 705,6	53 283,1	607,9	661,7

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'élève à 64 152,2 \$, soit une hausse de 1 308,9 \$, et son effectif augmente de 53,8 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 3 577,5 \$) : cette fluctuation est liée principalement aux régularisations des effectifs affectés notamment à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, à l'entretien des parcs, aux activités culturelles et aux sports et loisirs, pour rajuster des banques d'heures en fonction du budget, de même qu'à la Division du marquage et de la signalisation pour régulariser des postes en lien avec la facturation interne et pour consolider les assignations temporaires SST. En effet, des régularisations de 61,4 a-p., équivalant à un budget de 2 865,2 \$, ont été budgétisées par l'Arrondissement. En outre, le PQMO et une rationalisation de postes, pour un total de 9,6 a-p., ainsi que des rajustements salariaux associés aux conventions collectives expliquent la principale variation de rémunération qui en résulte;
- services techniques et autres (\downarrow 545,8 \$) : cette fluctuation est liée principalement à une baisse de budget afin de financer des régularisations de la rémunération pour la Division des parcs. Toutefois, un budget supplémentaire a été considéré pour la signalisation (SRRR et sécurité routière), pour le projet de quartier animé ainsi que pour l'entretien et la plantation de végétaux sur 254 nouvelles saillies sur les rues;
- location, entretien et réparation (\downarrow 956,1 \$) ainsi que biens non durables (\uparrow 383,0 \$) : ces fluctuations sont liées principalement à des reclassifications du budget, notamment pour l'entretien de sections d'aqueduc et d'égouts et pour la régularisation des effectifs dans la structure de l'Arrondissement. Un budget additionnel est également prévu pour le branchement d'égouts sous le domaine public;
- biens durables (\uparrow 100,0 \$) : cette fluctuation est liée principalement à l'allocation d'un budget supplémentaire pour les équipements de loisirs, dans le but d'augmenter la qualité des services aux citoyens;
- autres objets (\downarrow 1 094,5 \$) : cette fluctuation est liée principalement au financement des régularisations de la rémunération. En outre, les dépenses interunités relatives à l'éclairage, au marquage et à la signalisation augmentent pour les arrondissements clients et un budget additionnel est prévu pour des dépenses capitalisables payées au comptant.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

Population : 100 115 habitants

Superficie : 43 km²

Parcs et espaces verts : 54

Budget : 76,6 M\$

Effectif : 593,7 années-personnes

Tableau 135 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2015
Dépenses par objets					
Rémunération	31 156,6	33 702,6	35 060,7	36 462,5	35 038,6
Cotisations de l'employeur	10 530,9	11 292,4	11 730,9	12 785,4	12 348,9
Transport et communications	1 054,4	1 040,5	961,0	1 440,9	1 338,9
Services professionnels	272,0	452,6	313,8	854,3	878,7
Services techniques et autres	4 493,3	6 060,1	5 122,7	8 407,4	7 376,3
Location, entretien et réparation	6 503,9	7 816,4	4 912,4	6 449,7	6 973,5
Biens non durables	8 587,7	9 591,0	9 114,7	11 304,7	9 737,6
Biens durables	397,0	974,9	485,8	206,8	205,8
Frais de financement	0,1	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 798,6	1 669,4	1 660,4	1 854,8	1 792,4
Autres	138,9	(0,2)	(134,6)	(50,7)	229,8
Total	64 933,4	72 599,7	69 227,8	79 715,8	75 920,5
					76 608,3

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 136 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	22,0	22,2	-	-
Cadres de gestion	5 131,4	5 253,6	36,5	36,5
Cadres conseil	723,7	968,4	6,0	8,0
	5 855,1	6 222,0	42,5	44,5
Contremaîtres	2 254,6	2 274,9	19,0	19,5
Professionnels	4 948,6	5 396,2	47,4	51,4
Cols blancs	17 379,5	17 575,9	253,6	259,6
Cols bleus	16 927,7	17 022,2	219,2	218,7
Total	47 387,5	48 513,4	581,7	593,7

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Saint-Laurent connaît une croissance de 687,8 \$ et son effectif augmente de 12 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur ($\uparrow 1\,125,9$ \$) : cette fluctuation est liée principalement aux régularisations des effectifs affectés notamment à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, à la brigade propreté et aux postes financés antérieurement par le surplus de gestion de l'Arrondissement. À cet effet, une régularisation et divers ajustements de 21,3 a-p., ont été considérés par l'Arrondissement. En outre, l'effectif a été réduit de 9,3 a-p., dépassant largement la cible fixée par le PQMO. Des rajustements salariaux associés aux conventions collectives expliquent principalement la variation de rémunération résiduelle.
- services techniques et autres ($\downarrow 335,1$ \$) ainsi que location, entretien et réparation ($\downarrow 211,6$ \$) : ces fluctuations sont liées principalement à une nouvelle stratégie de financement du budget d'exploitation du nouveau Complexe sportif de Saint-Laurent, dont l'ouverture est prévue en 2016.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Population : 80 773 habitants

Superficie : 13,52 km²

Parcs et espaces verts : 18

Budget : 41 M\$

Effectif : 261,1 années-personnes

Tableau 137 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	15 515,2	16 236,9	16 475,3	15 874,5	16 691,6
Cotisations de l'employeur	3 702,5	7 621,8	4 995,4	5 325,8	5 592,7
Transport et communications	419,7	411,3	361,1	423,0	392,6
Services professionnels	136,7	145,9	91,8	199,7	109,3
Services techniques et autres	9 406,1	9 909,8	6 522,0	8 881,3	8 592,3
Location, entretien et réparation	3 005,2	2 608,5	2 054,8	2 931,3	3 557,4
Biens non durables	3 950,8	4 078,7	4 086,7	4 803,6	4 319,1
Biens durables	405,2	167,0	228,1	343,7	47,7
Frais de financement	539,4	511,7	482,1	464,2	450,5
Remboursement de la dette à long terme	400,0	427,7	457,3	489,0	489,0
Contributions à des organismes	325,5	363,7	333,5	317,0	302,6
Autres	30,9	177,1	489,4	177,2	186,7
Total	37 837,2	42 660,1	36 577,5	40 230,3	40 731,5
					41 039,0

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 138 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	31,0	33,1	-	-
Cadres de gestion	3 066,3	2 976,3	19,0	18,1
Cadres conseil	339,1	494,2	3,0	3,0
	3 405,4	3 470,5	22,0	21,1
Contremaîtres	1 043,7	986,6	8,0	9,0
Professionnels	2 330,8	2 415,6	21,0	22,4
Cols blancs	6 681,5	6 906,4	90,0	95,1
Cols bleus	8 791,9	9 173,3	107,5	113,5
Total	22 284,3	22 985,5	248,5	261,1

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Saint-Léonard s'accroît de 307,5 \$ et son effectif, de 12,6 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 701,2 \$) : cette fluctuation est liée principalement aux régularisations des effectifs affectés notamment à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi qu'à la conversion du système budgétaire. Une régularisation de 12 a-p., équivalant à un budget de 525,8 \$, a été considérée par l'Arrondissement. En outre, des rajustements salariaux associés aux conventions collectives, le PQMO et des ajouts pour des projets spéciaux de l'Arrondissement expliquent la variation de rémunération résiduelle.
- location, entretien et réparation (\downarrow 558,3 \$) : ces fluctuations sont liées principalement à une reclassification du budget pour l'équipe affectée à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

Population : 75 530 habitants

Superficie : 15,7 km²

Parcs et espaces verts : 83 parcs et 50 espaces verts

Budget : 58,7 M\$

Effectif : 431,1 années-personnes

Tableau 139 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	25 444,4	26 375,8	26 475,4	27 063,4	24 495,8
Cotisations de l'employeur	7 493,2	7 713,9	7 720,2	8 238,0	7 656,6
Transport et communications	588,9	583,6	549,2	665,3	545,5
Services professionnels	239,4	318,7	275,5	144,1	921,9
Services techniques et autres	5 090,4	6 342,1	4 155,1	6 348,1	5 872,9
Location, entretien et réparation	6 808,4	7 046,4	6 758,9	6 690,9	7 685,5
Biens non durables	4 360,3	5 725,3	5 038,9	6 131,3	4 832,2
Biens durables	105,2	206,8	167,4	326,4	137,4
Contributions à des organismes	1 853,3	2 026,5	1 951,1	2 006,4	1 776,1
Autres	1 398,8	1 546,4	1 580,8	2 253,4	2 355,5
Total	53 382,3	57 885,5	54 672,5	59 867,3	56 279,4
					58 656,4

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 140 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 994,4	4 206,0	29,0	29,0
Cadres conseil	686,5	771,0	7,0	7,0
	4 680,9	4 977,0	36,0	36,0
Contremaîtres	1 996,7	2 151,3	18,6	19,9
Professionnels	2 994,4	3 880,7	28,3	39,3
Cols blancs	9 307,8	9 590,0	143,1	145,3
Cols bleus	13 172,6	14 756,5	169,9	190,6
Total	32 152,4	35 355,5	395,9	431,1

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, l'Arrondissement du Sud-Ouest augmente son budget de dépenses de fonctionnement de 2 377,0 \$ et son effectif, de 35,2 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 3 203,1 \$) : cette fluctuation est liée principalement aux régularisations des effectifs affectés notamment à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, à l'intégration de postes financés antérieurement par le surplus de gestion de l'Arrondissement et à l'affectation de postes au parc Angrignon. Une régularisation de 35,2 a-p., équivalant à un budget de 2 445,2 \$, a été considérée par l'Arrondissement. En outre, des rajustements salariaux associés aux conventions collectives, le PQMO et des ajouts de banques d'heures cols bleus expliquent principalement la variation de rémunération résiduelle.
- location, entretien et réparation (\downarrow 933,1 \$) : cette fluctuation est liée principalement à des reclassifications du budget vers la rémunération relative à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que pour présenter la réduction du coût de location immobilière visant l'entretien et le gardiennage.

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

Population : 69 681 habitants

Superficie : 9,8 km²

Parcs et espaces verts : 43

Budget : 37,5 M\$

Effectif : 317 années-personnes

Tableau 141 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	16 180,6	17 202,7	18 577,2	18 715,4	18 693,5
Cotisations de l'employeur	4 680,1	5 690,1	5 961,8	5 980,8	5 936,3
Transport et communications	553,5	483,4	455,0	675,5	725,1
Services professionnels	222,6	535,4	333,3	1 015,3	589,0
Services techniques et autres	2 893,1	4 265,2	2 752,0	3 353,9	3 630,2
Location, entretien et réparation	1 307,5	1 547,1	1 594,0	2 200,7	1 823,5
Biens non durables	5 699,1	5 559,0	5 793,8	6 037,7	5 760,1
Biens durables	171,5	157,1	223,2	393,5	300,8
Frais de financement	-	-	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 093,1	995,7	927,5	997,8	761,9
Autres	(2,0)	129,9	(1,6)	(224,7)	(565,0)
Total	32 799,1	36 565,6	36 616,2	39 145,9	37 655,4
					37 483,2

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 142 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 247,3	2 890,0	22,0	19,0
Cadres conseil	863,6	926,9	3,0	4,0
	4 110,9	3 816,9	25,0	23,0
Contremaîtres	1 210,6	1 249,8	11,0	11,0
Professionnels	1 823,3	2 310,9	16,5	22,9
Cols blancs	7 447,8	6 779,3	123,4	125,1
Cols bleus	10 037,2	10 396,4	137,8	135,0
Total	24 629,8	24 553,3	313,7	317,0

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Verdun diminue de 172,2 \$, tandis que les effectifs augmentent de 3,3 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\downarrow 76,5 \$) : cette fluctuation est liée principalement à une abolition de 2,9 a-p. réalisée dans le cadre du PQMO. De plus, un transfert de 3,0 a-p. a été effectué vers le Service des technologies de l'information. Finalement, une régularisation de la rémunération de 9,2 a-p. a permis notamment de refléter adéquatement les banques d'heures de l'Arrondissement;
- autres objets de dépenses (\downarrow 95,7 \$): les variations budgétaires résiduelles découlent d'un exercice de reclassification de l'information budgétaire effectué en fonction des dépenses réelles des années antérieures. Cet exercice de reclassification a été rendu nécessaire par le transfert, en 2015, du budget de l'Arrondissement d'un système informatique local au système informatique corporatif.

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Population : 87 993 habitants

Superficie : 16,5 km²

Parcs et espaces verts : 129

Budget : 93,6 M\$

Effectif : 584,7 années-personnes

Tableau 143 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	37 049,0	40 023,5	40 042,3	38 958,7	35 987,8
Cotisations de l'employeur	10 799,9	11 660,9	11 524,0	12 094,0	10 947,4
Transport et communications	1 215,7	1 026,6	855,9	955,3	954,7
Services professionnels	474,4	706,8	562,6	1 542,4	651,2
Services techniques et autres	11 395,1	14 181,2	11 007,9	14 017,3	9 471,4
Location, entretien et réparation	8 279,0	8 742,2	8 624,6	10 038,4	13 696,5
Biens non durables	7 049,4	9 801,1	9 601,5	8 770,0	7 045,6
Biens durables	243,8	283,6	734,9	129,6	-
Contributions à des organismes	6 152,9	6 425,6	5 587,6	5 653,4	3 698,3
Autres	4 346,5	4 418,6	4 273,8	5 088,8	7 421,5
Total	87 005,7	97 270,1	92 815,1	97 247,9	89 874,4
					93 601,4

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 144 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 922,8	4 524,1	29,0	31,0
Cadres conseil	951,2	883,2	9,0	8,0
	4 874,0	5 407,3	38,0	39,0
Contremaîtres	2 709,6	2 914,2	25,5	26,5
Professionnels	5 159,4	5 643,9	47,4	52,8
Cols blancs	12 408,4	12 593,1	152,1	167,3
Cols bleus	21 783,8	25 533,6	259,8	299,1
Total	46 935,2	52 092,1	522,8	584,7

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Ville-Marie s'élève à 93 601,4 \$, soit une hausse de 3 727,0 \$, et son effectif augmente de 61,9 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur (\uparrow 5 156,9 \$) : cette fluctuation est liée principalement aux régularisations des effectifs affectés notamment à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi qu'à la création de banques d'heures de cols bleus financées antérieurement par le surplus de gestion de l'Arrondissement. Des régularisations de 77,7 a-p., équivalant à un budget de 4 454,4 \$, ont été considérées par l'Arrondissement. En outre, des rajustements salariaux associés aux conventions collectives et la diminution de 13,0 a-p. relativement au PQMO, pour une baisse de 1 038,7 \$, expliquent principalement la variation de rémunération résiduelle;
- services techniques et autres (\uparrow 2 155,3 \$), location, entretien et réparation (\downarrow 5 385,4 \$) et biens non durables (\uparrow 1 090,4 \$) : ces fluctuations sont liées principalement à des reclassifications du budget pour l'entretien de sections d'aqueduc et d'égouts. Toutefois, des ajouts au budget ont été également effectués pour rajuster sur une base historique les contrats de déneigement, le coût du sel et des abrasifs, les dépenses immobilières ainsi que le coût de l'électricité;
- autres objets (\uparrow 866,7 \$) : cette fluctuation est liée principalement à la réserve de l'Arrondissement pour financer des projets à venir.

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Population : 148 027 habitants

Superficie : 16,5 km²

Parcs et espaces verts : 155

Budget : 66,5 M\$

Effectif : 440,4 années-personnes

Tableau 145 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses par objets					
Rémunération	27 368,5	29 287,2	28 818,4	28 486,3	27 230,3
Cotisations de l'employeur	7 940,9	8 528,1	8 375,8	8 742,6	8 432,8
Transport et communications	740,5	701,6	665,1	741,2	835,7
Services professionnels	615,9	589,0	502,8	610,3	854,9
Services techniques et autres	8 247,6	9 529,7	6 143,8	6 316,4	6 588,2
Location, entretien et réparation	8 756,2	9 426,2	9 004,5	8 681,5	9 982,9
Biens non durables	6 596,9	6 548,6	6 071,0	6 592,8	6 681,4
Biens durables	127,3	140,6	119,8	161,4	150,8
Contributions à des organismes	2 127,2	2 172,3	2 147,5	2 365,5	2 072,5
Autres	1 700,6	1 801,7	2 139,2	2 676,0	2 676,0
Total	64 221,6	68 725,0	63 987,9	65 374,0	65 505,5
					66 452,3

Le réel des exercices de 2012, 2013 et 2014, ainsi que la prévision 2015, incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires, et de toutes les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 146 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2015	2016	2015	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 777,4	4 063,4	27,0	28,0
Cadres conseil	774,3	817,4	7,0	7,0
	4 551,7	4 880,8	34,0	35,0
Contremaîtres	1 631,7	1 911,5	16,5	16,1
Professionnels	3 637,9	3 869,7	34,0	36,9
Cols blancs	10 734,8	10 244,8	154,3	153,3
Cols bleus	15 107,0	15 973,4	183,8	199,1
Total	35 663,1	36 880,2	422,6	440,4

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement

Pour 2016, le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'accroît de 946,8 \$ et son effectif, de 17,8 a-p. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments mentionnés ci-dessous :

- rémunération et cotisations de l'employeur ($\uparrow 1\,217,1$ \$) : cette fluctuation est liée principalement à des rajustements salariaux associés aux conventions collectives et par le PQMO. Ce dernier identifie l'abolition de 6 a-p., représentant un budget de 438,8 \$. En outre, les variations de rémunération s'expliquent par la régularisation de l'effectif affecté notamment aux activités d'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts, aux travaux de réfection routière, pour des assignations temporaires SST et pour le programme de propreté. Une régularisation de 25,6 a-p., équivalant à un budget de 1 890,3 a été considérée par l'Arrondissement.
- services techniques et autres ($\uparrow 482,2$ \$) ainsi que location, entretien et réparation ($\downarrow 817,8$ \$) : ces fluctuations sont liées principalement à des reclassifications du budget pour l'entretien de sections d'aqueduc et d'égouts. De plus, un budget a été ajouté pour le projet des ruelles vertes et le branchement d'égouts sous le domaine public, tandis qu'un budget alloué à Tennis Canada pour le stade Jarry a été transféré au Service de la diversité sociale et des sports.

ANALYSE COMPLÉMENTAIRE

SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute comprend les remboursements de dette et les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2016, le service de la dette brute atteindra 868,4 M\$, soit une hausse de 25,5 M\$. Il est composé du service de la dette corporatif à hauteur de 738,1 M\$ et d'un montant de 130,3 M\$ qui se retrouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 147 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget	
	2012		2014	2015
Service de la dette brute				
Frais de financement	365 408,2	366 499,5	376 588,1	380 591,1
Remboursement de la dette à long terme	379 014,0	376 515,7	385 304,2	418 259,9
Affectation – Remboursement de capital	31 968,0	32 360,4	33 145,0	33 301,0
Total – Service de la dette brute	776 390,2	775 375,6	795 037,3	832 152,0
			842 929,7	868 393,1

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses d'immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel qu'indiqué aux tableaux ci-après.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 148 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision 2015	Budget	
	2012	2013	2014	2015		2015	2016
Frais de financement corporatifs	194 862,3	198 713,9	213 475,4	223 569,3	227 969,3	227 969,3	236 417,9
Frais de financement additionnels							
Services institutionnels	0,6	-	-	-	-	-	-
Développement	32 747,6	32 442,5	31 819,7	31 128,0	31 315,6	31 241,7	
Qualité de vie	4 222,8	4 802,8	4 664,3	4 790,9	4 790,9	5 166,3	
Arrondissements	640,8	608,4	573,2	549,5	535,8	502,0	
Total – Frais de financement additionnels	37 611,8	37 853,7	37 057,2	36 468,4	36 642,3	36 910,0	
Total – Frais de financement	232 474,1	236 567,6	250 532,6	260 037,7	264 611,6	273 327,9	

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une augmentation de 8,7 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 19,1 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 12,2 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles;
- une hausse de 1,8 M\$ attribuable à l'accroissement de la dette non subventionnée de la STM.

Tableau 149 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal
 (en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget	
					2015	2016
Remboursement de la dette à long terme corporative	171 435,3	169 178,5	178 425,4	199 273,5	198 373,5	219 140,6
Affectation – Remboursement de capital	24 347,0	23 970,8	24 564,0	24 626,0	24 626,0	25 062,5
Remboursement additionnel de la dette à long terme						
Développement	45 680,1	45 900,3	45 427,7	45 459,6	45 481,2	46 211,5
Qualité de vie	4 529,1	5 753,5	5 890,4	4 778,2	4 778,2	5 861,2
Arrondissements	481,4	514,1	549,2	586,7	586,7	670,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	50 690,6	52 167,9	51 867,3	50 824,5	50 846,1	52 743,2
Total – Remboursement de la dette à long terme	246 472,9	245 317,2	254 856,7	274 724,0	273 845,6	296 946,3

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 23,1 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une augmentation de 25 M\$ attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 2,5 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une diminution de 4,4 M\$ attribuable à une révision à la hausse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 150 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération
 (en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget	
					2015	2016
Frais de financement corporatifs	115 539,7	112 077,4	110 290,7	105 594,8	112 294,8	107 136,0
Frais de financement additionnels						
Développement	17 394,4	17 854,5	15 764,8	14 958,6	15 257,0	14 412,6
Total – Frais de financement additionnels	17 394,4	17 854,5	15 764,8	14 958,6	15 257,0	14 412,6
Total – Frais de financement	132 934,1	129 931,9	126 055,5	120 553,4	127 551,8	121 548,6

Variations budgétaires

Les dépenses reliées aux frais de financement présentent une diminution de 6 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 1,5 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 7,5 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 151 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	2012	Réel	2014	Prévision	Budget	
					2015	2016
Remboursement de la dette à long terme corporative	133 619,0	131 123,1	130 714,1	143 290,0	143 290,0	149 281,4
Affectation – Remboursement de capital	7 621,0	8 389,6	8 581,0	8 675,0	8 675,0	1 051,8
Remboursement additionnel de la dette à long terme						
Développement	23 269,2	24 046,2	24 297,4	24 871,9	24 955,7	26 237,1
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	23 269,2	24 046,2	24 297,4	24 871,9	24 955,7	26 237,1
Total – Remboursement de la dette à long terme	164 509,2	163 558,9	163 592,5	176 836,9	176 920,7	176 570,3

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 0,3 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une augmentation de 1,5 M\$ attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 0,4 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une diminution de 2,2 M\$ attribuable à une révision à la hausse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations.

PAIEMENT AU COMPTANT D'IMMOBILISATIONS

Cette section présente les crédits qui serviront pour le paiement au comptant des immobilisations. On retrouve également les crédits qui seront versés aux réserves financières pour financer les dépenses d'immobilisations.

Tableau 152 – Paiement au comptant d'immobilisations – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2015	2016	
Paiement comptant d'immobilisations					
Affectation – Paiement comptant et réserves – Eau	96 204,8	79 030,2	43 673,4	30 725,5	16 098,8 13 623,9
Affectation – Paiement comptant et réserves – Voirie	19 617,9	12 069,5	16 212,6	2 030,6	11 300,0 3 300,0
Affectation – Paiement comptant et réserves – Immobilisations	17 480,4	30 967,3	31 290,7	67 700,0	67 700,0 187 700,0
Affectation – Fonds réservés	4 357,0	4 369,6	5 021,3	-	- -
Total – Paiement comptant d'immobilisations	137 660,1	126 436,6	96 198,0	100 456,1	95 098,8 204 623,9

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 153 – Paiement au comptant d'immobilisations – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2015	2016	
Paiement comptant d'immobilisations					
Affectation – Paiement comptant et réserves – Eau	20 206,0	21 040,5	22 772,5	14 734,6	2 402,7 3 125,5
Affectation – Paiement comptant et réserves – Voirie	18 913,7	12 069,5	16 212,6	8 597,2	11 300,0 3 300,0
Affectation – Paiement comptant et réserves – Immobilisations	8 831,7	20 080,6	26 440,4	45 000,0	45 000,0 111 000,0
Affectation – Fonds réservés	4 357,0	4 369,6	5 021,3	-	- -
Total – Paiement comptant d'immobilisations	52 308,4	57 560,2	70 446,8	68 331,8	58 702,7 117 425,5

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 58,7 M\$, pour atteindre 117,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par une affectation additionnelle de 66 M\$ à la réserve financière d'immobilisations. Par ailleurs, l'affectation au Fonds de la voirie diminue de 8 M\$, étant donné qu'une plus grande partie de la taxe relative à la voirie sera utilisée pour entretenir les actifs.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2016 et le budget comparatif de 2015.

Tableau 154 – Paiement au comptant d'immobilisations – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision	Budget		
	2012		2015	2016	
Paiement comptant d'immobilisations					
Affectation – Paiement comptant et réserves – Eau	75 998,8	57 989,7	20 900,9	15 990,9	13 696,1
Affectation – Paiement comptant et réserves – Voirie	704,2	-	-	(6 566,6)	-
Affectation – Paiement comptant et réserves – Immobilisations	8 648,7	10 886,7	4 850,3	22 700,0	22 700,0
Total – Paiement comptant d'immobilisations	85 351,7	68 876,4	25 751,2	32 124,3	76 700,0
				36 396,1	87 198,4

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 50,8 M\$, pour atteindre 87,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par une affectation additionnelle de 54 M\$ à la réserve financière d'immobilisations. Par ailleurs, l'affectation au Fonds de l'eau diminue de 3,2 M\$.

DÉPENSES COMMUNES

Tableau 155 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget	
					2015	2016
Dépenses communes						
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	400 455,3	329 181,3	233 282,6	326 642,9	331 842,9	223 355,6
Crédits pour dépenses contingentes	(16 485,0)	13 284,8	4 217,2	33 422,5	48 539,2	48 808,3
Pertes possibles dans la perception	15 489,1	22 501,7	24 651,0	22 428,7	17 128,7	19 030,0
Prêt d'employés au MESS	29 191,1	28 496,0	26 571,9	23 027,9	29 027,9	27 853,8
Montant réservé aux acquisitions d'immobilisations - Autres activités	-	-	-	2 000,0	2 000,0	-
Aide dédiée au développement économique	12 171,6	12 171,6	19 311,9	27 348,8	20 280,7	16 873,4
Chantier d'optimisation «Régimes de retraite»	-	-	-	(87 600,0)	(49 000,0)	(38 600,0)
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	1 031,3	1 800,0	2 538,6
Prêt d'employés à la société Stationnement de Montréal	4 212,4	3 827,9	3 617,0	3 695,1	4 295,1	4 358,1
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	1 920,5	1 920,5	2 251,5	2 046,1	2 046,1	2 427,2
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allégement	-	-	-	(62 000,0)	(62 000,0)	(59 300,0)
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(19 921,4)	(24 238,1)	(17 758,0)	(22 905,7)	(19 405,8)	(22 837,8)
Affectation – Mesures transitoires	2 729,9	2 339,0	2 844,9	-	-	-
Affectations – Élections	-	-	-	4 000,0	4 000,0	4 000,0
Autres	55 981,5	23 078,3	(21 965,7)	1 850,2	1 309,1	10 652,2
Total – Dépenses communes	485 745,0	412 563,0	277 024,3	274 987,8	331 863,9	239 159,4

Le budget de 2016 des dépenses communes reflète une diminution de 92,7 M\$. Cette baisse est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une réduction de 88,6 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite, dont 60 M\$ pour le coût des services passés;
- une diminution de 6,5 M\$ à la suite d'un réaménagement de ressources au sein des unités d'affaires;
- une diminution de 3,2 M\$ des dépenses dédiées à des événements socio-culturels et sportifs, financées par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente de 175 M\$;
- une dépense additionnelle de 3 M\$ dédiée au passif environnemental relatif aux terrains contaminés détenus par la Ville;
- une augmentation de 1,9 M\$ pour les créances non-recouvrées relativement aux revenus fiscaux et aux amendes et pénalités des constats;

Les éléments de variations relatives aux affectations se résument de la façon suivante :

Affectation – Élections

Quant à l'affectation pour les élections, le montant budgétisé de 4 M\$ demeure le même que celui de l'an dernier et servira à défrayer une large portion du coût des élections de 2017.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite

Il s'agit des budgets à prévoir en vertu des règles fiscales du MAMOT permettant l'étalement, d'une part, des fluctuations importantes de la valeur marchande des actifs des caisses de retraite et, d'autre part, de certaines composantes de la charge de retraite.

Tableau 156 – Montants à pourvoir – Régimes de retraite

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal		Budget du conseil d'agglomération		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Régimes de retraite						
Mesures d'allègement	(27 900,0)	(26 700,0)	(34 100,0)	(32 600,0)	(62 000,0)	(59 300,0)
Autres						
Déficit initial	24 573,6	24 573,6	(19 811,6)	(19 811,6)	4 762,0	4 762,0
Modification de régimes	2 762,2	2 890,2	1 366,6	1 238,6	4 128,8	4 128,8
Rachat d'obligations	10 578,2	10 578,2	-	-	10 578,2	10 578,2
Limite d'actifs	(3 674,4)	(5 872,1)	(38 945,6)	(39 679,9)	(42 620,0)	(45 552,0)
Mesures transitoires	-	-	3 745,2	3 245,2	3 745,2	3 245,2
Total – Autres	34 239,6	32 169,9	(53 645,4)	(55 007,7)	(19 405,8)	(22 837,8)
Total – Montants à pourvoir – Régimes de retraite	6 339,6	5 469,9	(87 745,4)	(87 607,7)	(81 405,8)	(82 137,8)

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Le montant d'affectation relié aux mesures d'allègement fiscales permises par le MAMOT s'établit à 59,3 M\$, soit une baisse de 2,7 M\$.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

La baisse des charges à assumer est de l'ordre de 22,8 M\$, une variation de 3,4 M\$ par rapport au budget de 19,4 M\$ indiqué pour 2015.

Cette section comprend deux catégories :

- les autres charges à assumer relativement aux régimes de retraite : ces montants sont déterminés par l'actuaire et comprennent les charges à constater et les montants à pourvoir dans le futur concernant le traitement comptable et actuariel des différents aspects particuliers des régimes, dont le déficit initial, le rachat d'obligations et la limite d'actif, les modifications aux régimes de retraite, etc.;
- le montant à pourvoir concernant l'amortissement des banques de maladie des employés de l'ex-CUM, selon l'application de la mesure transitoire du MAMOT du 1^{er} janvier 2000.

DÉPENSES DE CONTRIBUTIONS

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction ainsi qu'au paiement des quotes-parts à la CMM et à l'AMT.

Tableau 157 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision		Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016
Contributions corporatives aux organismes					
Société de transport de Montréal	375 651,6	412 222,3	387 526,9	422 300,0	422 300,0
Agence métropolitaine de transport	50 777,3	49 673,8	50 636,1	63 600,0	63 600,0
Communauté métropolitaine de Montréal	36 959,8	36 911,9	36 924,5	30 000,0	37 442,5
Conseil des arts	11 950,0	12 450,0	12 950,0	13 450,0	13 410,0
Sociétés de développement commercial	10 766,6	10 713,1	11 102,1	11 619,8	11 619,8
Société du parc Jean-Drapeau	8 706,0	8 706,0	8 706,0	10 342,5	9 952,5
Société d'habitation et de développement de Montréal	614,8	-	-	-	-
Bureau du taxi de Montréal	-	-	3 430,5	3 430,5	3 430,5
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 890,6	5 140,6	5 390,6	5 640,6	5 498,4
Technoparc Montréal – Secteur de Saint-Laurent	-	-	-	-	-
Office de consultation publique de Montréal	2 339,0	2 045,3	1 595,5	1 803,2	1 803,2
Ombudsman	1 008,8	1 066,7	941,6	1 033,1	1 033,1
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	-	650,0	350,0	650,0	650,0
Montréal international – FODIM	-	500,0	500,0	500,0	500,0
BIXI - Montréal	-	-	2 074,0	2 074,0	2 074,0
Office municipal d'habitation de Montréal	463,1	566,2	550,0	550,0	550,0
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	-	-	-	76,0	76,0
Organisation des festivités du 375 ^e de Montréal	-	-	-	10 000,0	10 000,0
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(369,1)	533,3	78,8	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	503 790,5	541 211,2	522 788,6	577 101,7	583 972,0
					616 112,3

Variations budgétaires

Pour l'exercice 2016, la contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 447 M\$, soit une augmentation de 24,7 M\$. Cette augmentation se reflète de la façon suivante :

- une augmentation de 20,7 M\$ de la contribution régulière à la STM, la portant à 429,8 M\$;
- une somme de 4 M\$ destinée au financement des dépenses d'immobilisations de la société, dans le cadre du programme d'aide financière SOFIL, pour un total de 17,2 M\$.

Les contributions corporatives aux autres organismes augmentent de 7,4 M\$. Cette hausse s'explique notamment par :

- une augmentation de 4 M\$ à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;
- une augmentation de 0,8 M\$ de la quote-part versée à la Communauté métropolitaine de Montréal;

- une hausse de 0,4 M\$ de la contribution à l'AMT aux fins du financement du réseau métropolitain de transport collectif;
- une augmentation de 0,3 M\$ de la contribution au Bureau du taxi;
- la contribution dédiée à l'organisme BIXI-Montréal est maintenant intégrée au budget du Service des infrastructures, du transport et de la voirie.

ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTERENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 158 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2015	2016	
Élimination des transactions internes	153 321,3	88 346,4	83 264,5	72 207,8	71 221,0	69 508,9	
Élimination des transactions interentités	24 426,7	25 331,1	22 172,4	20 853,4	19 882,2	21 057,5	
Total – Transactions à éliminer	179 760,0	115 690,5	107 450,9	93 061,2	91 103,2	90 566,4	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

LA FISCALITÉ

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de Montréal, les conseils d'arrondissement. Les taxes foncières imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les dépenses relevant des compétences locales et la part montréalaise des dépenses qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

LA FISCALITÉ DU BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles. Ces sources de revenus sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

La taxe foncière générale est une taxe foncière à taux variés, prélevée par le conseil municipal de Montréal, qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements ou moins, la catégorie des immeubles de six logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis. Par ailleurs, qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle.

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération.

LA FISCALITÉ DE L'EAU

Les revenus totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 335,7 M\$ en 2016, en hausse de 4,8 M\$. De cette somme, 309,2 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière, 25,3 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur, et 1,1 M\$ proviennent d'autres types de tarifications non fiscales.

La taxe relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 309,2 M\$ en 2016, en hausse de 5,9 M\$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 25,3 M\$ en 2016, en baisse de 1,2 M\$. Dans le contexte du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, divers tarifs touchant les immeubles résidentiels sont réduits dans les secteurs de L'Île-Bizard et de Sainte-Geneviève. L'Arrondissement de LaSalle abandonne pour sa part la tarification volumétrique visant les immeubles résidentiels, mais conserve son tarif de base de 40 \$ par logement. Ces mesures n'entraînent globalement aucune variation des charges fiscales.

Par ailleurs, le tarif de 0,57 \$/m³ pour toute consommation excédant 100 000 m³ demeure inchangé en 2016.

LA TARIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés et génèrent des revenus de quelque 13,9 M\$ en 2016.

LA TAXE RELATIVE À LA VOIRIE

Le prélèvement sur une base foncière d'une taxe relative à la voirie est maintenu au même niveau qu'en 2015, soit à 17,3 M\$.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré appliqué à la superficie brute des parcs de stationnement. Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Le taux varie également selon le secteur dans lequel il est situé :

- le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal¹;
- le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal², en excluant les secteurs A et C;
- le « secteur C », dont le périmètre est présenté à l'annexe 7.

¹ Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

² Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Une exonération pour les premiers 390 m² est cependant accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où est exploité un commerce de stationnement. Les taux sont indexés d'environ 2 % en 2016.

Les revenus de cette taxe sont de 23,5 M\$ en 2016, en baisse de 0,1 M\$.

Tableau 159
Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2016

Secteurs	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	10,10	40,40
Secteur B	5,05	30,30
Secteur C	5,05	15,15

LE TRAITEMENT DES IMMEUBLES NON IMPOSABLES

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2016, le TGT pondéré est établi à 1,1611 \$ par 100 \$ d'évaluation³.

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec paient, pour les immeubles leur appartenant, des compensations équivalant à 0,50 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les institutions religieuses paient des compensations équivalant à 0,80 \$ par 100 \$ d'évaluation sur la valeur de leurs terrains uniquement.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification.

³ Les immeubles des réseaux sont assujettis à des taux équivalant à certains pourcentages du TGT pondéré. Les pourcentages utilisés sont : 80 % du TGT pondéré pour les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) et 65 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

LA FISCALITÉ DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2015 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 2,1 M\$ présenté entre les revenus de 2015 et ceux de 2016, il faut ajouter environ 1,3 M\$ attribuable à la croissance immobilière, portant l'écart réel entre les revenus budgétés en 2015 et 2016 à 3,4 M\$.

Tableau 160**Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2015 et 2016**

Assiettes foncières au 31 décembre 2014

Arrondissements	Revenus 2015 ¹	Revenus 2016	Écart		Taux 2016 ²
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)	(\$/100 \$)
Ahuntsic-Cartierville	6 510,4	6 640,6	130,2	2,0	0,0441
Anjou	5 978,8	6 263,4	284,6	4,8	0,1100
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	8 351,9	8 435,4	83,5	1,0	0,0474
Lachine	4 071,7	4 153,0	81,3	2,0	0,0750
LaSalle	8 885,3	7 863,2	(1 022,1)	(11,5)	0,0967
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 230,1	1 254,7	24,6	2,0	0,0486
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 453,8	8 622,9	169,1	2,0	0,0659
Montréal-Nord	7 915,0	8 076,1	161,1	2,0	0,1355
Outremont	2 235,9	2 280,7	44,8	2,0	0,0423
Pierrefonds-Roxboro	4 836,1	4 932,8	96,7	2,0	0,0669
Plateau-Mont-Royal	7 958,8	8 718,0	759,2	9,5	0,0565
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 379,9	10 577,1	197,2	1,9	0,0958
Rosemont–La Petite-Patrie	6 424,3	6 552,8	128,5	2,0	0,0449
Saint-Laurent	10 985,5	11 205,2	219,7	2,0	0,0699
Saint-Léonard	6 517,5	6 636,9	119,4	1,8	0,0821
Sud-Ouest	6 005,0	6 125,1	120,1	2,0	0,0686
Verdun	6 177,2	6 300,8	123,6	2,0	0,0701
Ville-Marie	14 673,3	14 966,8	293,5	2,0	0,0441
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5 315,7	5 422,0	106,3	2,0	0,0456
Total	132 906,1	135 027,5	2 121,4	1,6	s.o.

¹ Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2015 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 11 septembre et le 31 décembre 2014.

² Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par logement. Son taux foncier est de 0,05 \$/100 \$.

LA TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2016, ces taxes génèrent 90,5 M\$, soit 4,5 M\$ de plus qu'en 2015, et permettent le remboursement des emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2014.

LES REVENUS FISCAUX DU BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Les dépenses générées par l'exercice des compétences du conseil d'agglomération sont financées en grande majorité au moyen de quotes-parts versées par chacune des villes liées. Le conseil d'agglomération prélève également certaines taxes.

LA TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911

Conformément aux dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale, les clients d'un service téléphonique contribuent au financement des centres d'urgence 911 en payant une taxe de 0,40 \$ par mois qui est prélevée par les compagnies de téléphone. Le montant de la taxe sera modifié à compter du 1^{er} août 2016 et ajusté en fonction de l'inflation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Les revenus générés par cette taxe s'élèvent à 11,4 M\$ en 2016, soit 0,7 M\$ de plus qu'en 2015.

LA TAXE SUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE PROMENADE

Afin de contribuer au financement de la STM, cette taxe introduite en 2011 est maintenue au même niveau en 2016 sur le territoire de l'agglomération. D'un montant établi à 45 \$ par véhicule de promenade pour une période de 12 mois, cette taxe génère des revenus de 34,6 M\$ en 2016, en hausse de 0,3 M\$.

LES TAUX DE TAXE DE 2016

Aux tableaux 161, 162 et 163 sont présentés les taux de taxe de 2016 pour les immeubles de la catégorie résiduelle, les immeubles de six logements et plus et les immeubles non résidentiels. Les tarifications de l'eau et des matières résiduelles paraissent aux tableaux 164 et 165.

Tableau 161 – Taux de taxation de 2016 – Immeubles de la catégorie résiduelle
 (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,6786		0,6786	0,0917	0,0082	0,0999	0,0036	0,1100	0,0860	0,1960	0,9781
Lachine	0,5944	0,0335	0,6279	0,0812	0,0187	0,0999	0,0036	0,0732	0,0650	0,1382	0,8696
LaSalle	0,5732	0,0432	0,6164	0,0825	0,0174	0,0999	0,0036	0,0967	0,0583	0,1550	0,8749
L'Île-Bizard	0,6163		0,6163	0,0871	0,0128	0,0999	0,0036	0,0486	0,0758	0,1244	0,8442
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6562		0,6562	0,0999		0,0999	0,0036	0,0441	0,0408	0,0849	0,8446
<i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6562		0,6562	0,0999		0,0999	0,0036	0,0474	0,0266	0,0740	0,8337
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6562		0,6562	0,0999		0,0999	0,0036	0,0659	0,0476	0,1135	0,8732
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6562		0,6562	0,0999		0,0999	0,0036	0,0565	0,0286	0,0851	0,8448
<i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	0,6562		0,6562	0,0999		0,0999	0,0036	0,0958	0,0666	0,1624	0,9221
<i>Rosemont–La Petite-Patrie</i>	0,6562		0,6562	0,0999		0,0999	0,0036	0,0449	0,0388	0,0837	0,8434
<i>Sud-Ouest</i>	0,6562		0,6562	0,0999		0,0999	0,0036	0,0686	0,0465	0,1151	0,8748
<i>Ville-Marie</i>	0,6562		0,6562	0,0999		0,0999	0,0036	0,0441	0,0079	0,0520	0,8117
<i>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</i>	0,6562		0,6562	0,0999		0,0999	0,0036	0,0456	0,0468	0,0924	0,8521
Montréal-Nord	0,6499		0,6499	0,0755	0,0244	0,0999	0,0036	0,1355	0,0702	0,2057	0,9591
Outremont	0,5932	0,0297	0,6229	0,0999		0,0999	0,0036	0,0423	0,0302	0,0725	0,7989
Pierrefonds	0,5995	0,0262	0,6257	0,0860	0,0139	0,0999	0,0036	0,0669	0,0685	0,1354	0,8646
Roxboro	0,6207		0,6207	0,0851	0,0148	0,0999	0,0036	0,0669	0,0631	0,1300	0,8542
Sainte-Geneviève	0,5801	0,0558	0,6359	0,0721	0,0278	0,0999	0,0036	0,0486	0,0753	0,1239	0,8633
Saint-Laurent	0,6386		0,6386	0,0883	0,0116	0,0999	0,0036	0,0699	0,0556	0,1255	0,8676
Saint-Léonard	0,6290		0,6290	0,0812	0,0187	0,0999	0,0036	0,0821	0,0613	0,1434	0,8759
Verdun	0,5795	0,0546	0,6341	0,0848	0,0151	0,0999	0,0036	0,0701	0,0345	0,1046	0,8422
VILLE DE MONTRÉAL			0,6475			0,0999	0,0036			0,1090	0,8600

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes fonciers prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0159 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs et de 0,0297 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0222 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0324.

⁴ L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 58,73 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0232 pour cette catégorie d'immeubles.

**Tableau 162 – Taux de taxation de 2016 – Immeubles de six logements ou plus
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL	
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements		
Anjou	0,7032		0,7032	0,0771	0,0228	0,0999	0,0036	0,1100	0,0860	0,1960	1,0027
Lachine	0,5505	0,1020	0,6525	0,0459	0,0540	0,0999	0,0036	0,1205	0,0650	0,1855	0,9415
LaSalle	0,5148	0,1263	0,6411	0,0494	0,0505	0,0999	0,0036	0,0967	0,0583	0,1550	0,8996
L'Île-Bizard	0,6410		0,6410	0,0363	0,0636	0,0999	0,0036	0,0486	0,0758	0,1244	0,8689
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6808		0,6808	0,0999		0,0999	0,0036	0,0441	0,0408	0,0849	0,8692
<i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6808		0,6808	0,0999		0,0999	0,0036	0,0474	0,0266	0,0740	0,8583
<i>Mercier–Hochelaga–Maisonneuve</i>	0,6808		0,6808	0,0999		0,0999	0,0036	0,0659	0,0476	0,1135	0,8978
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6808		0,6808	0,0999		0,0999	0,0036	0,0565	0,0286	0,0851	0,8694
<i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	0,6808		0,6808	0,0999		0,0999	0,0036	0,0958	0,0666	0,1624	0,9467
<i>Rosemont–La Petite-Patrie</i>	0,6808		0,6808	0,0999		0,0999	0,0036	0,0449	0,0388	0,0837	0,8680
<i>Sud-Ouest</i>	0,6808		0,6808	0,0999		0,0999	0,0036	0,0686	0,0465	0,1151	0,8994
<i>Ville-Marie</i>	0,6808		0,6808	0,0999		0,0999	0,0036	0,0441	0,0079	0,0520	0,8363
<i>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</i>	0,6808		0,6808	0,0999		0,0999	0,0036	0,0456	0,0468	0,0924	0,8767
Montréal-Nord	0,6745		0,6745	0,0391	0,0608	0,0999	0,0036	0,1355	0,0702	0,2057	0,9837
Outremont	0,5089	0,1386	0,6475	0,0999		0,0999	0,0036	0,0423	0,0302	0,0725	0,8235
Pierrefonds	0,5478	0,1024	0,6502	0,0457	0,0542	0,0999	0,0036	0,0669	0,0685	0,1354	0,8891
Roxboro	0,6454		0,6454	0,0344	0,0655	0,0999	0,0036	0,0669	0,0631	0,1300	0,8789
Sainte-Geneviève	0,5415	0,1189	0,6604	0,0339	0,0660	0,0999	0,0036	0,0486	0,0753	0,1239	0,8878
Saint-Laurent	0,6632		0,6632	0,0508	0,0491	0,0999	0,0036	0,0699	0,0556	0,1255	0,8922
Saint-Léonard	0,6537		0,6537	0,0504	0,0495	0,0999	0,0036	0,0821	0,0613	0,1434	0,9006
Verdun	0,5398	0,1214	0,6612	0,0546	0,0453	0,0999	0,0036	0,0701	0,0345	0,1046	0,8693
VILLE DE MONTRÉAL			0,6761			0,0999	0,0036			0,1013	0,8809

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes fonciers prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0159 dans le secteur de L'Île-des-Soeurs et de 0,0297 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0247 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0967.

⁴ L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 58,73 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0705 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 163 – Taux de taxation de 2016 – Immeubles non résidentiels
 (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau				Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL	
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs ²	Taxe relative à la voirie	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	3,2526		3,2526	0,2943	0,0379	0,3322	0,0074	0,0239	0,1100	0,0860	0,1960	3,8121
Lachine	3,0763	0,0096	3,0859	0,2620	0,0702	0,3322	0,0171	0,0239	0,0566	0,0650	0,1216	3,5807
LaSalle	3,0298	0,0130	3,0428	0,2667	0,0655	0,3322	0,0092	0,0239	0,0967	0,0583	0,1550	3,5631
L'Île-Bizard	3,0454		3,0454	0,2656	0,0666	0,3322		0,0239	0,0486	0,0758	0,1244	3,5259
Montréal												
Ahuntsic-Cartierville	3,1926		3,1926	0,3291	0,0031	0,3322	0,0044	0,0239	0,0441	0,0408	0,0849	3,6380
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1926		3,1926	0,3291	0,0031	0,3322	0,0162	0,0239	0,0474	0,0266	0,0740	3,6389
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,1926		3,1926	0,3291	0,0031	0,3322	0,0463	0,0239	0,0659	0,0476	0,1135	3,7085
Plateau-Mont-Royal	3,1926		3,1926	0,3291	0,0031	0,3322		0,0239	0,0565	0,0286	0,0851	3,6338
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	3,1926		3,1926	0,3291	0,0031	0,3322	0,0061	0,0239	0,0958	0,0666	0,1624	3,7172
Rosemont–La Petite-Patrie	3,1926		3,1926	0,3291	0,0031	0,3322	0,0014	0,0239	0,0449	0,0388	0,0837	3,6338
Sud-Ouest	3,1926		3,1926	0,3291	0,0031	0,3322	0,0103	0,0239	0,0686	0,0465	0,1151	3,6741
Ville-Marie	3,1926		3,1926	0,3291	0,0031	0,3322	0,0057	0,0239	0,0441	0,0079	0,0520	3,6064
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,1926		3,1926	0,3291	0,0031	0,3322	0,0029	0,0239	0,0456	0,0468	0,0924	3,6440
Montréal-Nord	3,1590		3,1590	0,1232	0,2090	0,3322	0,0242	0,0239	0,1355	0,0702	0,2057	3,7450
Outremont	3,0045	0,0667	3,0712	0,3273	0,0049	0,3322		0,0239	0,0423	0,0302	0,0725	3,4998
Pierrefonds	3,0607	0,0182	3,0789	0,2863	0,0459	0,3322		0,0239	0,0669	0,0685	0,1354	3,5704
Roxboro	3,0599		3,0599	0,2804	0,0518	0,3322		0,0239	0,0669	0,0631	0,1300	3,5460
Sainte-Geneviève	3,0625	0,0541	3,1166	0,2054	0,1268	0,3322		0,0239	0,0486	0,0753	0,1239	3,5966
Saint-Laurent	3,1210		3,1210	0,2631	0,0691	0,3322	0,0103	0,0239	0,0699	0,0556	0,1255	3,6129
Saint-Léonard	3,0898		3,0898	0,2769	0,0553	0,3322	0,0226	0,0239	0,0821	0,0613	0,1434	3,6119
Verdun	3,0142	0,0334	3,0476	0,2966	0,0356	0,3322		0,0239	0,0701	0,0345	0,1046	3,5083
VILLE DE MONTRÉAL			3,1722			0,3322	0,0090	0,0239			0,0917	3,6290

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau, ou encore des matières résiduelles (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0159 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0297 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0204 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0130.

⁴ L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 58,73 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0066 pour cette catégorie d'immeubles.

LA TARIFICATION POUR L'EAU ET LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 164 – Tarification des immeubles résidentiels, par arrondissement, Ville de Montréal
 (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	S. o.	S. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	S. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	S. o.	S. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 40 \$ par logement.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 50 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 65 \$ par logement ou 65 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	S. o.	S. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	S. o.
Outremont	S. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	S. o.	S. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	S. o.	S. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	S. o.	S. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	S. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	S. o.
Sud-Ouest	S. o.	S. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	S. o.	S. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	S. o.	S. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 165 – Tarification des immeubles non résidentiels, par arrondissement, Ville de Montréal
 (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 \$/m ³ pour toute consommation excédant 100 000 m ³ , en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ jusqu'à 454 609 m ³ et 0,2552 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 45 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,274967 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,19414 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m ³ et tarif au compteur de 0,26708 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

LA VARIATION DES CHARGES FISCALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Il présente distinctement deux types de variations des charges fiscales selon que ces dernières soit attribuables au conseil municipal ou aux conseils d'arrondissement. Les charges fiscales relevant du conseil municipal sont augmentées de 1,9 % pour les immeubles résidentiels, comptant pour une hausse de 1,8 % des charges fiscales totales de ces immeubles. Par ailleurs, les décisions des conseils d'arrondissements ont globalement pour effet d'augmenter les charges fiscales des immeubles résidentiels de 0,1 %, portant le total à 1,9 % pour ces immeubles.

Pour les immeubles non résidentiels, les charges fiscales du conseil municipal sont augmentées de 0,9 %. Cette décision de hausser plus faiblement les charges des immeubles non résidentiels est prise dans le but de favoriser le développement économique de la Ville de Montréal.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

Tableau 166

Variation des charges fiscales de 2015 à 2016, immeubles résidentiels et non résidentiels, par arrondissement

Arrondissements	Immeubles résidentiels			Immeubles non résidentiels		
	Variation générale des charges fiscales ¹	Variation des taxes de services d'arrondissement	Variation des charges fiscales totales	Variation générale des charges fiscales ¹	Variation des taxes de services d'arrondissement	Variation des charges fiscales totales
Ahuntsic-Cartierville	2,1 %	0,1 %	2,2 %	0,2 %	–	0,2 %
Anjou	1,1 %	0,5 %	1,6 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,4 %	0,1 %	2,5 %	1,0 %	–	1,0 %
Lachine	2,2 %	0,2 %	2,4 %	(1,2 %)	0,1 %	(1,1 %)
LaSalle	1,6 %	(1,4 %)	0,2 %	(0,1 %)	(0,3 %)	(0,4 %)
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,9 %	0,1 %	1,0 %	(1,2 %)	–	(1,2 %)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,0 %	0,1 %	1,1 %	(0,3 %)	–	(0,3 %)
Montréal-Nord	0,7 %	0,3 %	1,0 %	(0,1 %)	0,1 %	0,0 %
Outremont	3,2 %	0,1 %	3,3 %	2,1 %	–	2,1 %
Pierrefonds-Roxboro	0,9 %	0,1 %	1,0 %	0,6 %	–	0,6 %
Plateau-Mont-Royal	3,1 %	0,6 %	3,7 %	2,8 %	0,1 %	2,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,3 %	0,2 %	0,5 %	(0,6 %)	–	(0,6 %)
Rosemont–La Petite-Patrie	2,2 %	0,1 %	2,3 %	2,0 %	–	2,0 %
Saint-Laurent	2,1 %	0,2 %	2,3 %	(1,3 %)	–	(1,3 %)
Saint-Léonard	0,9 %	0,2 %	1,1 %	0,4 %	–	0,4 %
Sud-Ouest	2,1 %	0,1 %	2,2 %	0,3 %	–	0,3 %
Verdun	1,5 %	0,2 %	1,7 %	2,0 %	–	2,0 %
Ville-Marie	1,2 %	0,1 %	1,3 %	1,8 %	–	1,8 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,0 %	0,1 %	2,1 %	1,2 %	–	1,2 %
VILLE DE MONTRÉAL	1,8 %	0,1 %	1,9 %	0,9 %	–	0,9 %

– Donnée infime

¹ Les variations générales des charges fiscales comprennent les variations de la taxe foncière générale, des taxes relatives à l'eau et à la voirie, des tarifs fiscaux ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

Source : compilation actualisée au 11 septembre 2015 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2015 et de 2016.

L'ÉVOLUTION DU RÔLE D'ÉVALUATION, DE 2015 À 2016

Les revenus de la Ville de Montréal proviennent essentiellement d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Or, la construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées à des immeubles existants ont fait augmenter l'assiette foncière, entre le 11 septembre 2014 et le 11 septembre 2015.

L'assiette foncière imposable a augmenté de 2 388,1 M\$ entre le 11 septembre 2014 et le 11 septembre 2015. Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2014-2016 au cours de cette période, à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles situés sur le territoire de Montréal.

Tableau 167
Évolution du rôle triennal 2014-2016, Ville de Montréal

	Valeur foncière (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 11 septembre 2014	212 598,3	32 939,2	245 537,4
<i>Variation en cours d'année :</i>			
Ajout de nouveaux bâtiments	2 247,9	1 721,0	3 969,0
Modification aux bâtiments existants	763,1	686,1	1 449,2
Entente sur révision	(577,2)	(46,3)	(623,5)
Décision de la CMQ	(33,3)	33,2	(0,1)
Incendie	(25,0)	(0,3)	(25,3)
Démolition	(47,1)	(3,1)	(50,2)
Autres	59,6	(208,7)	(149,1)
Valeur au 11 septembre 2015	214 986,3	35 121,0	250 107,4
<i>Variation nette :</i>			
11 septembre 2013 – 11 septembre 2014	2 462,3	258,0	2 720,3
11 septembre 2014 – 11 septembre 2015	2 388,1	2 181,9	4 569,9
11 septembre 2015 – 11 septembre 2016			

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2014-2016, actualisé le 11 septembre 2015.

Le tableau suivant présente les variations des valeurs imposables de 2014 à 2015 pour chacun des arrondissements de Montréal.

Tableau 168**Variation de la valeur imposable, par arrondissement, Ville de Montréal**

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	11 sept. 2014	11 sept. 2015	Variation nette	
Sud-Ouest	8 562,5	8 951,0	388,5	4,5 %
Ville-Marie	32 400,2	33 202,4	802,2	2,5 %
Verdun	8 903,6	9 059,7	156,0	1,8 %
Rosemont–La Petite-Patrie	14 522,9	14 735,6	212,7	1,5 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	11 831,0	11 965,2	134,1	1,1 %
Saint-Léonard	8 079,3	8 160,8	81,5	1,0 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12 885,6	12 992,0	106,3	0,8 %
Saint-Laurent	15 808,0	15 916,8	108,9	0,7 %
Lachine	5 523,2	5 559,5	36,4	0,7 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	17 750,2	17 860,4	110,2	0,6 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 572,7	2 587,2	14,5	0,6 %
Montréal-Nord	5 947,6	5 975,0	27,5	0,5 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 973,3	11 019,5	46,2	0,4 %
LaSalle	8 118,2	8 148,7	30,5	0,4 %
Plateau-Mont-Royal	15 358,0	15 414,1	56,1	0,4 %
Ahuntsic-Cartierville	14 918,4	14 967,6	49,2	0,3 %
Pierrefonds-Roxboro	7 384,3	7 397,2	12,9	0,2 %
Anjou	5 676,8	5 685,7	8,9	0,2 %
Outremont	5 382,3	5 387,9	5,6	0,1 %
VILLE DE MONTRÉAL	212 598,3	214 986,3	2 388,1	1,1 %

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2014-2016, actualisé le 11 septembre 2015.

LA DISTRIBUTION DES VALEURS FONCIÈRES À MONTRÉAL

Le tableau 169 dresse, par catégories d'immeubles, le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant Montréal.

Tableau 169
Valeurs imposables et non imposables, par arrondissement, Ville de Montréal

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	30 604	12 750,4	2 112,5	104,7	3 085,2	18 052,8	7,2 %
Anjou	13 006	3 870,0	1 783,4	32,3	311,4	5 997,1	2,4 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	27 764	15 873,6	1 876,9	109,9	5 743,9	23 604,3	9,4 %
Lachine	12 875	4 020,9	1 299,7	239,0	560,8	6 120,4	2,4 %
LaSalle	19 089	6 853,3	1 195,9	99,6	985,2	9 133,9	3,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 502	2 454,9	91,8	40,6	167,8	2 755,0	1,1 %
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	31 584	10 937,2	1 899,6	155,2	2 083,1	15 075,0	6,0 %
Montréal-Nord	14 453	5 128,1	802,5	44,4	645,4	6 620,5	2,6 %
Outremont	6 226	5 201,3	155,2	31,4	725,7	6 113,5	2,4 %
Pierrefonds-Roxboro	21 805	6 959,2	355,0	82,9	763,3	8 160,5	3,3 %
Plateau-Mont-Royal	25 479	12 796,7	2 561,0	56,4	1 880,5	17 294,6	6,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	33 805	9 413,1	1 330,2	276,2	1 668,6	12 688,1	5,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	31 090	12 984,8	1 675,0	75,8	2 264,5	17 000,1	6,8 %
Saint-Laurent	29 635	10 417,5	5 122,2	377,1	1 589,0	17 505,9	7,0 %
Saint-Léonard	13 827	6 616,8	1 484,4	59,6	504,3	8 665,0	3,5 %
Sud-Ouest	22 768	7 343,5	1 261,6	346,0	1 555,5	10 506,5	4,2 %
Verdun	21 840	8 123,3	838,4	98,0	896,8	9 956,4	4,0 %
Ville-Marie	36 784	14 489,2	18 426,0	287,1	8 293,0	41 495,4	16,6 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	25 800	9 968,8	1 926,9	69,5	1 397,1	13 362,3	5,3 %
VILLE DE MONTRÉAL	424 936	166 202,5	46 198,2	2 585,6	35 121,0	250 107,4	100,0 %

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2014-2016, actualisé le 11 septembre 2015.

L'ÉTALEMENT DES VARIATIONS DE VALEURS AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2014, 2015 et 2016, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2016 constitue la dernière année d'application du rôle d'évaluation actuel. La valeur inscrite au rôle est donc celle utilisée pour établir les taxes foncières.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 170

Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2014, 2015 et 2016

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2011-2013 (3 ans)	350 000 \$	350 000 \$
Valeur au rôle 2014-2016 (3 ans)	320 000 \$	425 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(30 000) \$	75 000 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2011-2013	350 000 \$	350 000 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(10 000) \$	25 000 \$
Valeur ajustée pour 2014	340 000 \$	375 000 \$
Valeur ajustée pour 2015	330 000 \$	400 000 \$
Valeur ajustée pour 2016	320 000 \$	425 000 \$

LES QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Les tableaux présentés aux pages suivantes font état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font ensuite l'objet d'explications détaillées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2016 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ);
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec* (FCCQ) – volet grandes villes;
- les quotes-parts pour le service de l'eau;
- les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008).

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable sont provisoires. Quant aux quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau, elles seront facturées à l'automne 2016 en fonction des compteurs réellement commandés par les villes liées.

Tableau 171
Quotes-parts de 2016

Villes liées	Générales		Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Tarifaires pour les compteurs d'eau	Travaux admissibles au programme TECQ
	\$	%				
Montréal	1 627 595 501	81,878	132 285 971	52 085 250	2 794 904	
Municipalités reconstituées						
Baie-D'Urfé	10 189 039	0,513	828 134	207 450		132 753
Beaconsfield	17 864 484	0,899	1 451 970	398 954		234 081
Côte-Saint-Luc	24 938 234	1,255	2 026 903	835 292		244 786
Dollard-Des Ormeaux	35 346 406	1,778	2 872 847	1 135 647		431 226
Dorval	64 497 663	3,245	5 242 172	1 181 326		824 348
Hampstead	8 827 776	0,444	717 495	193 433		116 892
L'Île-Dorval	46 476	0,002	3 777	6 564		578
Kirkland	26 930 871	1,355	2 188 859	418 964		356 785
Mont-Royal	40 095 681	2,017	3 258 854	871 972		523 760
Montréal-Est	15 445 133	0,777	1 255 333	618 923		207 981
Montréal-Ouest	4 725 903	0,238	384 107	114 255	12 605	37 083
Pointe-Claire	53 135 666	2,673	4 318 704	715 631	87 516	580 273
Senneville	3 096 467	0,156	251 671	40 470		43 965
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 687 005	0,437	706 053	180 919		110 152
Westmount	46 397 418	2,334	3 771 040	697 259		602 236
Total – municipalités reconstituées	360 224 222	18,122	29 277 920	7 617 061	100 121	4 446 899
Agglomération de Montréal	1 987 819 724	100,000	161 563 891	59 702 310	2 895 025	4 446 899

Tableau 171 (suite)**Quotes-parts de 2016**

Travaux admissibles au programme FCCQ	Premiers répondants	Dettes de voirie artérielle	Total	Villes liées	
\$	\$	\$	\$	%	
5 257 625	21 176 822	1 841 196 072	81,965		Montréal
Municipalités reconstituées					
18 775	32 914		11 409 064	0,508	Baie-D'Urfé
32 950	57 708	318 103	20 358 250	0,906	Beaconsfield
22 045		47 082	28 114 342	1,252	Côte-Saint-Luc
64 845	114 180		39 965 152	1,779	Dollard-Des Ormeaux
118 846	208 347	206 275	72 278 978	3,218	Dorval
16 285	28 516	1 524	9 901 922	0,441	Hampstead
83	150		57 629	0,003	L'Île-Dorval
49 766	86 995	230 103	30 262 343	1,347	Kirkland
73 759	129 521	145 290	45 098 837	2,008	Mont-Royal
13 731	49 892		17 590 993	0,783	Montréal-Est
8 644	15 266		5 297 864	0,236	Montréal-Ouest
27 075	171 644	743 645	59 780 155	2,661	Pointe-Claire
5 824	10 003		3 448 400	0,154	Senneville
16 072	28 062	117 833	9 846 096	0,438	Sainte-Anne-de-Bellevue
84 273	149 878		51 702 104	2,302	Westmount
552 975	1 083 075	1 809 855	405 112 128	18,035	Total – municipalités reconstituées
552 975	6 340 700	22 986 676	2 246 308 200	100,000	Agglomération de Montréal

LES QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2016, les quotes-parts générales totalisent 1 987,8 M\$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées de répartir par activités sa contribution aux charges générales d'agglomération. Ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon *l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008*.

Tableau 172

Quotes-parts générales de 2016, réparties par activités

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	0,90
Autres	7,56
Sécurité publique	
Police	30,44
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	16,58
Sécurité civile	0,10
Autres	0,43
Transport	
Réseau routier	0,08
Transport collectif	24,65
Autres	0,63
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	2,98
Protection de l'environnement	0,24
Santé et bien-être	
Logement social	0,10
Autres	0,13
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,30
Rénovation urbaine	0,26
Promotion et développement économique	1,42
Autres	0,02
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,41
Activités culturelles	3,27
Sous-total	91,50
Activités financières	8,50
Total	100,00

LES QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

LES QUOTES-PARTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques établies en fonction de la consommation réelle.

Pour l'exercice financier de 2016, les coûts estimés de l'alimentation en eau potable totalisent 59,7 M\$. La consommation estimée des villes liées desservies par les usines d'eau potable de Montréal leur est facturée sur la base d'un taux provisoire de 0,1260 \$ par m³. Ces quotes-parts seront révisées selon la consommation et les coûts réels, connus au terme de l'exercice financier de 2016.

LES QUOTES-PARTS TARIFAIRES POUR LES COMPTEURS D'EAU

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de défrayer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Ces quotes-parts sont estimées à 2,9 M\$ pour l'année 2016.

LES QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX ADMISSIBLES À DES PROGRAMMES DE SUBVENTION

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à un financement provenant de programmes de subvention. Les villes liées doivent choisir annuellement de payer comptant leur part de ces dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans en s'acquittant d'une quote-part spécifique.

- *Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*

Certains travaux sont admissibles à un financement du programme TECQ. Ces quotes-parts totalisent 4,4 M\$ en 2016.

- *Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) – Volet grandes villes;*

Certains travaux sont admissibles à un financement du programme FCCQ. Ces quotes-parts totalisent 0,6 M\$ en 2016.

LES QUOTES-PARTS POUR LE SERVICE DE L'EAU

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que les quotes-parts générales. Elles totalisent 161,6 M\$ en 2016.

Les quotes-parts pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles au programme de transfert de la TECQ et au programme d'aide FCCQ, ainsi que les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération.

LES QUOTES-PARTS POUR LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc⁴. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 6,3 M\$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

LES QUOTES-PARTS POUR LES DETTES DE LA VOIRIE ARTÉRIELLE (2006-2008)

La Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Ces dernières totalisent 23 M\$ en 2016.

⁴ Voir la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008.

LES DÉPENSES PAR OBJETS

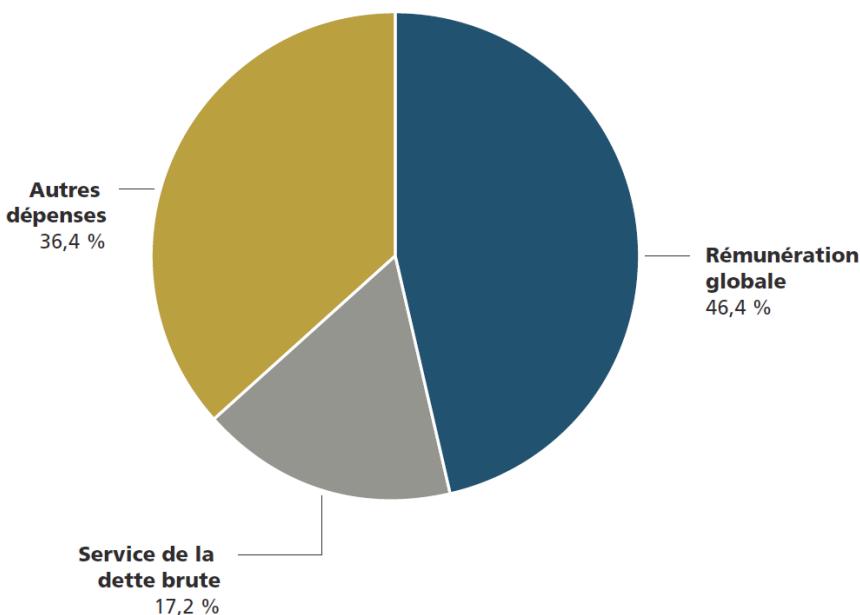
La présentation des dépenses par objets fournit une information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

Tableau 173 – Évolution des dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	2013	2014	Prévision	Budget	
	2012				2015	2016
Rémunération globale	2 433 655,2	2 435 494,4	2 359 767,6	2 378 056,1	2 405 533,6	2 350 816,0
Service de la dette brute	776 390,2	775 375,6	795 037,3	832 152,0	842 929,7	868 393,1
Autres dépenses	1 520 915,3	1 740 597,7	1 494 564,0	1 702 590,4	1 692 553,8	1 841 971,3
Total – Dépenses	4 730 960,7	4 951 467,7	4 649 368,9	4 912 798,5	4 941 017,1	5 061 180,4

Graphique 26 – Dépenses par grandes familles d'objets



En 2016, la rémunération globale représente 46,4 % du total des dépenses de fonctionnement, comparativement à 48,6 % au budget comparatif de 2015.

Le service de la dette brute par rapport au total des dépenses représente 17,2 % en 2016.

L'EFFECTIF ET LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

VARIATION DE L'EFFECTIF

Application du PQMO

Dès 2014, l'Administration a émis le souhait de passer d'une ville fonctionnelle à une ville performante. L'une des principales stratégies choisies pour atteindre cet objectif a été de réduire le coût de la masse salariale. Cette stratégie s'est traduite par un plan ambitieux de réduction de main-d'œuvre. Le Plan quinquennal de main-d'œuvre 2014-2018 (PQMO) a comme cible une réduction nette de 2 200 employés; soit 10 % de l'effectif de 2013. Une fois ce plan réalisé, la Ville de Montréal aura diminué son nombre d'employés à un niveau comparable à celui qu'il y avait au moment de la fusion municipale de 2002.

Ce chantier majeur a produit des résultats dès le budget de 2015, avec une diminution nette de 409,6 années-personnes qui ont été déduites du budget de fonctionnement ainsi que de la main-d'œuvre capitalisée.

Avec le budget de 2016, il y aura une réduction additionnelle nette de 214,2 années-personnes.

Ainsi, la Ville de Montréal respecte les orientations du PQMO à l'effet d'abolir un poste sur deux reliés au départ. La réduction nette est moins grande que prévue parce qu'en 2014 et 2015, il y a eu environ 620 départs de moins que prévu à la Ville de Montréal.

Comme chaque année, il y a une création de postes pour permettre de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. En voici les exemples les plus significatifs :

- 23 postes pour l'ouverture du nouveau Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce;
- 11 postes au nouveau Bureau de l'expérience client à la Direction générale;
- 8 postes au Bureau de la ville intelligente et numérique à la Direction générale;
- 4,5 postes au Service de la performance organisationnelle à la Direction générale;
- 8 postes au Service du développement économique;
- 20 postes au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour les projets de l'échangeur Turcot, du pont Champlain, du Centre de gestion de la mobilité urbaine ainsi que du SRB-Pie-IX;
- 16 postes pour l'implantation de Maxim'eau, un projet du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement;
- 5 postes pour la planification urbaine des arrondissements, alloués au Service de la mise en valeur du territoire.

Ces exemples illustrent qu'il est possible de satisfaire de nouveaux besoins et, en même temps, de remettre en question des façons de faire ou des processus habituels pour réduire la main-d'œuvre.

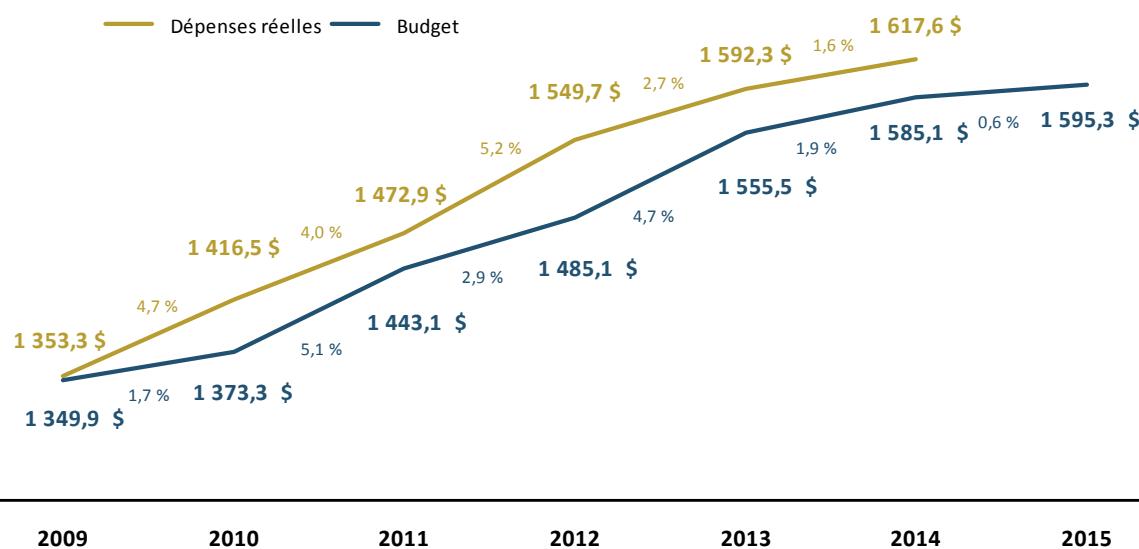
Importante régularisation des postes et de la masse salariale

Analyse des dépenses réelles de rémunération en comparaison des dépenses budgétées

Dans un souci de bonne gestion de la masse salariale, une analyse approfondie des impacts sur les dépenses réelles de rémunération régulière découlant des stratégies de réduction de la masse salariale, commencées au budget de 2014, a été entreprise. L'évolution des dépenses réelles en comparaison des montants budgétés pour la masse salariale des six dernières années (voir le graphique 27) a également été analysée.

Graphique 27 – Évolution des budgets et des dépenses salariales réelles, arrondissements et services corporatifs¹

(en milliers de dollars et en pourcentages)

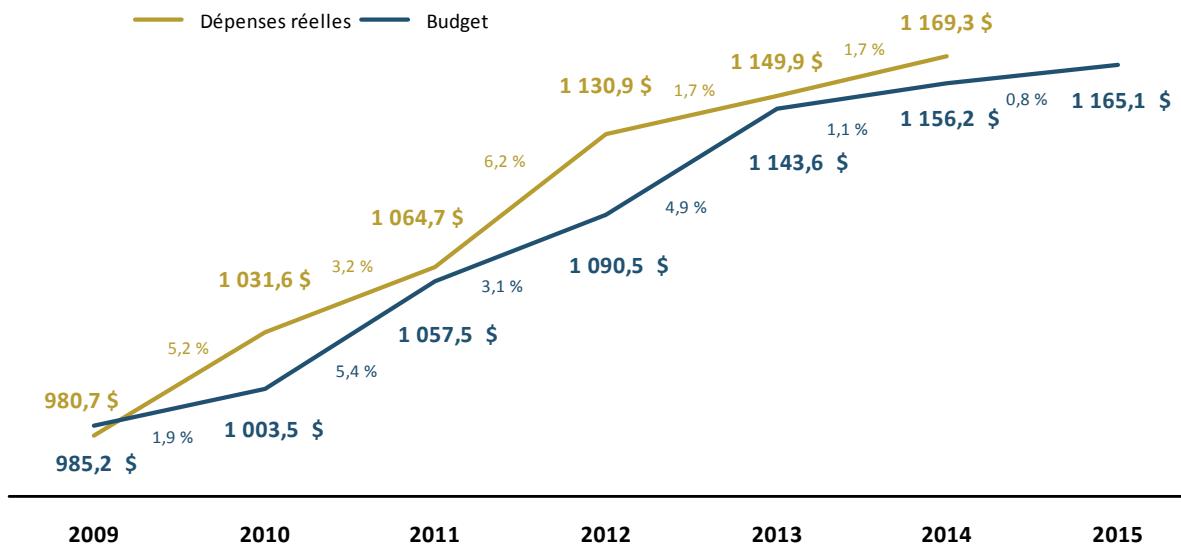


¹ Excluant les éléments du chapitre corporatif (ex. : régimes de retraite – services passés, prêts d'employés, ententes avec d'autres organismes, etc.)

Un constat important est ressorti de ces analyses. De manière générale, les dépenses salariales réelles sont systématiquement supérieures aux budgets prévus, et ce, de manière structurelle sur l'ensemble de la période couverte par l'analyse, créant ainsi un déficit structurel des coûts de rémunération. Ce déficit est présent autant dans les services corporatifs que dans les arrondissements (voir graphiques 28 et 29).

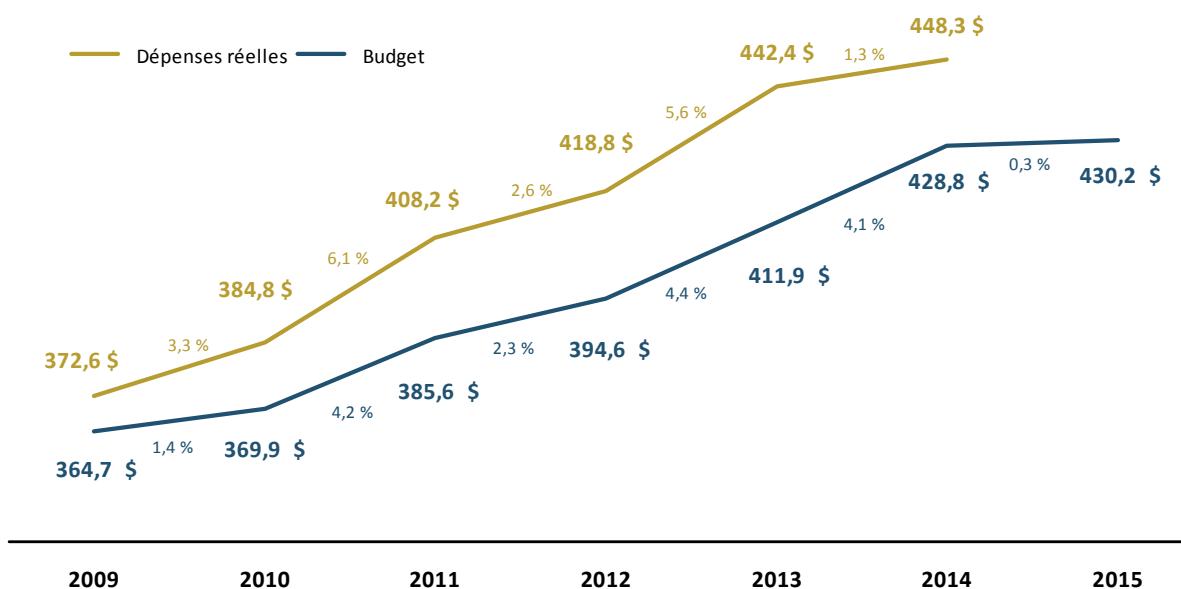
Graphique 28 – Évolution des budgets et des dépenses salariales réelles, services corporatifs

(en milliers de dollars et en pourcentages)



Graphique 29 – Évolution des budgets et des dépenses salariales réelles, arrondissements

(en milliers de dollars et en pourcentages)



Ce déficit se chiffre à 32,5 M\$ pour l'exercice 2014 pour l'ensemble de la Ville, en excluant les cotisations de l'employeur (voir le tableau 174).

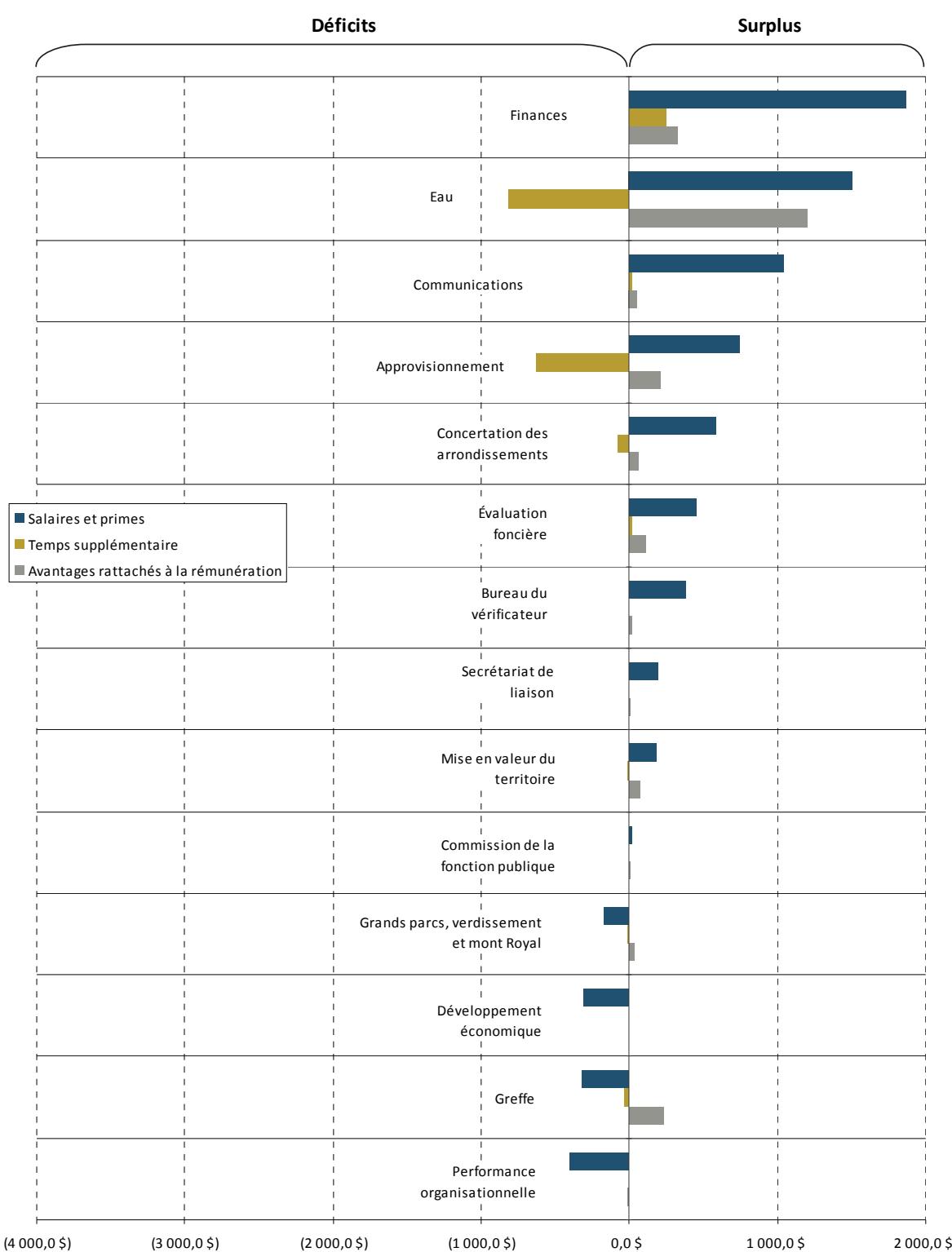
Tableau 174 – Déficits de rémunération de base (excluant les charges sociales), 2014
(en milliers de dollars)

	Budget	Réel	Écart
Arrondissements	428 829,6	448 341,4	(19 511,8)
Services corporatifs	1 156 249,4	1 169 272,2	(13 022,8)
Total	1 585 079,0	1 617 613,6	(32 534,6)

Les graphiques 30 et 31 illustrent le détail du déficit de salaires des services corporatifs et des arrondissements.

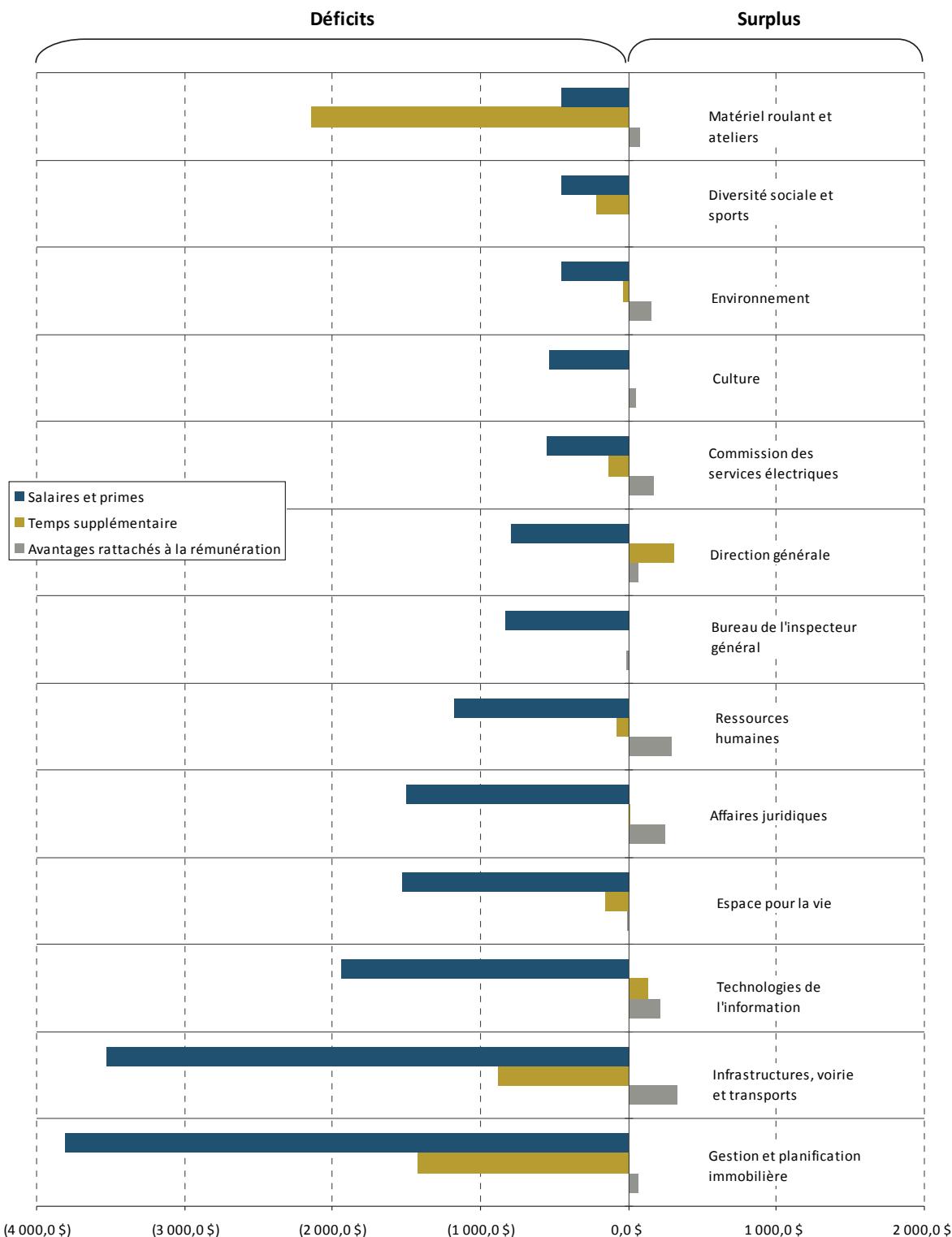
Graphique 30 – Déficits de rémunération de base (excluant les charges sociales), services corporatifs, 2014¹

(en milliers de dollars)



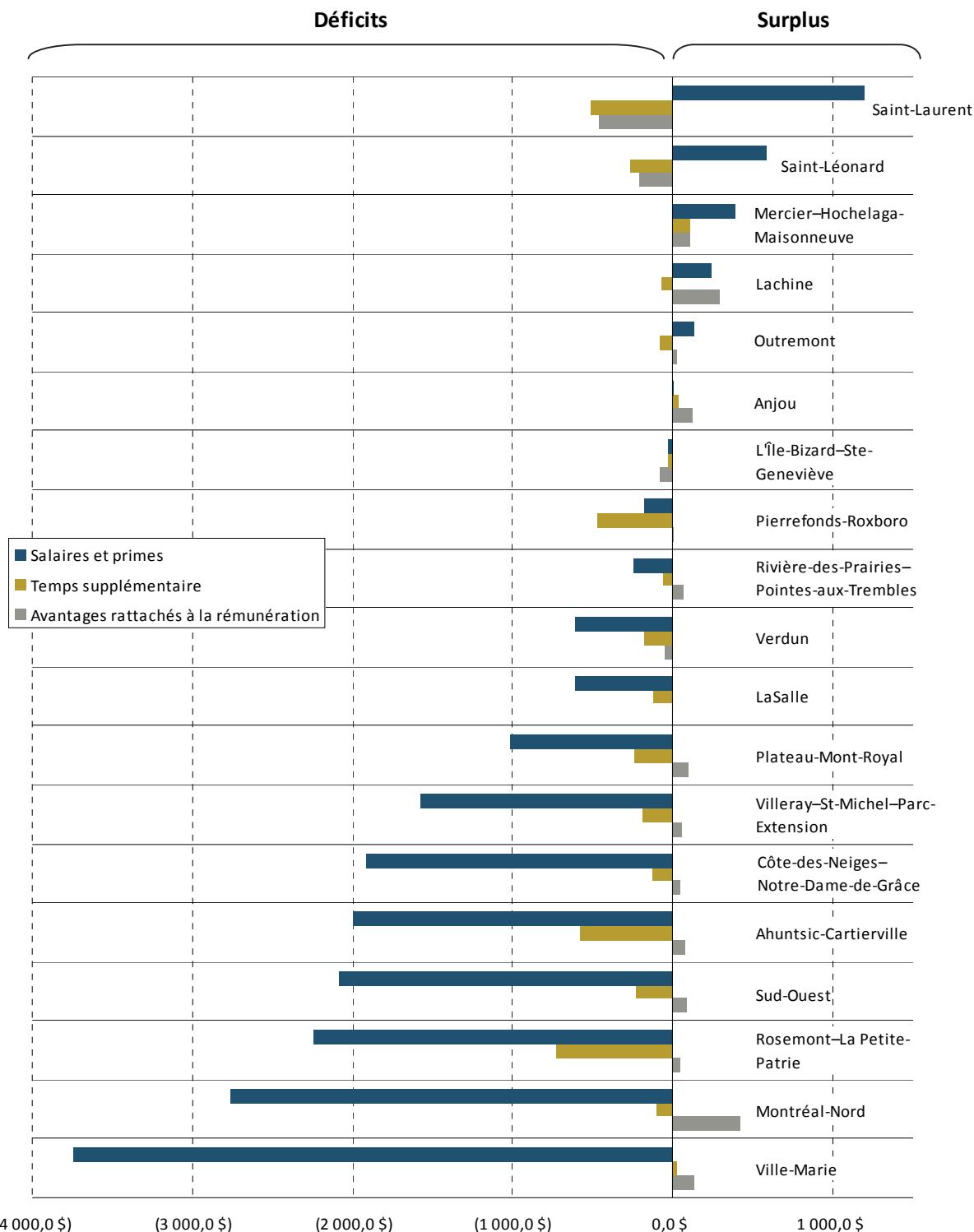
¹ Excluant la sécurité publique

Graphique 30 – Déficits de rémunération de base (excluant les charges sociales), services corporatifs, 2014¹ (suite)
 (en milliers de dollars)



¹ Excluant la sécurité publique

Graphique 31 – Déficits de rémunération de base (excluant les charges sociales), arrondissements, 2014
 (en milliers de dollars)



En analysant les causes de ce déficit structurel, il s'est avéré que ce déficit provient principalement de quatre sources :

1. Entente à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE)

Les arrondissements sont mandatés par le Service de l'eau pour effectuer des travaux sur les réseaux d'eau et d'égout. Lors de l'adoption du budget, les montants prévus étaient inscrits au Service de l'eau pour des services techniques, puis ils étaient virés en cours d'année aux arrondissements. Une fois, le virement vers les arrondissements effectué, ceux-ci utilisaient la majorité de ces sommes pour financer la rémunération des employés affectés à cette activité.

2. Programme de propreté 2011-2015

Depuis 2008, les arrondissements reçoivent un budget supplémentaire en cours d'année afin de financer des activités et des projets liés au programme de la propreté. Malgré que ces montants ne soient pas initialement inscrits en rémunération, ce budget était utilisé principalement par les arrondissements pour financer de la rémunération.

3. Affectation de surplus non budgétaire

Contrairement aux services corporatifs, les arrondissements conservent et peuvent utiliser leurs surplus budgétaires à des fins qui leur sont propres. En cours d'année, plusieurs arrondissements finançaient des dépenses récurrentes de rémunération non budgétées en faisant des affectations de surplus en cours d'année.

4. Utilisation d'économies provenant des autres familles de dépenses

Les unités administratives financent également des dépenses de rémunération régulière non budgétées par des économies effectuées, par exemple, sur des contrats d'honoraires professionnels.

Chacune de ces pratiques avait pour effet d'augmenter les dépenses réelles de rémunération en comparaison des dépenses budgétées. Il est nécessaire de préciser qu'un écart marginal entre le budget et le réel sera toujours présent. Par contre, les analyses démontrent que les quatre éléments précédés sont structurels et ont des impacts récurrents sur la rémunération.

Cependant, en dehors des affectations de surplus non budgétés, ces pratiques n'augmentent pas le niveau total des dépenses de la Ville.

Régularisation de la main-d'œuvre

Ce déficit structurel pose plusieurs problèmes. Le premier en est un de transparence pour l'Administration qui n'a pas le portrait réel des effectifs, alors qu'elle doit défendre sa gestion des fonds publics.

Un autre problème est la difficulté de prévoir l'évolution des coûts réels de rémunération sans avoir un portrait juste de l'effectif réel. Ceci réduit notre capacité à établir des prévisions de coûts nécessaires à la confection du cadre budgétaire de la Ville. Un effectif partiel diminue la qualité de nos prévisions au niveau des cotisations de l'employeur notamment en ce qui a trait aux régimes de retraite et aux avantages sociaux.

Dans un souci d'optimisation et de contrôle des données relatives à la masse salariale, il a été décidé de regulariser ces années-personnes et de les intégrer à la main-d'œuvre inscrite au budget de fonctionnement. Ceci a donc pour effet d'augmenter l'effectif de 559,4 années-personnes.

Graphique 32 – Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés
(en années-personnes)

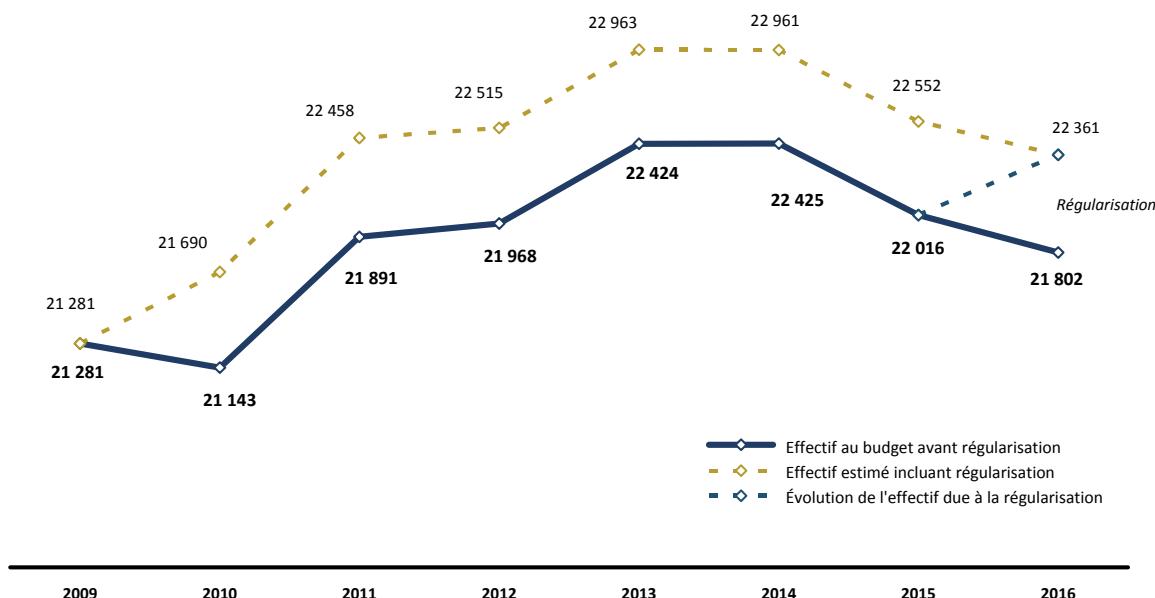


Tableau 175 – Répartition de l'effectif
 (en années-personnes)

Secteurs d'activités	Budget 2015 comparatif			Variation a-p. 2016 PQMO			Budget 2016 non-régularisé			Régularisation	Budget 2016		
	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total		Fonctionnement	PTI	Total
Services administratifs													
Services de la direction générale													
Communications	106,0	-	106,0	5,0	-	5,0	111,0	-	111,0	1,0	112,0	-	112,0
Direction générale	82,3	-	82,3	21,0	-	21,0	103,3	-	103,3	1,0	104,3	-	104,3
Finances	489,0	10,0	499,0	(25,9)	7,8	(18,1)	463,1	17,8	480,9	3,4	466,5	17,8	484,3
Performance organisationnelle	14,0	-	14,0	4,5	-	4,5	18,5	-	18,5	-	18,5	-	18,5
Ressources humaines	385,5	12,0	397,5	(9,5)	-	(9,5)	376,0	12,0	388,0	3,0	379,0	12,0	391,0
Technologies de l'information	445,3	152,0	597,3	(4,0)	5,0	1,0	441,3	157,0	598,3	-	441,3	157,0	598,3
Autres services administratifs													
Bureau de l'inspecteur général	27,0	-	27,0	1,0	-	1,0	28,0	-	28,0	-	28,0	-	28,0
Commission de la fonction publique	6,0	-	6,0	-	-	-	6,0	-	6,0	-	6,0	-	6,0
Sécrétariat de liaison	5,0	-	5,0	(3,0)	-	(3,0)	2,0	-	2,0	-	2,0	-	2,0
Vérificateur général	34,0	-	34,0	(1,0)	-	(1,0)	33,0	-	33,0	-	33,0	-	33,0
Total – Services administratifs	1 594,1	174,0	1 768,1	(11,9)	12,8	0,9	1 582,2	186,8	1 769,0	8,4	1 590,6	186,8	1 777,4
Sécurité publique													
Police	5 580,2	16,7	5 596,9	(81,2)	0,9	(80,3)	5 499,0	17,6	5 516,6	-	5 499,0	17,6	5 516,6
Sécurité incendie	2 799,9	1,6	2 801,5	(19,0)	0,4	(18,6)	2 780,9	2,0	2 782,9	11,5	2 792,4	2,0	2 794,4
Total – Sécurité publique	8 380,1	18,3	8 398,4	(100,2)	1,3	(98,9)	8 279,9	19,6	8 299,5	11,5	8 291,4	19,6	8 311,0
Services institutionnels													
Affaires juridiques	478,6	-	478,6	(3,5)	2,0	(1,5)	475,1	2,0	477,1	2,0	477,1	2,0	479,1
Approvisionnement	232,0	1,0	233,0	2,5	-	2,5	234,5	1,0	235,5	5,0	239,5	1,0	240,5
Évaluation foncière	182,2	8,0	190,2	(6,9)	1,0	(5,9)	175,3	9,0	184,3	-	175,3	9,0	184,3
Gestion et planification immobilière	511,7	45,5	557,2	(25,4)	5,5	(19,9)	486,3	51,0	537,3	3,0	489,3	51,0	540,3
Greffe	206,5	-	206,5	(1,0)	-	(1,0)	205,5	-	205,5	2,0	207,5	-	207,5
Matériel roulant et ateliers	331,5	-	331,5	(6,5)	-	(6,5)	325,0	-	325,0	2,0	327,0	-	327,0
Total – Services institutionnels	1 942,5	54,5	1 997,0	(40,8)	8,5	(32,3)	1 901,7	63,0	1 964,7	14,0	1 915,7	63,0	1 978,7
Développement													
Commission des services électriques	68,7	63,2	131,9	(0,8)	1,0	0,2	67,9	64,2	132,1	-	67,9	64,2	132,1
Développement économique	33,5	-	33,5	8,0	-	8,0	41,5	-	41,5	2,0	43,5	-	43,5
Eau	780,6	116,3	896,9	3,8	(5,2)	(1,4)	784,4	111,1	895,5	6,8	791,2	111,1	902,3
Environnement	241,6	22,2	263,8	(0,2)	-	(0,2)	241,4	22,2	263,6	3,0	244,4	22,2	266,6
Infrastructures, voirie et transports ¹	207,3	272,0	479,3	43,0	(25,5)	17,5	250,3	246,5	496,8	18,8	259,8	255,8	515,6
Mise en valeur du territoire	145,4	12,8	158,2	11,3	(12,8)	(1,5)	156,7	-	156,7	3,0	159,7	-	159,7
Total – Développement	1 477,1	486,5	1 963,6	65,1	(42,5)	22,6	1 542,2	444,0	1 986,2	33,6	1 566,5	453,3	2 019,8
Qualité de vie													
Culture	158,0	12,8	170,8	(1,2)	(7,0)	(8,2)	156,8	5,8	162,6	-	156,8	5,8	162,6
Diversité sociale et sports	146,9	7,0	153,9	(0,4)	(2,0)	(2,4)	146,5	5,0	151,5	2,0	148,5	5,0	153,5
Espace pour la vie	434,6	6,0	440,6	(15,3)	2,0	(13,3)	419,3	8,0	427,3	19,9	439,2	8,0	447,2
Grands parcs, verdissement et mont Royal	113,9	61,1	175,0	(1,9)	(3,3)	(5,2)	112,0	57,8	169,8	-	112,0	57,8	169,8
Total – Qualité de vie	853,4	86,9	940,3	(18,8)	(10,3)	(29,1)	834,6	76,6	911,2	21,9	856,5	76,6	933,1
Concertation des arrondissements													
Concertation des arrondissements	44,5	5,6	50,1	2,2	(4,3)	(2,1)	46,7	1,3	48,0	81,6	128,3	1,3	129,6
Total – Concertation des arrondissements	44,5	5,6	50,1	2,2	(4,3)	(2,1)	46,7	1,3	48,0	81,6	128,3	1,3	129,6
Arrondissements													
Ahuntsic-Cartierville	405,4	-	405,4	(7,0)	-	(7,0)	398,4	-	398,4	26,7	425,1	-	425,1
Anjou	209,4	-	209,4	2,3	-	2,3	211,7	-	211,7	4,0	215,7	-	215,7
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	460,7	2,0	462,7	9,7	2,0	11,7	470,4	4,0	474,4	19,5	489,9	4,0	493,9
Lachine	250,0	-	250,0	(4,5)	-	(4,5)	245,5	-	245,5	3,5	249,0	-	249,0
LaSalle	290,3	-	290,3	(1,2)	-	(1,2)	289,1	-	289,1	1,3	290,4	-	290,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	91,5	2,5	94,0	-	0,5	0,5	91,5	3,0	94,5	-	91,5	3,0	94,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	505,6	3,0	508,6	(8,8)	2,0	(6,8)	496,8	5,0	501,8	14,9	511,7	5,0	516,7
Montréal-Nord	331,6	-	331,6	(5,0)	-	(5,0)	326,6	-	326,6	38,3	364,9	-	364,9
Outremont	129,5	-	129,5	2,8	-	2,8	132,3	-	132,3	3,0	135,3	-	135,3
Pierrefonds-Roxboro	256,3	2,0	258,3	(2,0)	-	(2,0)	254,3	2,0	256,3	13,5	267,8	2,0	269,8
Plateau-Mont-Royal	442,0	1,0	443,0	(8,0)	1,0	(7,0)	434,0	2,0	436,0	8,0	442,0	2,0	444,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	406,8	7,0	413,8	(8,0)	-	(8,0)	398,8	7,0	405,8	10,0	408,8	7,0	415,8
Rosemont–La Petite-Patrie	607,9	2,0	609,9	(7,6)	-	(7,6)	600,3	2,0	602,3	61,4	661,7	2,0	663,7
Saint-Laurent	581,7	3,0	584,7	(12,6)	-	(12,6)	569,1	3,0	572,1	24,6	593,7	3,0	596,7
Saint-Léonard	248,5	-	248,5	0,6	-	0,6	249,1	-	249,1	12,0	261,1	-	261,1
Sud-Ouest	395,9	2,7	398,6	-	(2,0)	(2,0)	395,9	0,7	396,6	35,2	431,1	0,7	431,8
Verdun	313,7	-	313,7	(5,9)	-	(5,9)	307,8	-	307,8	9,2	317,0	-	317,0
Ville-Marie	522,8	-	522,8	(15,8)	-	(15,8)	507,0	-	507,0	77,7	584,7	-	584,7
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	422,6	1,0	423,6	(7,8)	-	(7,8)	414,8	1,0	415,8	25,6	440,4	1,0	441,4
Total – Arrondissements	6 872,2	26,2	6 898,4	(78,8)	3,5	(75,3)	6 793,4	29,7	6 823,1	388,4	7 181,8	29,7	7 211,5
Total – Effectif	21 163,9	852,0	22 015,9	(183,2)	(31,0)	(214,2)	20 980,7	821,0	21 801,7	559,4	21 530,8	830,3	22 361,1

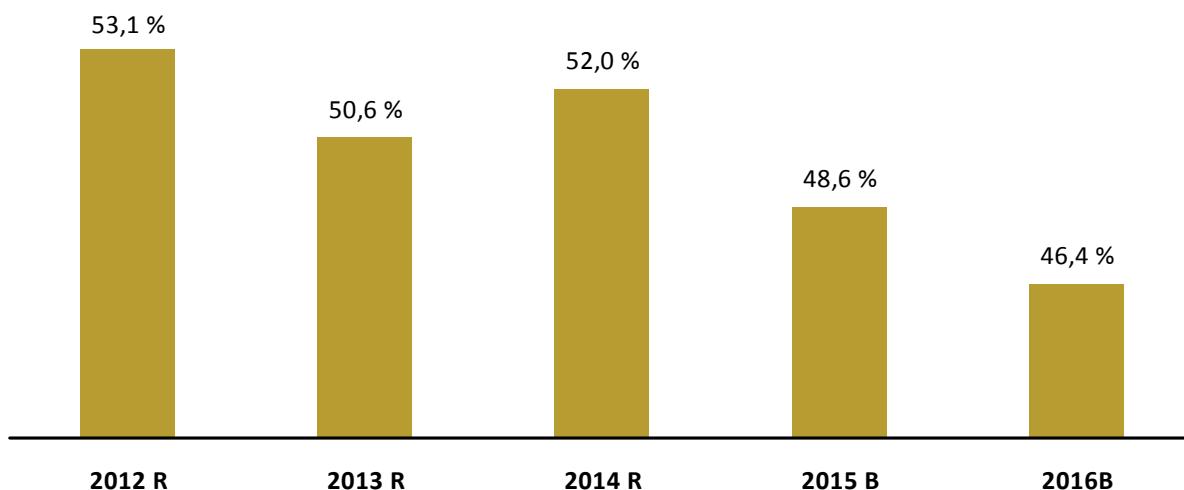
¹ Les régularisations du SIVT incluent 9,3 a-p. au PTI.

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes établis et autres charges sociales. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions statutaires), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Toutefois, au budget de 2016, la rémunération globale s'élève à 2 350,8 M\$ et affiche plutôt une baisse de 54,7 M\$. La gestion planifiée des effectifs au cours des années, couplée aux économies anticipées à l'égard des régimes de retraite, explique cette baisse de 2,3 %.

Le graphique suivant illustre l'évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement. Il s'agit du poste de dépenses le plus important.

Graphique 33 – Évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement



R : réel

B : budget

Tableau 176 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015		2015	2016
Rémunération	1 572 532,5	1 617 733,7	1 613 579,4	1 651 942,2	1 636 978,2	1 692 563,8	
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	220 878,1	232 104,9	193 914,4	196 880,1	226 880,1	183 346,4	
Services passés	395 712,7	330 528,2	294 459,8	259 313,7	267 813,7	207 839,8	
Total régimes de retraite	616 590,8	562 633,1	488 374,2	456 193,8	494 693,8	391 186,2	
Charges sociales et autres cotisations	244 531,9	255 127,6	257 814,0	269 920,1	273 861,6	267 066,0	
Total – Cotisations de l'employeur	861 122,7	817 760,7	746 188,2	726 113,9	768 555,4	658 252,2	
Total – Rémunération globale	2 433 655,2	2 435 494,4	2 359 767,6	2 378 056,1	2 405 533,6	2 350 816,0	

Rémunération

La rémunération augmente de 55,6 M\$, soit 3,4 %, pour atteindre 1 692,6 M\$. Cet écart comprend :

- une croissance de la rémunération de 40,7 M\$ en raison des indexations salariales et des progressions statutaires, soit 2,5 %;
- un montant additionnel de 24,9 M\$ associé à la régularisation de 559,4 a-p.;
- une baisse de 10 M\$ découlant d'une diminution de l'effectif net relié au PQMO (excluant les cotisations de l'employeur).

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur diminuent de 110,3 M\$, soit 14,4 %, pour atteindre 658,3 M\$. Cette diminution est attribuable principalement à une réduction de 60 M\$ des dépenses relatives aux services passés des régimes de retraite ainsi qu'à une diminution du coût des services courants des régimes de retraite de 43,5 M\$. Concernant les avantages sociaux, la baisse de 6,8 M\$ s'explique essentiellement par l'anticipation d'économies en lien avec la négociation du partage du coût des assurances collectives.

Tableau 177 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur
 (en milliers de dollars)

	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	10 568,5	965,2	3 073,9	14 607,6
Cadres de gestion	1 286,3	152 223,9	14 970,6	58 783,4	225 977,9
Cadres conseil	371,3	35 971,6	3 730,5	7 841,0	47 543,1
	1 657,6	188 195,5	18 701,1	66 624,4	273 521,0
Contremaîtres	399,3	35 458,7	3 925,3	9 435,3	48 819,3
Juges	31,0	6 751,7	276,9	5 734,8	12 763,4
Professionnels	2 043,4	184 105,3	20 364,6	37 915,6	242 385,5
Cols blancs	5 848,1	314 828,4	41 265,6	92 348,0	448 442,0
Cols bleus	4 640,1	286 109,8	38 188,2	91 186,2	415 484,2
Policiers	4 168,3	412 028,1	37 871,1	123 498,1	573 397,3
Pompiers	2 411,0	220 406,9	23 343,4	34 507,9	278 258,2
Préposés aux traverses d'écoliers	229,0	7 797,3	1 007,7	-	8 805,0
	21 530,8	1 666 250,2	185 909,1	464 324,2	2 316 483,5
Sécurité du revenu ¹		21 220,2	2 771,8	3 649,2	27 641,2
Bureau du taxi ²		1 869,7	237,9	319,6	2 427,2
Stationnement de Montréal ³		3 223,7	423,5	616,9	4 264,1
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	21 530,8	1 692 563,8	189 342,3	468 909,9	2 350 816,0

¹ Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget des dépenses.

² Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises à la réalisation de son mandat. Bien que ces employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget des dépenses de la Ville.

³ Conformément à une entente-cadre, la Société en commandite Stationnement de Montréal assume les dépenses d'exploitation et la gestion des espaces de stationnement tarifés sur le territoire de la ville de Montréal. À cet effet, une convention de services liant la Ville et la Société assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par la Société. Bien que ces employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget des dépenses de la Ville.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) renferme un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des trois prochaines années. Pour mener à bien cet exercice et développer l'expertise interne, l'ajout de personnel est requis. Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement en dépenses d'immobilisations.

Tableau 178 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés
(en milliers de dollars)

	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	55,3	5 855,3	614,6	1 245,9	7 715,8
Cadres conseil	13,0	1 174,9	122,4	255,7	1 553,0
	68,3	7 030,2	737,0	1 501,6	9 268,8
Contremaîtres	2,2	192,7	21,8	31,3	245,8
Professionnels	402,5	37 716,0	4 103,0	6 330,3	48 149,3
Cols blancs	343,4	22 910,5	3 033,8	3 841,1	29 785,4
Cols bleus	10,8	632,6	81,5	124,7	838,8
Policiers	3,1	248,2	24,8	36,2	309,2
Total – Main-d'œuvre capitalisée	830,3	68 730,2	8 001,9	11 865,2	88 597,3
Sources de financement					
Paiement au comptant					20 379,5
Stratégie de paiement au comptant (affectations)					387,0
Emprunts					
• remboursés par les activités commerciales					6 349,4
• à la charge des contribuables					61 481,4
Total – Sources de financement					88 597,3

LES RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un évènement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

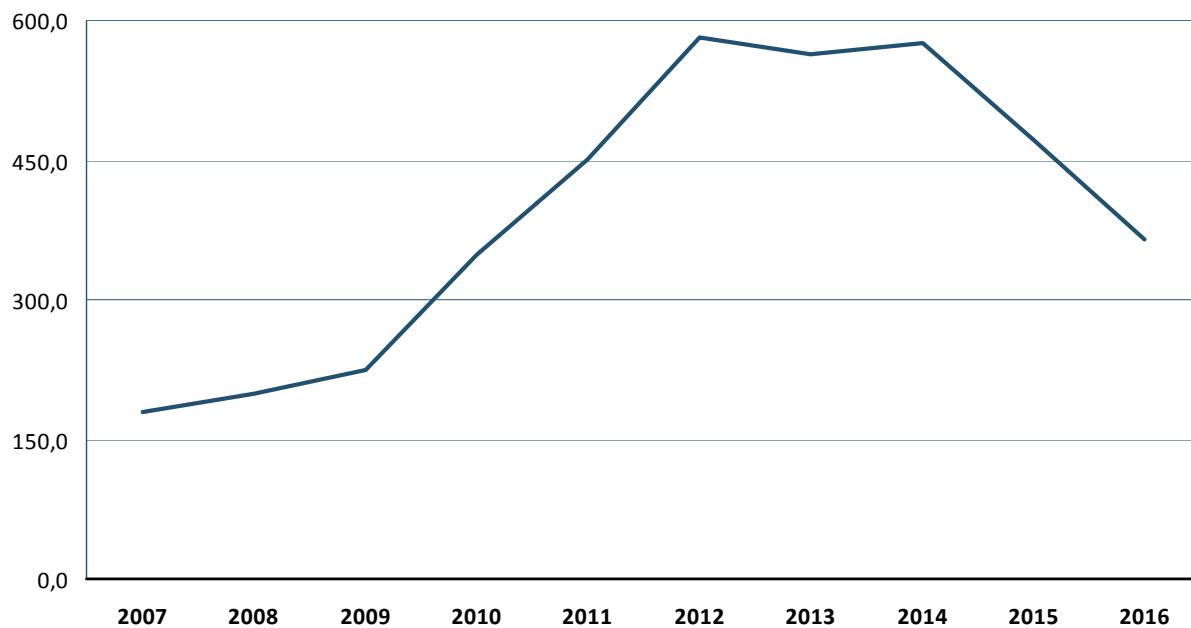
Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois dans cette section, nous référons uniquement au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges sont traitées sous la rubrique « cotisations de l'employeur » et représentent 365,1 M\$ en 2016, comparativement à 471,5 M\$ au budget comparatif de 2015. Si nous tenons compte de l'allègement prévu à chacune de ces deux années, la charge nette est de 305,8 M\$ en 2016, comparativement à 409,4 M\$ en 2015, soit une réduction de 103,6 M\$.

Graphique 34 – Charge de retraite, budgets de 2007 à 2016
 (en millions de dollars)



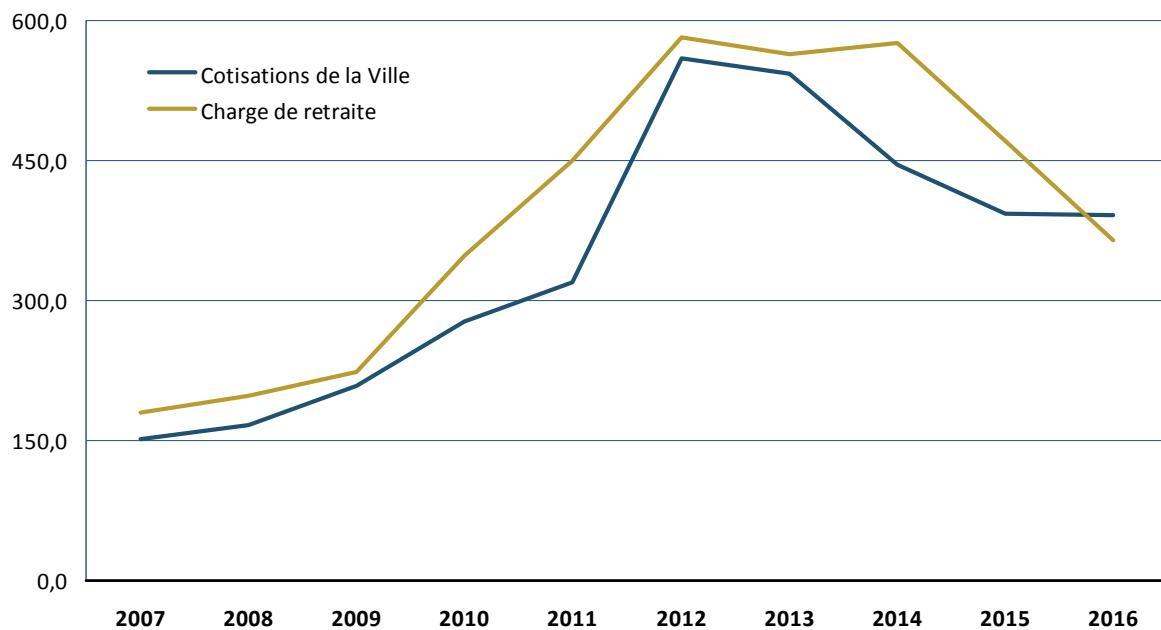
Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville, aux différents régimes de retraite selon les évaluations actuarielles déposées, à la dépense prévue aux différents budgets de la Ville, c'est-à-dire taxée aux contribuables. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans aux fins du calcul de la charge fiscale versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement (2007, 2010, 2013) alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge différentes de celles des évaluations de financement (la période est plus courte pour la charge);
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et celles utilisées pour les fins de financement (ex. taux d'actualisation).

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater à partir du graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

Graphique 35 – Régimes de retraite – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2007 à 2016
(en millions de dollars)



L'ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PTI. Une section particulière du PTI 2016-2018 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

Tableau 179
Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2014

Dette brute	7 590,9 M\$
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal	4 566,8 M\$
Nombre d'emprunts en circulation	71
Taux d'intérêt nominal pondéré	4,75 %

Volume et nombre d'emprunts estimés en 2015

Nombre d'émissions	7
Nouveaux financements	590,7 M\$
Refinancements	195,0 M\$
Besoins STM	139,3 M\$
Programme global	925,0 M\$

Volume et nombre d'emprunts estimés en 2016

Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements	650,0 M\$
Refinancements	42,9 M\$
Besoins STM	122,0 M\$
Programme global	814,9 M\$

Concernant la politique de gestion de la dette entrée en vigueur en 2004

Contribution volontaire de 2016	57,5 M\$
Amélioration de l'endettement grâce à la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale	701,4 M\$
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2016	92 %
Limite prévue à la politique	100 %
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2016, excluant la dette actuarielle initiale	12 %
Limite prévue à la politique	16 %

Cotes de crédit

Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P, depuis octobre 2015	AA-
S&P, 1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2012 à 2016.

Tableau 180

Coût de la dette

(en milliers de dollars)

	2012	Réel 2013	2014	Prévision 2015	Budget 2015	Budget 2016
Coût brut de la dette						
Intérêts et autres frais	365 408,2	366 499,5	376 588,1	380 591,1	392 163,4	394 876,5
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	379 014,0	376 515,7	385 304,2	418 259,9	417 465,3	447 402,3
	744 422,2	743 015,2	761 892,3	798 851,0	809 628,7	842 278,8
Affectation au remboursement de la dette	31 968,0	32 360,4	33 145,0	33 301,0	33 301,0	26 114,3
Service de la dette brute	776 390,2	775 375,6	795 037,3	832 152,0	842 929,7	868 393,1
Remboursement de capital par subventions	89 758,0	95 317,8	88 753,0	85 657,7	83 517,9	90 151,0
Coût brut de la dette	866 148,2	870 693,4	883 790,3	917 809,7	926 447,6	958 544,1
Moins:						
Revenus de placement des fonds d'amortissement	48 202,5	54 513,9	57 451,4	58 751,3	58 748,1	60 814,5
Prime à l'émission - Revenus reportés	6 527,0	5 369,7	5 262,1	10 761,2	4 744,8	7 176,9
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec						
- pour la portion des intérêts	59 075,4	54 581,1	48 902,1	41 691,6	45 023,0	45 266,8
- pour la portion du capital	89 758,0	95 317,8	88 753,0	85 657,7	83 517,9	90 151,0
	203 562,9	209 782,5	200 368,6	196 861,8	192 033,8	203 409,2
Moins :						
Recouvrement de la Société de transport de Montréal	5 522,9	7 868,8	11 199,3	15 309,4	17 229,1	19 073,0
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	35 555,0	36 490,5	37 052,0	38 347,4	39 347,3	38 430,9
	41 077,9	44 359,3	48 251,3	53 656,8	56 576,4	57 503,9
Coût net de la dette à la charge des contribuables	621 507,4	616 551,6	635 170,4	667 291,1	677 837,4	697 631,0
Répartition de cette charge entre les contribuables						
Contribuables de l'agglomération	237 982,0	236 966,5	237 102,2	245 649,1	253 587,9	248 084,8
Contribuables de la Ville de Montréal	383 525,4	379 585,1	398 068,2	421 642,0	424 249,5	449 546,2

ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les dépenses, les quotes-parts au financement des activités de l'agglomération, les activités de financement et les affectations.

Tableau 181 – État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget 2015				Budget 2016			
	2012	2013	2014	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interintérêts à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interintérêts à éliminer	Total
Revenus par activités											
Taxes	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 114 091,1	45 000,3	-	3 159 091,4	3 202 692,4	46 070,3	-	3 248 762,7
Paiements tenant lieu de taxes	241 638,1	238 411,8	250 956,5	236 311,6	-	-	236 311,6	247 844,1	-	-	247 844,1
Quotes-parts	393 230,4	396 295,6	400 572,5	-	2 215 372,0	(1 808 975,7)	406 396,3	-	2 246 308,2	(1 841 196,0)	405 112,2
Transferts	381 637,3	358 327,6	251 799,6	136 359,9	87 007,8	-	223 367,7	132 988,1	74 347,6	-	207 335,7
Services rendus	292 384,2	307 147,5	289 834,0	264 025,0	55 671,5	(19 882,2)	299 814,3	273 273,8	58 135,1	(21 057,5)	310 351,4
Amendes et pénalités	181 575,4	195 765,4	178 368,3	106 466,3	93 290,6	-	199 756,9	106 826,9	92 718,2	-	199 545,1
Imposition de droits	210 805,5	160 198,8	189 811,0	158 030,0	1 943,1	-	159 973,1	168 019,3	1 943,1	-	169 962,4
Intérêts	117 078,6	118 801,8	122 800,8	80 423,0	37 084,9	-	117 507,9	84 238,1	35 874,6	-	120 112,7
Autres revenus	85 143,8	76 877,7	77 470,0	48 685,7	22 916,7	-	71 602,4	49 061,3	23 387,2	-	72 448,5
Total – Revenus par activités	4 774 964,6	4 824 990,3	4 823 057,2	4 144 392,6	2 558 286,9	(1 828 857,9)	4 873 821,6	4 264 944,0	2 578 784,3	(1 862 253,5)	4 981 474,8
Dépenses par activités											
Administration générale	856 077,9	910 275,3	742 088,8	514 836,1	391 391,4	(19 470,1)	886 757,4	513 285,1	347 039,8	(20 642,9)	839 682,0
Sécurité publique	1 018 291,1	1 031 864,3	1 046 591,3	16 166,7	1 031 314,4	(119,0)	1 047 362,1	14 457,5	1 015 838,4	(121,5)	1 030 174,4
Transport	787 476,8	864 513,9	805 477,0	381 572,2	500 389,6	-	881 961,8	394 994,8	529 988,2	-	924 983,0
Hygiène du milieu	398 528,1	482 123,4	397 156,1	197 645,3	230 151,1	-	427 796,4	205 839,3	227 638,7	-	433 478,0
Santé et bien-être	86 114,4	90 316,7	91 320,1	61 553,2	36 261,5	-	97 814,7	59 048,1	36 416,5	-	95 464,6
Aménagement, urbanisme et développement	199 281,7	190 711,3	183 494,6	166 597,0	59 332,5	(293,1)	225 636,4	151 133,6	58 537,3	(293,1)	209 377,8
Loisirs et culture	492 763,6	501 950,3	506 985,7	424 367,4	88 698,2	-	513 065,6	437 011,8	96 129,6	-	533 141,4
Frais de financement	365 408,2	366 499,5	376 588,0	264 611,6	127 551,8	-	392 163,4	273 327,9	121 548,6	-	394 876,5
Total – Dépenses par activités	4 203 941,8	4 438 254,7	4 149 701,6	2 027 349,5	2 465 090,5	(19 882,2)	4 472 557,8	2 049 098,1	2 433 137,1	(21 057,5)	4 461 177,7
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération				1 808 975,7	-	(1 808 975,7)	-	1 841 196,0	-	(1 841 196,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	379 014,0	376 515,7	385 304,2	249 219,6	168 245,7	-	417 465,3	271 883,8	175 518,5	-	447 402,3
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	4 582 955,8	4 814 770,4	4 535 005,8	4 085 544,8	2 633 336,2	(1 828 857,9)	4 890 023,1	4 162 177,9	2 608 655,6	(1 862 253,5)	4 908 580,0
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	192 008,8	10 219,9	288 051,4	58 847,8	(75 049,3)	-	(16 201,5)	102 766,1	(29 871,3)	-	72 894,8
Affectations											
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(136 667,4)	(125 392,2)	(93 893,8)	(58 723,4)	(35 921,1)	-	(94 644,5)	(117 260,9)	(86 484,6)	-	(203 745,5)
Excédent de fonctionnement affecté	63 274,4	64 795,2	36 652,1	16 141,2	-	-	16 141,2	35 127,2	-	-	35 127,2
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(9 490,1)	2 434,7	(16 870,0)	(16 265,6)	110 970,4	-	94 704,8	(20 632,4)	116 355,9	-	95 723,5
Total – Affectations	(82 883,1)	(58 162,3)	(74 111,7)	(58 847,8)	75 049,3	-	16 201,5	(102 766,1)	29 871,3	-	(72 894,8)
Total – Dépenses, des quotes-parts et du financement	4 665 838,9	4 872 932,7	4 609 117,5	4 144 392,6	2 558 286,9	(1 828 857,9)	4 873 821,6	4 264 944,0	2 578 784,3	(1 862 253,5)	4 981 474,8
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	109 125,7	(47 942,4)	213 939,7	(0,0)	(0,0)	-	(0,0)	(0,0)	0,0	-	(0,0)

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES DES DÉPENSES

Tableau 182 – Dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles et aux loisirs et à la culture
(en milliers de dollars)

	Budget 2015	Budget 2016
Neige – Collecte et transport		
Déblaiement, chargement, épandage d'abrasifs	143 547,7	145 624,9
Sites d'élimination	12 102,8	13 758,1
Total – Enlèvement de la neige	155 650,5	159 383,0
Matières résiduelles – Collecte et transport		
Collecte sélective	30 747,0	31 764,9
Déchets domestiques et assimilés	100 547,8	95 170,6
Matières organiques	11 628,5	11 365,2
Matériaux secs	14 532,9	15 224,7
Autres	5 609,5	7 073,0
Total – Collecte et transport matières résiduelles	163 065,7	160 598,4
Loisirs et culture		
Centres communautaires	79 279,5	79 960,1
Patinoires intérieures et extérieures	35 413,2	36 810,6
Piscines, plages et ports de plaisance	39 226,5	39 548,2
Parcs et terrains de jeu	148 645,4	160 676,2
Expositions et foires	100,5	71,9
Bibliothèques	88 050,3	89 124,1
Musées et centres d'exposition	74 604,9	74 276,2
Autres	47 745,4	52 674,1
Total – Loisirs et culture	513 065,7	533 141,4

NEIGE

La Ville de Montréal reçoit en moyenne plus de 200 centimètres de neige par année. Aussi, pour assurer une certaine fluidité de la circulation routière et piétonne à la suite de ces précipitations hivernales, la Ville doit éliminer l'équivalent de 12 millions de m³ de neige, ce qui représente quelque 300 000 voyages de camions de déneigement. Au-delà de ces statistiques, la Ville doit aussi composer avec les caprices des hivers d'aujourd'hui, reflet des changements climatiques : périodes de redoux suivies de froids glaciaux, épisodes de verglas, etc.

Les dépenses de l'activité « neige » s'élèvent à 159,4 M\$, en hausse de 2,4 %. D'une part, ces dépenses comprennent un budget de 145,6 M\$ pour couvrir tous les coûts associés aux opérations de déneigement, tels que le déblaiement des voies de circulation, le chargement et le transport de la neige, et l'épandage d'abrasifs. L'essentiel de ce budget, soit 145,3 M\$, est réparti dans les 19 arrondissements

de la Ville et affiche une hausse de 1,3 %. Le reste, soit 0,3 M\$, est utilisé centralement et sert à des fins de planification opérationnelle plus large, par exemple à payer tous les coûts associés aux plans de communication.

D'autre part, ces dépenses comprennent un budget de 13,8 M\$ pour les coûts de gestion et d'entretien des 28 sites d'élimination de la neige, répartis sur le territoire de la ville. Depuis 2015, ce budget est géré par le Service de concertation des arrondissements. Outre les coûts reliés à l'exploitation normale des sites (location, machinerie spécialisée, suivi environnemental), il faut inclure les coûts relatifs aux projets de développement informatique en lien avec la gestion du système intelligent de transport de la neige (SIT-Neige), qui rejoindra les 19 arrondissements de la Ville en 2016.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

La diminution du budget en 2016 s'explique en grande partie par les économies à venir des contrats d'enfouissement des déchets et du respect du plan d'optimisation.

La Ville a obtenu, lors des derniers appels d'offres, une réduction des coûts d'environ 5,4 M \$ de réduction pour les frais d'élimination et de traitement des déchets, comparativement aux coûts de contrats se terminant en 2015.

Une partie de ces économies est utilisée pour soutenir la stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires qui nécessite un investissement de 650 000 \$ dans une campagne de sensibilisation de la population et un autre de 900 000 \$ pour desservir 134 725 nouvelles portes, dont 72 000 portes génèrent des coûts de collecte et de transport supplémentaires.

LOISIRS ET CULTURE

L'activité « loisirs et culture » inclut les activités liées aux bibliothèques, aux arénas, aux patinoires, aux piscines ainsi que celles liées à la vie communautaire.

En 2016, le budget total destiné à cette activité augmente de 20,1 M\$, soit une hausse de 3,9 %, pour s'établir à 533,1 M\$. Cette hausse permet de financer, entre autres :

- les budgets requis pour l'ouverture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et le fonctionnement de la bibliothèque Saul-Bellow, dans l'arrondissement de Lachine, à la suite de son agrandissement;
 - l'allocation d'un budget supplémentaire pour le traitement des frênes situés sur des propriétés privées, dans les zones à risque;
 - une hausse des contributions à certains organismes, notamment à la Société du parc Jean-Drapeau et à Tennis Canada;
 - un budget supplémentaire pour le développement du réseau des bibliothèques.
-

ANNEXES

STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités selon la structure organisationnelle de la Ville ainsi que par fonctions et activités.

En parallèle, l'administration municipale a choisi d'utiliser des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes pour contrôler certaines de ses activités. Ces fonds servent à regrouper sous une même entité comptable les revenus et les dépenses associés à des activités de nature commerciale ou certains services fournis par des unités administratives à d'autres unités au sein de la Ville, notamment pour l'occupation de bâtiments et pour l'utilisation de matériel roulant. Ces fonds ne sont pas présentés distinctement dans le présent document afin d'alléger la présentation du budget. Les transactions liées à ces fonds sont toutefois éliminées à titre de transactions interentités afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des dépenses de la Ville à des fins fiscales.

Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document budgétaire.

STRUCTURE DE PRÉSENTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités membres pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal;
- les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux et à des tierces parties ainsi que les autres types de revenus;
- les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- la **rémunération** qui comprend les salaires et les indemnités des employés et des élus;
- les **cotisations de l'employeur** qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- le **transport et les communications, les honoraires professionnels, les services techniques et autres**, ainsi que la **location, l'entretien et la réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans les tableaux 181 et 182, les dépenses sont présentées par fonctions :

- la fonction **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- la fonction **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution d'eau potable, et des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- la fonction **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- la fonction **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- la fonction **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- la fonction **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres liés aux emprunts.

ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES À LA CONFECTON DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de la Ville est comparable à la base comptable, à l'exception de certains éléments énoncés à la fin de la présente section. Cette base comptable comprend – et s'appuie sur – les conventions comptables suivantes :

MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

REVENUS DE TRANSFERTS

Les revenus de transferts (subventions) sont constatés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où la Ville a répondu aux critères d'admissibilité.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

CHARGES ET OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Pour les régimes à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs, la charge de retraite est constituée principalement du coût des avantages accumulés au régime pour les services rendus par les employés actifs, de l'amortissement des gains et des pertes actuariels sur la durée de service moyenne restante des employés actifs et de la dépense d'intérêts au titre des avantages de retraite.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite correspond aux cotisations dues par la Ville relativement aux services rendus par les employés.

FRAIS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES CONTRÔLÉES DE DÉCHETS SOLIDES

La Ville assumera, pour une période estimée à 20 ans, les frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées au cours des années antérieures. Pour faire face à ses obligations, la Ville a constitué au fil des ans une provision destinée à financer les frais de fermeture et d'après-fermeture; ceux-ci correspondent à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation.

Depuis 2009, soit à la suite de la cessation des activités d'enfouissement au principal site de décharges contrôlées de la Ville de Montréal, décrétée au 31 décembre 2008, les charges liées aux opérations de fermeture et de post-fermeture de ce site sont entièrement financées par cette provision.

REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Ce poste, présenté sous la rubrique « Financement », représente les remboursements d'emprunts et les versements aux fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés pour les acquisitions d'immobilisations.

REMBOURSEMENT DE CAPITAL

Ce poste, présenté sous la rubrique « Affectations », représente le remboursement de la dette contractée pour le financement à long terme des activités de fonctionnement.

MONTANTS À POURVOIR DANS LE FUTUR

Le montant à pourvoir dans le futur correspond au solde net des charges constatées à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Le montant à pourvoir résulte des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires reliées à des modifications de conventions comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'application de mesures d'allègement liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- le financement à long terme de certaines charges reliées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045);
- le financement à long terme de certaines charges liées à des activités de fonctionnement.

CONVERSION DES DEVISES

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. L'actif et le passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement s'il s'agit d'éléments monétaires à court terme. Les remboursements d'emprunts et les versements aux fonds d'amortissement relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes

résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Le gain ou la perte de change rattaché à un élément monétaire à long terme libellé en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté à l'état de la situation financière à titre d'élément reporté et imputé à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, selon la méthode de l'amortissement linéaire calculé sur la durée restante des emprunts.

ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTERENTITÉS

Les revenus et les dépenses qui résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges au budget global de la Ville.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Ville utilise des instruments financiers dérivés tels que des conventions d'échanges de devises ou de taux d'intérêt, dans le but de réduire les risques de change et de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéulation.

Les gains ou les pertes reliés aux contrats de swap de devises liés aux emprunts libellés en devises étrangères sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

Les échanges d'intérêts découlant des contrats de swap de taux d'intérêt sont comptabilisés à titre d'ajustements des frais de financement de l'année.

DIFFÉRENCE ENTRE LA BASE BUDGÉTAIRE ET LA BASE COMPTABLE DES ÉTATS FINANCIERS

La base budgétaire diffère légèrement de celle des états financiers relativement aux éléments suivants :

- la majeure partie du coût relatif aux cotisations de l'employeur est budgétisée sur la base d'un taux moyen par accréditation syndicale, alors que pour certains types de cotisations (Régime des rentes du Québec ou assurance-emploi), la charge est comptabilisée au coût réel;
- les impacts financiers des dossiers susceptibles de toucher plusieurs unités d'affaires (services centraux ou arrondissements), notamment ceux liés au renouvellement de conventions collectives ou à l'implantation de projets d'économies, peuvent être budgétisés dans un poste budgétaire au chapitre corporatif, alors que le coût réel de ces impacts sera imputé directement aux diverses unités d'affaires.

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ainsi que la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées du territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

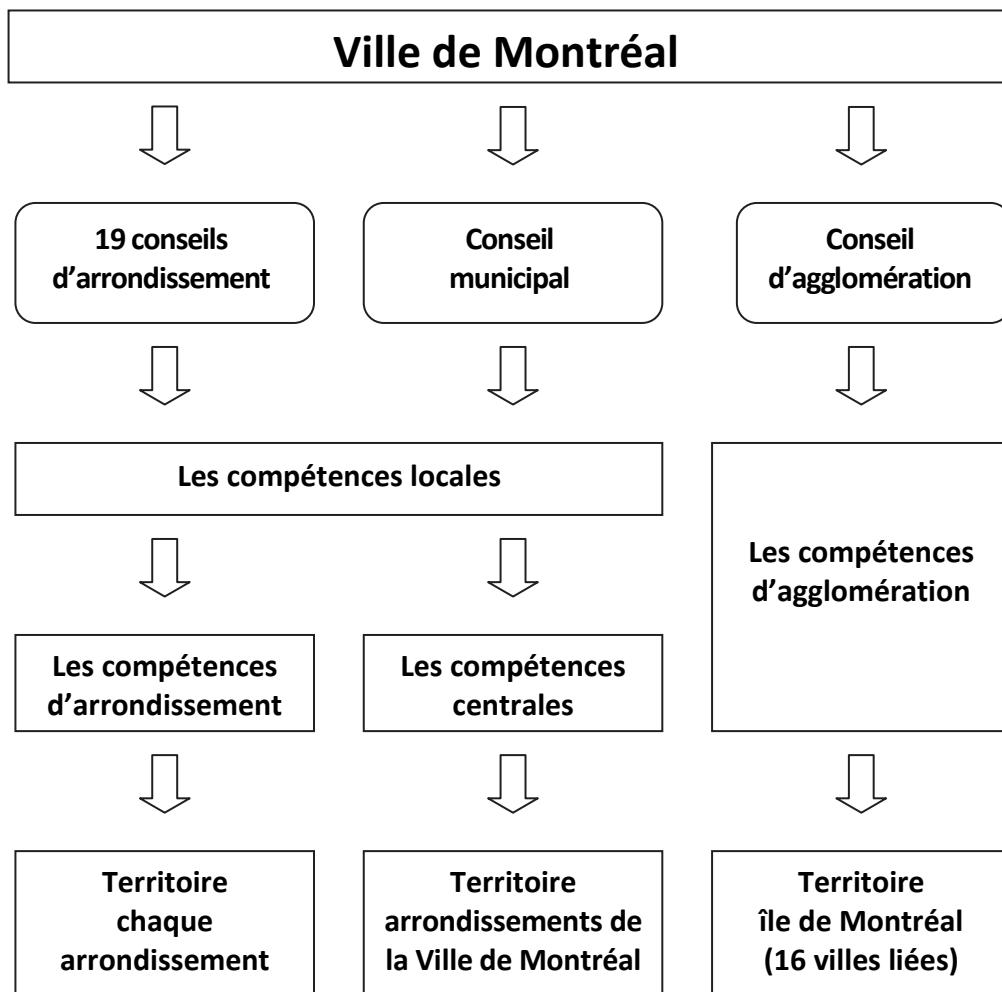
Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 4 énumère les éléments de cette liste qui relèvent toujours de l'agglomération.

LES INSTANCES POLITIQUES ET LEURS CHAMPS DE COMPÉTENCES

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 5

Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE MONTRÉAL

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,7 % pour la Ville de Montréal et 12,3 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau à la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal, qui est d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 183**Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement**

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisme ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

LA CONFECTION DU BUDGET

Conformément à sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2016. Le budget global est présenté de deux façons : par activités financières selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et selon les dépenses par objets.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

LE CADRE JURIDIQUE

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

UNE APPROCHE SOUPLE, EFFICACE ET EFFICIENTE

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal¹.

¹ Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

LA RÉPARTITION DU BUDGET GLOBAL : UNE ANALYSE PRÉCISE ET DÉTAILLÉE

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;
- la répartition des dépenses mixtes.

LE PARTAGE SELON LES COMPÉTENCES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération (voir le tableau 89 et l'annexe 4).

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de la mise en valeur du territoire);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2016, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,36 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contribution ainsi que les dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2016, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Contrôleur général, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à

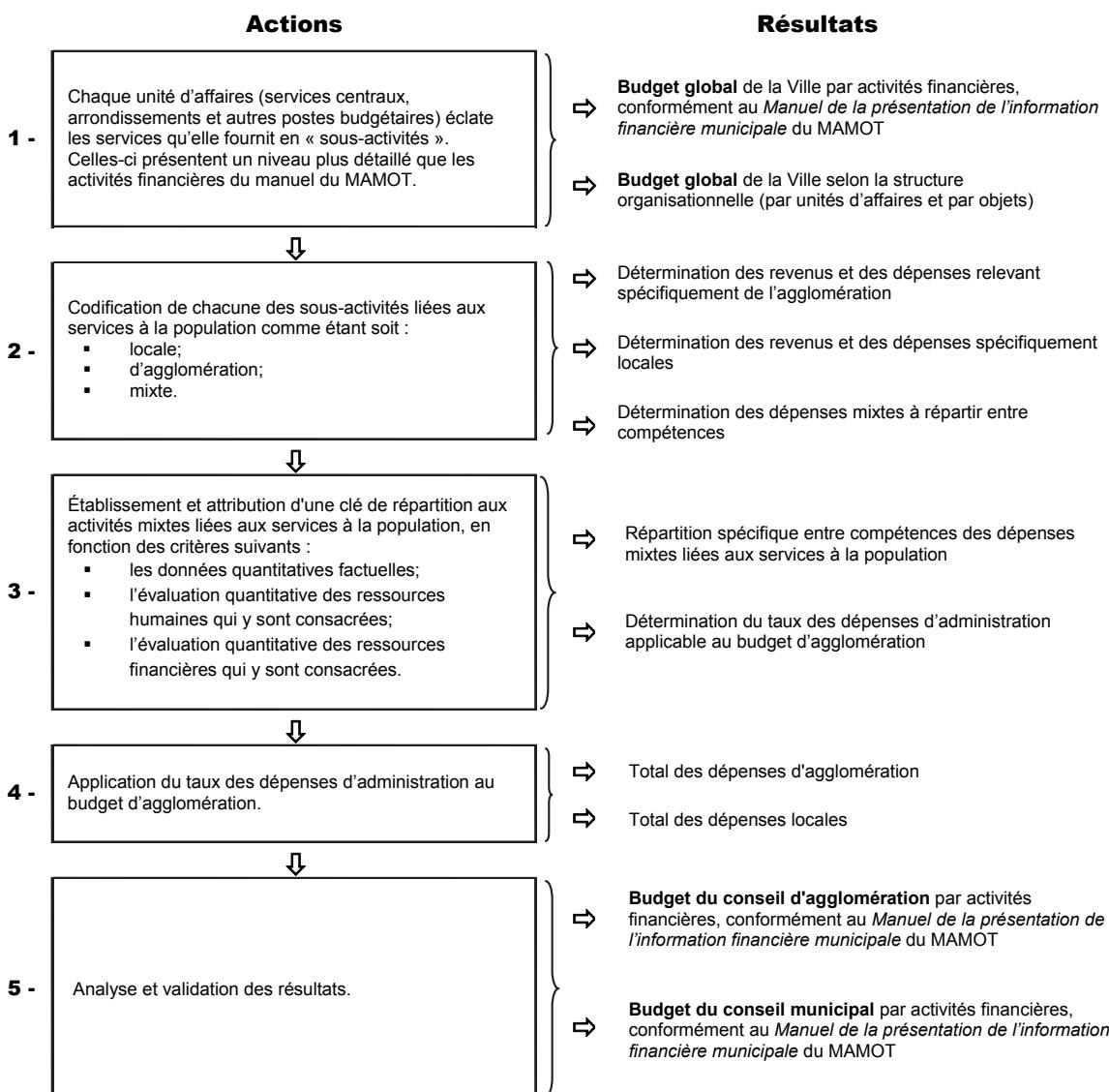
prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de budget de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (exemple : les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

UN PROCESSUS PAR ÉTAPES

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 6

Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

ANNEXE DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc du complexe environnemental de Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

ACTIVITÉS ET OBJETS D'ACTIVITÉS

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération
- Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la rue Amherst avec la rue Cherrier; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Amherst et son prolongement jusqu'au fleuve

Saint-Laurent; de là, allant vers le sud et suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au point de rencontre avec l'autoroute 15-20, soit le pont Champlain; de là, allant vers l'ouest et suivant l'autoroute 15-20 jusqu'au point de rencontre avec l'emprise ferroviaire; de là, allant vers le nord-est et suivant l'emprise ferroviaire ainsi que le bâtiment longeant la voie ferrée jusqu'au point de rencontre avec la fin dudit bâtiment; de là, allant vers le nord-ouest et longeant le bâtiment jusqu'au point de rencontre avec la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys ainsi que l'emprise ferroviaire jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Sainte-Madeleine; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Sainte-Madeleine jusqu'au point de rencontre avec la rue Le Ber; de là, allant vers le nord et suivant la rue Le Ber et son prolongement jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Sébastopol; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue de Sébastopol jusqu'au point de rencontre avec la rue Wellington; de là, allant vers le nord et suivant la rue Wellington jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Bridge jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick; de là, allant vers le nord-ouest jusqu'au point de rencontre avec les rues Guy, William et Ottawa; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la rue Guy jusqu'au point de rencontre avec la rue Notre-Dame Ouest; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'au point de rencontre avec la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue des Pins Ouest; de là, allant vers le nord-est et suivant l'avenue des Pins Ouest jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Denis; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Saint-Denis jusqu'au point de rencontre avec la rue Cherrier; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue Cherrier jusqu'au point de rencontre avec la rue Amherst, le point de départ.

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1^{er} janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Lorsque cela s'avère pertinent, les modifications apportées par la mise en œuvre de la réforme sont indiquées. Ces modifications sont apportées pour une période déterminée, par des règlements du conseil municipal.

Tableau 184

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme – adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme – élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conversion d'un immeuble en propriété divise – dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation – élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie locale – entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige, contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie artérielle – entretien du réseau artériel, entretien des feux de circulation et des structures routières (y compris ceux du réseau local), contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé. ▪ Voirie locale – déneigement et élimination de la neige.

Tableau 184

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux (suite)

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matières résiduelles – gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement et matières résiduelles – compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique local, communautaire, culturel et social – soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique, communautaire, culturel et social – élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, sports, loisirs et parcs – responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, sports, loisirs et parcs – élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

SYNTÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- politique de l'équilibre budgétaire;
- politique de gestion des réserves de fonds;
- politique des sources de revenus;
- politique des équipements et des infrastructures;
- politique de gestion de la dette;
- politique de gestion des dépenses;
- politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. La version complète des politiques financières peut être consultée à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

LA POLITIQUE DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à la taxation et à la tarification de services. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

OBJECTIFS

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire (par exemple, disposer d'une information juste sur les activités et sur les coûts de fonctionnement);
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

LES PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

LA POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES DE FONDS

Une gestion financière prudente implique que la Ville prévoit des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Puisque de telles situations ne peuvent être raisonnablement prévues au moment de la préparation du budget, l'objectif d'une réserve est d'éviter que la Ville ou un arrondissement ne se trouve en position d'instabilité financière qui pourrait la ou le contraindre à prendre des décisions aussi précipitées qu'indésirables, voire à réduire abruptement les services à la population par des compressions sévères et soudaines. Sans réserve de fonds suffisante, des dépenses ponctuelles inévitables pourraient en effet conduire à de telles situations.

Les dépenses ponctuelles sont généralement non récurrentes. Elles peuvent résulter de la décision du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou d'un conseil d'arrondissement de financer, par des fonds provenant d'une réserve, des coûts comme les dépenses en capital, lesquelles sont normalement financées par emprunt. Elles peuvent aussi être attribuables à une gestion stratégique de certaines catégories de dépenses, résultant d'un choix fait par le conseil municipal, le conseil d'agglomération ou un conseil d'arrondissement.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des réserves.

OBJECTIFS

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente les finances de la Ville;
- assurer une situation budgétaire équilibrée en tout temps;
- constituer des surplus libres et des réserves de fonds;
- veiller à ce que les surplus libres et les réserves de fonds soient utilisés d'une façon adéquate.

LES PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit 13 pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la constitution de réserves de fonds;
- l'utilisation des fonds des réserves.

LA POLITIQUE DES SOURCES DE REVENUS

La Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

OBJET DE LA POLITIQUE

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

OBJECTIFS

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information éclairante soit disponible au moment de faire les choix de financement.

LES PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit 18 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

LA POLITIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aidera l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

OBJECTIFS

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

LES PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

OBJECTIFS

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

LES PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit 21 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuarial initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉPENSES

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services. Cette politique comporte de plus des éléments ayant trait aux dépenses interunités.

OBJECTIFS

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

LES PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit 17 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie;
- la Ville doit favoriser un contrôle rigoureux des dépenses par l'application du concept des dépenses interunités.

LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

PORTEE DE LA POLITIQUE

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant autant des projets d'investissement que des activités de fonctionnement.

Le tableau 185 présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2016. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2016 s'élèvent à 382,5 M\$, en hausse de 1,5 %. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 368,2 M\$. Des affectations de 14,2 M\$ sont également prévues, principalement à titre d'affectations aux réserves financières. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à refléter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Notons que le budget du conseil municipal inclut un montant de 187,2 M\$ pour assurer le financement de la quote-part liée aux activités d'agglomération.

Un montant de 341,6 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2016. Ces dernières seront financées, entre autres, par des programmes de subventions de 198,7 M\$ et des paiements au comptant de 98,6 M\$. Ainsi, les emprunts à la charge des citoyens se limiteront à 44,3 M\$.

Le détail des investissements dans les immobilisations relatives à l'eau pour les trois prochaines années est présenté aux pages 79 et 80 du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018. Voici, par catégories d'actifs, les budgets prévus pour 2016 : les réseaux principaux et secondaires – eau potable et eaux usées incluant les travaux du bouclage de l'est (213,4 M\$); les usines d'eau potable incluant les travaux de modernisation (51 M\$); la station et les intercepteurs incluant la désinfection des eaux usées à l'ozone (46,1 M\$); les réservoirs d'eau potable incluant notamment le réservoir Rosemont (24,1 M\$) et les bassins eaux usées (7 M\$). Pour la période 2016-2018, un montant de 1,2 G\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau.

Tableau 185**État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau**
(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions à éliminer interentités	Budget 2016
Revenus				
Quotes-parts - service de l'eau	-	161 563,9	(132 286,0)	29 277,9
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	59 702,3	(52 085,2)	7 617,1
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	4 446,9	-	4 446,9
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ	-	553,0	-	553,0
Quotes-parts - tarifaire (<i>compteurs d'eau</i>)	-	2 895,0	(2 794,9)	100,1
Taxation relative à l'eau	309 247,2			309 247,2
Tarification forfaitaire et au compteur	25 288,9	-	-	25 288,9
Tarification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	189,4	-	189,4
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	330,3		(330,3)	-
Recouvrement MTQ et Transport Canada		659,8	-	659,8
Autres tarifications	798,3	288,0	-	1 086,3
Total des revenus	335 664,7	234 298,3	(187 496,4)	382 466,6
Dépenses				
Direction - Service de l'eau	750,5	1 752,4	-	2 502,9
Production de l'eau potable		71 750,4	-	71 750,4
Épuration des eaux usées		67 731,0	-	67 731,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				
- Gestion stratégique des réseaux	10 527,6	2 120,0	-	12 647,6
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	72 979,4		-	72 979,4
- Amélioration de l'entretien des réseaux	10 367,1		-	10 367,1
- Plan d'intervention		717,9		717,9
- Projet d'installation de compteurs d'eau	1 975,4	330,3	(330,3)	1 975,4
- Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(1 606,8)		-	(1 606,8)
Réserves pour travaux majeurs imprévus	1 000,0	2 461,4	-	3 461,4
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	6 438,1	13 023,3	-	19 461,4
Frais généraux d'administration	15 137,5	23 263,5	-	38 401,0
Frais de financement	7 454,3	14 412,6	-	21 866,9
Total – Dépenses	125 023,1	197 562,8	(330,3)	322 255,6
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	19 731,6	26 237,1	-	45 968,7
Total – Financement	19 731,6	26 237,1		45 968,7
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	187 166,1	-	(187 166,1)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	331 920,8	223 799,9	(187 496,4)	368 224,3
Excédent (déficit) avant affectation	3 743,9	10 498,4		14 242,3
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(618,4)		-	(618,4)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	857,8	(2 564,7)	-	(1 706,9)
- Autres affectations à la réserve	(3 983,3)	(7 933,7)	-	(11 917,0)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0,0	(0,0)		0,0

Tableau 186**Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement**

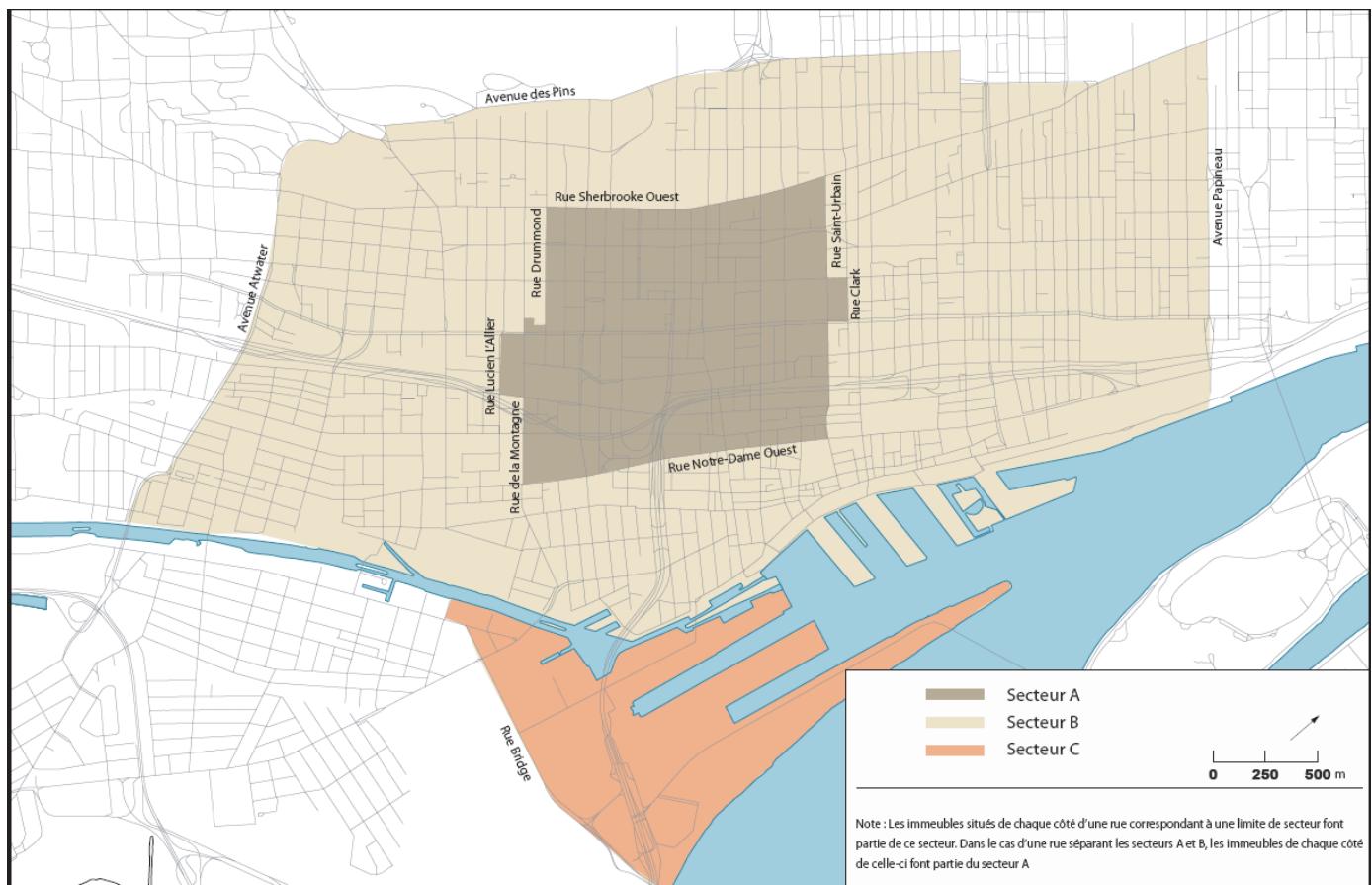
(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions à éliminer interentités	Budget 2016
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de l'eau potable		120 696,0		120 696,0
Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau	132 253,0	29 757,0		162 010,0
Direction de l'épuration des eaux usées		58 857,0		58 857,0
Total – Acquisitions d'immobilisations	132 253,0	209 310,0	-	341 563,0
Sources de financement				
Transferts (subventions)	96 787,0	101 885,0	-	198 672,0
Affectations - Réserves financières	16 545,0	82 073,0		98 618,0
Emprunt à la charge des contribuables	18 921,0	25 352,0	-	44 273,0
Total – Sources de financement	132 253,0	209 310,0	-	341 563,0

SECTEURS D'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

Figure 7

Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permettent de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Autres postes budgétaires

Subdivision budgétaire regroupant un ensemble de dépenses de même nature, non rattachées aux arrondissements ni aux services centraux.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 11 septembre 2015.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la Charte de la Ville de Montréal que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Compensation de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CSST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le Manuel de la présentation de l'information financière municipale. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Déplacements fiscaux

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Domaine d'activité

Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Équité fiscale

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal

Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonction municipale

Système de classification des activités municipales uniformisé qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le Manuel de la présentation de l'information financière municipale. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; Santé et bien-être; Aménagement, urbanisme et développement; Loisirs et culture; Frais de financement.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (dépense)

Coûts d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur de l'équipement ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mis en œuvre pour éviter un dommage ou une panne.

Montant d'équilibre

Montant déterminé par l'actuaire du régime de retraite pour respecter les obligations de ce régime en fonction des déficits actuariels. Il s'agit de la partie nécessaire au remboursement du déficit, le cas échéant.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant d'immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Plan d'affaires

Plan stratégique dans lequel une unité d'affaires illustre ses divers enjeux ou préoccupations prioritaires et cible les objectifs et les engagements qu'elle entend réaliser à court et moyen terme.

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux) majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Quotes-parts

Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.

Redevance – Conduits souterrains

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du

terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Services courants (dépense liée aux)

Montant déterminé par l'actuaire du régime de retraite pour respecter les obligations de ce régime en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taux de valorisation ou de mise en valeur

Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

A-P.	Année-personne
AMT	Agence métropolitaine de transport
BMO	Banque de Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CÉGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CLD	Centre local de développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMQ	Commission municipale du Québec
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FODIM	Fonds de développement international de Montréal
IPC	Indice des prix à la consommation
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Maxim'eau	Projet d'optimisation de la gestion des réseaux d'eau secondaires
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PIB	Produit intérieur brut
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiement au comptant d'immobilisations
PQMO	Plan quinquennal de main-d'œuvre
PR@M	Programme Réussir@Montréal
PRQ	Programme rénovation Québec
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RBC	Banque royale du Canada
RFA	Réforme du financement des arrondissements
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SÉRAM	Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal

SIT-Neige	Système intelligent pour le transport de la neige
SIVT	Service des infrastructures, de la voirie et des transports
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
STM	Société de transport de Montréal
TD	Banque Toronto-Dominion
TECQ	<i>Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec</i>
TFG	Taux foncier global
TGT	Taux global de taxation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVQ	Taxe de vente du Québec
UdM	Université de Montréal
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4^e trimestre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN :
978-2-7647-1386-0 Budget de fonctionnement
Imprimé, français
978-2-7647-1387-7 Budget de fonctionnement,
PDF, français
978-2-7647-1390-7 Budget en bref – Imprimé,
français
978-2-7647-1391-4 Budget en bref – PDF, français
978-2-7647-1392-1 Operating Budget / At a Glance –
Imprimé, anglais
978-2-7647-1393-8 Operating Budget / At a Glance –
PDF, anglais

Design graphique :
Ville de Montréal

Imprimé au Canada



ville.montreal.qc.ca/finances